

943

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL
Faculté de droit et des sciences économiques

**Les effets économiques régionaux
des frontières internationales
l' exemple de la frontière franco-suisse
de Genève à Bâle**

THÈSE

présentée à la Faculté de droit et des sciences économiques
pour obtenir le grade de docteur

par
Philippe Jeanneret

NEUCHÂTEL

1984

**Les effets économiques régionaux
des frontières internationales**
l' exemple de la frontière franco-suisse
de Genève à Bâle

**Les effets économiques régionaux
des frontières internationales
l' exemple de la frontière franco-suisse
de Genève à Bâle**

THÈSE

**présentée à la Faculté de droit et des sciences économiques
pour obtenir le grade de docteur**

par

Philippe Jeanneret

Monsieur Philippe JEANNERET est autorisé à
imprimer sa thèse de doctorat ès sciences économiques
intitulée "Les effets économiques régionaux des frontières
internationales. L'exemple de la frontière franco-suisse
de Genève à Bâle".

Il assume seul la responsabilité des opinions
énoncées.

Neuchâtel, 7 novembre 1984

Le doyen
de la Faculté de droit
et des sciences économiques


François Knoepfler

AVANT-PROPOS

Cet ouvrage est l'aboutissement de plus de cinq années de recherches personnelles entreprises dans le cadre du Groupe d'Etudes Economiques* de l'Université de Neuchâtel sous la direction du Prof. Denis MAILLAT, que je tiens à remercier ici de son appui et de ses conseils.

Si ce travail s'est heurté à de nombreux problèmes dans le domaine de l'information économique régionale - le manque d'harmonisation en cette matière est un des effets les plus évidents de la frontière -, il me faut aussi relever qu'il n'aurait pas pu être mené à bien sans l'aide de nombreuses personnes et institutions, aussi bien françaises que suisses.

Mes remerciements s'adressent plus particulièrement à la Direction générale des Douanes, à Madame Anne-Chantal MEZGER-VOIDE et au Groupe de Recherches en Méthodes Quantitatives de l'Université de Neuchâtel, ainsi qu'à Monsieur Charles HUSSY du Département de Géographie de l'Université de Genève.

Ma reconnaissance va aussi à Madame Anne-Lise KUNZ et à mon épouse Françoise pour le soin et la patience qu'elles ont apportés à la transcription et à la correction de mes nombreux manuscrits.

Philippe Jeanneret, novembre 1984.

* : Groupe rebaptisé "Institut de Recherches Economiques et Régionales" (IRER) à partir de 1985.

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION: LES EFFETS ECONOMIQUES REGIONAUX DES FRONTIERES INTERNATIONALES	1
PREMIERE PARTIE: LES FRONTIERES INTERNATIONALES ET LA THEORIE ECONOMIQUE	7
<u>Chapitre 1 La théorie économique et les régions frontières</u>	9
1.1 Economie et espace	9
1.1.1 Les limites de la pensée économique	9
1.1.2 Economie régionale et économie Internationale	10
1.1.3 Les différents courants de pensée de la science régionale	12
1.2 Les théories de la localisation	13
1.2.1 LOESCH	14
1.2.2 CHRISTALLER	18
1.2.3 OHLIN	22
1.2.4 HOOVER	24
1.3 Les théories de la croissance régionale	26
1.3.1 Trois composantes du modèle de croissance régionale	27
1.3.1.1 Le facteur urbain	27
1.3.1.2 La diffusion spatiale de l'innovation	28
1.3.1.3 Les modèles de gravitation	29
1.3.2 La théorie de la polarisation	30
1.4 Les analyses de l'intégration économique	36
1.4.1 GIERSCH	37
1.4.2 BOURGUINAT	39
1.4.3 Les modèles de potentiel	42
<u>Chapitre 2 La théorie face aux faits, quelques études récentes</u>	47
2.1 HANSEN	47
2.2 SHERRILL	51
2.3 Institut de recherche régionale de Kiel	54
<u>Chapitre 3 La géographie et les frontières</u>	63
3.1 De la géopolitique à la géographie de la perception	64
3.2 Typologie et fonctions de la frontière	67
<u>Chapitre 4 Problématique, objectifs et méthode</u>	71
4.1 Les frontières de la pensée	71
4.2 Frontières, limites et régions	72
4.3 Les effets économiques régionaux de la frontière: un bilan de la littérature	75
4.3.1 Les différents courants théoriques	75
4.3.2 Vérifications empiriques	77
4.3.3 La politique régionale européenne et les régions frontières	77
4.3.4 Les problèmes des régions frontières	78
4.4 Objectifs, hypothèses et principales articulations de notre recherche	79
4.4.1 Fonctions de la frontière, flux et structures économiques	80
4.4.2 Délimitation du champ d'étude	82
4.5 Méthode	84

DEUXIEME PARTIE: L'EXEMPLE DE LA FRONTIERE FRANCO-SUISSE ENTRE GENEVE ET BALE	87
<u>Chapitre 5 Cadre géographique et échanges internationaux</u>	89
5.1 La région d'étude	89
5.1.1 La frontière franco-suisse entre Genève et Bâle	89
5.1.2 Types de régions et délimitation de la zone frontière	90
5.1.2.1 Agglomérations urbaines et régions industrielles	90
5.1.2.2 Délimitation de la zone frontitière	91
5.2 La Suisse et le reste du monde: la balance des revenus	33
<u>Chapitre 6 Les échanges de biens et services</u>	97
6.1 Effets de proximité: hypothèses et organisation de l'étude	97
6.2 Les exportations de marchandises des régions suisses en 1981	99
6.2.1 Source: la statistique régionalisée du commerce extérieur	99
6.2.2 Effets de proximité, première vérification	103
6.2.3 Proximité culturelle ou géo-historique?	106
6.2.4 Analyse par produits et facteurs structurels	117
6.2.4.1 Proximité culturelle, résultats par produits	118
6.2.4.2 Influence des structures d'exportation et d'importation par produits	123
6.3 Structure géographique des exportations régionales de la R.F.A. et de la France	127
6.3.1 Les exportations des régions allemandes	127
6.3.2 Les exportations des régions françaises	129
6.4 Le commerce des régions frontitières entre Genève et Bâle	132
6.4.1 Les échanges commerciaux dans la région genevoise	133
6.4.1.1 Pays de destination et structure par produits des exportations du canton de Genève	133
6.4.1.2 Le commerce avec les zones franches du Pays de Gex et de la Haute-Savoie	136
6.4.1.3 Les exportations du canton de Genève vers les départements français voisins	139
6.4.2 Les échanges commerciaux et le Produit intérieur de la région bâloise	143
6.4.2.1 Pays de destination et composition par produits des exportations de la Suisse du Nord-Ouest	143
6.4.2.2 Les échanges de l'Alsace avec la Suisse	145
6.4.2.3 Les marchés et le Produit intérieur de la Suisse du Nord-Ouest	148
6.4.3 Les échanges commerciaux de la Chaîne du Jura	152
6.4.3.1 Pays de destination et structure par produits des exportations de la partie romande de la Chaîne du Jura	152
6.4.3.2 Les échanges de la Franche-Comté avec la Suisse	153
6.5 Les échanges de services	155
6.5.1 Les touristes étrangers en Suisse	157
6.5.2 Les achats de biens et services de la population des régions frontitières	160
6.5.3 Les exportations de services	164

<u>Chapitre 7 Les mouvements des facteurs de production</u>	169
7.1 Investissements internationaux et effets de la frontière	170
7.1.1 Mouvements de capitaux et investissements	170
7.1.2 Les implantations étrangères dans l'industrie des régions françaises	172
7.1.2.1 Définition et caractéristiques générales des implantations étrangères	172
7.1.2.2 Origine et répartition géographique des implantations étrangères dans l'industrie française: effet de proximité	173
7.1.3 Les investissements étrangers dans les régions de la frontière franco-suisse	179
7.1.3.1 Genève	180
7.1.3.2 Bâle	183
7.1.3.3 La Chaîne du Jura et la région horlogère	185
7.1.4 Commerce et investissements: séparation et proximité	189
7.2 Les travailleurs frontaliers et la politique suisse d'immigration	191
7.2.1 Contexte et hypothèses de travail	191
7.2.1.1 Le statut des travailleurs frontaliers et le contexte économique européen	191
7.2.1.2 Hypothèses de travail	192
7.2.2 Les effets de la politique suisse d'immigration	194
7.2.2.1 Les différentes phases de la politique fédérale	195
7.2.2.2 Frontaliers et autres catégories de travailleurs étrangers	199
7.2.3 Frontaliers profil socio-économique et répartition géographique	203
7.2.3.1 Les travailleurs frontaliers et les autres actifs	204
7.2.3.2 Répartition géographique, première approche	208
<u>Chapitre 8 Les structures socio-économiques</u>	213
8.1 Profil socio-économique de la région frontière franco-suisse et problématique	213
8.1.1 Structures urbaines et répartition de la population	213
8.1.1.1 Hiérarchie urbaine et densité de la population	214
8.1.1.2 Structures d'activité et évolution de la population	216
8.1.2 Problématique	220
8.2 Les agglomérations internationales de Genève et de Bâle	221
8.2.1 Problème de la délimitation des agglomérations	223
8.2.1.1 Principes	223
8.2.1.2 Les définitions suisses et étrangères des agglomérations	224
8.2.2 Evolution de la population et des emplois	226
8.2.2.1 Genève	226
8.2.2.2 Bâle	234
8.2.3 Les travailleurs frontaliers	239
8.2.3.1 Les mouvements pendulaires dans les grandes agglomérations	239
8.2.3.2 Politique d'immigration et effets de la frontière	242
8.2.3.3 Structure d'activité et principales caractéristiques de la main-d'oeuvre frontalière	246

8.3 La région frontière de la Chaîne du Jura	251
8.3.1 Délimitation de la zone d'étude	251
8.3.2 Structures urbaines et évolution de la population	253
8.3.2.1 Structures urbaines	253
8.3.2.2 Evolution de la population et principales caractéristiques démographiques	255
8.3.3 Structure d'activité et évolution des emplois	259
8.3.3.1 Structure d'activité en 1975	259
8.3.3.2 Evolution des emplois	263
8.3.4 Marché du travail	267
8.3.4.1 Bassins d'emploi	267
8.3.4.2 Emploi et chômage	268
8.3.5 L'effet séparateur de la frontière, un essai de synthèse	270
8.3.6 Les travailleurs frontaliers	274
8.3.6.1 Evolution	274
8.3.6.2 Répartition géographique et sectorielle	276
8.3.6.3 Frontaliers et structures économiques	280
8.3.6.4 La frontière comme cause des migrations frontalières	290

TROISIEME PARTIE: CONCLUSIONS	293
-------------------------------	-----

<u>Chapitre 9 Résumé et conclusions</u>	295
---	-----

9.1 Les principaux effets régionaux de la frontière entre Genève et Bâle: un résumé	295
9.1.1 Les échanges de biens et services	295
9.1.2 Les mouvements des facteurs de production	298
9.1.2.1 Les investissements	298
9.1.2.2 Les mouvements de main-d'oeuvre	299
9.1.3 Les structures socio-économiques	301
9.1.3.1 La croissance urbaine	301
9.1.3.2 Les structures démographiques et économiques	302
9.2 Les effets de la frontière franco-suisse et la théorie économique	303
9.2.1 Effets positifs et négatifs de la frontière	303
9.2.1.1 L'impact des relations transfrontalières actuelles	304
9.2.1.2 Les performances économiques des régions frontalières	306
9.2.1.3 Position géographique et accès au marché	308
9.2.2 Facteur culturel et proximité	311
9.2.3 Généralisation et limites de cette recherche	313
9.3 Les régions suisses et l'intégration européenne	314

<u>Bibliographie</u>	321
<u>Liste des tableaux</u>	329
<u>Liste des figures</u>	332
<u>Liste des cartes</u>	333

ANNEXE STATISTIQUE:	335
---------------------	-----

<u>Les exportations des régions suisses en 1981</u>	
---	--

INTRODUCTION :

LES EFFETS ECONOMIQUES REGIONAUX
DES FRONTIERES INTERNATIONALES

INTRODUCTION: LES EFFETS ECONOMIQUES REGIONAUX DES FRONTIERES INTERNATIONALES

Selon le dictionnaire, une frontière est une "limite d'un territoire qui en détermine l'étendue" et, par extension, une "limite séparant deux Etats". C'est à cette seconde définition, plus étroite, que nous ferons référence dans la suite de ce travail en employant le terme "frontière" pour désigner une limite politique internationale.

Une frontière politique internationale non seulement sépare deux (ou plusieurs) pays (Etats, nations) mais constitue aussi une limite entre des régions qui ne font pas partie du même ensemble national. De ce fait, la frontière confère un caractère "international" aux relations interrégionales et agit sur le développement économique de ces unités sub-nationales. A ce niveau, la question fondamentale est de savoir si ces limites politiques internationales agissent différemment selon la position géographique des régions, selon que ces régions sont proches de la frontière - on parlera de "régions frontalières" dans la suite de ce texte - ou situées plus à l'intérieur d'un pays.

Si ces différents éléments donnent les lignes de force de notre recherche, ils n'en recouvrent pas moins une problématique qui reste trop large et qu'il est indispensable de mieux délimiter. Notamment, la relation entre dimension politique et économique soulève de nombreuses questions. En cette matière, nous ne chercherons pas à opposer ces deux types de phénomène. Pour nous, il ne s'agit pas de remettre en cause l'existence des frontières internationales. Elles doivent être plutôt considérées comme une convention, comme une donnée principale de notre analyse. Il s'agit de mettre en lumière les effets que ces frontières exercent sur l'économie des régions. Nous concentrerons donc l'analyse sur les principaux composants de la croissance économique

régionale en relation avec les échanges interrégionaux. Dans ce sens, nous laisserons de côté les multiples effets et problèmes que l'existence d'une frontière peut présenter pour les individus. De même, l'aspect strictement institutionnel jouera pour nous un rôle secondaire.

Si notre problématique est ainsi mieux définie, nous pouvons aussi remarquer qu'elle s'inscrit de manière plus large dans un courant contemporain de la recherche économique. En effet, l'ouverture des économies régionales sur le reste du monde, et non plus seulement sur les autres composantes de l'espace national (ou l'inscription de ces régions dans la division internationale du travail), est devenue un thème d'actualité pour les économistes. On notera également qu'un tel sujet correspond à une problématique plus générale et soulève la question de la relation entre économie et espace.

C'est cette dimension théorique qui sera approfondie dans la première des trois parties que compte cet ouvrage. Une telle démarche se justifie d'autant plus que le thème des effets de la frontière concerne à la fois l'économie régionale et l'économie internationale. Bien que ces deux disciplines fassent en principe partie de "l'économie spatiale", nombre de leurs postulats restent de nature opposée. Cette situation "à cheval" explique vraisemblablement pourquoi le thème des régions frontières n'a que rarement été abordé par les théoriciens et n'a été traité que comme un cas particulier.

Notre premier tour d'horizon (chapitre 1) sera consacré aux courants de la littérature économique les plus proches de notre thème, à savoir les théories de la localisation, de la polarisation et de l'intégration. L'image avant tout négative qui se dégage de ces approches - la situation des régions frontières est considérée comme étant défavorable - sera ensuite confrontée (chapitre 2) aux résultats de quelques travaux empiriques contemporains. Notre analyse sera aussi étendue (chapitre 3) aux apports de la géographie, discipline qui envisage les frontières sous de nombreux aspects

non-économiques, de manière à mieux définir notre propre problématique (chapitre 4) et à dégager les principales hypothèses de travail de notre recherche.

La deuxième partie de ce travail sera consacrée à l'étude de la frontière franco-suisse entre Genève et Bâle. Le contenu de ce volet empirique est double. D'une part, il s'agit de réunir l'information statistique indispensable à la description des principales caractéristiques socio-économiques de cette zone, tâche qui est compliquée par la présence de deux pays aux systèmes statistiques différents. D'autre part, l'accent sera porté sur l'étude des échanges interrégionaux qui sont susceptibles de subir l'influence de la frontière. La liaison de ces caractéristiques structurelles et des principales relations interrégionales (échanges de biens et services, mobilité des facteurs de production) constitue sans nul doute une des originalités de cette recherche, dans la mesure où souvent l'effet de la frontière n'a été envisagé que sous un seul de ces aspects sectoriels.

Un poids particulier est accordé (chapitre 6) aux échanges de marchandises parce que nous avons pu tirer parti d'une nouvelle statistique régionale du commerce extérieur de la Suisse. Cette source particulièrement intéressante justifie qu'on étende l'analyse à l'ensemble des régions suisses, de manière à vérifier des hypothèses plus générales relatives au commerce international. Il s'agit dans ce cas d'examiner quelle est l'influence des facteurs culturels et de vérifier l'existence de relations privilégiées entre les régions frontières helvétiques et les pays limitrophes.

Après avoir complété ce chapitre par une analyse du domaine des services, nous passerons à l'examen de la mobilité des facteurs de production (chapitre 7). Le développement des migrations alternantes des frontaliers français qui viennent travailler en Suisse est certainement un des effets les plus manifestes de la présence d'une frontière et de ses aspects institutionnels. Ce thème qui a déjà été abordé à l'occasion

de travaux antérieurs sera accompagné par une étude des investissements directs. On examinera notamment si la mobilité du facteur capital est gouvernée par des règles comparables à celles observées dans le domaine des échanges de marchandises.

L'analyse des structures socio-économiques régionales (chapitre 8) doit non seulement aboutir à une meilleure compréhension des effets de la frontière mais doit aussi permettre de tenir compte des spécificités de chaque espace. Sous cet angle, la zone frontière franco-suisse comprend deux types opposés de régions. Pour les agglomérations de Genève et de Bâle, l'accent sera ainsi porté sur les phénomènes d'urbanisation tandis que dans la zone intermédiaire, la Chaîne du Jura, l'impact de la frontière sera abordé sous un angle plus général.

Dans la troisième et dernière partie de cet ouvrage (chapitre 9) nous présenterons un résumé des résultats de la partie empirique, résultats que nous tenterons ensuite de généraliser en relation avec les principaux postulats proposés par la théorie. Une telle démarche aboutit à poser de nouvelles questions mais permet aussi de dégager de nouvelles voies de recherche, notamment dans le domaine des effets de l'intégration économique européenne sur l'espace helvétique.

PREMIERE PARTIE :
LES FRONTIERES INTERNATIONALES
ET LA THEORIE ECONOMIQUE

CHAPITRE 1

LA THEORIE ECONOMIQUE ET LES REGIONS FRONTIERES

1.1 Economie et espace

1.1.1 Les limites de la pensée économique

Si René GENDARME (1970, p. 890) constate que "la région frontière est une nouvelle venue en économie, les grands auteurs spécialistes de la région ou du commerce international n'y font aucune allusion", un examen attentif de la littérature montre que ce jugement est par trop rapide. En fait, cet oubli porte tout autant sur la notion de région que sur celle de frontière. La théorie des systèmes, par exemple, fait apparaître que le concept de limite est associé, explicitement ou non, à toute tentative de formalisation des forces économiques. En poussant plus loin l'analyse, on remarque donc que cette lacune - qu'il s'agisse ou non de régions frontalières - correspond aux difficultés rencontrées par les économistes lorsqu'ils veulent prendre en compte l'espace.

Dans une analyse très éclairante, Claude PONSARD (1955) met le doigt sur ce problème et montre comment les frontières politiques ont été intégrées aux théories économiques. Au départ, le concept de nation est une catégorie de la doctrine avant d'être une catégorie de la théorie dans la pensée économique:

"L'intérêt national, réductible à celui du monarque chez les Mercantilistes ou défini par le concours de tous les intérêts individuels chez les classiques, devient une réalité autonome avec les écoles dites nationales. La notion de frontière, obstacle qui abrite la spécialisation, inspire la doctrine libre-échangiste des théoriciens des coûts comparés ou conduit au protectionnisme ceux pour qui elle doit envelopper une économie complexe" (Ponsard 1955, p. 219).

Cette prise en compte de la nation, liée à la superposition des frontières politiques et économiques, ne devient complète qu'avec KEYNES et les théories macro-économiques:

"... l'intérêt national devient susceptible d'une expression quantitative que la comptabilité nationale s'efforce de mesurer et la frontière devient un concept économique en définissant le développement complexe de la nation et en incitant à prendre conscience des relations internationales" (PONSARD 1955, p. 220).

Un tel concept reste toutefois très éloigné de celui d'espace:

"Héritière du mode de réflexion traditionnel dans lequel les sujets économiques sont privés de tout environnement spatial et les marchés réduits à des points, la pensée moderne ne pouvait que réduire la nation, à son tour, à un point en l'intégrant" (PONSARD 1955, p. 220).

Si, depuis, la pensée économique régionale s'est fortement développée, ses théoriciens ont toujours de grandes difficultés à dépasser cette vision ponctiforme de l'espace. De plus, on peut relever que les analyses régionales restent le plus souvent confinées à l'espace défini par les frontières nationales.

1.1.2 Economie régionale et économie internationale

Economie internationale - économie nationale - économie régionale, ce découpage de la pensée économique, qu'on retrouve souvent dans les programmes universitaires, est l'expression d'une certaine division du travail qui s'opère entre les différentes disciplines économiques. Une telle division reste arbitraire et a peu à voir avec la notion d'espace, mais elle peut nous aider à comprendre pourquoi l'étude des régions frontalières pose autant de problèmes conceptuels.

L'économie nationale n'ayant pas besoin de faire référence explicitement à l'espace dans la mesure où les frontières nationales constituent ses seules limites (RICHARDSON 1973), c'est dans la comparaison des théories régionales et

internationales qu'il faut rechercher des points de repère pour l'analyse des régions frontalières. A ce niveau, ce sont les postulats relatifs à la mobilité qui opposent le plus ces deux disciplines. Dans la théorie néo-classique du commerce international, mais aussi dans certains de ses dépassements, un pays reste "un espace d'immobilité des facteurs dont la combinaison permet la production de biens rares" (MUCCHIELLI et SOLLOGOUB 1980, p. 166). L'échange, la relation entre les espaces s'effectue par l'entremise des produits, dont la mobilité est considérée comme parfaite. Les postulats de l'économie régionale sont opposés. L'équilibre découle de la mobilité parfaite des facteurs de production alors que les mouvements des produits ont un impact moindre dans le long terme.

Bien que sommaire, cette comparaison suscite une interrogation fondamentale: l'économie des régions frontalières et leurs relations avec les autres espaces doivent-elles être analysées avec les outils de l'économie régionale ou internationale?

Dans un certain sens, on se trouve face à une situation de "no-bridge" entre ces deux approches théoriques. La réponse à cette interrogation ne se trouve toutefois pas dans l'exclusion d'un de ces deux courants. La science économique régionale a dépassé le modèle néo-classique et elle a intégré de nombreux apports de la théorie du commerce international. Ces points de rencontre laissent tout de même subsister des différences très importantes entre les deux écoles. En plus du postulat d'immobilité des facteurs de production, l'économie internationale se distingue par l'existence de conditions particulières, à savoir:

- des systèmes monétaires indépendants;
- des frontières impliquant un ensemble de contrôles, d'interventions et de discriminations qui n'existent pas dans les échanges intra-nationaux;

- des coûts de transport et de communication relativement plus importants que dans le cas d'échanges intérieurs.

Avec ce dernier point, on trouve un élément de rapprochement avec les théories de la localisation. Malheureusement, cette convergence n'est que très imparfaite et il faudra attendre longtemps encore avant que la théorie du commerce international devienne un "cas particulier" de la théorie de la localisation en offrant ainsi un instrument d'analyse privilégié des régions frontalières.

1.1.3 Les différents courants de pensée de la science régionale

Parmi les multiples écoles et courants de pensée de l'économie régionale, ou spatiale, on peut distinguer schématiquement deux types d'approches:

- les théories de la localisation, basées sur une approche micro-économique des décisions de localisation des agents économiques (section 1.2);
- les théories et les modèles de croissance interrégionaux, davantage orientés vers la macro-économie (section 1.3).

Si une classification systématique des différents courants théoriques pose de nombreux problèmes, une telle tâche est encore plus difficile si on tient compte du fait que les frontières internationales ne constituent souvent qu'un élément marginal de ces théories. Sous cet angle, on peut cependant considérer que le début des années '50' marque un tournant. A partir de ce moment, les analyses sont influencées par la libéralisation du commerce international ainsi que par l'émergence d'espaces d'intégration économique, plus particulièrement par la création de la Communauté Economique Européenne. Les écoles qui se sont développées dans ce contexte restent fortement liées aux précédentes

mais leurs approches s'en distinguent toutefois par le fait que c'est la disparition des frontières qui devient leur objet privilégié, raison pour laquelle on a choisi de leur consacrer une section particulière (1.4).

Ce tour d'horizon sera ensuite complété par une analyse de quelques travaux empiriques (chapitre 2), puis on examinera (chapitre 3) quels sont les apports spécifiques de la géographie - autre composante importante de la science régionale - de manière à définir notre problématique des effets régionaux de la frontière (chapitre 4).

1.2 Les théories de la localisation

Si les théories de la localisation sont certainement les plus fécondes dans le cadre de l'étude des régions frontalières, aucun des pionniers de cette école n'a, à proprement parler, développé une théorie systématique des régions frontalières. Ces espaces sont restés un cas particulier dans leurs analyses. Les désavantages et avantages liés à la localisation dans ces régions sont fonction de la manière dont chaque auteur tient compte du "monde réel" et intègre les facteurs politiques ou institutionnels.

Le contexte économique et politique dans lequel ces analyses ont vu le jour a exercé une influence prépondérante sur la manière d'apprécier la situation des régions frontalières. Si, comme le relève Niles HANSEN (1981), la vision de CHRISTALLER et de LOESCH est globalement défavorable, c'est parce qu'à l'époque (l'entre-deux-guerres) les échanges étaient fortement entravés par les frontières et que les risques d'invasion militaire exerçaient un effet dépressif sur les régions frontalières.

Cette influence du contexte historique dans lequel sont nés les principaux travaux sur la localisation se fait sentir

encore à l'heure actuelle. En effet, même si d'autres facteurs que la simple comparaison entre rationalités politique et économique sont venus s'ajouter à l'analyse de ces précurseurs, cette vision négative des frontières et des régions frontières domine encore aujourd'hui.

L'objectif n'étant pas de réécrire une histoire de la pensée économique spatiale, on a fait le choix de centrer la présentation autour de quatre auteurs qui présentent un intérêt particulier pour leurs apports¹⁾ à l'analyse des régions frontières, à savoir: LOESCH, CHRISTALLER, OHLIN et HOOVER.

1.2.1 LOESCH

Héritier de l'école allemande de la localisation (Von THUNEN, WEBER), Auguste LOESCH (1906-1945) est un des théoriciens qui donne l'image la plus riche des effets de la frontière sur l'organisation spatiale économique.

Son analyse, présentée dans l'ouvrage intitulé "Die räumliche Ordnung der Wirtschaft"²⁾, repose sur la distinction entre dimension politique et économique des espaces (régions) et de leurs limites (frontières). Plus rigides, les frontières politiques sont plus larges que les frontières économiques et les Etats sont comparés à des oasis, les barrières douanières, les lois, les langues et le sentiment d'appartenance à une communauté jouant le rôle du désert qui les sépare:

"Political frontiers are wider, so to speak, than economic boundaries. States, like oases, are separated as in a great desert by custom duties, law, language, a sense of community, insecurity and destiny". (LOESCH 1954, p. 198).

1) On trouve une analyse thématique ou chronologique de ces apports chez PONSARD 1955, SHERRILL 1979 et HANSEN 1981.

2) Ouvrage paru en 1940 en allemand. On se référera par la suite à la traduction en langue anglaise, datée de 1954.

Avec la frontière économique c'est le résultat du processus économique, le profit, qui se modifie alors qu'avec la frontière politique ce sont les peuples et les idées qui changent. Une telle coupure est donc beaucoup plus marquée car si des zones intermédiaires, dans lesquelles les forces de deux espaces économiques s'équilibrent, peuvent subsister, l'individu doit au contraire choisir entre deux Etats. LOESCH ajoute encore que l'ordre des objectifs ultimes de la rationalité politique, la permanence, le pouvoir, la culture et la prospérité (continuance, power, kultur, prosperity), est parfaitement inverse à celui de la rationalité économique.

Frontières politiques et économiques ont toutes deux pour effet d'interrompre le réseau des aires de marché. Cependant, cet effet diffère qualitativement: les frontières économiques, assimilées à une "couture"¹⁾ ont tendance à occuper les vides apparaissant à leur proximité tandis que les frontières politiques, plus proches d'une "coupure", ont pour conséquence d'accroître le nombre de "trous" dans le réseau des aires de marché.

Cet impact des frontières politiques s'explique par le fait qu'elles coïncident avec:

- des frontières douanières;
- des frontières nationales, les différences de langue, de coutume et même de "caractère" ayant le même effet que les droits de douane;
- des frontières administratives, qui se marquent aussi bien au niveau de l'activité de l'Etat que par le fait que les voies de communication ne franchissent que très rarement les frontières.

1) Ces notions de "coupures" et de "couture" ont été empruntées au géographe allemand RATZEL (cf. 3.1).

Pour LOESCH, l'impact des frontières politiques est particulièrement négatif en ce qui concerne l'échange à courte distance. Tout d'abord, le poids des droits de douane est proportionnellement plus important lorsque les coûts de transports sont faibles. Ensuite, les multiples formalités liées au passage de la frontière découragent de nombreux petits entrepreneurs et la limitation du nombre de points de franchissement pénalise avant tout les échanges des régions les plus proches de la frontière.

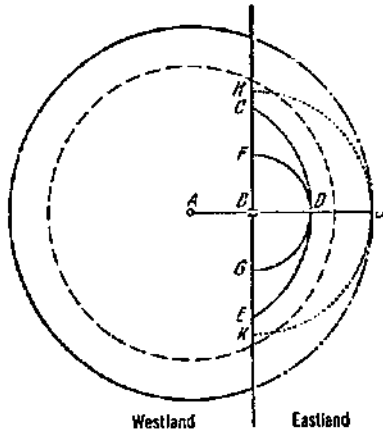
Enfinement, les effets négatifs des frontières politiques et économiques s'additionnent. L'offre de biens est plus faible qu'ailleurs dans les aires peu peuplées qui bordent la frontière et, surtout, les prix y sont plus élevés en raison de coûts de transports supplémentaires et d'une concurrence moins vive:

"In other respects state and economic boundaries have the same result: The market areas in their vicinity are larger, and therefore less numerous. The seam at the boundary gives more or less the impression of a wasteland, in so far as it is less thickly populated and many products can be obtained only from a distance or not at all. Prices are higher, partly because more freight on the average is added to the factory price and partly because there is less competition. Boundaries cause economic losses, and doubled boundaries, economic and political, mean double losses." (LOESCH 1954, p. 205).

Le schéma proposé par LOESCH dans un paragraphe consacré aux effets d'une union économique permet d'illustrer graphiquement les effets d'une barrière douanière (voir figure 1.1).

La limite de l'aire de marché est représentée par un trait continu dans la situation précédant l'union, après celle-ci, par une ligne brisée. Si, avant l'union, le pays de droite (Eastland) perçoit un droit de douane équivalent à une distance DJ, l'aire de marché A du pays gauche (Westland) est limitée au segment CDE si les transports sont possibles dans toutes les directions et à FDG si le passage doit se faire uniquement par la douane localisée en B. Cette dernière situation est à rapprocher du cas où, malgré la liberté des échanges, le marché est limité à HJK par l'obligation de franchir une rivière par un pont situé en B.

Figure 1.1: Les effets d'une barrière douanière selon LOESCH



Source: LOESCH 1954, fig. 60, p. 341

LOESCH ne réduit pas son analyse à ces seuls éléments théoriques. Il s'appuie sur un riche matériel d'observation contemporain pour donner une image plus nuancée des effets de la frontière. Il remarque ainsi que les frontières politiques nationales peuvent constituer un facteur de localisation. Il s'agit ici surtout d'un effet indirect des barrières douanières. Les firmes "étrangères" s'implantent de l'autre côté de la frontière pour échapper aux droits de douane et pour mieux accéder aux marchés en évitant d'autres obstacles non-tarifaires ou culturels. LOESCH prend pour exemple la frontière américano-canadienne et - cas plus intéressant dans le cadre de cette analyse - la frontière germano-suisse.

L'entrée du pays de Bade dans le "Zollverein" allemand puis l'adoption de tarifs élevés à la fin des années 1870 explique pourquoi de nombreuses entreprises suisses sont venues s'établir dans la région frontière allemande. Cette situation particulière - les régions frontières restent des

zones défavorisées pour LOESCH - s'explique par deux facteurs. D'une part, l'imposition est moins élevée en Suisse ce qui justifie le maintien des maisons-mères sur sol helvétique et, d'autre part, la proximité permet de garder des contacts étroits avec ces centres de décision et d'accéder plus facilement au circuit bancaire helvétique.

Dans un chapitre ultérieur, LOESCH remarque que la région bâloise est, à l'origine, un espace homogène du fait de l'existence de très nombreux échanges de marchandises et de facteurs de production. Si les frontières y exercent des effets de localisation, elles n'en détruisent pas pour autant l'homogénéité de cette région. Ce n'est qu'avec les conséquences de la première guerre mondiale et de la rivalité franco-allemande que cette situation s'est modifiée. De très nombreuses relations économiques ont été entravées, des aires de marché ont été modifiées. On remarque, par exemple, que certaines entreprises helvétiques se sont déplacées d'Alsace, territoire redevenu français, en Bade du Sud afin de continuer à pouvoir accéder au marché allemand.

1.2.2 CHRISTALLER

L'analyse de Walter CHRISTALLER (1933)¹⁾ peut être considérée, dans une certaine mesure, comme complémentaire²⁾ à celle de LOESCH. Elle s'applique aux biens et, surtout, aux services commercialisés dans et par les places centrales. Chaque place centrale dessert une région complémentaire dont l'étendue varie en fonction des biens offerts. C'est le niveau, c'est-à-dire le degré de centralité, de ces biens qui détermine la position de la place centrale au sein d'un système organisé de manière hiérarchique.

1) Comme pour LOESCH, on a utilisé une traduction en langue anglaise, datée de 1966, de l'ouvrage allemand intitulé "Die zentralen Orte in Süddeutschland" paru en 1933.

2) Voir, par exemple, VANHOVE et KLAASSEN 1980.

L'organisation de ce système et la localisation des places centrales sont gouvernées, simultanément ou non, par trois types de logique: le marché, le trafic et le principe de séparation. Le marché, qui est un principe spatial, est certainement le plus général. L'organisation en fonction des voies de communication (trafic) est par contre linéaire. A ces deux principes de nature économique s'oppose le principe de séparation qui n'a pas la rationalité du principe économique mais qui a l'autorité du pouvoir étatique. Si schématiquement l'application de ce principe aboutit à une structure dans laquelle des régions de moins en moins peuplées¹⁾ entourent et "défendent" la capitale (une place centrale de premier rang), une telle organisation n'est pas seulement le propre de pays menacés mais se retrouve aussi dans les pays où l'idée de communauté est forte. Ainsi CHRISTALLER parle de principe de séparation socio-politique.

Pour CHRISTALLER, le principe de séparation trouve son expression contemporaine dans le découpage administratif pratiqué par les Etats modernes. Par rapport à la logique du marché, le principe de séparation a pour effet principal de couper les régions complémentaires et, par conséquent, de multiplier le nombre de places centrales. A l'intérieur d'un Etat, d'une économie nationale, les multiples facteurs qui déterminent le rang d'un bien, c'est-à-dire la structure de la demande, les prix, les salaires, la fiscalité et le coût de la distance, sont uniformes. Lorsqu'on franchit la frontière, c'est l'ensemble de ces variables qui se modifient et qui modifient en conséquence la structure (la taille, l'éloignement) des places centrales:

"But the moment one crosses the border of such a national economy (state) and enters another national economy, one observes an important difference where the political border is simultaneously a national border, not only the structure of the population but also the schedule of demands and other variables change ... the values and the measures of sizes, etc., which are the determining bases of central places, will be different on each side of a border. That is, the distance between the

1) On retrouve là l'idée de "désert frontalier".

central places and the size-types of central places and their progression will gave different basic measures." (CHRISTALLER 1966, p. 123).

Une autre dimension apparaît dans l'analyse de CHRISTALLER, celle du temps. Les formes anciennes exercent durant une longue période leur influence sur les types ultérieurs d'organisation du territoire. C'est ainsi qu'on peut retrouver les traces du système des places centrales des Romains. C'est ainsi que l'organisation spatiale relativement décentralisée de l'Allemagne peut être expliquée par son passé fédéraliste. L'importance du facteur de séparation a toutefois diminué avec la révolution industrielle. Le principe d'organisation selon le trafic l'a progressivement remplacé et, la disparition des frontières politiques, à l'image de ce qui s'est passé en Allemagne, fait penser à CHRISTALLER qu'on s'achemine vers un mode d'organisation dans lequel la logique économique du marché prévaudra.

En raison de ces facteurs institutionnels et historiques, l'analyse des régions frontalières proposée par CHRISTALLER reste très nuancée. En principe, la situation des places centrales proches de la frontière est défavorable. Cela est dû au fait que ces places sont coupées d'une partie de leur région complémentaire. Si nombre de facteurs déterminant la centralité restent invariants au sein d'un espace national, il n'en va pas de même de la rémunération du capital. En effet, une prime de risque est intégrée au taux d'intérêt. En raison des risques politiques plus importants dans les régions frontalières, le taux d'intérêt y est par conséquent plus élevé, ce qui les désavantage par rapport aux places centrales situées plus en retrait. De plus, la clientèle ainsi perdue n'est pas complètement transférée vers d'autres places, nationales ou étrangères, parce que l'augmentation des distances vient réduire d'autant le volume de la consommation.

Ces désavantages de principe sont toutefois compensés par de nombreux autres facteurs économiques et institutionnels. CHRISTALLER remarque, notamment, que la frontière ne limite pas l'aire de marché de certains biens culturels comme le théâtre. Élément encore plus marquant, la frontière peut devenir, malgré l'absence d'une région complémentaire, un facteur de localisation en favorisant le développement des activités liées au transit:

"All such connections of the border place with the foreign country, together with the development of trading activity at the border, the storage of goods, the collection of duties on goods, and the earnings derived from them, strengthen the importance of the border place, even though it has no, or almost no, complementary region." (CHRISTALLER 1966, p. 46).

Cet effet frontière est d'autant plus positif que la situation politique est stable. A contrario, l'instabilité réduit à néant ces effets positifs en augmentant la prime de risque évoquée précédemment:

"Near unstabilized borders, the central places will have, therefore, small complementary areas and will show limited development; central places near stabilized borders, on the other hand, will have, as a rule, greater development, since the border traffic stimulates action. To an even greater extent, these same factors (Stable or unstable borders) influence the price of insurance and the amount of depreciation." (CHRISTALLER 1966, p. 96).

CHRISTALLER appuie sa démarche théorique déductive sur l'étude du système des lieux centraux d'Allemagne du Sud. Bien plus que la méthode utilisée, c'est son analyse des régions frontières germano-suisse qui nous intéresse. Il note ainsi que dans le cas de Bâle - Mulhouse - Fribourg l'effet du principe de séparation s'est traduit par une répartition de la centralité entre ces trois villes. Si l'organisation spatiale était déterminée par le seul principe du marché, les places centrales seraient plus nombreuses mais auraient un rang inférieur. La frontière agit également par le biais de la distance. En introduisant des droits de douane elle augmente en effet le coût psychologique des déplacements. En tenant compte de ce facteur on retrouverait - CHRISTALLER cite le cas des villes de Bâle et de Lörrach - une mesure

différente de la distance physique mais qui correspondrait beaucoup mieux aux normes mises en évidence par l'approche théorique.

1.2.3 OHLIN

Même si elle n'aborde que de manière indirecte le cas des régions frontalières, l'analyse de Bertil OHLIN (1933)¹⁾ est cependant précieuse parce qu'elle tente de lier dans un même schéma commerce interrégional et international.

Dans le modèle de base, l'échange entre les régions trouve sa source dans les inégalités de prix et de dotation en facteurs de production. OHLIN introduit ensuite un élément qui vient limiter la mobilité des biens: le coût de transfert. C'est le poids relatif de ce coût qui détermine si un bien sera échangé entre les régions ou pays. A côté des biens échangés, qualifiés de "biens interrégionaux ou internationaux", on trouve donc des biens dont l'aire de marché est limitée à la région ("home market goods"). Ces biens "régionaux" peuvent être plus ou moins exposés à la concurrence des biens importés. Font partie de la catégorie "protégée" la plupart des services ainsi que les biens dont le coût de transport est élevé.

Ce coût de transport constitue l'essentiel du coût de transfert interrégional. D'autres éléments viennent s'y ajouter lorsqu'on franchit une frontière internationale. Il s'agit des différences qui existent entre deux pays tant au niveau des lois, de la langue, des taxes que des "comportements économiques". Si ces divers éléments peuvent être traités sur le même modèle que les coûts de transport, d'autres obstacles rendent encore plus difficile l'échange international.

1) Dans la suite de ce texte, on fera référence à l'édition révisée, parue en 1967, de "interregional and international trade".

En premier lieu, l'existence de systèmes monétaires différents introduit une nouvelle variable dans le modèle, le taux de change, ainsi qu'une nouvelle contrainte, l'équilibre des balances monétaires. Les caractéristiques socio-économiques nationales jouent ensuite un rôle important, dans la mesure où il y a uniformité intra-nationale mais pas internationale au niveau, notamment, de la conjoncture ou des conditions de travail. Lorsqu'on tient également compte des obstacles douaniers de nature administrative, on comprend que les frontières internationales aient un effet beaucoup plus marqué que les limites interrégionales.

Cependant, ces obstacles peuvent être surmontés et, souvent, les différences de prix entre production nationale et biens importés restent dans des limites étroites. L'échange est donc possible; ce d'autant plus que les coûts de transfert agissent également au niveau intra-national ou intra-régional:

"The market area over which a certain commodity is distributed from a certain center of production does not stop at the national borders, except insofar as the latter are important obstacles. Often they are not, and goods pass the borders, i.e., enter into international trade." (OHLIN 1967, p. 174).

A contrario, l'introduction de droits de douane élevés peut modifier la répartition spatiale des activités. Ainsi, les producteurs de biens d'exportation, qui généralement se localisent à proximité de la frontière, se voient davantage concurrencés (au niveau du marché des facteurs) par les branches qui travaillent pour le marché national. De cette manière, les régions centrales, qui sont mieux placées par rapport au marché national, sont favorisées:

"... it is obvious that if a country chooses to impose a tariff of some significance, the location of industry will be affected: some industries are stimulated, others are retarded. There is no reason to assume that those stimulated will be located in the same way as the others. Export industries tend to locate near good transfer facilities to other countries, e.g., close to good ports. Market-located home market industries, however, which may well expand owing to protection at the expense of export industries, locate to a large extent in the interior of the country. Protection may thus move industry away from the coastal districts to those in the interior." (OHLIN 1967, p. 207).

Le modèle d'OHLIN tient aussi compte de la mobilité inter-régionale et internationale des facteurs de production. Celle-ci est toutefois beaucoup plus malaisée que celle des biens parce qu'elle se heurte à de très fortes résistances de nature psychologique.

Même si les mouvements de facteurs sont plus fréquents entre les régions qu'entre les pays, les échanges de produits n'en restent pas moins l'instrument privilégié des ajustements internationaux mais aussi interrégionaux. L'analyse d'OHLIN est donc avant tout celle du commerce et, plus particulièrement, du commerce international. En effet, le lien avec la théorie de la localisation reste très imparfait: pour OHLIN les disparités de développement entre régions s'expliquent par leur dotation en facteurs et, surtout, par les capacités et les coûts de transfert intrarégionaux.

1.2.4 HOOVER

Si Edgar M. HOOVER¹⁾ s'est largement inspiré de LOESCH, son analyse est moins théorique et, surtout, accorde davantage d'importance aux facteurs institutionnels. Ainsi, ce sont non seulement la langue mais aussi de multiples particularités culturelles, politiques et techniques qui caractérisent un pays et qui conditionnent l'échange international:

"Une frontière peut aussi concrétiser des différences de goûts, de coutumes et de langage (même entre deux pays aussi apparentés que, par exemple, les Etat-Unis et le Canada) qui imposent à l'exportateur un effort particulier, atteignant parfois, par le recours à des fabrications spéciales, une coûteuse diversification des séries. Les modalités d'étiquetage, de publicité, de correspondance, se ressentent de la différence des langages, des systèmes de mesure, des normes techniques, pour tout ou partie d'un article (visserie, par exemple), tandis que la religion même peut apporter des restrictions" (HOOVER 1955, p. 175).

1) Le principal ouvrage de HOOVER "The location of economic activity" a été publié, avec un certain retard dû à la guerre, en 1948. Dans ce texte on se référera à la traduction française parue en 1955.

Bien qu'il considère que l'effet principal de la frontière est de rétrécir les aires de marché et d'accentuer les forces centripètes des économies nationales, HOOVER insiste également sur ses retombées positives. Notamment, et contrairement à OHLIN (voir point précédent), des mesures protectionnistes peuvent aussi favoriser le développement de certaines activités dans les régions frontalières:

"Si, par exemple, un pays importateur de produits fabriqués décide d'importer et de transformer désormais les matières premières qu'il ne possède pas, ses entreprises (si elles sont orientées vers les sources plus que vers le marché) tendront à s'installer auprès des points d'entrée (bien entendu en deça de la barrière protectrice). Même si le coût de transport de ces matières premières n'est pas déterminant, ces points d'entrée présentent d'autres avantages: transbordement, redistribution, marché local...." (HOOVER 1955, p. 179).

HOOVER passe ensuite en revue les échanges internationaux et interrégionaux. Dans le premier cas, il relève une tendance à la convergence car, même si des obstacles sont mis à la mobilité des biens ou des facteurs, les mécanismes de substitution rendent possibles des ajustements tendant à l'équilibre général. Ce postulat est toutefois remis en doute par "l'économie réelle". Même au niveau international les facteurs sont mobiles et, à l'image de ce qui se passe au plan interrégional, les mécanismes d'évolution peuvent se traduire par une tendance à la divergence (par l'intermédiaire du multiplicateur régional).

La frontière intervient dans ce schéma non seulement parce qu'elle impose la conversion des paiements d'une monnaie dans l'autre mais aussi et surtout parce qu'elle est le lieu de confrontation d'intérêts nationaux et de politiques économiques divergents:

"... une différence fondamentale apparaît: celle d'une séparation des autorités qui peuvent, chacune pour son compte, intervenir dans le volume du crédit, les taux d'intérêt, les prix, l'investissement à l'extérieur, le contrôle douanier, le cours des changes, dans une optique de progrès et d'équilibres internes bien plus qu'aux fins de la prospérité internationale." (HOOVER 1955, p. 186).

1.3 Les théories de la croissance régionale

Si la différence entre approches micro-économiques (théories de la localisation) et macro-économiques (théories de la croissance régionale) est relativement claire, il est par contre plus difficile de dégager une vision synthétique des multiples courants, des multiples disciplines et techniques qui touchent à la croissance régionale. Harry W. RICHARDSON (1973 et 1978) est un des rares auteurs qui ait cherché à donner une vision d'ensemble dans ce domaine, et c'est sur son travail que nous nous appuyerons ici.

Fondamentalement, on peut distinguer deux approches théoriques: les modèles néo-classiques qui postulent la convergence, et les modèles du développement inégal, basés sur une hypothèse opposée. Les modèles néo-classiques sont surtout attirants parce qu'ils articulent croissance régionale et mobilité des facteurs de production. Toutefois, ils reposent sur des postulats très éloignés de la réalité et envisagent l'espace avant tout de manière ponctiforme.

Les modèles de croissance cumulative, notamment ceux développés par MYRDAL et KALDOR, sont surtout applicables aux relations entre pays sous-développés et pays riches. RICHARDSON, tout en reconnaissant les aspects plus réalistes de ces théories, met en doute leur transposition au plan régional et relève leur côté peu formalisé.

A côté de ces deux écoles, on peut distinguer une série d'approches qui se distinguent par leur caractère partiel et par le fait qu'elles constituent davantage un instrument et une technique d'analyse qu'une véritable thécroissance régionale. Parmi ces approches on peut mentionner (RICHARDSON 1973 et 1978):

- la théorie de la base économique;
- les modèles input-output;
- les modèles économétriques;

- l'analyse shift-share;
- les modèles de gravitation ou modèles de potentiel.

Dans son analyse, RICHARDSON (1973) relève les nombreuses limites auxquelles se heurtent ces différentes écoles et tente de les surpasser en proposant de fusionner les théories de la localisation et de la croissance régionale. Une telle démarche doit reposer sur une prise en compte à un double niveau de l'espace et de la distance: celui des distances interrégionales, celui de la différenciation spatiale intra-régionale. Le modèle esquissé par RICHARDSON (1973) tente d'intégrer les apports de nombreux courants de recherche et s'éloigne ainsi des modèles à forte cohérence interne tels ceux construits par les néo-classiques.

Un tel modèle est surtout intéressant parce qu'il peut servir de toile de fond à l'analyse empirique qui sera présentée dans la seconde partie de cette recherche, en lui fournissant les indispensables points de repère théoriques. En ce qui concerne les frontières internationales, l'apport d'un tel modèle et par contre beaucoup plus limité et nous ne présenterons ici que trois de ses éléments, les plus intéressants par rapport à notre problématique. Parallèlement, nous consacrerons un point particulier (1.3.2) à la théorie de la polarisation. En effet, cette approche qui peut être classée dans la catégorie des théories du développement inégal, n'a pas été intégrée par RICHARDSON mais a été utilisée par plusieurs auteurs pour analyser les effets de la frontière.

1.3.1 Trois composantes du modèle de croissance régionale

1.3.1.1 Le facteur urbain

Pour RICHARDSON, l'introduction du fait urbain est le moyen le plus adéquat de rendre compte de la différenciation spatiale intra-régionale et de s'éloigner ainsi d'une vision

punctiforme de l'espace. La répartition spatiale de la population et des activités dans l'espace - plus précisément leur agglomération en un nombre limité de lieux - est en effet plus importante que la distance qui sépare deux points:

"Regional economists are not merely concerned with the distances separating points in space (e.g. raw material locations and markets, one market and another, producers and consumers) but with the internal structure of these spatial points. In particular, the spatial agglomerations of population and economic activities may be the main distinctive feature between an analytical framework based upon a set of spaceless regions and one that recognises the existence of space both between and within regions". (RICHARDSON 1973).

L'intégration de l'économie urbaine non seulement permet de se rapprocher de la réalité mais constitue aussi un passage obligé si on veut tenir compte des économies externes et des effets d'agglomération. Cette dimension devra donc jouer un rôle majeur dans l'analyse des effets régionaux de la frontière.

1.3.1.2 La diffusion spatiale de l'innovation

Cet élément, souvent oublié par les néo-classiques, devient un des aspects centraux des nouvelles politiques de développement régional¹⁾. Le progrès technique n'apparaît pas partout en même temps et, sa diffusion est freinée par de multiples facteurs.

Le rapport avec les frontières internationales dépend dans ce cas du modèle choisi pour représenter cette diffusion. Ainsi, en se basant sur un modèle de diffusion selon la hiérarchie urbaine, HAGERSTRAND postule que le processus de diffusion est d'une part freiné par la frontière et qu'il est d'autre part sensible à la distance:

"National border restrict the innovation diffusion process. The first adoption in a country of an imported innovation is usually in the

1) Voir, par exemple, EWERS et WETTMANN 1980.

capital or some other large city. When innovations cross national boundaries, they spread most easily into neighbouring countries"1).

Une telle conclusion est étroitement liée au choix d'un modèle. On parviendrait vraisemblablement à des résultats différents - en tout cas en ce qui concerne le rôle de la distance - si on se basait sur un mode de diffusion privilégiant les facteurs internes aux entreprises²⁾. Dans la mesure où l'impact des frontières nationales dans ce domaine reste largement inexploré, la référence à cet élément doit surtout montrer que l'étude des effets de la frontière peut être étendue à toutes les composantes du modèle de la croissance régionale.

1.3.1.3 Les modèles de gravitation

Le modèle de gravitation, ou modèle de potentiel, permet de rendre compte de la friction de la distance mais n'explique pas, à proprement parler, les causes du développement régional. Ce modèle emprunté à la physique repose sur deux variables, la masse (mesurée, par exemple, par le revenu régional) et la distance. Ainsi, le potentiel de croissance d'une région est fonction de la masse des autres régions du système et de la distance qui la sépare de ces dernières.

Développé à l'origine dans le cadre de l'analyse du commerce international, cet instrument a été utilisé comme nous le verrons plus loin (voir 1.4.3 et 2.3), pour évaluer l'impact de l'intégration européenne. Même si RICHARDSON (1973) doute de son application au plan régional, il faut reconnaître qu'un tel modèle offre le très grand avantage de lier économie internationale et régionale et qu'il présente par conséquent un très grand intérêt pour l'étude des effets de la frontière.

1) Cité par RICHARDSON 1973, p. 121.

2) Voir, par exemple, MAILLAT 1982.

1.3.2. La théorie de la polarisation

Issue des travaux de François PERROUX, la théorie de la polarisation s'appuie sur des concepts qui s'appliquent en premier lieu aux espaces économiques. Parmi les tenants de cette école, c'est surtout à Jacques-Raoul BOUDEVILLE que revient le mérite d'avoir développé la dimension spatiale et régionale de cette approche. Cet auteur a d'ailleurs consacré une partie de ses travaux à l'analyse des régions frontalières.

La transposition de ces concepts au niveau géographique conserve une dimension technique mais l'enrichit de multiples facteurs socio-économiques:

"Un pôle de développement, du point de vue technique, est un complexe d'activités agglomérées autour d'une activité motrice." ...

"La polarisation se définit comme le développement d'un complexe économique et social géographiquement aggloméré. Les économies externes qui caractérisent la polarisation sont essentiellement centrées sur l'effet de communication, au sens large, qu'il s'agisse des échanges de marchandises, de services ou d'information." (BOUDEVILLE 1972, pp. 263-264).

Mais, élément encore plus important pour la compréhension de cette approche: "La polarisation est un processus dynamique et volontaire d'évolution des structures." (BOUDEVILLE, 1972, p. 264). Cet abandon de la "main invisible", l'accent porté sur les facteurs institutionnels sont une des raisons pour lesquelles les tenants de cette école se sont intéressés aux effets des frontières internationales. On peut trouver à cela une autre justification dans le fait que leur analyse a été contemporaine de la mise en place du Marché commun européen. Ainsi, les pôles sont considérés non seulement comme l'instrument du développement régional, mais aussi comme des "outils privilégiés d'intégration des communautés internationales".

Dans son analyse économique des régions frontalières, BOUDEVILLE (1971 et 1972) fait tout d'abord la critique des approches néo-classiques. La région est par définition plus ouverte que la nation et la théorie monétaire du commerce international ne s'applique pas aux échanges interrégionaux.

La nature des frontières et des régions frontalières joue un rôle important dans l'analyse. BOUDEVILLE (1972, pp. 256-257) distingue trois types de frontières politiques:

- "Les frontières obstacles naturels à l'état pur: Pyrénées, Alpes. Ces régions forment des ensembles, homogènes naturellement divisés par les lignes de crête en des espaces polarisés de nationalité différente.";
- "Les frontières historiques partagent politiquement une zone de développement économique sans obstacles naturels et sclérosent le rayonnement des pôles urbains de développement.";
- "Les frontières maritimes à la fois obstacles et attraction sont une source de localisations économiques récentes sur le pourtour des bassins océaniques.".

Ces frontières partagent également trois traits communs:

- une disparité artificielle et tranchée des rémunérations des facteurs de production, encore accentuée par les vicissitudes monétaires;
- une distorsion des réseaux de polarisation urbaine défavorable aux centres les plus importants (par exemple: Bâle);
- un contact abrupt entre deux structures institutionnelles hétérogènes.

C'est l'application des concepts et des instruments de la polarisation qui devrait permettre de surmonter ces obstacles en "matérialisant la solidarité européenne". Parmi les différentes formes que prend la polarisation, c'est la catégorie des pôles d'intégration qui semble le mieux convenir. Il s'agit d'un pôle de développement "qui met en communication des systèmes économiques jusque-là essentiellement étrangers". Dans le cas des pays européens, ces systèmes économiques sont en fait des "réseaux industriels et urbains" qui ont été "artificiellement disconnectés par des frontières politiques".

Pour que cette intégration puisse être effective, BOUDEVILLE distingue plusieurs conditions:

- une forte croissance économique;
- un système de prix frontaliers qui permet la distinction entre intégration et mouvements de transit;
- des intérêts et des objectifs communs aux pays voisins;
- des industries motrices plurinationales.

Ces pôles d'intégration peuvent prendre plusieurs aspects mais "le type le plus général d'intégration polarisée est bien entendu triangulaire. C'est ainsi qu'il faut concevoir le développement Bâle, Mulhouse, Fribourg;" (BOUDEVILLE 1972, p. 267). Cette évidence géométrique, qui ne semble pas nécessiter une quelconque démonstration, revient dans les travaux que BOUDEVILLE a menés jusqu'à sa mort accidentelle. Son appréciation des faits se modifie toutefois progressivement, à l'exemple du jugement qu'il porte sur le cas bâlois. Ainsi de pôle dont le rayonnement est entravé par la frontière, Bâle devient une métropole dont "l'influence dangereuse" doit être contrebalancée par le développement de l'industrie et des infrastructures de la région française voisine:

"The Belfort, Montbéliard, Mulhouse triangle built in order to balance Bale's dangerous polarisation at the junction of Rhine and the Swiss plateau. The technical links are created by Peugeot (Montbéliard, Mulhouse). The social accessibility results from the commun Schéma Directeur d'Urbanisme of Belfort and Montbéliard. The geographical Accessibility results from the highway Mulhouse, Belfort, Montbéliard and from the future Rhine-Rhône canal." (BOUDEVILLE 1975, p. 232).

Développée à la même époque, l'analyse de René GENDARME s'inspire également des théories de la polarisation. Encore plus que chez BOUDEVILLE, on retrouve l'idée de régions naturelles divisées par une frontière. Se fondant sur les travaux de précurseurs de la géographie politique, GENDARME considère que la ligne frontalière n'est pas une "vérité naturelle". Il est donc préférable de raisonner en termes de lisières ou de zones ce qui justifie une vue très négative des effets de la frontière:

"... une définition de la région frontière pourrait être la suivante: ce sont des zones qui ont leur développement entravé par la création d'une ligne artificielle, fixée de manière quasi arbitraire, partageant en deux ou trois une région naturelle." (GENDARME 1970, p. 891).

C'est sur cet aspect "artificiel" de la frontière que GENDARME fonde sa critique de la théorie classique. Ainsi, l'immobilité "voulue" des facteurs de production n'est pas compensée par celle des produits et l'équilibre postulé par le modèle classique ne peut pas se réaliser dans les régions frontières.

L'étude des faits montre que la mobilité des capitaux entre des régions frontières constitue l'exception. De plus, la mobilité intra-nationale a joué un rôle aggravant: repoussés par les risques politiques et militaires, les capitaux ont eu tendance à se diriger vers l'intérieur des pays, ce qui explique que les régions frontières, à l'image de l'Alsace et de la Lorraine, soient devenues des régions à économie vulnérable ou déprimée. A l'opposé, la frontière induit la mobilité du facteur travail. Déclenchés par des "disparités de salaires liées à des politiques économiques nationales différentes", les mouvements des travailleurs frontaliers mettent "ainsi dans les régions frontières les faits en contradiction avec la théorie" (GENDARME 1970, p. 896).

En passant à l'analyse de l'intégration économique, GENDARME reprend le modèle de GIERSCH¹⁾ et constate que l'hypothèse d'égale répartition des ressources dans l'espace est irréaliste. Il n'est donc pas assuré que les régions frontières centrales de l'union soient celles qui profitent le plus de l'intégration. GENDARME cite trois catégories de régions qui pourraient être mieux placées à ce niveau:

- les régions urbaines déjà fortement développées;
- les régions maritimes²⁾;

1) Voir 1.4.1.

2) Au contraire de BOUDEVILLE, GENDARME ne semble pas considérer les régions côtières comme de véritables régions frontières.

- les régions frontalières extérieures de l'union: ces zones sont susceptibles d'attirer des capitaux des pays voisins qui désirent pénétrer le territoire de l'union.

En essayant d'intégrer les apports des théories de la polarisation, GENDARME remarque que les régions frontalières ne semblent pas pouvoir bénéficier pleinement des économies d'échelle et des économies externes. On peut donc les considérer avant tout comme des pôles de développement incomplets. Ceci s'explique par quatre types de problèmes auxquels sont confrontées ces régions:

- les barrières douanières limitent l'exploitation des marchés;
- l'existence de la frontière ne permet pas l'exploitation des complémentarités;
- l'infrastructure des transports est concurrente et non irradiante;
- il est impossible de parvenir à la pleine exploitation des disponibilités de main-d'oeuvre (non-liberté d'établissement, non-équivalence des diplômes).

"La frontière politique a donc pour conséquence principale de bloquer les effets de diffusion du pôle de développement. Celui-ci n'aura pas la force entraînant qu'il aurait eue à l'intérieur de l'espace national. Nous référant à l'existence de zones sous-développées, coexistant de l'autre côté de la frontière avec des zones sur-développées, nous dirons qu'il s'agit là de pôle de développement incomplet." (GENDARME 1970, p. 903).

Le Marché commun devant permettre de "reconstituer des régions naturelles", GENDARME en déduit que l'intégration devrait rendre possible des effets d'entraînement, notamment en remettant en contact deux parties complémentaires d'une même région. Toutefois ces effets semblent avoir des conséquences avant tout négatives dans la mesure où les régions frontalières sont de force inégale et deviennent ainsi des zones d'amplification des effets de polarisation. Les effets

de domination qui en découlent sont encore amplifiés par les disparités monétaires, ce qui rend d'autant plus nécessaire l'harmonisation des politiques économiques nationales:

"Comme les régions frontalières sont composées, de part et d'autre de la frontière, d'une zone forte et d'une zone faible, le processus cumulatif joue, dans un premier temps, sur une économie faible à salaires insuffisants; il en résulte dans un deuxième temps, une migration de la main-d'oeuvre qualifiée qui empêche toute industrialisation ultérieure." (GENDARME 1970, p. 904).

Bien qu'il ait lui-même contribué au développement des théories de la localisation et à leur diffusion dans le monde anglo-saxon, Niles HANSEN porte cependant un jugement sévère sur leurs apports à l'étude des régions frontalières. Selon lui, les tenants de la polarisation ne sont pas parvenus à développer une véritable théorie des régions frontalières et souvent leur analyse n'apporte rien de plus que celle proposée par la théorie de la localisation. Cet échec est, au moins en partie, celui de la théorie elle-même. En fait, les effets de diffusion prédits par cette théorie ne se sont pas produits. Même si la croissance est apparue dans quelques centres, les liens économiques sont restés très diffus et il paraît donc illusoire de réduire les problèmes des régions frontalières à de tels mécanismes:

"However, neither Gendarme nor Boudeville nor any growth pole theorist really develops a systematic theory relating border regions to the growth pole literature. Many of the examples cited of the consequences of an incomplete development pole were already recognized, at least implicitly, in classical location theory, and it is difficult to see what is to be gained by adopting the jargon of growth pole theory"....
"Even where growth has been induced in selected centers, spread effects usually have been either nonexistent or much less than anticipated. The principal reason is the economic linkages tend to be very diffused spatially; they are not primarily a matter of a center and its hinterland or even an orderly filtering process from the higher-order to lower-order centers within an urban hierarchy. Thus the reduction of border region problems to the issue of spread effects appears to be too simplistic." (HANSEN 1981, p. 29).

Cette remise en question peut se doubler d'un autre constat: les tenants des théories de la polarisation ont peu renouvelé leur analyse. On en veut pour preuve un papier récent de GENDARME (1982) qui reprend l'essentiel des éléments développés dans son article de 1970. Dans cette version actualisée,

la notion d'effets d'entraînement positifs disparaît presque complètement. Les régions frontières sont vues avant tout comme "zones d'amplification des disparités internes à la communauté". Les politiques régionales sont toujours différentes d'un pays à l'autre et les fluctuations monétaires sont venues encore aggraver les disparités. Ceci amène GENDARME à s'éloigner de la théorie de la polarisation et à insister sur les nombreux obstacles politiques qui s'opposent encore aujourd'hui à l'intégration européenne:

"Soyons clair, les problèmes des régions frontières sont ceux de la Communauté. Comment croire à l'Europe quand il y a toujours autant de douaniers aux frontières intérieures. Comment parler de Marché Commun quand treize ans après l'union douanière les formalités intra-communautaires sont aussi complexes. Comment parler de Marché Commun à l'entrepreneur qui se heurte partout à des barrières non tarifaires que les États dressent à nouveau entre eux... Comment ne pas voir que la région frontière révèle avec force le contraste entre le rêve européen et la réalité de sa construction. L'étude des régions frontières nous conduit à penser que ce n'est pas l'Europe qui est malade de ces régions mais les régions frontières qui sont malades de la "Non-Europe." (GENDARME 1982, p. 26).

1.4 Les analyses de l'intégration économique

Avec l'étude des effets de l'intégration économique on retrouve le contact avec les théories du commerce international. La question la plus souvent traitée dans ce cadre est de savoir si le jeu des effets de création et de détournement du commerce aboutit à un gain de bien-être et de déterminer quels sont les pays qui gagnent ou perdent à ce jeu.

Si la signature du traité de Rome puis la mise en place du Marché commun ont suscité de nombreux travaux, on s'intéressera¹⁾ ici surtout aux études qui ont envisagé l'impact de l'intégration non seulement au plan national mais surtout au niveau des régions. Dans ce contexte, la question centrale n'est pas de mesurer les gains et les pertes de chacun des

1) Pour les effets nationaux de l'intégration, voir SCITOVSKY 1962 et BALASSA 1962. On peut également se référer à l'analyse de la littérature proposée par ADLUNG 1982.

partenaires d'une union mais bien plutôt d'évaluer ses conséquences sur les disparités régionales.

1.4.1 GIERSCH

L'article très souvent cité de GIERSCH (1949-1950) propose un modèle simplifié destiné à rendre compte des effets de la frontière. Celui-ci se base sur trois hypothèses:

- l'espace est une grande plaine dans laquelle les coûts de transport sont proportionnels à la distance;
- la population et les unités de production y sont distribuées uniformément. Ces unités, des fermes auto-suffisantes, sont de taille égale;
- la plaine, de forme circulaire, est entourée d'un désert, obstacle naturel qui se rapproche le plus d'une frontière politique.

Lorsque les fermiers se décident à vendre un produit, leur aire de marché se trouve limitée par les coûts de transport. On aboutit ainsi à une structure hexagonale proche de celle proposée par LOESCH. Si on introduit plusieurs biens, la distribution des activités devient plus dense au centre de la plaine; ce qui s'explique par le fait que plus l'aire de marché d'un produit est étendue - le nombre de ces aires est déterminé par les coûts de transport - plus l'unité de production sera proche du centre de la plaine. L'accumulation du capital vient renforcer cette évolution et induit un processus d'agglomération de la population et des activités dont la répartition spatiale prend la forme d'un cône.

Finalement, c'est donc le désert - la frontière - qui détermine le centre de gravité des activités en les repoussant vers le centre de la plaine. Pour montrer que la

différence entre désert et frontière est négligeable, GIERSCH reprend le schéma de LOESCH¹⁾ et de HOOVER.

Bien qu'il abandonne ensuite une partie des restrictions de son modèle, GIERSCH estime cependant que la combinaison des économies internes et externes, de l'accumulation du capital ainsi que de certains avantages de localisation aboutira à un résultat comparable, les effets d'agglomération donnant la même forme cônica à la distribution des activités dans l'espace.

On retrouve d'ailleurs ces forces d'agglomération au niveau de l'espace mondial. Toutefois, les frontières, plus particulièrement les barrières aux échanges, laissent subsister des forces centripètes nationales qui limitent les influences internationales. Sans ces tendances "déglomératives" nationales, la prééminence du centre mondial, les Etats-Unis, serait encore plus marquée.

GIERSCH en déduit que l'intégration économique aura pour effet d'affaiblir ces forces nationales au profit du ou des centres. Faut-il important, les régions frontalières, auparavant défavorisées par la proximité du "désert", verront leur situation s'améliorer lorsqu'elles sont proches de ces centres, alors que d'autres régions ne seront plus protégées par les barrières douanières:

"The locational consequences of the formation of, for example, a Western European Union can now be described by the following general statement: The abolition of barriers to inter-European trade and to inter-European movement of factors will weaken the deglomeration and will thus enforce international, and more precisely, inter-European, agglomeration. It will strengthen the attractiveness of the highly industrialised centre both for labour and capital. Towns and regions with artificial advantages due to national agglomeration will become disadvantageous. On the other hand, particular regions near the industrial centre, which have suffered under the depressing influence of national borders will gain instead." (GIERSCH 1940-1950, p. 91).

1) Voir 1.2.1.

La disparition des protections douanières et des effets d'agglomération nationaux devrait normalement nécessiter une baisse des profits et des salaires dans les régions les plus touchées afin de rétablir leur compétitivité. Toutefois, le manque de flexibilité des revenus ainsi que la mobilité, relativement élevée dans le long terme, des facteurs de production limitent de tels ajustements et GIERSCH pense donc qu'on assistera à une migration des facteurs en direction, et au profit, des centres industriels de l'Europe.

1.4.2 BOURGUINAT

En cherchant à évaluer ex-ante les conséquences de l'intégration européenne sur l'espace français, Henri BOURGUINAT (1961) compare les objectifs de l'aménagement du territoire (niveau national) à ceux de l'intégration économique (niveau multi-national). Si ces deux approches ont en commun l'objectif d'élever le bien-être, elles diffèrent cependant au niveau des moyens. L'aménagement du territoire vise avant tout à éliminer les disparités régionales résultant des forces du marché, créant ainsi des conditions plus favorables pour la croissance nationale. A l'inverse, l'intégration met l'accent sur l'élévation du bien-être de chaque pays ou d'un ensemble de pays, la réduction des disparités intra-nationales n'intervenant qu'en second lieu.

Au début de son analyse, BOURGUINAT relève que deux visions opposées des effets de l'intégration sont proposées par la science économique. La première met en évidence le fait que les firmes marginales ne seront plus protégées par les barrières douanières, ce qui, par le jeu des forces d'agglomération, aboutira à une influence aggravante de l'intégration sur les disparités régionales. La seconde insiste sur les conséquences d'une plus grande mobilité des facteurs de production. Dans ce cas, les ressources régionales pourraient être mieux utilisées et il y aurait donc influence rééquilibrante.

BOURGUINAT cherche un premier élément de réponse en faisant le bilan de quelques expériences d'intégration. Il constate ainsi que "l'émergence d'économies de grands espaces" a eu un impact non seulement important mais aussi varié sur la distribution des activités. Dans le cas de l'Allemagne, le "Zollverein" a précédé l'unification politique. Contemporain d'une forte vague de progrès technique, ce processus a amorcé les grandes tendances de l'organisation spatiale actuelle en permettant la création d'un marché national de grande taille. En intervenant avant l'union douanière, l'unification politique de l'Italie a eu un impact régional beaucoup plus négatif. En effet, le Sud du pays, qui vivait presque en vase clos à l'abri de puissantes protections douanières, a vu son pouvoir politique régional se dissoudre et les centres de décisions économiques se déplacer vers le Nord du pays.

L'impact spatial du BENELUX ou de la Communauté européenne de charbon et de l'acier (CECA) est moins marqué. Pour BOURGUINAT cela tient au fait que ces expériences sont restées limitées à certains secteurs. Si elles ont abouti à une spécialisation accrue, elles n'ont pas pour autant modifié de manière significative les structures spatiales préexistantes.

Ayant ainsi démontré qu'une union douanière exerce des effets importants sur les disparités régionales, BOURGUINAT se réfère ensuite au modèle de GIERSCH (voir point précédent) pour souligner les effets positifs que l'intégration devrait avoir théoriquement dans les régions frontalières:

"Un mouvement important devrait se faire jour au profit des régions frontalières; celles-ci de périphériques qu'elles sont actuellement avec tous les inconvénients qui en résultent sur le plan de la production et de la consommation deviendraient centrales." BOURGUINAT 1961, p. 161).

Partisan de la théorie de la polarisation, BOURGUINAT est conscient des limites du modèle de GIERSCH mais il n'en conclut pas moins que l'évolution devrait correspondre à celle prédite par le modèle. En effet l'analyse de la situation

française à la fin des années '50' montre que les régions frontalières du Nord et de l'Est ont connu une croissance supérieure à la moyenne nationale. Cette particularité, contraire aux hypothèses du modèle, s'explique par la proximité des sources de matières premières ainsi que par l'importance des économies externes et des effets induits par la concentration des industries lourdes dans cette zone. Le processus d'intégration devrait donc encore accentuer ces avantages car la situation de ces régions, au coeur du nouveau marché européen, est très favorable.

Pour BOURGUINAT ce phénomène est d'ailleurs plus général et il prévoit l'émergence d'une "Lotharingie Industrielle" qui comprendrait la plus grande partie des vallées du Rhin, du Rhône et du Pô, ainsi que le Nord et l'Est de la France. A cette échelle internationale - on retrouve là la seconde conclusion de GIERSCHE -, l'intégration devrait correspondre à une aggravation des effets de polarisation:

"Ce sont les pays ou régions disposant d'activités les plus puissamment motrices qui auront les chances les plus importantes de développement cumulatif. La réalisation de l'Union douanière doit donc normalement par là profiter aux agglomérations nationales existantes et accélérer encore la décadence des régions attardées." (BOURGUINAT 1961, pp. 164-165).

L'analyse détaillée que BOURGUINAT consacre ensuite aux effets probables de l'intégration sur l'espace français est beaucoup plus nuancée et apporte des éléments de réflexion plus intéressants. Notamment, l'hypothèse d'un déplacement du centre de gravité vers l'Est est peu réaliste car la métropole parisienne continuera d'offrir un vaste marché.

A un autre niveau, la suppression des droits de douane ne devrait pas avoir l'effet escompté dans tous les domaines. Les préférences des consommateurs continueront de jouer un rôle important et de particulariser chaque marché national¹⁾. D'ailleurs, BOURGUINAT ne considère pas que ces

1) Il est intéressant de relever à ce sujet que BOURGUINAT explique les différences de coûts entre la France et ses partenaires européens par des facteurs d'ordre structurel. Par exemple, le poids du secteur public est plus important en France parce qu'il est nécessaire d'y corriger des déséquilibres, notamment régionaux, plus accentués qu'ailleurs.

obstacles aux échanges soient toujours de nature négative. Par exemple, l'existence de marchés locaux ou régionaux "protégés" pour certains biens devrait servir de support aux activités des régions périphériques pour leur permettre de se heurter ensuite à la concurrence internationale. En cela BOURGUINAT se distingue des courants libre-échangistes et se rapproche davantage de certaines analyses contemporaines du développement endogène.

En laissant jouer les forces de polarisation, l'intégration devrait normalement accentuer la mobilité internationale des facteurs de production et créer par là une situation comparable à celle qui règne entre les régions d'un seul pays. De nombreux obstacles peuvent cependant s'opposer à une telle évolution. A cet égard l'analyse des différentes formes d'investissements est particulièrement intéressante. BOURGUINAT relève notamment que les placements de portefeuille risquent d'être défavorables aux régions marginales dans la mesure où ils ne touchent que les entreprises qui offrent une surface financière suffisante. Les investissements directs résultent avant tout de l'auto-investissement et on peut supposer que cette mobilité restera limitée aux secteurs à forte capacité financière (industrie lourde, par exemple).

1.4.3 Les modèles de potentiel

Le modèle de gravitation¹⁾ a été utilisé pour apprécier l'impact de la création et des élargissements successifs de la CEE sur le potentiel de croissance des régions européennes. Une première étude de CLARK, WILSON et BRADLEY (CLARK et al. 1969) reposait sur l'observation que la concentration des activités et de la population était de plus en plus influencée par le mode de localisation des industries mobiles (footloose). Cette analyse a ensuite été actualisée et

1) Voir 1.3.1.3.

complétée par KEEBLE, OWENS et THOMPSON (KEEBLE et al. 1982) dans le sens plus général de l'accessibilité régionale comme facteur de croissance.

Ces deux études reposent sur une approche identique. Elles mettent l'accent sur le rôle du marché des produits et des facteurs ainsi que sur la distance. Les entreprises et les régions ont un potentiel de croissance d'autant plus fort qu'elles se situent à proximité de marchés importants et peuvent de ce fait profiter d'économies d'échelle. Il y a donc aussi un effet d'agglomération, dans la mesure où à distance égale le potentiel d'une région sera d'autant plus élevé que la densité des marchés (régions) voisins sera plus élevée.

En faisant abstraction de certains raffinements méthodologiques, le modèle utilisé dans ces deux analyses peut se résumer de la manière suivante:

$$P_i = \sum_{j=1}^n \frac{M_j}{D_{ij} + F}$$

- où P_i : potentiel de la région i
 M_j : volume des activités de la région j
 D_{ij} : coût de franchissement de la distance entre i et j
 F : tarif douanier si i et j ne sont pas situées dans le même pays

On voit par ce modèle que l'effet de l'intégration et, par conséquent, des frontières n'est reflété que par l'existence ou par les variations d'un tarif douanier (F). La méthode utilisée dans ce cas reste très grossière: la résistance opposée par la frontière est estimée par le coût moyen des droits de douanes, pour être ensuite convertie en une distance. L'intégration se traduira donc uniquement par une diminution des coûts liés à la distance. KEEBLE et al.

reconnaissent qu'à part cela d'autres facteurs, notamment culturels, peuvent influencer les échanges. Ils refusent toutefois d'intégrer ces éléments difficiles à mesurer en alléguant que leur impact devrait diminuer avec le temps. Certes, la prise en compte de tels facteurs soulève de nombreux problèmes, mais l'argument proposé est faible car il est difficile d'imaginer que les facteurs linguistiques disparaissent progressivement:

"Clearly, actual trading patterns between countries may also be influenced by certain secondary non-economic considerations, such as cultural differences in taste and consumer preference, language and historic ties (e. g. within the Scandinavian countries or between the UK and Portugal). However, any attempt to incorporate such factors would necessary be arbitrary, and in any case, increasing economic integration within Western Europe is diminishing their relative importance over time." (KEEBLE et al. 1982, p. 425).

Selon CLARK et al., l'avènement de la CEE a eu un effet dramatique sur les inégalités régionales de développement dans la mesure où une hiérarchie centre-périphérie à l'échelle européenne est venue se surajouter aux disparités intra-nationales. Ce sont donc les régions situées au centre de l'Europe des six qui ont le plus profité de l'intégration:

"With the removal of the frontier costs between the E.E.C. countries following the Treaty of Rome, a dramatic changes has taken place in the pattern of potentials: no longer are there separate highs and lows, but instead, the region of greatest potential is super-imposed over national frontiers, giving an international core region and an international periphery." (CLARK et al. 1969, p. 204).

Un tel impact s'explique par le niveau élevé des coûts de transports et, surtout, des barrières douanières existant avant la création de la CEE. Avec la libéralisation des échanges internationaux et avec le développement des infrastructures de communication, ces facteurs ont perdu de leur importance. Les résultats calculés par KEEBLE et al. en ce qui concerne les élargissements ultérieurs de la communauté n'en vont pas moins dans le même sens. Si les régions périphériques¹⁾ ont accru leur potentiel en termes relatifs,

1) Cette situation géographiquement périphérique désigne à la fois les régions communautaires situées à l'extrémité de l'espace européen et les régions des pays qui viennent d'adhérer à la Communauté.

cela est dû avant tout à leur faible niveau de départ. A l'opposé, les régions centrales ont enregistré une augmentation absolue beaucoup plus forte, ce qui a été à l'origine d'une augmentation des disparités entre centre et périphérie.

Le principal mérite d'une telle approche est certainement de proposer un modèle interrégional qui s'applique au niveau international. A l'inverse, son défaut majeur est d'être statique et, surtout, de privilégier l'accès au marché sans vérifier la prééminence d'un tel facteur dans le processus du développement régional¹⁾.

Dans ce modèle, ce sont les régions frontalières qui devraient profiter le plus de l'intégration car c'est dans ces zones que la diminution des droits de douanes est la plus forte lorsqu'on la compare aux coûts de transport. Cet avantage est toutefois largement annulé par la situation défavorable que le modèle confère aux régions proches des frontières de l'Union. En supposant que toutes les régions soient de masse égale, ce sont en effet les zones placées au centre géométrique de cet ensemble qui enregistrent le gain le plus élevé. Ce mécanisme est encore accentué lorsqu'on tient compte du niveau de développement élevé qui caractérise la situation de départ des régions centrales. Finalement, l'aspect mécaniste et la simplicité d'un tel modèle en font un instrument attrayant²⁾ mais limitent d'autant son apport à l'étude des régions frontalières.

1) Pour la critique de ce modèle, voir notamment BOUDEVILLE 1972; PESCHEL 1975; ADLUNG 1982.

2) Le développement d'un tel modèle permet toutefois de corriger une partie de ses lacunes, comme nous le verrons au chapitre suivant (voir 2.3).

CHAPITRE 2

LA THEORIE FACE AUX FAITS, QUELQUES ETUDES RECENTES

Des milliers d'études empiriques ont été consacrées aux problèmes économiques des régions frontalières. Malheureusement, cette dimension "frontière" a très souvent été oubliée ou n'a été abordée que sous certains aspects très sectoriels. Si on considère qu'une grande partie de ces travaux privilégient la dimension institutionnelle des relations transfrontalières, le nombre des études qui analysent les effets de la frontière sur les mécanismes de base de l'économie, et qui permettent par conséquent de confronter la théorie aux faits, est finalement très limité.

Nous avons choisi de centrer ce chapitre autour des travaux de quelques auteurs étrangers qui ont tenté de vérifier les apports de la théorie économique soit en étudiant le cas de certaines régions frontalières (HANSEN et SHERRILL), soit en analysant à une échelle plus étendue les effets de l'intégration (institut de recherche régionale de Kiel). Les recherches d'origine helvétique étant consacrées à des aspects plus spécifiques des effets de la frontière, nous les utiliserons avant tout dans la partie empirique de ce travail.

2.1 HANSEN

A Niles HANSEN (1977 a et b; 1981) revient le mérite d'avoir proposé une analyse critique de la manière dont les principaux courants de l'économie spatiale rendent compte des effets de la frontière. En accord avec GENDARME, il rejette tout d'abord les théories du commerce international parce qu'elles postulent l'équilibre et l'homogénéité des marchés, ce qui ne permet pas de rendre compte de la réalité des régions frontalières:

"In fact, such theory is not well adapted for this purpose because it is largely oriented to the notion of equilibrium. It postulates that both trading partners gain from the exchange and that any disequilibrium will be corrected by reequilibrating forces. It was never elaborated to deal systematically with economic inequalities, so it cannot explain the existence of under-development or the process of development. Even in its modern versions, international trade theory has as its ideal the generalization of free trade in order to promote world well-being. But the notion of homogeneous markets bears little resemblance to the realities of most border regions. The latter are profoundly influenced by particular local geographical, political and economic conditions." (HANSEN 1981, p. 21).

Si le cadre d'analyse développé par les théoriciens de la localisation lui semble plus approprié, HANSEN reconnaît cependant que cette école ne parvient pas à formuler une vision satisfaisante du processus de développement et des problèmes concrets des régions frontalières:

"The great strength of classical location theory in general has been its elegant demonstrations of theoretical possibilities. Its principal weakness has been neglect of the development process. Problems common to border regions - disparities in growth rates; commuting and migration of workers across frontiers, lack of coherence in social and economic infrastructure, differing planning contexts, and so on - are not amenable to solutions flowing directly from location theory because it has not been concerned with policy paths that could be followed in order to realize economically rational market structures." (HANSEN 1977b, p. 4).

Bien qu'intégrant davantage les facteurs de pouvoirs, les théories de la polarisation se heurtent à d'autres limites, qui tiennent au fait qu'elles surestiment, de manière générale, l'importance des effets de diffusion spatiale¹⁾. Finalement, HANSEN aboutit à un constat d'échec qu'il attribue à la persistance des nationalismes, à la fois cause et conséquence des difficultés que rencontrent les économistes dans l'analyse des régions frontalières:

"... neither international trade theory, nor location theory, nor the growth pole approach to spatial development provides an adequate basis for analysing the economics of border regions. This lack of understanding of border regions and their problems may be in part both an effect and a cause of persistent nationalism in the face of attempts to achieve greater integration among countries." (HANSEN 1981, pp. 29-30).

1) Voir 1.3.2.

Confronté à ces limites, HANSEN ne développe pas un nouvel outil théorique mais insiste au contraire sur les lacunes dont souffrent les analyses empiriques des régions frontalières. Il propose ainsi deux voies de recherche. Il s'agit, d'une part, de mieux saisir les flux qui traversent la frontière et qui mettent en relation des régions délimitées sur la base de critères fonctionnels et non plus seulement politiques. Il devrait être possible, d'autre part, de mieux comprendre la spécificité des régions frontalières en les comparant aux espaces situés plus à l'intérieur du pays:

"... the analysis of border region problems and opportunities may be undertaken through complementary approaches, one focusing on interregional flows between border regions, the other concentrating on comparative studies involving both border and non border regions within given countries." (HANSEN 1977b, p. 8).

HANSEN a tenté d'appliquer¹⁾ ces principes à l'étude de deux zones frontalières, la région tri-nationale de Bâle et la frontière américano-mexicaine. Si chaque fois ces analyses mettent en évidence des facteurs et des situations spécifiques, il est néanmoins possible de dégager un certain nombre de constantes.

Tout d'abord, HANSEN constate que les faits contredisent les théories qui, pour la plupart, postulent que les régions frontalières sont défavorisées. En effet, qu'il s'agisse de l'Alsace "menacée" par les pays voisins²⁾ ou des régions américaines et mexicaines, les régions frontalières sont plus développées que la moyenne nationale ou, à tout le moins, enregistrent une croissance supérieure à cette moyenne. D'après HANSEN ce constat peut être également étayé par les performances économiques des petits pays européens, dont l'ensemble du territoire peut être considéré comme une région frontière:

1) Ces deux études envisagent surtout les flux transfrontaliers mais moins la comparaison systématique des régions internes et des régions frontalières.

2) Voir l'analyse de BOUDEVILLE au point 1.3.2.

"Finally, small countries such as the Benelux nations, Switzerland, and Austria are among the most prosperous in the world. In a very real sense their territories are entirely border regions, yet they have managed to deal quite well with their obvious international dependencies." (HANSEN 1981, p. 32).

HANSEN attribue la prééminence de Bâle à des facteurs historiques et institutionnels. La cité rhénane a bénéficié de sa situation de point de transit mais a aussi pu tirer parti déjà très tôt des avantages de localisation (stabilité politique et monétaire, réseau bancaire, forte ouverture vers le reste du monde) propres à l'ensemble de la Suisse. A l'opposé, le développement de l'Alsace semble encore être entravé par une structure politique et administrative fortement centralisée qui, au contraire des pays voisins, laisse peu de champ aux initiatives régionales:

"Basel's importance cannot simply be explained by the city's position in a regional, national, or even international urban hierarchy. Rather, it is a result of complex historical, geographic, political and economic factors, both internal and external, which have operated in the context of a stable border situation. Moreover, the significance of this stability has been enhanced during periods of international instability elsewhere in Europe." (HANSEN 1977a, p. 6).

Le cas de la frontière américano-mexicaine est très différent parce que cette zone est le lieu de confrontation de disparités nationales parmi les plus importantes au monde. A côté de l'immigration mexicaine dans les régions frontalières américaines - immigration plus ou moins définitive (légale ou non) et migrations alternantes -, HANSEN analyse les effets de l'implantation de firmes américaines dans la région frontière mexicaine. Ce phénomène, qui a été encouragé par le gouvernement mexicain et par la réglementation douanière des Etats-Unis, est une des manifestations de la nouvelle division internationale du travail¹⁾. Bien que ces activités industrielles restent fortement dépendantes, au niveau fonctionnel ou structurel, des maisons-mères américaines, HANSEN estime que leur effet est positif, notamment

1) Une telle analyse semble d'ailleurs être en contradiction avec la critique des théories du commerce international formulée par HANSEN.

parce qu'elles contribuent à resserrer les liens de régions qui étaient désertiques au moment où la frontière a été fixée:

"The U.S. and Mexican sides of the border share many common problems, yet millions of persons from both countries apparently have gained some advantages by moving freely to a region that was scarcely inhabited at the beginning of this century. Today, both sides of the border exist in a symbiotic relationship whose realities contradict both border theory and, too frequently, the assumptions of planners in both countries." (HANSEN 1981, p. 165).

Finalement, l'analyse d'HANSEN peut se résumer à trois points principaux. Tout d'abord, les différents courants de la théorie économique semblent être peu adaptés à la situation réelle des régions frontalières. La seule voie possible est par conséquent de se concentrer sur l'étude empirique de cette réalité. Les quelques cas considérés par HANSEN montrent que l'effet contemporain de la frontière est moins négatif que ne le laissent supposer les préjugés hérités du passé. Cette dimension historique, de même que les facteurs institutionnels sont des éléments importants pour la compréhension de la situation des régions frontalières. Toutefois, les résultats d'une telle approche sont difficiles à généraliser et ne permettent donc pas de proposer un nouvel outil théorique.

2.2 SHERRILL

La problématique de Koren SHERRILL (1979) est proche de celle développée par HANSEN. Sur la base de l'analyse de la littérature elle classe les travaux consacrés aux effets de la frontière en quatre types d'approches. Les deux premiers sont relativement voisins, l'un mettant l'accent sur l'effet de coupure "artificiel" des aires de marché, l'autre privilégiant les différences des systèmes socio-économiques nationaux (langue, culture, politique économique). Le troisième point de vue postule, lui, la libéralisation des échanges internationaux et suppose que ce processus aboutira à un développement de plus en plus déséquilibré, un côté de la

frontière tirant profit des faiblesses de l'autre. La dernière école, au contraire, constate que les régions frontalières sont souvent bien développées en raison des effets positifs du commerce international (point de transbordement, plus grande ouverture aux échanges internationaux, etc...).

Dans l'ensemble, c'est toutefois une vision négative qui prévaut, la plupart des économistes considérant que les régions frontalières sont placées dans une situation défavorable. C'est ce postulat que l'analyse de SHERRILL remet fondamentalement en question en montrant que les performances économiques des régions frontalières sont dans bien des cas supérieures à la moyenne. La démonstration de SHERRILL se base sur deux types d'approches empiriques. D'une part, elle compare la croissance des régions frontalières et des régions¹⁾ internes d'Allemagne fédérale et, d'autre part, elle confronte l'évolution économique des espaces situés de part et d'autre de la frontière germano-autrichienne.

Si une première analyse prouve que les régions frontalières allemandes n'ont pas enregistré une croissance inférieure à la moyenne nationale - bien au contraire -, une typologie de ces régions en fonction des caractéristiques des pays limitrophes permet encore d'affiner l'analyse. SHERRILL montre ainsi que les régions frontalières de l'Est (limitrophes des pays du Pacte de Varsovie) ont connu une croissance inférieure à la moyenne nationale. Les régions frontalières de l'Ouest (voisines de pays appartenant à la CEE) ont par contre réalisé un meilleur score, mais cependant inférieur à celui des régions frontalières du Sud (voisines de l'Autriche et de la Suisse)¹⁾.

1) Les régions allemandes et autrichiennes, frontalières ou internes, sont définies sur la base de critères "fonctionnels" (fonctionnal urban region). Toutefois, SHERRILL conserve les frontières nationales et, par conséquent, ne délimite pas de régions "transfrontalières".

2) SHERRILL s'appuie sur les résultats d'une analyse shift-share en faisant l'hypothèse, téméraire, que la composante régionale (competitiv effect) reflète les influences internationales.

En ce qui concerne la frontière germano-autrichienne, SHERRILL remarque que, bien qu'une part importante de sa population active soit employée en Allemagne, la zone frontière autrichienne enregistre une croissance comparable à celle de l'Allemagne du Sud. Finalement, le rythme de croissance des zones situées de part et d'autre de cette frontière est nettement supérieur aux moyennes nationales enregistrées dans ces deux pays.

En comparant les régions de l'Est avec les autres régions frontières allemandes, SHERRILL arrive à la conclusion que l'échange international - rendu possible par la libéralisation des échanges entre deux pays voisins - tend à promouvoir la croissance économique des régions frontières. Toutefois, on s'aperçoit que d'autres facteurs entrent en ligne de compte lorsqu'on remarque que les régions voisines de la Suisse et de l'Autriche ont connu une croissance supérieure à celle des régions frontières de l'Ouest, pourtant favorisées par leur proximité par rapport aux partenaires commerciaux privilégiés de la CEE¹⁾. L'échange international est donc une condition nécessaire mais non suffisante du développement des régions frontières dans la mesure où des facteurs nationaux peuvent également exercer une influence prépondérante:

"The major conclusion of this study are that international economic exchanges and international influences tend to promote growth in border regions; that limitations on international economic exchanges tend to retard growth in border regions; that international exchanges are a necessary but not sufficient conditions for economic growth in border regions; and that national influences play an important role in the growth of border region economies." (SHERRILL 1979, p. 167).

SHERRILL en conclut que ce sont des facteurs historiques nationaux, de nature politique et institutionnelle, et non pas l'influence de l'échange international, qui sont à l'origine du "mal-développement" des régions frontières:

1) SHERRILL (1979, p. 112) en déduit également que les différences de culture, de langue, de politique économique ne jouent pas de rôle important. Une telle conclusion doit être toutefois mise en question, dans la mesure où les pays limitrophes du Sud de l'Allemagne sont plus "proches" culturellement que ceux de l'Ouest.

"Border regions have probably suffered more from neglect by the respective national governments than from international economic exchanges and international influences. If national governments refuse to invest in infrastructures and in public facilities and service in border regions for fear of benefitting "foreigners", this lack of investments will certainly depress economic growth in these regions". (SHERRILL 1979, p. 173).

2.3 Institut de recherche régionale de Kiel

Les travaux entrepris sous la direction de Karin PESCHEL par l'Institut de recherche de Kiel (R.F.A.) fournissent un très volumineux et très riche matériel empirique sur les effets régionaux de l'intégration économique. Au niveau des conclusions, on relèvera que les résultats de ces recherches mettent en doute les hypothèses communément admises en ce domaine par la théorie. L'analyse de l'institut de Kiel ne s'est cependant pas limitée à une simple vérification empirique. Elle a reconsidéré les déterminants de la croissance régionale en proposant un modèle gravitationnel interrégional.

La première étude de cet institut (PESCHEL 1978; PESCHEL et al. 1979) a porté sur les effets de l'intégration européenne sur l'organisation spatiale allemande au cours de la période de croissance 1960-1972¹⁾. La mobilité des facteurs de production ayant été relativement peu influencée - les travailleurs immigrés en Allemagne proviennent de pays extérieurs à la CEE et la libéralisation des mouvements de capitaux, tout en étant plus limitée, n'a pas établi de discrimination entre les partenaires de l'Allemagne -, c'est dans les modifications des échanges de produits qu'il faut rechercher les principaux effets de l'intégration.

L'analyse concerne les effets primaires de l'intégration et repose sur une méthode indirecte qui compare l'évolution

1) Cette période débute avec l'entrée en vigueur effective du Traité de Rome et se termine avant l'adhésion de la Grande-Bretagne à la CEE.

effective à une situation hypothétique "sans CEE". C'est l'évolution des échanges avec les pays de l'AELE qui est choisie comme variable de référence, solution originale qui permet à la fois de comparer des pays relativement proches économiquement et de tenir compte de la libéralisation générale des échanges internationaux intervenue au cours de cette période. Un travail statistique considérable permet d'évaluer la production par branche industrielle des régions allemandes ainsi que leurs importations et exportations par pays de destination ou de provenance. Ce matériel est utilisé pour mettre en évidence, au moyen d'une méthode inspirée de l'analyse shift-share, les composantes structurales et régionales des effets de l'intégration.

Pour l'ensemble de la R.F.A., l'intégration s'est traduite par une progression plus forte des importations qu' des exportations. Ce processus a eu pour conséquence positive d'atténuer les tensions présentes au sein du marché du travail. Au niveau régional, ces effets sont beaucoup plus complexes. En ce qui concerne les exportations, domaine dans lequel les données régionales sont les plus fiables, on remarque qu'au départ les régions développées sont en général plus ouvertes sur l'étranger et que leurs échanges avec les pays de la CEE sont plus importants. Cependant, ces régions fortes n'ont pas profité davantage que les autres du processus d'intégration, ce qui amène à constater que les tendances à une plus grande concentration spatiale prédites par la théorie ne sont pas vérifiées:

"Änderungen der regionalen Produktionsbedingungen und/oder räumlichen Ausgleichsmechanismen während des Integrationsprozesses haben dazu geführt, dass die Produzenten der stärker verdichteten Regionen ihre im Jahre 1960 bessere Ausgangsposition nicht zu überproportionalen integrationsbedingten Exportausdehnungen im Jahre 1972 ausnutzen konnten. Der Integrationsprozess hat also über die regionale Exporttätigkeit nicht agglomerationsfördernd gewirkt, wenn die Gesamtheit der Regionen entsprechend ihrer Siedlungsstruktur betrachtet wird." (PESCHEL et al. 1979, p. 83).

A cette période de déconcentration spatiale des activités correspond également une diminution générale du degré de spécialisation. En regard des effets de l'intégration,

seules les régions bénéficiant d'une structure d'activité favorable au départ ont vu leur degré de spécialisation augmenter. A l'opposé, les autres régions se sont reconverties et ont diminué leur degré de spécialisation, évolution qui est en contradiction avec l'hypothèse centrale de la théorie des avantages comparatifs (PESCHEL 1982).

Qu'il s'agisse du modèle de GIERSCH ou des modèles de potentiel, la théorie prédit que les régions frontières centrales de l'Union profiteront de l'intégration tandis que celles situées à sa périphérie verront leur situation se dégrader. Parmi les régions frontières allemandes, celles situées à l'Ouest ont effectivement bénéficié de l'intégration, mais cependant dans une moindre mesure que ce qui aurait été possible en fonction des facteurs structurels. De surcroît, les autres régions frontières n'ont pas été véritablement défavorisées par le processus d'intégration:

"Integration has favoured German regions which are closer to the geographic center of the EEC, yet, it is hard to claim that integration effects have been to the detriment of the peripheral regions. They also had positive integration effects, although to a lesser degree than the regions at the western border. Besides, there are regions in or close to the Rhein-Main-valley with integration effects even weaker than those in peripheral regions ... and there are others at the eastern border with medium ones ... Furthermore, the western regions were favoured less by integration than had been expected considering their export activities in 1960." (PESCHEL 1982, p. 265).

Si, globalement, la structure spatiale des effets de l'intégration n'entre pas en contradiction avec l'impact de la distance prédit par le modèle de gravitation, cette relation n'est toutefois vérifiée qu'à un niveau agrégé. Une analyse plus fine ne met au contraire en évidence qu'un ensemble de particularismes. En ce qui concerne les régions frontières PESCHEL (1981) observe que les Länder frontaliers dirigent en moyenne une part plus importante de leurs exportations vers les pays immédiatement limitrophes. Cet effet de proximité n'est toutefois que partiel et, surtout, semble n'avoir été que peu modifié par l'intégration. Notamment, les liens privilégiés entre les Länder du Sud et les pays voisins membres de l'AELE (Suisse et Autriche) n'ont pas été altérés par la création de la CEE.

Ces résultats en partie contradictoires amènent PESCHEL à formuler une hypothèse intéressante en ce qui concerne l'influence de la distance: cette influence n'est pas le reflet d'une situation actuelle. Le niveau et la structure des échanges commerciaux contemporains, notamment entre les régions situées de part et d'autre d'une frontière, sont davantage la manifestation de structures antérieures de localisation et d'échange qui, elles, ont été modelées par l'impact beaucoup plus important que la distance exerçait à l'époque. C'est donc la relative stabilité de ces structures dans le long terme qui expliquerait l'influence actuelle de la distance au niveau des échanges considérés globalement:

"If at all, a distance variable can only explain the patterns of production and trade on an aggregate level. This distance variable is neither equivalent to the transportation costs of today, nor does it fully represent the communication of today. It rather reflects the influence of the past on the contemporary spatial pattern of production and trade. The second (this) hypothesis implies two assumptions: first, that transportation costs and regionally differing natural resources together have formed the spatial production pattern in the industrialization process. Second, that this production and trade pattern remained spatially stable enough to reveal a distance impact on an aggregate level even today". (PESCHEL 1981, p. 607).

A côté de cela, PESCHEL reconnaît que d'autres facteurs concourent à expliquer les structures spatiales actuelles des échanges:

- le développement dans le passé de formes de concurrence imparfaites, oligo- ou monopolistiques, ainsi que l'influence des économies d'échelles liées à une spécialisation croissante - s'il veut augmenter ses ventes au-delà d'un certain seuil, un producteur est forcé de ne pas se limiter aux seuls marchés voisins - sont à l'origine de relations qui sont dans une large mesure insensibles à l'effet de la distance;
- au niveau du commerce international, l'impact de la distance est probablement moins important que l'influence de facteurs comme les affinités culturelles ou les liens politiques.

Deux études ultérieures de l'Institut de Kiel ont tenté de vérifier ces hypothèses au niveau du commerce international. La première (HAASS et PESCHEL 1982) emprunte une approche descriptive (théorie des graphes, classification) pour montrer que depuis le début du siècle la structure du commerce international est restée relativement stable. La seconde étude (HERRMANN et al. 1982) tente, au moyen d'une analyse de régression, de quantifier l'influence des facteurs culturels et de la comparer à celle de la distance et/ou de l'appartenance à une zone d'intégration. L'hypothèse centrale est que les coûts de communication ont un poids tout aussi important que celui de la distance. Ces coûts de communication, qui existent tant au niveau de l'offre (connaissance du marché) qu'à celui de la demande (information des consommateurs), sont supposés être d'autant plus faibles que la proximité culturelle et linguistique est forte.

La méthode utilisée consiste à sélectionner plusieurs groupes de produits susceptibles de réagir différemment aux coûts de communication¹⁾, puis de tester l'ensemble du modèle sur ces différents groupes. Les résultats obtenus ne vérifient que de manière très imparfaite l'hypothèse de départ. En effet, globalement la distance géographique et l'appartenance à une zone d'intégration contribuent davantage que les facteurs d'affinité culturelle à expliquer la structure du commerce international. On notera toutefois que la variable "proximité linguistique" joue un rôle significatif, contrairement aux autres indicateurs "culturels" (religion, structures sociales, etc.).

Pour passer du niveau international au niveau interrégional, l'Institut de Kiel a choisi de développer son propre modèle de croissance. La méthode utilisée repose sur deux approches

1) HERRMANN et al. (1982) supposent notamment que les matières premières ainsi que les produits dont le marché est contrôlé par des firmes multinationales ne sont pas sensibles aux effets de proximité culturelle. Ce thème sera exposé plus en détail dans la partie empirique (voir 6.2.4.1).

complémentaires. Tout d'abord un modèle de gravitation (BROECKER 1980 a et b; BROECKER et al. 1983) est construit pour rendre compte du commerce international et interrégional. Les résultats obtenus en ce qui concerne l'effet de la distance et de la position géographique sont ensuite introduits dans un modèle de régression (REIMERS 1981) qui teste également l'influence d'autres variables sur la croissance régionale. Une telle approche se distingue toutefois nettement de celle de CLARK et al. (1969)¹⁾. En effet, BROECKER et al. (1983) considèrent que la relation entre l'accessibilité au marché des inputs et des outputs et la croissance régionale n'est pas vérifiée. De plus, les indicateurs utilisés par CLARK et al., la population et le revenu régional, semblent peu fiables dans la mesure où, notamment, ils ne tiennent pas compte de la densité spatiale.

Le modèle testé recourt donc à un nombre plus important de variables pour tenter d'expliquer les variations de la croissance régionale de l'emploi industriel au cours de la période 1960-1970. L'analyse s'effectue à un niveau très désagrégé - plusieurs régressions sont calculées pour chacune des trente-quatre branches industrielles retenues - mais, surtout, présente la très grande originalité de fondre en un seul système interrégional septante-trois régions appartenant à quatre pays différents (R.F.A., Danemark, Suède, Norvège). Dans chaque cas on tient compte non seulement de la résistance opposée par les frontières mais aussi de l'influence exercée par des facteurs nationaux²⁾.

Au niveau du fonctionnement global du modèle³⁾, on retiendra que, conformément à l'hypothèse de départ, l'accessibilité aux marchés ne joue qu'un rôle marginal. Les déterminants qui apparaissent comme étant les plus significatifs sont:

1) Voir 1.4.3

2) Cette influence nationale est représentée par des variables "dummy".

3) Le modèle explique environ 40% de la variance, ce qui semble comparable aux résultats obtenus par d'autres modèles de ce type.

- les économies d'échelle (taille des entreprises) (facteur positif);
- le degré d'urbanisation (facteur négatif);
- la localisation (degré de concentration spatiale) des branches industrielles (facteur négatif);
- l'effet national, facteur qui agit dans les deux sens et qui, globalement, a un poids moins important que celui des variables régionalisées.

Ce modèle a ensuite été utilisé pour tester les effets de l'intégration en comparant une situation avec et sans CEE et AELE¹⁾. Le principal résultat de cette simulation est que l'effet de l'intégration est faible et qu'il est surtout national. Les variations interrégionales au sein d'un pays sont très limitées, ce qui est dû en partie au fait que le modèle n'accorde que peu d'influence aux variables d'accessibilité. Finalement, on retrouve une conclusion identique à celle des études précédentes: l'intégration ne s'est pas traduite par une augmentation des disparités entre régions fortes et faibles. Dans le cas de l'Allemagne, par exemple, ce sont les régions frontalières de l'Ouest et du Sud qui ont le plus profité de l'intégration. Pour ces dernières, le gain n'a toutefois pas été suffisant pour compenser une situation relativement défavorisée.

On retrouve là l'effet des deux volets en partie contradictoires de ce modèle: les régions frontalières ne sont pas dans une situation défavorable en termes de croissance économique, mais leur accès au marché reste toutefois plus mauvais que la moyenne et c'est cet aspect qui est privilégié dans l'estimation des effets régionaux de l'intégration.

1) La résistance des frontières nationales, mesurée en équivalent distance, est augmentée dans l'hypothèse "absence d'intégration".

Les travaux de Karin PESCHEL et de son équipe se distinguent non seulement parce qu'ils lient l'approche internationale et interrégionale mais aussi - et c'est leur principal mérite - parce qu'un effort très important a été consenti pour vérifier empiriquement cette problématique. Le modèle développé sert non seulement à combler les lacunes des statistiques régionales mais, surtout, montre bien qu'il est indispensable de mieux comprendre les mécanismes du développement régional avant d'analyser les effets de l'intégration économique.

Comme tout modèle économétrique, cette analyse prête le flanc à de nombreuses critiques. Notamment, la période analysée est marquée par une croissance extensive et les résultats obtenus ne peuvent pas être transposés sans autre à une situation différente. A un autre niveau, les données disponibles font que cette analyse est centrée sur le secteur industriel mais reste beaucoup plus problématique en ce qui concerne les services. On notera également que des éléments importants comme les variables "technologiques" sont éliminés du modèle alors que de nombreux travaux montrent que celles-ci jouent un rôle important pour le développement régional.

Malgré cela, les résultats obtenus à partir de méthodes très différentes (analyse descriptive et modèle économétrique) sont assez concordants pour mettre en doute les hypothèses traditionnelles de la théorie, notamment dans le domaine des effets de l'intégration économique. Face à un tel constat, PESCHEL porte aussi un regard critique sur l'apport des méthodes économétriques et propose une alternative qui doit retenir notre attention: une meilleure prise en compte des facteurs historiques, de l'influence actuelle des structures spatiales anciennes devrait permettre d'améliorer notre compréhension de la situation contemporaine:

"In the past an enormous amount of scientific effort has been devoted to the development of interregional interactions models, their interpretation, and the estimation procedures. What has been gained by this? In my judgement, first of all one has learnt a lot of mathematics and econometrics. Today, the techniques are sufficiently refined and the data, although incomplete, are good enough to force the conclusion that divergences between model predictions and reality give evidence of major deficiencies of the underlying theories. Consequently a theoretical reorientation is needed. In which direction? I believe more inquiries are needed into the causes and consequences of locational decisions in the past to understand how spatial systems were formed, how a spatial structure of an individual historical period was transformed into another one, etc." (PE SCHEL 1981, p. 621).

CHAPITRE 3

LA GEOGRAPHIE ET LES FRONTIERES

Parmi les différents courants de la science régionale, la géographie est certainement la discipline la plus concernée par l'espace et par ses limites ou frontières. Pendant longtemps la délimitation des régions a été un des objectifs majeurs des géographes:

"Grenzen als Linien, die unterschiedlich strukturierte Räume voneinander trennen, gehören seit jeher zum Forschungsgebiet der Geographie. Ein Hauptziel geographischer Arbeit war es lange Zeit, einheitliche Räume (Regionen) zu ermitteln und voneinander abzugrenzen." (LEINBRUBER 1980, p. 67).

Si l'histoire est marquée par l'utilisation que les puissances politiques et militaires ont faite de certains aspects de la géographie (géopolitique), les apports de cette science à l'étude des frontières sont toutefois beaucoup plus larges et, surtout, ont considérablement évolué au cours de ces dernières décennies. Les géographes ont non seulement étudié¹⁾ les frontières et leurs effets régionaux depuis bien plus longtemps que les économistes mais leurs préoccupations se sont aussi centrées sur des aspects différents. Les emprunts faits à d'autres sciences sociales pour mieux cerner le concept de frontière se traduisent parfois par un langage étranger pour l'économiste mais ouvrent cependant des perspectives dont il est indispensable de tenir compte.

1) On se référera par exemple aux comptes rendus et aux orientations bibliographiques fournis par les Cahiers de géographie du Québec, vol. 18, No. 43, 1974.

3.1 De la géopolitique à la géographie de la perception

Une mise en perspective historique du concept de frontière permet de dégager des étapes qui sont autant d'articulations de la géographie politique. D'abord fait du Prince, la frontière est ensuite intégrée aux valeurs du siècle des Lumières. On aboutit ainsi aux frontières naturelles (bonnes) qui s'opposent aux frontières artificielles (mauvaises). Cette vision est toujours présente dans les travaux des pionniers de la géographie politique, notamment ceux de RATZEL, mais elle se double de critères ethniques sous l'influence du contexte politique:

"Le XIX^e siècle connaîtra le triomphe de ce principe des nationalités qui inspirera la définition des frontières jusqu'aux traités qui réorganiseront l'Europe, au lendemain du premier conflit mondial." (GUICHONNET et RAFFESTIN, 1974, p. 20).

La référence aux frontières "naturelles" ainsi que l'adhésion de certains géographes aux visées expansionnistes du fascisme ont jeté le discrédit pendant une longue période sur l'ensemble de la géographie politique. Ce n'est que depuis la fin des années cinquante qu'on observe un regain d'intérêt pour les frontières, grâce aux influences cumulées de la géographie anglo-saxonne et des débuts de l'intégration européenne.

Une des particularités de la géographie est de considérer la frontière sous deux angles bien distincts. Cette dualité trouve son corollaire dans la langue anglaise, qui utilise deux termes différents pour traduire le concept français de frontière:

- "boundary": ligne frontière;
- "frontier"; zone frontière.

Cette distinction est ancienne. Déjà RATZEL opposait dans sa vision organiciste la ligne frontière, figée et abstraite, à la notion, plus concrète, de zonalité. "Frontier" peut

d'ailleurs se traduire par "frange pionnière" en français, expression qui prend également des sens différents selon les auteurs considérés. Celle-ci peut désigner à la fois les limites en évolution d'un Etat qui étend son emprise sur des territoires vierges ou peu densément peuplés (cas de la conquête de l'Ouest pour les U.S.A.) et des zones "tampons" (déserts, etc...) instituées par des Etats dont les frontières sont au contraire définies¹⁾. A cette approche utile pour une analyse historique, on préférera le concept, plus général, de zone située à proximité de la frontière et qui en subit les influences.

Si, aujourd'hui, les géographes ont abandonné l'idée de frontières naturelles et/ou ethniques ils n'en continuent pas moins de s'intéresser aux deux aspects - ligne ou zone - de la frontière. Sous l'angle de la "ligne", les géographes ont développé une véritable "technique" de la frontière, qui passe par la délimitation, la démarcation et, étape ultime de l'inscription physique, par l'abornement. Cette partie de la géographie politique a d'ailleurs aussi comme objet privilégié l'étude des conflits, armés ou non, qui se cristallisent autour des frontières inter-étatiques.

Une telle vision a peu de points communs avec les préoccupations de la science régionale. On se tournera donc plus volontiers vers la seconde approche, qui présente l'avantage d'intégrer les apports d'autres disciplines sociales. Ce courant peut, lui-même, être subdivisé en deux orientations. La première, chronologiquement, est celle de la géographie régionale qui est dans une large mesure influencée par l'économie. Son objet est avant tout d'étudier les effets de la frontière sur les groupes sociaux et sur leurs relations à travers celle-ci²⁾.

1) Voir à ce sujet PRESCOTT 1978.

2) Cette optique régionale n'empêche toutefois pas que les géographes mettent l'accent sur des effets de la frontière, principalement les effets de différenciation spatiale ("paysagère"), qui ont peu à voir avec l'analyse économique.

La seconde orientation est, elle, davantage influencée par la psychologie. L'analyse est centrée sur l'homme et sur la manière dont il perçoit l'espace (géographie de la perception). Bien que la transposition soit délicate¹⁾, on peut retenir, qu'à l'image de l'animal, l'homme "possède" et perçoit un territoire dont l'étendue est avant tout fonction de son vécu. Dans ce contexte, la frontière devient une notion centrale en entretenant des rapports très étroits avec l'action et la perception que l'homme a sur et de l'espace:

"Territorialité et frontière sont étroitement liées; modifier l'une c'est modifier l'autre non pas dans son signifiant mais dans son signifié. La réciproque est vraie: modifier la frontière dans son signifiant (inscription spatiale) et/ou dans son signifié (fonctions dont elle est investie) c'est induire une modification de la territorialité. De même, changer les instruments et les codes c'est influencer à plus ou moins long terme sur la territorialité et sur la frontière." (RAFFESTIN 1981, p. 125).

Au plan empirique cette approche se traduit par l'élaboration de cartes cognitives (mental maps) qui renseignent le chercheur sur les effets qu'exerce la frontière au niveau de la perception et de l'identité régionale²⁾. A ce sujet, Walter LEIMGRUBER (1980) propose un découpage en trois espaces organisés de manière hiérarchique. Le premier niveau, le plus restreint, est celui de l'action; c'est l'espace du quotidien, de la "conscience" la plus immédiate. Le deuxième est celui de la perception, c'est un espace subjectif qui est modelé par les systèmes de valeurs et d'information. Le troisième, le plus large, est un espace plus "objectif" ("Prozessraum"). C'est à son niveau que fonctionnent les processus politiques, économiques et sociaux. C'est donc une échelle qui se rapproche davantage de celle utilisée par les économistes.

1) La différence entre animal et humain réside dans le fait que le comportement de ce dernier est médiatisé par des organes exosomatiques, notamment par le langage. Claude RAFFESTIN (1981, p. 119) remarque notamment: "Au moment d'écrire le premier mot relatif au sujet qu'énonce le titre (Les notions de limite et de frontières et la territorialité), je découvre mon "enfermement" dans des limites et des frontières mentales car "penser" implique, ipso-facto, un système de limites".

2) Voir, par exemple, LEIMGRUBER 1981.

La géographie se distingue également par la méthode employée¹⁾. A l'origine, l'approche géographique est avant tout descriptive. Par l'analyse des formes et des fonctions, l'accent est porté sur la mise en évidence de singularités locales et régionales. C'est l'accumulation de monographies, inspirées d'une conception encyclopédique, qui devrait permettre de dégager un certain nombre de régularités.

A cette recherche inductive s'opposent des courants plus récents qui adoptent une démarche déductive et/ou qui privilégient la recherche de similarités. Dans ce sens la géographie devient une science "nomothétique" et s'éloigne d'une vision "idiographique", plus ancienne²⁾.

Il faut cependant constater que la plupart des études régionales proposées par des géographes sont marquées par cette approche "particularisante". On devra renoncer, par conséquent, à en faire une présentation exhaustive³⁾. On s'intéressera par contre davantage à d'autres travaux géographiques dans la mesure où ils proposent une typologie des frontières ou de leurs fonctions, approche qui est restée largement étrangère aux économistes.

3.2 Typologie et fonctions de la frontière

La recherche de régularités, l'orientation nomothétique de la géographie trouve fréquemment son expression dans la construction de typologies. Appliquée aux limites internationales cette démarche a donné naissance à de multiples

- 1) On trouvera un tour d'horizon des méthodes de la géographie chez BAILLY et BEGUIN 1982.
- 2) On notera qu'il est parfois difficile de tracer une "frontière" entre la géographie et l'économie: LOESCH et encore davantage CHRISTALLER appartiennent tout autant à cette première discipline.
- 3) On citera ici, par exemple, les études très riches de Suzanne DAVEAU (1959), Yola VAN WETTERE-VERHASSELT (1966) et Firmin LENTACKER (1973). Ces travaux seront utilisés avant tout lorsqu'ils seront en relation avec notre région d'étude ou avec certains de nos résultats.

classifications qui, pour la plupart, sont basées sur la dimension linéaire de la frontière. A côté des dichotomies traditionnelles frontières naturelles/artificielles, bonnes/mauvaises, on trouve surtout des typologies basées sur le tracé (Etat allongé, frontière régulière, enclaves, exclaves, etc.) ou sur le mode de délimitation de la frontière. Dans ce dernier cas on citera¹⁾ les typologies morphologiques (ou phénoménologiques: types physiographique, anthropogéographique, géométrique et composite) et génétiques (frontières antécédentes, sur-imposées et subséquentes).

A côté de cela, on trouve des classifications plus intéressantes, qui, tout en partant de la frontière-ligne, mettent l'accent sur les effets exercés par les limites inter-étatiques sur les relations et sur les structures des communautés humaines situées de part et d'autre. Ces typologies²⁾ distinguent ainsi à la fois des frontières ayant ou non des effets au plan juridique et des frontières perméables/imperméables. Cette perméabilité s'apprécie selon des échelles plus ou moins complexes. Cela peut aller d'une limite culturelle ressentie comme peu séparante à une frontière idéologique qui met en conflit deux blocs ennemis.

En allant plus loin, Paul GUICHONNET et Claude RAFFESTIN (1974) proposent une typologie qui rend compte de l'intensité des relations à travers la frontière en se basant sur les différentes catégories d'échanges économiques (mobilité de la main-d'oeuvre, investissements, échanges de biens et services). C'est la richesse, la diversité de ces échanges qui détermine le caractère plus ou moins complet de ces relations. On peut aboutir ainsi à une notion, également présente dans d'autres analyses, qui essaie d'inverser la problématique en opposant frontières de contact ou de fusion à frontières séparantes.

1) Voir GUICHONNET et RAFFESTIN (1974, pp. 57-99).

2) Voir LEIMERUBER (1980).

Cependant, l'élément le plus intéressant proposé par ces deux auteurs dans leur "géographie des frontières" est certainement l'analyse des fonctions de la frontière, fonctions par le truchement desquelles se manifestent les souverainetés nationales. A côté des dimensions militaires et idéologiques, trois catégories de fonctions apparaissent:

- la fonction légale qui "signifie qu'en deçà d'une ligne politique démarquée, voire seulement délimitée, prévaut un ensemble d'institutions juridiques et de normes qui régissent l'existence et les activités d'une société politique. La frontière délimite une aire territoriale à l'intérieur de laquelle s'applique le droit positif d'un Etat donné".
- la fonction fiscale "a longtemps eu pour objectif, maintenant encore mais dans une moindre mesure en raison des efforts pour libéraliser les échanges, de défendre le marché national en prélevant des taxes sur les produits étrangers".
- La fonction de contrôle "a pour dessein de surveiller les hommes et les biens qui franchissent la frontière. Cette surveillance s'accompagne évidemment de mesures d'exclusion et d'interdiction. "... La frontière joue alors le rôle de filtre ..." (GUICHONNET et RAFFESTIN 1974, pp. 49-51).

Selon RAFFESTIN (1980 pp. 151-152), la fonction légale est "sans doute la plus stable, la plus essentielle". Dénuée de "connotations négatives", elle s'applique également aux frontières intra-nationales. Finalement, cette fonction est toujours "présente" alors que les autres peuvent être "virtuelles".

A la notion de fonction, GUICHONNET et RAFFESTIN ajoutent celle d'effets de la frontière. Ce faisant, ils quittent l'approche institutionnelle pour retrouver les catégories de l'analyse géographique. En effet, deux des trois catégories mises en évidence, les effets directs (existence de doublets fonctionnels en matière d'infrastructure, par exemple) et induits (notamment la création d'activités (agences en douanes, etc.) découlant de l'existence de points de rupture/articulation), sont étroitement liées au tracé (ligne) de la frontière. A la dimension zonale correspond la troisième

catégorie, celle des effets indirects dont le contenu est plus familier aux économistes¹⁾:

"l'effet indirect provient du fait que la frontière juxtapose deux types différents de souveraineté politique. Une politique agricole, une politique industrielle, ... s'arrêtent naturellement à la ligne frontière mais engendrent des réactions spécifiques de la part des groupes concernés qui sont contraints d'orienter leur action dans une direction déterminée. ... La frontière dans ce cas exerce bien un effet indirect en ce sens que ce n'est pas son tracé qui est cause de changement mais le fait qu'elle soit limite d'une décision ou d'un ensemble de décisions." (RAFFESTIN et al. 1975, p. 12).

Cette approche typologique et fonctionnelle est surtout utile dans la mesure où elle permet d'envisager les composantes institutionnelles de la frontière. Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, l'approche sémiologique des géographes, plus particulièrement le travail de RAFFESTIN, devrait nous apporter des éléments importants pour mieux comprendre le concept de frontière et ses implications sur une telle recherche.

1) Les qualificatifs utilisés correspondent mal à la terminologie des économistes qui, eux, distinguent une notion d'antériorité entre "indirect" et "induit".

CHAPITRE 4

PROBLEMATIQUE, OBJECTIFS ET METHODE

4.1 Les frontières de la pensée

Aborder l'étude des frontières et des régions frontières c'est soulever, consciemment ou non, une question fondamentale qui concerne tout autant la psychologie que la science régionale. La notion de limites - limites dont les frontières inter-étatiques ne constituent qu'un sous-ensemble - est comme le relève RAFFESTIN un des traits de base de la pensée et du comportement humain qui se signale par sa permanence:

"Nous sommes quotidiennement, dans toutes les phases de notre existence, confrontés avec la notion de limite: nous traçons des limites ou nous nous heurtons à des limites. Entrer en relation avec les êtres et les choses c'est tracer des limites ou se heurter à des limites. Toute relation nécessite la délimitation d'un champ à l'intérieur duquel elle prend naissance, se réalise et aussi s'épuise." ... "De fait, depuis que l'homme est apparu, les notions de limites et de frontières ont considérablement évolué mais sans jamais disparaître." (RAFFESTIN 1980, p. 148).

Même si nos préoccupations sont éloignées de celles de la psychologie ou de la sémiologie, il paraît extrêmement important de garder à l'esprit cet élément pour mieux comprendre les obstacles auxquels est confrontée notre analyse. En effet, ces frontières constituent le cadre de référence privilégié mais le plus souvent implicite de l'économiste. Donnée des théories de l'espace "ponctiformes" (économies internationale et nationale), cette notion disparaît progressivement lorsque l'espace est introduit dans l'analyse. D'abord combinaisons de points et de distances, le concept d'espace s'enrichit (introduction du phénomène urbain, par exemple) pour mieux rendre compte de la réalité. Ce faisant, l'économie spatiale évacue presque complètement la notion de frontières inter-étatiques.

Dans le même temps, la limite devient un instrument de l'analyse régionale mais ce travail de découpage reste inscrit à l'intérieur des frontières nationales.

4.2 Frontières, limites et régions

S'ils privilégient une logique qui fait peu de cas des contraintes politiques ou topographiques, les économistes se heurtent néanmoins aux mêmes écueils que les géographes lorsqu'ils tentent de prendre en compte l'espace. On retrouve en effet le plus souvent la notion de région naturelle opposée à celle de limite artificielle.

A ce sujet, on prendra pour illustration l'analyse proposée par BOUDEVILLE¹⁾. Cet auteur, qui par ailleurs se signale par la richesse et par l'originalité de ses analyses, retrouve en effet ce vieux schéma lorsqu'il étudie les régions frontières. Il oppose ainsi dans sa typologie les frontières "naturelles" (obstacles naturels ou frontières maritimes) aux frontières "historiques" qui partagent des zones de développement "sensiblement homogènes". Pourtant, BOUDEVILLE donne, dans le même ouvrage une signification bien précise à ce critère d'homogénéité²⁾. Même s'il s'applique aussi à des variables topographiques ("naturelles"), ce critère est surtout d'ordre statistique et économique. Son objectif est d'être opératoire. Face à cela, il est d'autant plus étonnant de retrouver ce qui n'est en fait qu'un jugement de valeur: comme pour certains géographes, la frontière qui n'a pas de support topographique devient "artificielle", voire même arbitraire.

Une telle orientation indique bien l'ampleur des problèmes

1) Voir 1.3.2

2) "En définitive, du point de vue de l'homogénéité, la notion d'espace économique est une analyse des dispersions à laquelle la notion de région ajoute la contrainte géographique fondée sur des frontières communes." (BOUDEVILLE 1972, p. 43).

auxquels est confronté l'analyste lorsqu'il aborde le thème des frontières. A ce sujet, on relèvera avec GUICHONNET et RAFFESTIN que l'influence du contexte idéologique et historique est particulièrement sensible dans ce domaine:

"... il convient de garder présent à l'esprit que le contexte dans lequel évolue le chercheur qui s'intéresse aux frontières retentit d'une manière sensible sur ses idées et c'est pourquoi l'on parvient mal, dans ce domaine, à faire abstraction du substrat ancien qui dissimule les structures que l'on voudrait atteindre." (GUICHONNET et RAFFESTIN 1974, p. 34).

Aujourd'hui, l'idéal de l'intégration a supplanté celui de la rationalité économique. S'il tend également à considérer la frontière comme un fait négatif, ce nouveau projet a cependant d'autres implications pour l'analyse. On ne parle plus de régions frontalières, mais de régions frontalières¹⁾ et, surtout, transfrontalières. Ce dernier terme est sans nul doute important puisqu'il propose d'étudier simultanément les deux "côtés" de la frontière. Toutefois, il traduit malgré tout un présupposé idéologique et on limitera l'emploi de l'adjectif "transfrontalier" aux régions dont l'étude a montré qu'elles répondent à un critère d'homogénéité suffisant. Il paraît particulièrement important de tenter d'éliminer de tels a priori. Les frontières inter-étatiques sont un élément central de notre analyse; elles doivent donc par conséquent en constituer une des "données" essentielles en abandonnant, comme le propose RAFFESTIN, certains jugements de valeur superflus:

"Il n'y a rien de plus absurde que d'entendre dire que tout système de limites est arbitraire. Tout système de limites est conventionnel, certes, mais dès lors qu'il a été pensé, mis en place et qu'il fonctionne, il n'est plus arbitraire puisqu'il facilite l'encadrement d'un projet social celui-là même d'une société."²⁾ (RAFFESTIN 1980, p. 149).

1) L'adjectif "frontalier" met davantage l'accent sur la notion d'"ouverture". Dans ce travail on renoncera cependant à l'utiliser, en lui préférant "frontière" pour éviter certaines confusions avec la notion de "travailleurs frontaliers", c'est-à-dire de travailleurs qui sont employés dans un pays qui n'est pas celui de leur domicile.

2) Souligné par nous.

Longtemps objet de disputes théoriques, la délimitation des régions est devenue progressivement un simple instrument de l'analyse régionale. Aujourd'hui, les géographes comme les économistes reconnaissent qu'il y a autant de découpages de l'espace qu'il y a de problèmes à étudier. Cet exercice est toutefois resté circonscrit par les frontières nationales et une question importante reste posée: quel rôle attribuer à la taille des Etats, taille qui n'est pas déterminée par l'analyste mais qui s'impose à lui?

Certains auteurs¹⁾ considèrent que le territoire des petits pays, parmi lesquels la Suisse, est entièrement sous l'influence des effets de la frontière. Cette question d'échelle est sans nul doute importante, mais elle n'implique pas qu'il faille dans tous les cas considérer ces petits pays comme formant une seule région. Les attributs d'une région et d'un pays restent fondamentalement différents (existence ou non d'un système monétaire, etc.) et, surtout, le découpage régional doit être adapté en fonction de phénomènes dont l'échelle spatiale peut varier considérablement.

On notera également que certains concepts utilisés par la science régionale entretiennent une ambiguïté qui ressort plus particulièrement dans le cas des régions frontalières. Ainsi, on qualifie souvent ces régions de "périphériques". Cela ne pose pas de problème lorsqu'on fait référence au sens premier de ce terme, c'est-à-dire à une position géographique éloignée du centre (excentrique) du pays. Toutefois, l'adjectif "périphérique" est utilisé, encore plus fréquemment, pour désigner une position par rapport à un système de relations. Dans ce cas, cette notion n'a plus rien à voir avec des coordonnées géométriques; elle s'applique à un espace discontinu qui est celui du pouvoir, des relations dominant-dominé du modèle centre-périphérie. Ce double sens peut être à l'origine d'une confusion qu'il faut éliminer. En effet, un lieu, tout en étant proche géographiquement du

1) Voir par exemple HANSEN (2.1).

"centre", peut être dominé et par conséquent faire partie de la "périphérie". De même, une région frontrière, par définition "périphérique", c'est-à-dire excentrique, peut jouer un rôle dominant en termes de pouvoir et être considérée comme "centrale".

Une dernière question liée au couple frontière-région mérite d'être abordée. Il s'agit des frontières maritimes que certains auteurs¹⁾ mettent sur le même pied que les autres frontières "naturelles". Cette équivalence trouve sa source dans le fait que les frontières maritimes "juxtaposent" deux systèmes nationaux et agissent sur les distances/coûts de transport. Ce second élément peut néanmoins justifier une approche opposée qui met l'accent sur les différences: les frontières maritimes introduisent avant tout une distance supplémentaire. Les coûts de transports y sont par contre inférieurs à ceux des voies terrestres et les contraintes physiques en termes de réseaux semblent assez différentes. Similitudes ou différences, cette question mériterait - il suffit de penser aux Etats Insulaires comme la Grande-Bretagne - un ouvrage à elle seule, objectif qui dépasse largement le cadre de notre étude.

4.3 Les effets économiques régionaux de la frontière: un bilan de la littérature

4.3.1 Les différents courants théoriques

Les travaux théoriques consacrés aux effets de la frontière, qu'il s'agisse des théories de la localisation ou des analyses de l'intégration (c'est-à-dire dans ce cas de l'étude des conséquences de la disparition des frontières), restent dominés par l'opposition entre logique économique et logique politique. Fait politique, les frontières internationales constituent un élément étranger qui vient perturber les décisions des agents économiques qui cherchent à maximiser leur utilité. En s'opposant à ce processus qui a

1) Voir la typologie de BOUDEVILLE (1.3.2) et l'article de PENOUIL (1971).

valeur "universelle", les frontières constituent avant tout un élément négatif et les régions frontalières sont par conséquent défavorisées.

De l'analyse de la littérature, on peut dégager quatre types d'approche: le premier envisage les effets de la frontière sur la localisation des producteurs de biens et/ou de services. En réduisant les aires de marché et en introduisant un coût de transport additionnel, les limites internationales repoussent les activités vers le centre du pays et restreignent le développement des régions frontalières.

Le deuxième courant de pensée reste compatible avec le précédent parce qu'il est basé sur le même modèle. Il essaie toutefois d'être plus proche de la réalité en mettant l'accent sur les effets indirects positifs que peut exercer la frontière. La frontière devient ainsi un facteur de localisation en favorisant le développement de certaines activités, notamment de celles liées au commerce de transit.

L'approche de la théorie de la polarisation est plus complexe. Si la frontière bloque la diffusion de la croissance issue des pôles de développement, elle n'empêche toutefois pas la présence de tels pôles dans les zones frontalières. Au contraire, elle peut aussi agir en amplifiant les déséquilibres, ce qui accentue les rapports de domination qu'un côté de la frontière exerce sur l'autre.

Le dernier type d'approche lie l'espace régional et le commerce international. En effet, le modèle de potentiel privilégie le rôle joué par la distance sur les échanges commerciaux. La frontière ne coupe pas les aires de marché mais agit plutôt en rendant plus coûteux l'accès au marché des régions voisines. Dans ce sens, les effets de l'intégration peuvent être positifs pour les régions frontalières, mais ce sont surtout les zones situées au centre de l'espace d'intégration qui profitent le plus de ce processus. On notera également que cette approche reste malgré tout statique: elle ne considère pas les effets que peut entraîner la mobilité des facteurs de production.

4.3.2 Vérifications empiriques

Les quelques travaux empiriques passés en revue aboutissent surtout à la remise en question des différents outils proposés par la théorie. Ces études, qui ont pour point commun de considérer une période marquée par une relative libéralisation des échanges et par une croissance économique rapide, montrent que les régions frontières ne sont pas systématiquement défavorisées en termes de croissance économique, ce qui infirme un des volets les plus importants des conclusions issues de la théorie.

Les directions de recherche proposées pour dépasser cet échec de la théorie sont de deux types. D'une part, il s'agit de mieux analyser les spécificités des régions frontières en les comparant aux autres régions (HANSEN) ou en tenant compte de l'influence de facteurs historiques (PESCHEL). D'autre part, la solution consiste à mieux comprendre le processus de développement régional en relation avec l'espace (REIMERS; BROECKER), seule manière d'apprécier les effets régionaux de la frontière (plus précisément ceux de l'intégration).

4.3.3 La politique régionale européenne et les régions frontières

Un examen de la politique régionale de la CEE aboutit à un constat similaire à celui exposé au point précédent. Les régions frontières font partie, selon VANHOVE et KLAASSEN (1980), des "régions problèmes" de la CEE. Pourtant, ces deux auteurs considèrent, qu'à part certaines régions externes (les régions limitrophes de la République démocratique allemande notamment), les régions frontières ne sont pas plus mal loties que la moyenne des régions européennes:

"We do not deny that there are problems specifically related to frontier regions. After all there are peripheral regions with respect to the national core regions, although from a European point of view the income levels and the employment possibilities are not always that bad." (VANHOVE et KLAASSEN 1980, p. 235).

Ce diagnostic ne vient en fait que confirmer la pratique de la politique régionale européenne: la CEE n'a consacré qu'une faible partie de ses aides aux régions frontalières (ROMUS 1981). Pour l'avenir, on peut supposer que cette aide n'augmentera pas. La réorientation actuelle de la politique régionale communautaire doit en effet tenir compte avant tout de l'élargissement de la CEE aux pays méditerranéens et de l'émergence de nouveaux problèmes liés à la crise intervenue dès le milieu des années '70'.

4.3.4 Les problèmes des régions frontalières

Malgré cette appréciation d'ensemble, on ne peut pas nier que les régions frontalières souffrent de nombreux problèmes liés à leur situation particulière. En s'inspirant de l'étude de VAN DER AUWERA (1975), on peut retenir quatre catégories de problèmes:

- les disparités de structures économiques. Accentuées par des politiques économiques nationales parfois divergentes, les différences de niveau de développement peuvent devenir très significatives et expliquer, notamment, les mouvements de la main-d'oeuvre frontalière;
- les disparités monétaires qui non seulement se répercutent sur les conditions de vie des travailleurs frontaliers mais peuvent aussi, à un échelon plus large, modifier sensiblement les conditions de concurrence d'un côté de la frontière par rapport à l'autre;
- le manque de coordination dans les politiques de transport et de communication, lacunes qui aboutissent à la mise en place d'infrastructures concurrentes de part et d'autre de la frontière;
- l'absence d'harmonisation des politiques sociales. Cet obstacle à l'intégration se traduit notamment par la précarité de la situation des travailleurs frontaliers.

A ces problèmes socio-économiques s'ajoute une multitude de problèmes d'ordres administratif, juridique ou culturel qui viennent contrecarrer les tentatives d'intégration. On citera, par exemple, les nombreux obstacles administratifs, qui rendent plus difficile le franchissement de la frontière, ainsi que la non-reconnaissance des titres de formation générale ou professionnelle.

4.4 Objectifs, hypothèses et principales articulations de notre recherche

Avec les problèmes énumérés au point précédent, on rejoint un niveau d'analyse beaucoup plus spécifique et plus éloigné des préoccupations de la théorie. On aborde aussi un domaine de plus en plus marqué par l'institutionnel et qui, par conséquent, a moins de points communs avec l'analyse régionale. Sans nier l'importance de ces facteurs administratifs, juridiques et sociaux, on les écartera partiellement de notre problématique. Notre objectif n'est pas de dégager les modalités d'une meilleure coopération transfrontalière mais, bien plutôt, de mettre en évidence la nature et l'ampleur des effets que la frontière exerce sur l'économie des régions frontalières.

La dimension institutionnelle ne doit pas pour autant être évacuée de notre analyse. L'Etat-Nation et ses frontières sont par excellence de nature institutionnelle. On intégrera donc ce facteur, mais à un niveau plus général, celui des fonctions attribuées à la frontière. Ce faisant, notre objectif premier ne sera pas de proposer une nouvelle théorie des régions frontalières mais, bien plutôt, notre but sera de mieux comprendre comment la frontière agit sur les relations des régions et sur leurs structures économiques.

4.4.1 Fonctions de la frontière, flux et structures économiques

Pour intégrer cette dimension institutionnelle on s'inspirera de la typologie des fonctions dégagée par GUICHONNET et RAFFESTIN, tout en la liant à l'approche plus économique qui a été développée par les études consacrées aux régions frontalières suisses dans le cadre du Programme national de recherche "Problèmes régionaux" (RATTI et al. 1982; JEANNERET et MAILLAT 1981).

On retiendra tout d'abord que la frontière met en contact deux systèmes nationaux qui se distinguent chacun par sa propre fonction légale. En termes économiques, cela se traduit par la juxtaposition de politiques (conjoncturelle, monétaire, sociale, etc.) qui, à l'exception peut-être de la politique régionale, obéissent à des objectifs déterminés au niveau national. Que l'ensemble de ces politiques aboutisse ou non à des divergences de niveau et/ou de rythme de développement, on peut retenir que la frontière est le lieu de confrontation de différences sectorielles qui sont souvent très importantes. De telles différences, qu'on pourrait qualifier de "différences de pression", peuvent être la cause de flux, de relations, qu'on qualifiera de "flux de tension". Ensuite, la frontière peut être investie d'une fonction de "filtre", qui correspond aux fonctions fiscales et de contrôle de GUICHONNET et RAFFESTIN. Cette fonction, qui s'exerce sur les flux, c'est-à-dire sur les échanges de biens et services ainsi que sur la mobilité des facteurs de production, peut elle-même être à l'origine de distorsions importantes en suscitant de nouveaux flux (cas de la contrebande ou des investissements induits par des politiques commerciales protectionnistes, par exemple).

Si la frontière a pour effet de donner à ces relations, parfois malgré la proximité, un caractère "international", on ne peut toutefois pas lui imputer la totalité de ces flux. On découvre ainsi intuitivement la nécessité de distin-

guer entre flux de tension et flux "normaux". Cette "normalité" devra être appréciée en comparant les relations transfrontalières à celles qui unissent les régions d'un même espace national.

Les flux induits par la frontière mais, aussi, l'absence de relations qui découle de l'effet de coupure exercée par les limites inter-étatiques agissent sur les structures socio-économiques et sur les capacités de développement des régions. L'analyse de ces structures peut donc non seulement permettre de mieux apprécier l'impact de la frontière mais aussi d'évaluer le poids des facteurs nationaux et leur impact régional.

Cette introduction des facteurs nationaux pose la question de l'échelle spatiale des effets de la frontière. Cette échelle varie considérablement en fonction des phénomènes analysés. Elle peut être limitée aux zones frontalières dans le cas des mouvements de la main-d'oeuvre frontalière, mais elle peut aussi être liée à des facteurs de localisation très spécifiques qui sont en grande partie indépendants de la situation en zone frontière (cas des activités touristiques). Dans d'autres cas ce sont surtout des facteurs nationaux qui prévalent (rôle de place financière internationale joué par la Suisse) et il est nécessaire de bien les distinguer des retombées régionales.

Si on peut parler d'effets positifs ou négatifs de la frontière sur le développement économique régional, il faut toutefois être conscient qu'une telle approche est avant tout normative. Ces effets peuvent s'inverser selon qu'on prenne en compte les intérêts d'un groupe social ou d'un autre, d'un côté de la frontière plutôt que de l'autre. A ce niveau, c'est certainement l'impact de la frontière sur les capacités de développement des régions qui constitue l'indicateur le plus adéquat.

Le choix d'une problématique qui tienne compte du cadre institutionnel devrait également nous permettre d'intégrer les facteurs historiques comme le propose PESCHEL. Ainsi, la référence aux fonctions et aux effets antérieurs de la frontière devrait améliorer notre compréhension de la nature et du niveau actuels des relations des régions frontalières. On notera d'ailleurs que la reconnaissance de l'influence exercée par les formes anciennes de l'organisation du territoire n'est pas nouvelle; déjà CHRISTALLER y faisait référence. Plus près de nous, les travaux du Centre d'Economie Régionale d'Aix-Marseille accordent une grande importance aux facteurs politico-administratifs pour expliquer les structures spatiales très différentes de la France et de la R.F.A. (PLANQUE 1977).

4.4.2 Délimitation du champ d'étude

Plutôt que de partir d'une liste des problèmes spécifiques et sectoriels des régions frontalières, on choisira un niveau d'analyse plus général en portant l'accent sur l'étude des catégories de relations les plus significatives en termes économiques, à savoir les mouvements des facteurs de production et les échanges de biens et services. Couplée avec une analyse des structures socio-économiques des régions frontalières cette approche devrait nous permettre d'obtenir une image la plus complète possible des effets économiques régionaux des frontières internationales. Pour chacun de ces domaines, on cherchera non seulement à vérifier les hypothèses développées au début de ce chapitre mais on passera aussi en revue certains aspects signalés dans l'analyse de la littérature. Cette partie empirique s'organisera autour de quatre points principaux:

- A) Les échanges de biens et services (chapitre 6). "Filtrés" par la frontières, ces échanges sont enregistrés au niveau international mais pas au niveau interrégional. Pour combler cette lacune nous exploiterons une nouvelle

statistique du commerce extérieur des régions suisses. Complétées par d'autres sources, ces données devraient nous permettre de vérifier l'existence de relations privilégiées entre les régions situées de part et d'autre de la frontière. On cherchera également à savoir dans quelle mesure des facteurs culturels et historiques peuvent expliquer cette proximité. Cette analyse portera surtout sur les mouvements de marchandises parce qu'en raison de leur caractère "immatériel" les échanges de services sont beaucoup plus difficiles à saisir. Dans ce domaine notre approche sera plus indirecte et s'appuiera sur l'étude de la localisation de ces activités au sein de l'espace helvétique.

B) Soumise aux fonctions de contrôle de la frontière et influencée par les "différences de pression" entre les pays, la mobilité du facteur capital (chapitre 7, section 7.1) peut avoir un support spatial très différent. Nous nous concentrerons ici sur les investissements directs. En effet, cette catégorie a un impact géographique précis, contrairement aux placements financiers qui répondent davantage à une logique internationale. On cherchera non seulement à évaluer l'importance de cette mobilité transfrontalière mais on vérifiera aussi si un effet de proximité se retrouve dans ce domaine.

C) La mobilité du facteur travail (section 7.2) est certainement le domaine dans lequel l'effet des fonctions de contrôle de la frontière est le plus perceptible. Ceci est d'autant plus important dans le cas de la Suisse, pays qui n'est pas concerné par les règles de libre circulation adoptées par les pays de la CEE. On fera une distinction fondamentale entre les migrations définitives et les mouvements pendulaires des travailleurs frontaliers, en cherchant à évaluer l'impact de la politique suisse d'immigration sur ces différentes catégories de main-d'oeuvre.

D) La description et l'analyse des structures socio-économiques régionales (chapitre 8) doit nous permettre de mieux apprécier l'impact et la nature des relations transfrontalières. A ce sujet on fera une distinction importante entre les agglomérations et les autres régions frontalières. Pour les premières, il s'agira d'évaluer l'influence de la frontière sur la diffusion de la croissance urbaine. Pour le reste de la zone frontalière on s'attachera surtout à mesurer l'importance des facteurs nationaux au niveau de ces structures régionales. Ce cadre sera ensuite utilisé pour mieux apprécier la nature et les effets des migrations des travailleurs frontaliers. Il s'agira notamment de faire la part entre ce qui est dû à la frontière et à un développement "normal" de la mobilité spatiale.

Ce découpage thématique tient compte des principaux éléments d'une problématique économique mais - il faut le reconnaître - laisse dans l'ombre des aspects qui peuvent avoir une grande importance sous l'angle du développement des régions. Notamment, la frontière exerce un impact important sur les infrastructures et, plus précisément, sur les voies de communication¹⁾. Faute de temps et de moyens nous laisserons de côté ces éléments d'une politique d'aménagement du territoire, thème qui mériterait à lui seul une étude particulière.

4.5 Méthode

Notre méthode ne peut être ni purement déductive ni exclusivement inductive. On laissera donc une large place à la description d'une réalité fort complexe, tout en essayant de vérifier quelques hypothèses sur la base d'informations sélectionnées dans cette optique.

1) Voir, notamment, RATTI 1982.

Notre but sera d'atteindre un certain stade de généralisation en dépassant le niveau de la monographie. Un tel choix se justifie aussi par des contraintes matérielles. Vouloir "épuiser" un sujet (sens premier de la "monographie") comme le propose, sous forme de regrets, Charles RICO¹⁾, dépasse aujourd'hui les moyens d'une seule personne, voire même ceux d'une équipe de chercheurs.

Cette tentation "encyclopédiste" n'est pourtant pas absente, surtout lorsqu'on désire rendre compte des facteurs historiques. Une telle perspective historique ne pouvant être considérée que comme un complément à notre analyse, on se contentera d'utiliser les travaux déjà consacrés à ce sujet pour en extraire les faits politico-administratifs les plus significatifs en rapport avec l'évolution de la frontière.

1) "Afin de caractériser ces espaces frontaliers, transfrontaliers, il aurait d'abord fallu décrire brièvement le "continuum" physique et écologique, avec toutes ses contraintes géographiques, ensuite inventorier rapidement les paramètres démographiques et historiques des collectivités vivant dans ces espaces. A cet apport de la géographie, de la démographie et de l'histoire pour caractériser espace et collectivité, se superposerait, par palliers successifs, une analyse d'ordre économique, sociologique et politique pour le présent et pour l'avenir." (RICO et al. 1981, pp. 136-137).

DEUXIEME PARTIE :

L'EXEMPLE DE LA FRONTIERE FRANCO-SUISSE
ENTRE GENEVE ET BALE

CHAPITRE 5

CADRE GEOGRAPHIQUE ET ECHANGES INTERNATIONAUX

L'objectif poursuivi dans ce chapitre est de fournir un bref aperçu de la région d'étude et d'apprécier l'importance des différents types de relations économiques qui lient la Suisse au reste du monde.

5.1 La région d'étude

5.1.1 La frontière franco-suisse entre Genève et Bâle

En terme de relief, l'espace situé entre Genève et Bâle, entre le Rhône et le Rhin, se caractérise par la présence d'un massif montagneux, la Chaîne du Jura¹⁾, qui s'étend de part et d'autre de la frontière franco-suisse. Cette homogénéité n'est toutefois qu'un aspect: l'alternance de "monts" et de "vals" aboutit à un compartimentage, à un cloisonnement de cet espace naturel. Si la frontière franco-suisse se superpose à certains obstacles naturels (crêtes, gorges du Doubs), cette conjonction n'est toutefois pas systématique. L'exception la plus importante est constituée par l'Ajoie (c'est-à-dire le district de Porrentruy sans le Clos-du-Doubs), région qui trouve son prolongement naturel sur le Territoire de Belfort. On retrouve une situation comparable aux deux extrémités de la zone d'étude. A Genève comme à Bâle la frontière politique ne correspond pas à des obstacles topographiques importants.

Dans une perspective historique la frontière franco-suisse peut être considérée comme relativement ancienne. Deux étapes majeures ont marqué sa mise en place. Tout d'abord,

1) Voir, notamment, DAVEAU 1959, BARBIER et THEVOZ 1979.

la Réforme a provoqué une première rupture, la plus grande partie des régions suisses s'étant converties à la foi réformée tandis que le côté français restait catholique. La fin de l'ère napoléonienne a correspondu également à un point fort: les frontières internationales de la Suisse ont été reconnues internationalement par le Traité de Vienne et n'ont pour ainsi dire pas évolué depuis.

5.1.2 Types de régions et délimitation de la zone frontière

5.1.2.1 Agglomérations urbaines et régions industrielles

Plus que le relief, ce sont les caractéristiques socio-économiques, la répartition spatiale de la population et des activités, qui permettent de décrire la zone étudiée. Un rapide examen de ces structures du côté suisse (cet examen sera repris en détail au chapitre 8) montre que l'espace d'étude juxtapose deux types de régions bien différents: d'une part les agglomérations urbaines de Genève et de Bâle, d'autre part la région intermédiaire formée par la Chaîne du Jura.

Tableau 5.1 Population et structure d'activité des principaux composants de la partie suisse de la zone frontière¹⁾

	Population résidente en 1980	Part du secteur tertiaire dans l'emploi non-agricole en 1975 (%)
Chaîne du Jura (9 districts)	126'693	34.7
Agglomérations :		
Genève (canton)	349'040	72.1
Bâle (définition 70)	364'813	55.7

Source : OFS; Calculs personnels

1) Ces chiffres ne concernent que la partie suisse. Pour les définitions, voir chapitre 8.

Comme le montre le tableau 5.1, cette opposition se marque non seulement en ce qui concerne le poids démographique - chaque agglomération compte une population deux fois plus importante que celle des districts de la Chaîne du Jura - mais aussi au niveau de la structure d'activité. La montagne jurassienne, qui se caractérise par une forte dispersion de la population et des activités, reste dominée par l'industrie tandis que l'économie des agglomérations est tournée vers les activités de service.

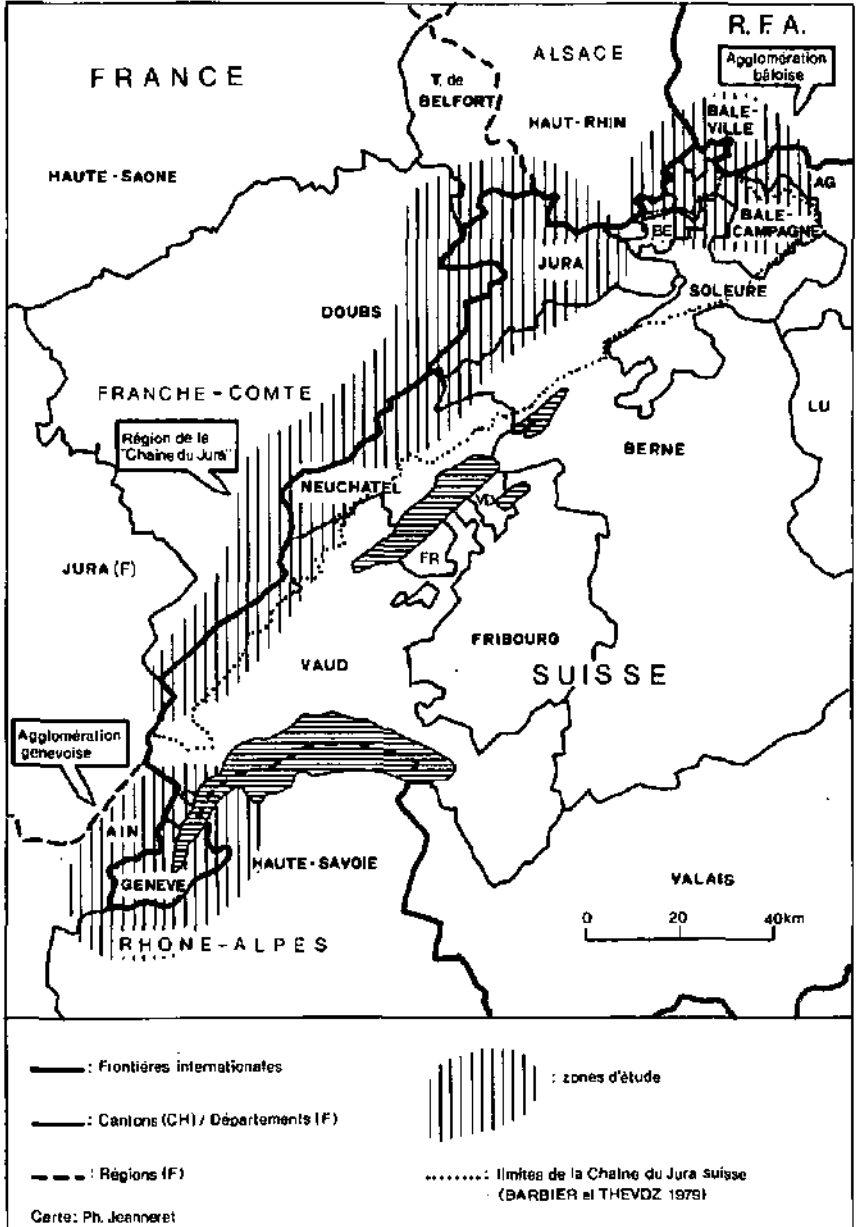
Ce découpage en deux types de régions et en trois secteurs de la zone frontrière (Genève, Bâle et la Chaîne du Jura) est important non seulement en termes de processus de développement mais aussi en relation avec la frontière. En effet, si les centres de ces deux agglomérations se situent sur sol helvétique, leur périphérie se trouve à cheval sur la frontière et se prolonge sur sol étranger.

5.1.2.2 Délimitation de la zone frontrière

Bien que certains auteurs (HANSEN par exemple, voir 2.1) considèrent que l'ensemble du territoire de petits pays comme la Suisse est situé en zone frontrière, on ne peut pas retenir une telle hypothèse dans le cadre de notre étude. Non seulement l'espace étudié compte plusieurs régions fonctionnelles, mais surtout le découpage géographique peut varier en relation avec les catégories d'effets de la frontière.

A ce niveau le type de mobilité constitue un critère déterminant. En ce qui concerne les migrations journalières des travailleurs frontaliers, les zones soumises à cette manifestation de la frontière se limitent à quelques dizaines de kilomètres de part et d'autre de celle-ci. L'aire de chalandise des services à la population se mesure à une échelle comparable tandis que le rôle de la distance devrait être différent en ce qui concerne les échanges et les transports de marchandises.

Carte 5.1 : Zones d'étude et principales limites administratives de la frontière franco-suisse



Notre objectif n'est pas de fournir une délimitation précise et synthétique des zones soumises à l'influence de la frontière. Nous nous baserons sur un découpage spatial qui rend compte des principaux types de régions et, surtout, qui s'adapte aux unités administratives sur la base desquelles l'information statistique est disponible. En ce qui concerne les migrations frontalières et l'étude des structures démographiques, l'espace étudié se limitera ainsi d'une part au périmètre des deux agglomérations et, d'autre part, aux ensembles de communes (districts suisses et cantons français) jouxtant la frontière le long de la Chaîne du Jura. Au niveau des échanges de marchandises nous ne considérons pas seulement les régions proches de la frontière franco-suisse mais aussi le reste du pays afin de tenir compte d'une problématique qui correspond à une échelle géographique différente.

5.2 La Suisse et le reste du monde: la balance des revenus

La Suisse est fortement dépendante de ses échanges avec le reste du monde. Ce degré d'ouverture, qui s'explique en partie par la taille du pays, n'est cependant pas plus élevé que celui de pays industrialisés comparables; il a même été légèrement inférieur à celui des autres petits pays de l'OCDE au cours des années '70' (OCDE 1978). Si la Suisse constitue un cas particulier, c'est dans la mesure où cette dépendance s'est fortement accrue depuis la crise du milieu des années '70'. En effet, les échanges de biens et services représentaient environ 34% du PIB en 1970, proportion qui a passé à 46% en 1981¹⁾.

Plus que le volume, c'est la structure de ces échanges qui nous intéresse parce qu'elle permet d'apprécier l'importance

1) Ces chiffres représentent une moyenne entre les exportations et les importations. Ils ont été calculés aux prix de 1970. (Source: OFS 1983 b).

Tableau 5.2 La balance suisse des revenus en 1981 (balance des opérations courantes)¹⁾ en millions de frs.

	Recettes	Oùpenses	Solde
<u>A Traffic de marchandises</u>	55'280	63'400	- 8'120
Commerce spécial	52'820	60'090	- 7'270
Autres postes	1'270	2'770	- 1'500
Energie électrique	1'190	540	650
<u>B Services</u>	13'820	7'520	6'300
Tourisme	7'840	5'260	2'580
Assurances privées	520	10	510
Opérations de commerce en transit	480	-	480
Transport de marchandises	720	70	650
Postes et télécommunications	290	330	- 40
Autres services	3'970	1'850	2'120
dont : dépenses de consommation des frontaliers étrangers	330	-	330
<u>C Revenus du travail et de capitaux</u>	14'510	5'290	9'220
Revenus du travail	870	3'450	- 2'580
dont : salaires des frontaliers étrangers	-	3'440	- 3'440
Revenus de capitaux	13'640	1'840	11'800
BALANCE DES BIENS ET DES SERVICES (A+B+C)	83'610	76'210	7'400
<u>D Transferts unilatéraux</u>	1'440	3'410	- 1'970
Transferts privés	340	2'070	- 1'730
dont : transferts des travailleurs étrangers (sans les frontaliers)	-	1'120	- 1'120
Assurances sociales	530	850	- 320
Transferts de l'Etat	570	490	- 80
BALANCE DES REVENUS (BALANCE DES OPERATIONS COURANTES) (A+B+C+D)	85'050	79'620	5'430

Sources : COMMISSION POUR LES QUESTIONS CONJONCTURELLES 1982 et 1983; OFS 1983a.

1) Présentation et chiffres révisés par la COMMISSION POUR LES QUESTIONS CONJONCTURELLES (1983) afin d'améliorer la concordance avec les résultats de la comptabilité nationale. Les montants concernant les travailleurs frontaliers sont tirés de la version non-révisée (1982).

et l'impact macro-économique des différentes catégories de relations transfrontalières. L'analyse de la balance des opérations courantes avec l'étranger - on utilise plus fréquemment en Suisse le terme de "balance des revenus" - montre que le commerce de marchandises représente la plus grande partie de ces échanges avec l'extérieur. Cependant, les flux de services sont tout aussi importants lorsqu'on raisonne en termes de soldes: l'excédent enregistré dans ce domaine permet de compenser une grande partie du déficit traditionnel découlant des échanges de marchandises.

Comme l'indique le tableau 5.2, cet excédent des services provient non seulement de la balance touristique mais aussi du secteur des transports et, surtout, des assurances et des activités bancaires¹⁾. Le poids du secteur financier est encore plus important lorsqu'on considère les revenus des facteurs: par sa position nettement créditrice par rapport au reste du monde²⁾, la Suisse réalise un excédent au titre des revenus de capitaux qui atteint presque 12 milliards de frs. en 1981!

A l'opposé, les revenus du travail occupent une place beaucoup plus modeste. Ce poste est très déficitaire parce qu'il comprend avant tout les salaires des frontaliers étrangers. Ces travailleurs, qui par définition sont des non-résidents, ne dépensent qu'une faible partie de leurs revenus en Suisse. Les comptes nationaux estiment qu'environ 10% de ces revenus sont destinés à des achats de consommation (rubrique "autres services") et que 10 autres

1) Certains postes de la balance des revenus sont estimés sur la base d'indications confidentielles fournies par les milieux économiques concernés. Il n'est ainsi pas possible de connaître le montant des commissions bancaires, qui apparaissent à la rubrique "autres services".

2) Les mouvements de capitaux ne sont actuellement pas saisis par la comptabilité nationale suisse, raison pour laquelle cette analyse ne porte que sur les différents postes de la balance des revenus.

pourcents sont consacrés aux assurances sociales. Finalement, on peut remarquer que l'"exportation" des revenus des frontaliers a un impact relativement important sur la balance suisse des revenus, impact qui est près de trois fois supérieur aux transferts réalisés par les autres catégories de travailleurs étrangers.

CHAPITRE 6

LES ECHANGES DE BIENS ET SERVICES

6.1. Effets de proximité: hypothèses et organisation de l'étude

L'hypothèse centrale en matière d'échanges commerciaux est qu'il existe des effets de proximité, c'est-à-dire que, malgré la frontière, les régions situées de part et d'autre de celle-ci entretiennent des relations privilégiées qui se traduisent par un niveau d'échange supérieur à la moyenne.

Ces effets de proximité peuvent être la conséquence de plusieurs facteurs qu'il s'agit d'identifier. Tout d'abord les facteurs géo-historiques peuvent jouer un rôle important. Les conditions du développement économique et les fonctions attribuées à la frontière ont évolué et se sont modifiées au cours du temps. Si la frontière n'a pas toujours été une barrière, les relations économiques qui se sont mises en place à l'époque de la révolution industrielle ont été par contre modelées dans une large mesure par les coûts liés à la distance. De tels effets ont pu se faire sentir tant au niveau des échanges qu'à celui de la localisation des activités. Nous pouvons donc faire l'hypothèse que ces effets perdurent et qu'ils expliquent en partie les relations actuelles des régions frontalières. Dans ce sens, comme l'indique PESCHEL (1981; voir 2.3), il s'agit d'un phénomène plus complexe que le simple effet actuel de la distance.

La proximité est aussi de nature culturelle. Même si on retrouve là aussi une dimension historique - la frontière peut avoir séparé les membres d'une même communauté -, ce facteur a néanmoins un contenu contemporain spécifique. En effet, par ses fonctions la frontière transforme un simple échange interrégional en une opération de commerce international. Les risques et les investissements à consentir pour

pénétrer un marché étranger sont en général élevés. Le fait d'exporter implique des coûts importants de communication, qu'il s'agisse de "connaître" le marché ou de transmettre un message au consommateur. Ces coûts et ces risques sont d'autant plus faibles que la proximité culturelle est forte. Nous pouvons donc supposer que les producteurs des régions frontalières s'adressent en priorité aux marchés des régions limitrophes lorsque celles-ci appartiennent à la même communauté culturelle.

Il faut également tenir compte de facteurs contemporains dont la nature s'oppose à ces effets de proximité. L'internationalisation, la mondialisation croissante de l'économie introduit une nouvelle logique qui est celle des firmes multinationales. Ces grandes entreprises peuvent jouer sur les facteurs de localisation non seulement de plusieurs régions - on retrouve ici le thème d'actualité de la disjonction fonctionnelle et de la division spatiale du travail - mais aussi de plusieurs pays ou continents. Du commerce international on passe ainsi aux échanges intra-firmes qui sont vraisemblablement moins sensibles aux effets de proximité. L'exiguïté du territoire et du marché helvétique est susceptible d'agir dans la même direction. En effet, de nombreuses industries suisses ont une production très spécialisée qui dépasse largement les besoins du marché national. Pour survivre, elles ne peuvent se contenter du marché des pays voisins mais sont contraintes de vendre leurs produits dans le monde entier.

Dans ce chapitre, nous chercherons en premier lieu à vérifier l'existence de ces effets de proximité en nous basant sur la structure des exportations des régions suisses par pays de destination. Il s'agira aussi d'utiliser ce matériel pour savoir si ces effets sont de nature culturelle ou sont expliqués par d'autres facteurs. Après avoir examiné le cas des pays voisins, nous reviendrons ensuite à notre aire d'étude privilégiée pour analyser dans le détail l'influence des facteurs historiques dans les différentes régions de la

frontière franco-suisse. Pour terminer, nous considérerons les échanges de services, domaine qui nécessite une approche particulière parce qu'il n'obéit pas à la même logique spatiale que celle des échanges de marchandises.

6.2. Les exportations de marchandises des régions suisses en 1981

6.2.1. Source: la statistique régionalisée du commerce extérieur

La Direction générale des douanes suisses publie depuis 1972 une statistique du commerce extérieur par régions et par groupes de produits. Une amélioration très sensible a été introduite à partir de 1981: depuis cette date il est également possible de connaître les pays de destination des exportations et les pays de provenance des importations. Jusqu'à aujourd'hui, cette nouvelle série n'a que très peu été utilisée¹⁾ surtout parce qu'elle représente un volume d'informations extrêmement important. L'analyse qui suit n'a été possible que parce que nous avons pu traiter par ordinateur les données mises à notre disposition par la Direction générale des douanes. Cette statistique ne tient compte que des échanges de marchandises. Elle porte sur le commerce spécial²⁾ et exclut par conséquent le commerce de transit ainsi que les trafics spéciaux (trafic de perfectionnement, trafic frontalier et commerce avec les zones franches). Les données sont fournies en poids (kilos) et en valeur (francs) selon deux nomenclatures de produits (emploi ou nature). Pour notre analyse nous n'avons retenu que la nomenclature selon la nature des marchandises, parce qu'elle est la plus désagrégée (20 catégories ou sous-catégories) et la mieux

1) Seuls quelques services cantonaux de statistique ont publié les résultats relatifs à leur canton. Voir SCRIS 1982 et SCSGE 1983.

2) Le commerce spécial, dont l'importance dans les échanges de la Suisse est indiquée par le tableau 5.2, ne comprend pas les échanges d'or et d'argent.

adaptée à nos besoins. En ce qui concerne la destination et la provenance des marchandises, la statistique découpe l'espace mondial en une trentaine de zones en distinguant toutefois chacun des principaux partenaires commerciaux de la Suisse et, parmi eux, les pays limitrophes (R.F.A., France, Italie, Autriche).

Le découpage du territoire helvétique repose tout d'abord sur les limites cantonales, certains cantons étant ensuite subdivisés en régions. Compte tenu du Liechtenstein - principauté qui est liée à la Suisse par une union douanière et monétaire - et d'une région "solde" (localisation inconnue), la statistique distingue finalement 56 régions¹⁾. Comme le montre la carte 6.1, ce découpage en régions douanières²⁾ a, lorsqu'on dépasse le niveau cantonal, peu de points communs avec les subdivisions habituellement adoptées en matière d'aménagement du territoire. Notamment, deux cantons (Zürich et Vaud) comptent une région "reste du canton" qui est formée de plusieurs espaces non contigus.

Pour qu'il soit possible d'utiliser sans trop de problèmes cette statistique régionalisée, il faut qu'il y ait une correspondance suffisante entre le lieu d'enregistrement (de dédouanement) et le lieu réel d'utilisation ou de production. Malheureusement, cette correspondance est loin d'être parfaite en ce qui concerne les importations. En effet, une grande partie des produits sont d'abord importés par des grossistes pour être ensuite distribués dans le reste du

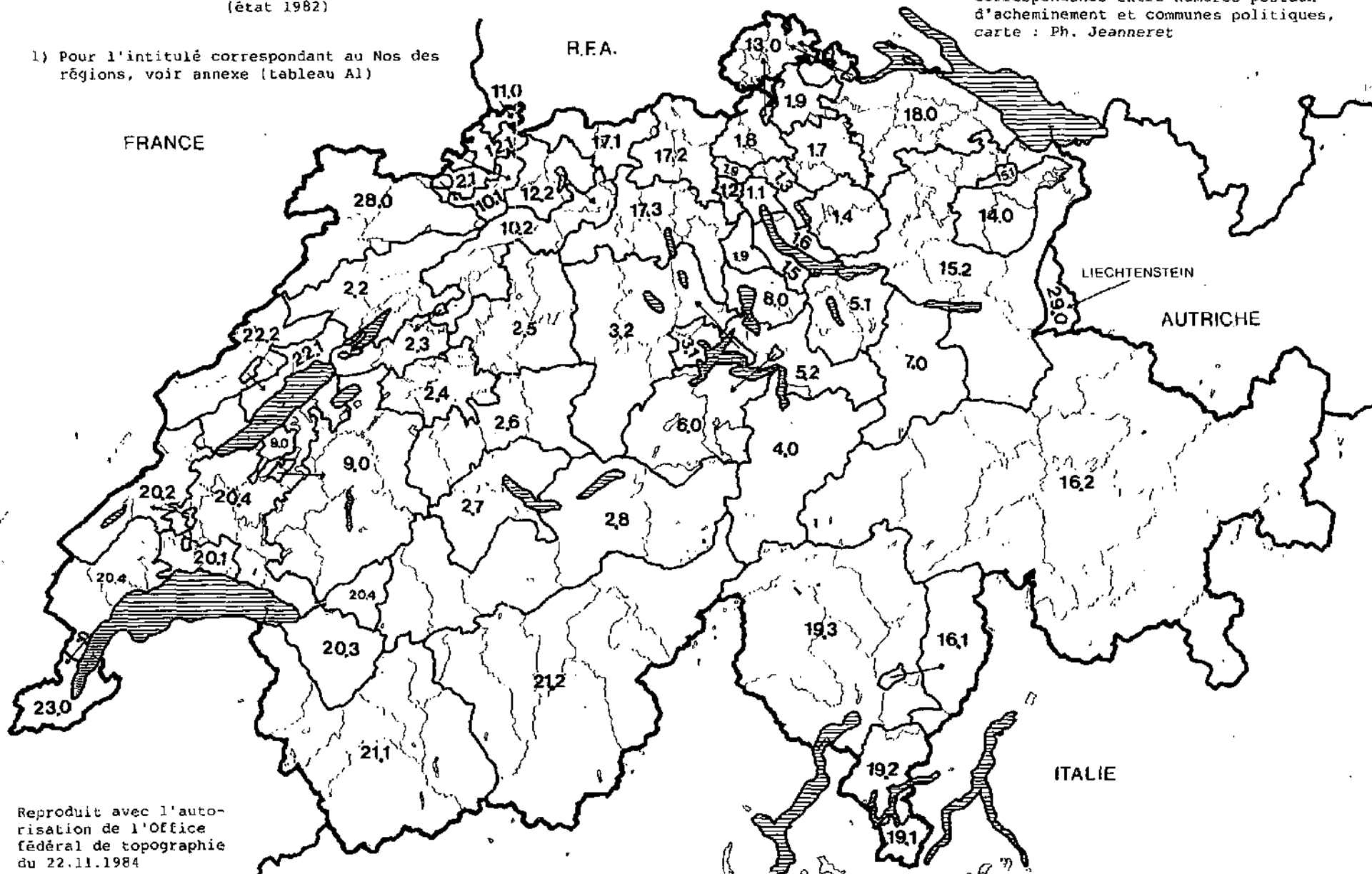
1) L'intitulé des régions qui correspond au numéros de la carte 6.1 est reproduit à l'annexe statistique.

2) Le lieu d'importation ou d'exportation est donné par le numéro postal d'acheminement (NPA) des entreprises. Pour dessiner la carte 6.1, il a fallu faire la transposition entre ces NPA et les communes politiques. La concordance n'est toutefois pas toujours parfaite, ce qui explique l'existence d'un certain nombre d'enclaves.

Carte 6.1 : Les régions douanières suisses ¹⁾
(état 1982)

Source : Direction générale des Douanes;
Correspondance entre Numéros postaux
d'acheminement et communes politiques,
carte : Ph. Jeanneret

1) Pour l'intitulé correspondant au Nos des
régions, voir annexe (tableau A1)



Reproduit avec l'autorisation de l'Office
fédéral de topographie
du 22.11.1984

pays. Ceci peut être illustré¹⁾ par le cas du canton de Zürich dont les importations représentent près du tiers (30.1%, en valeur) du total helvétique tandis que la part de ce canton dans les exportations est beaucoup plus faible (16.2%). Un biais comparable se retrouve en ce qui concerne les produits énergétiques: les importations de pétrole brut sont enregistrées pour une grande part dans les cantons où s'effectue le raffinage (notamment Neuchâtel).

Pour ces raisons nous avons renoncé à utiliser les données régionales des importations et nous avons limité notre analyse aux exportations qui, elles, semblent être plus fiables. Certes, une partie de ces exportations passe par l'intermédiaire de grossistes ou de transitaires localisés dans les grands centres, mais dans l'ensemble leur structure géographique correspond beaucoup mieux à celle de la production²⁾.

6.2.2 Effets de proximité, première vérification

La statistique du commerce extérieur ne permet qu'une évaluation partielle des effets de proximité. Si le lieu de départ des exportations suisses est donné avec une grande précision, on ne connaît par contre que le pays de destination de ces marchandises. Dans le cas d'un pays voisin, cela signifie que ce lieu de destination peut tout aussi bien être une région frontalière qu'une région fortement éloignée à l'échelle des distances helvétiques (cas de l'Italie du Sud ou de l'Allemagne du Nord, par exemple). Par conséquent, l'analyse ne peut pas porter sur les effets de la distance.

1) Voir, notamment, l'analyse du SCRIS (1982).

2) Nous avons comparé, au niveau des cantons, la répartition géographique des exportations par groupes de produits avec celle des emplois pour les branches industrielles correspondantes. Les corrélations dans chaque cas sont presque toujours significatives et le coefficient de corrélation est en moyenne de 0.80.

Cette dimension ne pourra être abordée qu'au moyen d'informations complémentaires (voir 6.4).

La première approche des effets de proximité repose sur une démarche relativement simple. On calcule un indice d'orientation qui compare la proportion des exportations régionales et nationales qui se dirige vers chacun des quatre pays limitrophes de la Suisse (Autriche, R.F.A., France, Italie) et vers le reste du monde¹⁾. Sur cette base il est possible de dessiner une carte d'orientation du commerce régional pour chacune des cinq zones considérées, cartes qui sont reproduites à l'annexe statistique. Afin de synthétiser cette information on a choisi de centrer et de réduire chacune de ces séries d'indices. La valeur la plus élevée indique ainsi vers quel pays les exportations des régions sont le plus orientées par rapport à la moyenne nationale. Ces résultats sont illustrés par la carte 6.2.

L'exemple de cette carte, complété par l'analyse des indices d'orientation (voir annexe), permet de vérifier l'hypothèse de l'existence d'effets de proximité. Le découpage obtenu, qui correspond grosso-modo aux régions linguistiques de la Suisse²⁾, montre que chacune de ces régions dirige une part

1) L'indice d'orientation est calculé pour chaque couple de région (i) - pays (j):

$$\frac{x_{ij} / x_{i.}}{x_{.j} / x_{..}} \quad \text{où} \quad \begin{aligned} x_{i.} &= \sum_{j=1}^n x_{ij} \\ x_{.j} &= \sum_{i=1}^n x_{ij} \\ x_{..} &= \sum_{j=1}^n \sum_{i=1}^n x_{ij} \end{aligned}$$

Pour ce premier calcul, on a choisi d'utiliser les données en valeur, plus représentatives que les données en poids.

2) Cet aspect est analysé en détail au point suivant. Pour les régions linguistiques, voir carte 6.3.

de ses exportations supérieure à la moyenne vers le pays limitrophe qui appartient à la même communauté linguistique.

Il ne faut pas perdre de vue qu'une telle démarche ne cherche pas à expliquer le volume des échanges de la Suisse avec ses différents partenaires commerciaux, qu'il s'agisse de pays voisins ou non. On se contente ici de comparer la structure géographique des exportations des régions et de l'ensemble du pays, formule qui par conséquent privilégie les écarts à la moyenne¹⁾. En fait le "reste du monde" constitue, en valeur, le marché le plus important de la quasi totalité des régions helvétiques. Lorsqu'un pays est un partenaire moins important, l'intervalle entre les valeurs extrêmes de l'indice est parfois très élevé. Cela est plus particulièrement le cas de l'Italie. L'orientation des régions tessinoises vers ce pays est très forte et si quelques régions bernoises (régions 2.4, 2.5 et 2.6) ont également un score élevé, leur orientation vers le marché allemand est aussi supérieure à la moyenne.

6.2.3 Proximité culturelle ou géo-historique?

Si un premier examen apporte la preuve que la structure géographique des exportations des régions suisses subit l'influence de la proximité, il reste maintenant à analyser la nature de ces effets. Deux hypothèses sont en présence. Il peut s'agir, d'une part, d'une proximité culturelle; chaque région exportant davantage en direction des pays culturellement proches, proximité qui peut être appréciée

1) La structure (en %) des exportations de l'ensemble de la Suisse en 1981 est la suivante (en valeur):

Autriche	4.3
R.F.A.	18.3
France	9.0
Italie	7.7
Reste du monde	60.7

au moyen des langues pratiquées dans ces différents espaces¹⁾. D'autre part, c'est une proximité géo-historique, résultante à la fois de liens politiques anciens et de relations économiques modelées dans le passé par les coûts de la distance, qui peut expliquer que les régions frontalières sont davantage orientées que les autres régions vers les marchés des pays immédiatement limitrophes. En étant entourée de quatre Etats différents et en faisant cohabiter quatre communautés linguistiques à l'intérieur de ses frontières, la Suisse constitue à n'en pas douter un cas d'école pour une telle analyse. Cependant, une autre particularité helvétique constitue un obstacle important: le territoire suisse est si exigü qu'il devient difficile de faire la distinction entre régions frontalières et centre du pays.

Comme l'indique la carte 6.3, il est relativement facile d'affecter les régions douanières aux différentes zones linguistiques. Un seul problème est posé par le cas des Grisons. A côté d'une région de langue italienne (région 16.1) et d'une forte communauté alémanique, ce canton compte en effet un groupe linguistique particulier, le rhéto-romanche. Bien que l'allemand domine nettement²⁾, nous avons choisi de classer cette région (16.2) dans une catégorie spécifique (rhéto-romanche). Dans l'ensemble, la répartition des exportations suisses (en valeur) entre les différentes régions linguistiques correspond relativement bien à celle de la population³⁾.

1) Selon HERRMANN et al. (1982), la langue constitue le meilleur indicateur de la proximité culturelle en matière de commerce international. Dans la suite de ce chapitre, la proximité culturelle sera donc confondue avec la proximité linguistique.

2) Les zones de langue allemande regroupaient en 1970 plus de 70% de la population de l'ensemble du canton des Grisons.

3) Voir tableau 6.1. La répartition (en %) de la population suisse entre les différentes régions linguistiques était la suivante en 1970:

allemand	72.7%
français	22.7%
italien	4.1%
rhéto-romanche	0.5%

Carte 6.3 : Les régions douanières suisses selon leur appartenance linguistique

Source : OFS; Carte Ph. Jeanneret

Régions linguistiques:

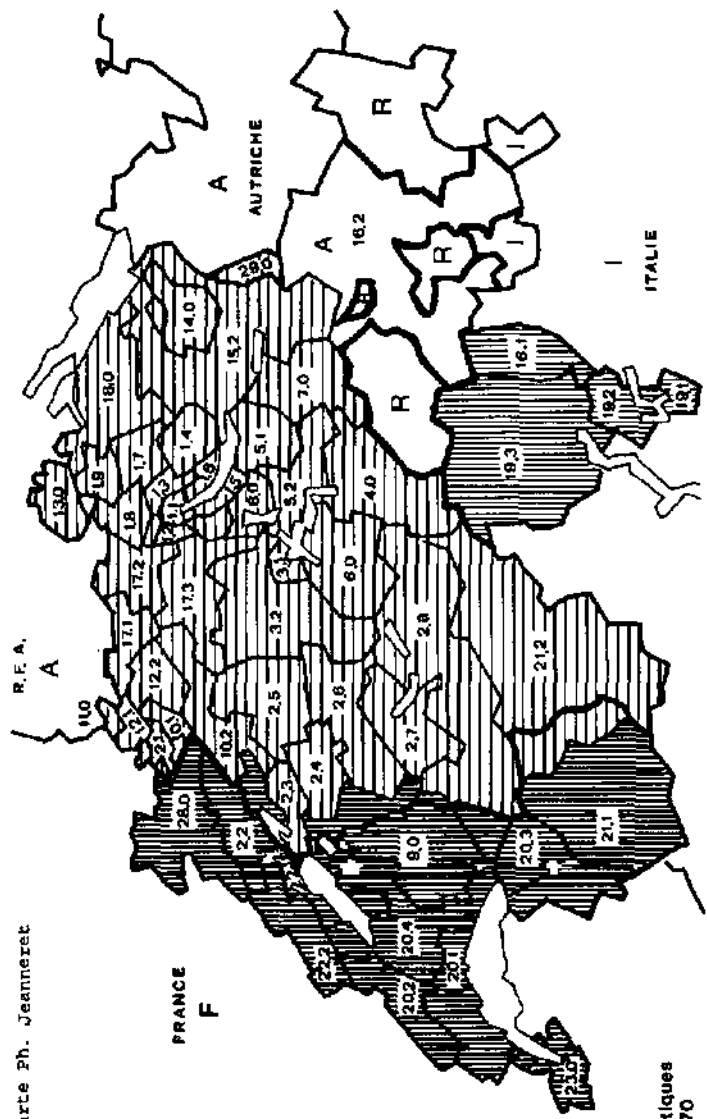
F français

A allemand

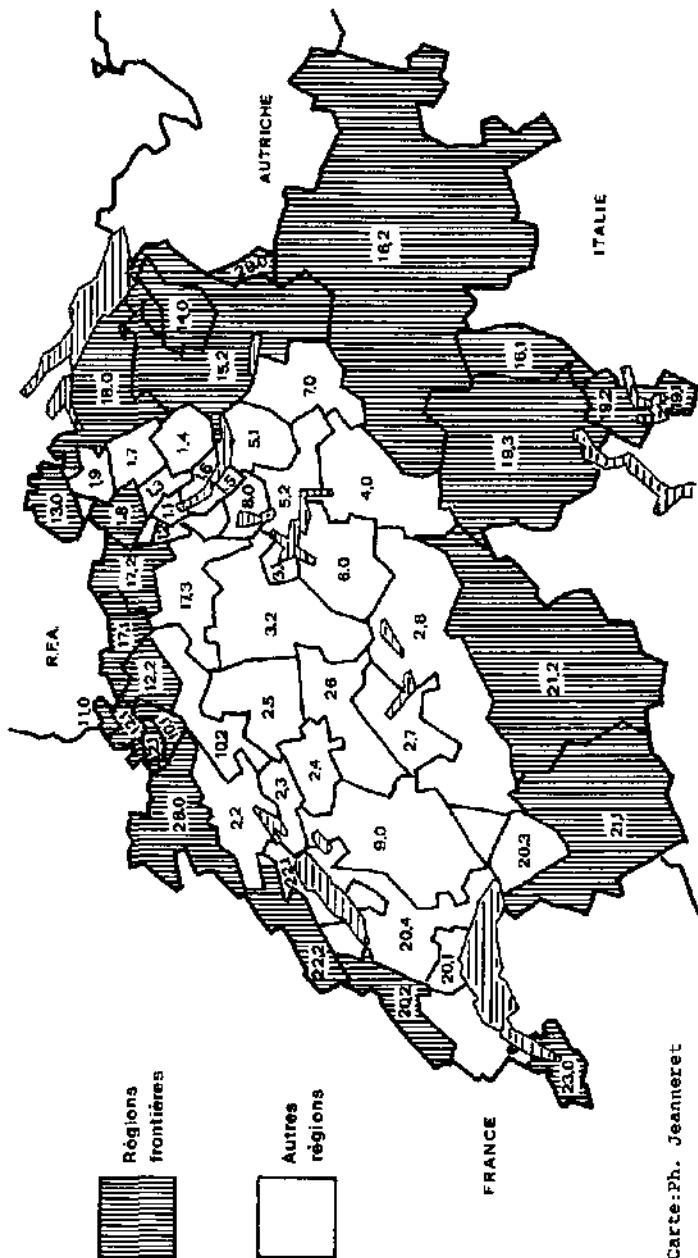
I italien

R rhéto-romanche

— : limites linguistiques exactes en 1970



Carte 6.4 : Les régions frontalières de la Suisse (régions douanières)



Carte: Ph. Jeanneret

La délimitation des régions frontalières est par contre plus délicate. En fait, il faudrait pouvoir raisonner en termes d'accessibilité, en tenant compte des infrastructures et des moyens de communication, des obstacles naturels et des points de passage de la frontière. Faute de telles informations et considérant que de toute manière les données relatives aux exportations ne permettent pas d'évaluer précisément les distances, nous avons opté pour une méthode plus simple en ne retenant que les régions qui touchent à la frontière¹⁾. Les régions frontalières ainsi définies - régions présentées par la carte 6.4 - représentent en 1981 un peu plus de la moitié (en valeur) des exportations suisses.

L'agrégation des données régionales par zones linguistiques et par pays de destination confirme nettement l'existence d'un effet de proximité culturelle. Comme l'indique le tableau 6.1 (données en valeur), on n'observe une part supérieure à la moyenne (par rapport à la structure nationale) que dans le cas où la région d'origine et le pays de destination pratiquent la même langue. Si la part du "reste du monde" est nettement inférieure lorsqu'on tient compte du poids des exportations (tableau 6.2), on retrouve cependant à quelques détails près la même influence culturelle.

L'application du test du Khi-deux à ces tableaux indique que cet effet de proximité est "significatif" au sens où l'entendent les statisticiens. Qu'il s'agisse des données en valeur ou en poids, qu'on tienne compte ou non du "reste du monde", il est possible de rejeter l'hypothèse d'indépendance - c'est-à-dire d'une distribution dirigée par le hasard - entre régions linguistiques et zones de destination avec

1) Les deux régions (1.9 et 20.2) formées de plusieurs espaces non contigus ne sont pas considérées comme frontière parce que certains de ces espaces ne touchent pas la frontière. De même on a considéré que le Lac Léman offrait un obstacle suffisant pour que les régions qui le bordent (20.1 et 20.3) soient exclues de la zone frontière.

Tableau 6.1: Exportations par régions linguistiques et pays de destination en 1981 en valeur (millions de frs. et %)¹⁾

Régions linguistiques	Pays de destination				Total
	Autriche et R.F.A.	France	Italie	Reste du monde	
allemand	9'439.8 25.2%	2'892.8 7.7%	2'407.3 6.4%	22'764.6 60.7	37'504.5 100%
français	1'520.0 4.3%	1'512.7 4.3%	874.6 2.4%	7'519.9 20.3%	11'427.2 31.0%
italien	357.7 1.0%	158.7 0.4%	699.6 1.9%	756.2 2.1%	1'972.2 5.5%
rhéto-romanche	162.7 0.4%	29.2 0.1%	42.5 0.1%	156.7 0.4%	391.1 1.1%
Total	11'480.2 31.0%	4'593.4 12.5%	4'024.0 11.0%	31'197.4 85.5%	51'295.0 140.0%

Source : Direction générale des Douanes; Exploitation et calculs personnels

Tableau 6.2: Exportations par régions linguistiques et pays de destination en 1981 en quantité (milliers de tonnes et %)¹⁾

Régions linguistiques	Pays de destination				Total
	Autriche et R.F.A.	France	Italie	Reste du monde	
allemand	1'525.8 40.5%	323.6 8.6%	774.7 20.5%	1'134.9 30.4%	3'768.0 100%
français	102.0 2.7%	124.6 3.4%	247.0 6.7%	211.5 5.7%	685.1 18.5%
italien	192.9 5.2%	9.2 0.2%	199.8 5.5%	33.7 0.9%	435.6 11.7%
rhéto-romanche	36.8 1.0%	4.4 0.1%	90.5 2.5%	20.0 0.5%	151.7 4.1%
Total	1'857.5 50.0%	461.8 12.5%	1'312.0 35.5%	1'409.1 38.0%	5'040.4 135.0%

Source : Direction générale des douanes; Exploitation et calculs personnels

1) Sans la région "inconnu" qui exporte pour 1'526.4 mio. de frs. et 45.7 milliers de tonnes en 1981.

une probabilité d'erreur très faible¹⁾. Le test du Khi-deux peut être décomposé en comparant chaque région linguistique à la structure de l'ensemble de référence. Une telle démarche permet d'affiner les résultats mais, nous lui avons préféré la méthode de l'analyse de la variance (abrégée ANOVA par les anglo-saxons) parce qu'elle fournit des indications plus précises. Dans ce cas, on travaille non plus sur la base d'agrégation mais en considérant les données de chaque région. Il s'agit de vérifier si la moyenne (non pondérée, dans ce cas) de la part (en %) des exportations vers les pays voisins diffère selon qu'on considère des échanges entre zones de même langue ou non. Dans les trois cas examinés²⁾ l'analyse de la variance montre que les régions suisses dirigent une part significativement supérieure à la moyenne de leurs exportations vers les pays voisins lorsque ceux-ci pratiquent la même langue (région de langue allemande vers l'Autriche et la R.F.A; de langue française vers la France, de langue italienne vers l'Italie). De tels résultats viennent donc renforcer ceux obtenus par l'analyse des données agrégées par types de régions et de pays.

La même démarche a ensuite été appliquée non plus aux régions linguistiques mais aux régions frontalières. Dans ce cas les résultats sont un peu moins tranchés mais restent cependant significatifs: de manière générale les régions frontalières exportent davantage vers les pays immédiatement limitrophes que les autres régions suisses. A la suite de ce constat, il paraît plus utile de croiser immédiatement ces deux découpages régionaux afin de confronter nos deux hypothèses. Dans ce cas, le nombre des catégories de régions à prendre en compte est plus élevé. En effet, il faut non seulement croiser ces deux définitions mais il faut aussi

1) Le test du Khi-deux compare les fréquences observées et les fréquences théoriques calculées à partir des marges du tableau (voir, par exemple: WONNACOTT et WONNACOTT 1972). Il y a indépendance lorsque les fréquences observées sont trop proches des fréquences théoriques (calculées sur la base du poids total de chaque région et de chaque pays, dans le cas qui nous occupe).

2) La région rhéto-romanche (16.2) a été exclue de cette analyse.

considérer que certaines régions frontalières jouxtent plusieurs pays¹⁾.

Comme l'indiquent les tableaux 6.3 et 6.4, le croisement de ces deux critères donne lieu à une quadruple hiérarchie: de manière générale, les régions frontalières exportent davantage vers le(s) pays immédiatement limitrophe(s) lorsque la langue pratiquée est la même; ce score des régions frontalières est plus élevé que celui des régions centrales (non frontalières) de même langue et la différence est encore plus nette lorsque la langue pratiquée est différente²⁾. Cette observation n'est toutefois pas vérifiée dans tous les cas, raison pour laquelle on recourra à nouveau à l'analyse de la variance. Cette méthode peut être complétée par une analyse de régression, basée sur le même principe, qui représente ces effets par deux variables dichotomiques (codées 0 ou 1, variables "dummy" dans le vocabulaire anglo-saxon)³⁾.

Comme l'indique le tableau 6.5, ces deux méthodes montrent que les deux effets de proximité sont plutôt de nature additive. Dans l'ensemble, l'influence de la proximité

1) La région de Bâle touche à la France et à la R.F.A., les Grisons (région 16.2) à l'Autriche et à l'Italie, le Valais (région 21.1) à l'Italie et à la France (voir carte 6.3).

2) Ceci peut être illustré par la proportion moyenne des exportations en valeur (tableau 6.3) des différentes catégories de régions à destination de la France. On obtient dans ce cas la hiérarchie suivante: régions frontalières de la France de langue française > régions frontalières de la France de langue allemande > régions centrales de langue française > régions centrales de langue allemande.

3) Pour l'analyse de régression avec deux "dummy variables", voir WÖNNACOTT et WÖNNACOTT 1972. L'analyse de la variance a été réalisée au moyen d'une méthode développée à l'Université de Neuchâtel par Y. DODGE. Cette méthode présente l'avantage par rapport aux analyses "classiques" (voir DODGE 1985) de pouvoir traiter des tableaux dont les cases n'ont pas le même nombre d'observations ou sont même parfois vides.

Dans le cas précis, l'analyse de la variance porte sur des tableaux de dimension 2x2, chaque variable ayant deux niveaux (culture indénique-différente; région frontalière-autres régions). Dans l'analyse de la régression, le premier de ces niveaux est représenté par la valeur "1" pour chaque variable dummy alors que l'autre niveau est codé "0".

Tableau 6.3: Exportations par types de régions frontalières et linguistiques et par pays de destination en 1981 en valeur (millions de frs. et %)¹⁾

FRONTIERE	LANGUE	AUTRICHE		R.F.A.		FRANCE		ITALIE		RESTE DU MONDE		TOTAL	
		Mio. frs	%	Mio. frs	%	Mio. frs	%	Mio. frs	%	Mio. frs	%	Mio. Frs	%
FRANCE	FRANCAIS	81.3	1.4	459.0	8.0	835.7	14.5	407.5	7.1	3'980.0	69.0	5'763.5	100
	ALLEMAND	23.9	9.8	59.3	24.3	29.0	11.9	12.5	5.1	119.1	48.9	243.8	100
FRANCE ET R.F.A.	ALLEMAND	173.4	2.1	1'128.7	13.2	898.0	10.5	590.2	6.9	5'246.3	67.3	8'536.6	100
	R.F.A.	220.9	4.1	1'227.2	23.1	370.6	7.0	259.4	4.9	3'240.0	60.9	5'318.1	100
AUTRICHE	ALLEMAND	489.2	11.2	1'076.0	24.6	306.3	7.0	310.0	7.1	2'186.4	50.1	4'367.9	100
AUTRICHE ET ITALIE	SWETO-ROMANCHE	24.9	6.4	137.8	35.2	29.2	7.5	42.6	10.9	156.7	40.0	391.2	100
	ITALIEN	58.8	3.0	298.9	15.2	158.7	8.0	699.6	35.5	756.2	38.3	1'972.2	100
ITALIE ET FRANCE	ALLEMAND	15.0	3.4	81.6	13.9	47.9	10.8	27.9	6.3	291.2	65.6	443.6	100
	FRANCAIS	2.7	1.5	38.2	21.4	25.3	14.2	17.4	9.8	94.6	53.1	178.2	100
CENTRE	FRANCAIS	146.6	2.6	797.1	14.5	651.7	11.9	449.8	8.2	3'445.2	62.8	5'490.4	100
	ALLEMAND	963.7	5.2	4'000.9	21.5	1'240.9	6.7	1'207.2	6.5	11'181.6	60.1	18'594.3	100
TOTAL		2'200.4	4.3	9'284.7	18.1	4'593.3	9.0	4'024.1	7.8	31'197.3	60.8	51'299.9	100

Source : Direction générale des Douanes; Exploitation et calculs personnels

1) Sans la région "inconnu". Le total est légèrement différent de celui du tableau 6.1 à cause des problèmes d'arrondis.

Tableau 6.4: Exportations par types de régions frontalières et linguistiques et par pays de destination en 1981 en quantité (milliers de tonnes et %)¹⁾

FRONTIERE	LANGUE	AUTRICHE		R. F. A.		FRANCE		ITALIE		RESTE DU MONDE		TOTAL	
		1'000 tonnes	%	1'000 tonnes	%	1'000 tonnes	%	1'000 tonnes	%	1'000 tonnes	%	1'000 tonnes	%
FRANCE	FRANCAIS	6.0	2.5	17.9	7.5	58.0	24.3	90.3	37.9	66.4	27.8	238.6	100
FRANCE ET R.F.A.	ALLEMAND	9.5	20.1	13.3	28.2	8.2	17.2	2.4	5.1	13.9	29.4	47.3	100
R.F.A.	ALLEMAND	17.2	2.8	158.7	25.0	56.2	9.2	87.2	14.3	291.7	47.7	611.0	100
AUTRICHE	ALLEMAND	43.3	5.4	291.1	43.0	62.3	9.2	101.7	15.0	178.6	25.4	677.0	100
AUTRICHE ET ITALIE	ALLEMAND	74.6	22.1	83.4	24.8	23.2	6.9	66.1	19.6	89.7	26.6	337.0	100
ITALIE	ITALIEN	9.6	6.3	27.1	17.9	4.4	2.9	90.5	59.7	20.0	13.2	151.5	100
ITALIE ET FRANCE	ALLEMAND	19.8	4.6	173.1	39.7	9.2	2.1	199.8	45.9	33.7	7.7	435.6	100
CENTRE	FRANCAIS	3.9	4.7	15.0	18.0	10.2	12.2	8.9	10.6	45.5	54.5	83.5	100
CENTRE	ALLEMAND	0.3	0.9	3.8	13.7	12.4	44.0	6.1	21.7	5.6	19.7	28.2	100
CENTRE	FRANCAIS	29.0	6.9	44.9	10.7	94.1	13.0	150.6	36.0	139.5	33.4	418.1	100
CENTRE	ALLEMAND	178.1	8.8	637.7	31.7	163.6	8.1	508.4	25.3	524.5	26.1	2'012.3	100
TOTAL		391.3	7.8	1'466.0	28.1	461.8	9.2	1'312.0	26.0	1'409.1	27.9	5'040.2	100

Source : Direction générale des Douanes; Exploitation et calculs personnels

1) Sans la région "inconnu". Le total est légèrement différent de celui du tableau 6.2 à cause des problèmes d'arrondis.

Tableau 6.5: Comparaison des effets de la proximité culturelle et géo-historique: part moyenne (en %) des pays de destination selon le type de régions: valeur du F (analyse de la variance) et du coefficient de détermination multiple (analyse de régression) 1)

Pays	Mesure	Part (moyenne en %) des exportations par pays et types de régions						Analyse de la variance		Analyse de régression
		Régions frontalières limitrophes du pays même langue	Régions non- limitrophes du pays même langue	Régions non- limitrophes du pays différente langue	Ensemble des régions (moyenne)	F calculé	Effet de proximité culturelle géo- historique	coefficient de détermi- nation R2		
Autriche	valeur quantité	10.4 23.5	6.4 6.3	5.8 10.1	3.1 4.8	5.4 9.5	10.61 9.14	9.10 11.10	0.286 0.291	
	valeur quantité	24.3 36.6	---	24.7 26.8	18.8 17.3	22.9 25.3	5.36 7.04	(0.08) 4.29	0.104 0.163	
France	valeur quantité	14.3 30.4	12.3 12.7	13.4 14.7	7.8 8.1	9.3 11.1	14.90 13.79	5.40 10.54	0.381 0.318	
	valeur quantité	28.1 49.2	9.0 30.7	---	7.0 23.7	8.5 25.9	26.70 5.34	(---) (0.191)	0.526 0.139	

Source : Calculs personnels

1) La part des exportations par pays est la moyenne arithmétique des scores observés pour les régions de chaque type (limitrophe ou non / même langue ou non). Pour le F, les chiffres entre parenthèses sont inférieurs à 4,00, valeur donnée par la table du F pour 1 et 60 degrés de liberté au seuil de 0.05. Dans ce cas, on ne peut pas rejeter l'hypothèse d'égalité des moyennes, ce qui veut dire que l'effet n'est pas significatif. La régression ne tient pas compte de ces facteurs non significatifs.

culturelle est la plus forte. L'importance de ce facteur est d'ailleurs vérifiée lorsqu'on considère les exportations en direction d'un autre pays de langue allemande, la République Démocratique Allemande (R.D.A.): la Suisse alémanique représente 84.1% des exportations (en valeur) vers ce pays alors que sa part dans l'ensemble des exportations suisses n'atteint que 71.0%. Malgré cela, l'effet frontalier n'en joue pas moins un rôle très significatif dans cinq des six cas considérés¹⁾.

Nous pouvons donc conclure que, loin de s'exclure mutuellement, les deux types d'effets de proximité mis en évidence par la théorie sont vérifiés par l'analyse empirique du commerce des régions suisses. Même s'il est parfois difficile de distinguer entre proximité linguistique et géo-historique (cas de l'Italie, notamment) et malgré la taille réduite de l'espace helvétique, nous constatons que les régions suisses dirigent une part de leurs exportations supérieure à la moyenne vers les pays voisins lorsque ceux-ci pratiquent la même langue et, que cette part est encore plus forte lorsque la région est immédiatement limitrophe du pays de destination.

6.2.4 Analyse par produits et facteurs structurels

L'intérêt d'une analyse par produits est double. Il s'agit tout d'abord de vérifier si l'effet de proximité agit au niveau désagrégé des produits et d'expliquer d'éventuelles différences. Ensuite, la prise en compte de la structure de production des régions suisses et d'importation des pays voisins doit permettre d'évaluer le poids de ces facteurs structurels et d'apprécier en conséquence l'impact du commerce extérieur sur les localisations.

1) Le cas de l'Italie est particulier dans la mesure où la corrélation entre régions frontière et linguistique est très forte ($R = 0.73$). Dans ce cas les deux variables représentent quasi le même phénomène et une d'entre-elles est donc exclue automatiquement de la régression.

6.2.4.1 Proximité culturelle, résultats par produits

L'impact de la proximité peut varier en fonction de deux facteurs: les caractéristiques propres du produit et la nature des entreprises qui le produisent. C'est, au sens large, la sensibilité aux coûts de communication qui détermine ce premier facteur. HERRMANN et al. (1982) distinguent trois catégories de produits particulièrement sensibles aux effets de proximité:

- certains biens d'investissement (une partie des machines ainsi que la mécanique de précision, par exemple) qui, en raison de leur caractère spécialisé, exigent un contact étroit avec la clientèle;
- les biens de consommation fortement sensibles aux comportements culturels des consommateurs (produits alimentaires);
- les biens de consommation comportant une part élevée de "software" (appareils ménagers, électronique grand public, etc.).

A l'opposé, les ventes de matières premières, de produits intermédiaires et de produits de consommation standardisés impliquent des coûts de communication plus faibles et sont donc moins sensibles aux effets de proximité.

Le second facteur repose sur une distinction entre firmes de grande taille et/ou à caractère multinational et autres entreprises. En effet, quelques soient les caractéristiques du produit, les grandes entreprises disposent de filiales ou de représentants dans les pays étrangers, ce qui abaisse considérablement les coûts de communication liés à l'approche de ces marchés.

Pour cette analyse, nous nous sommes limités aux effets de la proximité culturelle. Nous avons effectué une régres-

sion¹⁾ pour chacun des vingt produits de la nomenclature et pour chacune des trois zones linguistiques (en valeur). Les résultats présentés au tableau 6.6 permettent d'apprécier l'explication apportée (R^2) par le facteur de proximité culturelle et son degré de signification (probabilité)²⁾.

La combinaison de ces deux indicateurs montre que l'effet de proximité est moins puissant au niveau des produits considérés séparément mais, qu'il reste cependant significatif dans la majorité des cas. Bien que cette nomenclature soit trop peu désagrégée pour vérifier pleinement les hypothèses exposées plus haut, il apparaît toutefois que les résultats obtenus correspondent grosso modo à ce qu'on pouvait attendre.

L'impact et la signification (R^2 et probabilité) de la proximité linguistique sont en moyenne³⁾ très faibles pour trois catégories de produits: l'habillement, les produits pharmaceutiques-colorants et la bijouterie. Bien que significative, l'explication apportée par ce facteur est faible pour cinq autres catégories: les textiles, le fer et acier, les métaux non-ferreux, les machines et appareils électriques et l'horlogerie.

Ces comportements peuvent être expliqués par les facteurs propres aux entreprises productrices. Pour ce faire, nous avons calculé pour chaque branche économique la part dans l'emploi que représentent les grandes entreprises (de plus de 1'000 personnes). Cet indicateur rend compte non seulement de l'effet taille mais aussi du caractère multinatio-

1) La proximité linguistique est représentée dans la régression par une variable "dummy" dichotomique. Voir 6.2.3.

2) Ce facteur peut expliquer une partie relativement faible des variations de la structure géographique des exportations régionales tout en restant significatif.

3) Il faut tenir compte du fait que, globalement, l'impact de ce facteur diffère entre les trois zones linguistiques considérées. Il faut donc essayer de calculer une moyenne entre ces trois zones.

nal, dans la mesure où dans la plupart des cas ces grandes entreprises sont également implantées à l'étranger.

Le tableau 6.7 indique que deux branches, la chimie et la fonderie des métaux, sont nettement dominées par les grandes entreprises. On trouve donc là une explication au fait que les produits correspondants¹⁾ sont peu sensibles aux effets de proximité. Le cas de l'industrie des machines et appareils doit être analysé dans le détail. Les grandes entreprises occupent une place très importante dans les groupes de la construction de machines, véhicules et appareils (groupes 351/352 et 356) ainsi que dans l'électronique (353), ce qui explique notamment la faible sensibilité du produit "machines électriques". A l'opposé, le poids des grandes entreprises est nettement plus faible dans le groupe de la mécanique de précision, catégorie (produit "autre") dans laquelle la proximité culturelle se fait sentir de manière très marquée.

Si la sensibilité aux effets de proximité est fonction de la nature des produits, les exportations régionales n'en sont pas moins soumises à des influences, parfois contradictoires, qui tiennent aux particularités de l'économie helvétique. En effet, la Suisse ne produit pas de matières premières et son insertion dans la division internationale du travail favorise des productions très spécialisées et à haute valeur ajoutée que le marché national ne peut absorber que dans une faible partie (voir tableau 6.7, colonne 6). Le contenu de ces exportations implique donc une forte sensibilité aux effets de proximité mais, cette tendance est annulée par le caractère-même de ces produits: leur haut degré de spécialisation fait que les marchés des pays voisins sont nettement insuffisants (voir tableau 6.6, colonne 2). Les exportateurs suisses doivent donc souvent, à l'exemple de l'horlogerie, s'adresser à l'ensemble du marché mondial.

1) La nomenclature en vingt catégories de produits est trop agrégée pour qu'on puisse établir une correspondance précise avec celle des activités économiques.

Tableau 6.6: Effet de proximité culturelle par catégorie de produits (analyse de régression avec variable "dummy" sur les données en valeur)¹⁾

Classification selon la nature des marchandises	Exportations		Effet de proximité culturelle					
	Total en ml. de frs.	Part du reste du monde %	Autriche et R.F.A.		France		Italie	
			R ²	prob.	R ²	prob.	R ²	prob.
Produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	2'119.9	48.5	0.30	0.000	0.11	0.013	0.67	0.000
Produits énergétiques	59.4	23.2	0.18	0.001	0.00	0.671	0.45	0.000
Textiles et habillement :								
- Textiles	2'738.1	48.9	0.13	0.007	0.06	0.080	0.24	0.000
- Habillement	1'030.5	34.4	0.21	0.000	0.07	0.054	0.03	0.198
Papier et ouvrages en papier	1'176.0	31.8	0.27	0.000	0.55	0.000	0.20	0.001
Peaux, cuirs, caoutchouc, matières plastiques	1'074.1	41.6	0.20	0.000	0.36	0.000	0.55	0.000
Produits chimiques et connexes :								
- Matières premières et matières plastiques non azolées	2'745.9	60.4	0.06	0.074	0.28	0.000	0.16	0.002
- Matières colorantes, produits pharmaceutiques	5'878.4	68.6	0.04	0.153	0.19	0.001	0.02	0.262
- Autres	2'008.2	66.4	0.09	0.022	0.02	0.248	0.45	0.000
Matériaux de construction, céramique, verre	306.9	35.2	0.06	0.059	0.31	0.000	0.17	0.001
Métaux et ouvrages en métaux :								
- Fer et acier	729.2	29.4	0.05	0.098	0.08	0.032	0.09	0.023
- Métaux non ferreux	787.5	50.9	0.07	0.044	0.13	0.007	0.10	0.017
- Ouvrages en métaux	2'740.3	47.3	0.32	0.000	0.04	0.147	0.62	0.000
Machines :								
- Machines non électriques	10'442.3	66.0	0.02	0.260	0.44	0.000	0.42	0.000
- Machines et appareils électriques	5'773.7	80.3	0.03	0.194	0.13	0.007	0.31	0.000
Véhicules	921.0	61.8	0.12	0.008	0.05	0.089	0.10	0.015
Appareils de méc. de précision, inst. d'optique, horlo., bijou. :								
- Horlogerie	3'906.2	75.8	0.01	0.455	0.11	0.014	0.10	0.017
- Bijouterie, pierres gemmes à usage indus. et artisanaux	5'075.6	72.8	0.07	0.045	0.07	0.058	0.37	0.000
- Autres	1'715.2	56.6	0.16	0.002	0.36	0.000	0.43	0.000
Autres produits divers	1'592.2	54.4	0.17	0.002	0.28	0.000	0.16	0.002
Total	52'821.4	60.7	0.16	0.003	0.32	0.000	0.52	0.000

Source : Direction générale des Douanes; Exploitation et calculs personnels

1) Dans ce cas ce n'est pas la valeur du F qui figure dans ce tableau mais le seuil de probabilité calculé pour l'acceptation/rejet de l'hypothèse. Voir note au bas du tableau 6.5

Tableau 6.7: Part des grandes entreprises dans l'emploi et part des exportations dans la production des branches de l'industrie en 1975¹⁾

Activités par classes et groupes économiques	Emplois			Production et exportations (Mio frs.)		
	Total	dans les entreprises de 1'000 pers. et plus effectifs		Emplois finals et variations de stock	Exportations	
			%		Mio frs.	%
2/3 Industrie, Arts et métiers	947'185	204'687	21.6	*	*	*
21 Produits alimentaires	91'389	9'777	10.7	11'264	872	7.7
22 Boissons	10'582	-	-	2'065	21	1.0
23 Tabac	5'568	1'340	24.1	1'606	246	15.3
24 Textiles	43'806	5'357	12.2	4'686	1'471	31.4
25 Habillement, chaussure, lingerie	47'396	6'799	14.3			
26 Industrie du bois, du meuble	62'823	-	-	2'589	139	5.4
27 Industrie du papier	16'606	1'139	6.9	1'935	560	28.9
28 Arts graphiques	52'710	2'789	5.3			
29 Usinage des matières plastiques, caoutchouc, cuir	20'137	1'191	5.9	1'743	621	35.6
31 Industrie chimique	68'500	39'857	58.2	8'305	6'981	84.1
32 Industrie du pétrole	734	-	-	3'417	446	13.1
33 Industrie de la pierre et terre	25'963	-	-	*	*	*
34 Métallurgie, artisans sur métaux, installations dans le bâtiment	173'921	22'642	13.0	*	*	*
- 341 Métaux, produits de fonderie	33'491	16'989	50.7	4'032	2'312	57.3
- 342 Articles en mét. façonnage et transformation des métaux	47'094	4'280	9.1			
- 343 Constructions métalliques, artisans sur métaux	32'454	-	-			
- 344 Installation dans le bât.	60'882	1'373	2.3	*	*	*
35 Machines, appareils, véhicules	253'237	106'399	42.0	21'062	10'987	52.2
- 351/352 Construction générale de machines et appareils	118'175	43'453	36.8	*	*	*
- 353 Electronique, électrotechn.	75'320	31'165	41.4	*	*	*
- 354 Mécanique de précision, optique	18'434	2'546	13.8	*	*	*
- 355 Construction de véhicules	13'081	3'182	24.3	*	*	*
- 356 Construction de mach. véhicu.	28'227	26'053	92.3	*	*	*
36 Horlogerie, bijouterie	61'738	7'397	12.0	*	*	*
- 361 Horlogerie	55'751	7'397	13.3	2'617	1'548	59.2
- 362 Bijouterie, gravure, frappe	5'515	-	-			
37 Autres industries et métiers	12'075	-	-			

Sources : DF5 (RFE 1975); ANTILLE 1983 (tab. 3.121); Calculs personnels

1) Les chiffres concernant la production et les exportations, sont tirés de ANTILLE 1983. Pour la correspondance avec la nomenclature du recensement des entreprises, voir cet auteur.

Les conclusions d'une telle analyse ne peuvent être par conséquent que très nuancées. Nous remarquerons tout d'abord que la proximité culturelle est peu sensible dans la chimie, branche dont le caractère multinational est très marqué dans le cas de la Suisse. Si ce résultat vérifie une de nos hypothèses, la prise en compte de la nature des produits - il s'agit de l'autre hypothèse - pose davantage de problèmes. En effet, la production de l'industrie suisse se signale par un caractère fortement spécialisé, ce qui devrait justifier une grande sensibilité des exportations aux effets de proximité culturelle. Toutefois, cette hypothèse est remise en question par cette même caractéristique: la production suisse est trop spécialisée, ce qui contraint les entreprises, quelque soit leur taille ou leur produit, à s'adresser à l'ensemble du marché mondial.

Enfin, l'effet de proximité culturelle est surtout significatif à un niveau agrégé. Il est la résultante d'effets par produits qui peuvent varier considérablement en fonction de facteurs très spécifiques.

6.2.4.2 Influence des structures d'exportation et d'importation par produits

Cette section repose sur une évidence: si les activités économiques sont réparties inégalement dans l'espace et entre les régions, il en va de même lorsqu'on ne tient compte que des productions qui sont exportées. Dans le même ordre d'idée, les partenaires commerciaux de la Suisse importent des produits helvétiques dont la structure diffère considérablement d'un pays à l'autre. Nous pouvons donc faire l'hypothèse que c'est la combinaison de ces deux éléments - structure des exportations des régions suisses et structure des importations des pays voisins - qui est à l'origine, en partie du moins, des effets de proximité mis en évidence aux points précédents.

Il est donc important d'essayer d'isoler et d'évaluer l'influence de ces facteurs structurels. Une telle démarche, fréquente en analyse régionale, devrait permettre de répondre à une interrogation fondamentale: la localisation des activités exportatrices est-elle également modelée par la proximité ? En effet, si les structures de production expliquent une grande partie de ces effets de proximité, c'est qu'elles en subissent, ou plutôt qu'elles en ont subi, elles-mêmes l'influence.

Pour isoler ces facteurs structurels, nous avons adopté une méthode inspirée de l'analyse shift-share. Il s'agit de calculer une répartition théorique des exportations de chaque région en tenant compte de sa production totale par produits et en faisant l'hypothèse que la destination (en %) de chacun de ceux-ci correspond aux proportions observées au niveau de l'ensemble de la Suisse¹⁾. De cette manière, il est possible de tenir compte de la structure par produits à la fois des exportations de chaque région et des importations des partenaires commerciaux de la Suisse (quatre pays limitrophes et reste du monde). Une telle formule ne fait varier que la structure par destination des exportations régionales. Elle laisse inchangées leur structure par produits ainsi que la structure globale (produits et pays) des exportations nationales.

- 1) La structure géographique théorique des exportations de chaque région (i) en fonction des pays de destination (j) correspond à la somme des exportations calculées pour chacune des vingt catégories de produits (p) au moyen de la formule suivante:

$$\sum_{p=1}^n \left[X_{i.p} \frac{X_{.jp}}{X_{..p}} \right]$$

où $X_{i.p}$: montant total des exportations du produit p de la région i.

$\frac{X_{.jp}}{X_{..p}}$: part du pays j dans les exportations suisses du produit p.

La confrontation des valeurs observées et théoriques¹⁾ pour les 56 régions indique que la corrélation entre ces deux séries est moyenne à faible. Elle est même en dessous du seuil de signification dans le cas des exportations dirigées vers la France.

Tableau 6.8: Coefficient de corrélation entre la répartition observée et théorique des exportations des régions suisses vers les pays voisins et le reste du monde (valeur et quantité)

	Coefficient de corrélation (R)	
	Valeur	Quantité
Autriche	0.65	0.48
R.F.A.	0.71	0.52
France	*	*
Italie	0.28	0.57
Reste du monde	0.66	0.58

Source : calculs personnels

* : non significatif

Le tableau 6.8 reste difficile à interpréter. En effet, une liaison subsiste entre ces deux séries mais il est difficile d'en apprécier l'importance. C'est la raison pour laquelle nous avons recouru à nouveau à l'analyse de la variance²⁾ en l'appliquant cette fois aux valeurs théoriques calculées pour les 56 régions.

Le tableau 6.9 fournit des résultats plus précis. Il montre que ces effets de proximité ne sont significatifs que dans cinq des seize cas considérés (deux types d'effets, quatre pays, en valeur et en quantité). Ce score est relativement

1) Voir les résultats détaillés présentés à l'annexe statistique.

2) Voir 6.2.3.

faible lorsqu'on le compare aux résultats obtenus à partir des valeurs réelles (voir tableau 6.5): à part la corrélation trop forte entre les deux effets pour l'Italie, seul l'effet frontière dans le cas de la R.F.A. (en quantité) était inférieur au seuil de signification.

Tableau 6.9: Degré de signification de l'effet de proximité calculé à partir de la répartition théorique des exportations des régions suisses (F calculé en valeur et en quantité)¹⁾

	Valeur du F			
	Proximité linguistique		Proximité frontière	
	Valeur	Quant.	Valeur	Quant.
Autriche	7.80	(0.68)	13.52	(3.80)
R.F.A	9.84	(0.55)	(0.02)	(2.03)
France	(3.57)	5.28	(2.41)	7.82
Italie	(0.09)	(0.22)	(0.28)	(1.31)

Source : calculs personnels

Nous pouvons donc en déduire que les effets de proximité mis en évidence aux points précédents ne dépendent que relativement peu de la structure de production des régions suisses. Cela signifie que la localisation des activités exportatrices à l'intérieur de l'espace helvétique reste déterminée par des facteurs qui ne sont pas liés à la proximité.

1) Ce tableau donne le F calculé, c'est-à-dire le rapport entre la variance expliquée et la variance inexpliquée. Les parenthèses indiquent que le résultat est inférieur à celui calculé sur la base de la distribution théorique du F (4.00 pour 1 et 60 degrés de liberté au seuil de 0.05). Dans les autres cas, on peut rejeter l'hypothèse d'égalité des moyennes au seuil de 0.05.

Cette proximité se fait surtout sentir en ce qui concerne la destination des exportations mais n'a semble-t-il pas amené une modification correspondante de la répartition spatiale des activités.

6.3 Structure géographique des exportations régionales de la R.F.A. et de la France

L'analyse de la structure géographique du commerce des régions allemandes et françaises est intéressante à plusieurs égards. Elle permet non seulement de se situer de l'"autre côté" de la frontière et de vérifier si les régions limitrophes entretiennent des liens privilégiés avec la Suisse mais elle peut, aussi, aboutir à une meilleure compréhension des effets de proximité. Contrairement à la Suisse, ces deux pays se caractérisent par l'existence d'une seule langue nationale, langue qui dans la plupart des cas est différente de celles pratiquées dans les pays limitrophes. Dans ce sens, les éventuels effets de proximité sont avant tout de nature géo-historique et non culturelle.

6.3.1 Les exportations des régions allemandes

La formule utilisée par Karin PESCHEL (1981) pour analyser la structure géographique des exportations des onze Länder de la R.F.A. est la même que celle que nous avons exposée au point 6.2.2. Ces résultats, qui concernent l'année 1968, sont relativement anciens mais PESCHEL indique toutefois que la valeur des indices d'orientation se caractérise par une très grande stabilité au cours de la période qui va de 1960 à 1976.

Le tableau 6.10 vérifie pleinement l'hypothèse de l'existence d'un effet de proximité. A quelques exceptions près, les régions frontalières allemandes entretiennent avec les pays immédiatement limitrophes des échanges dont le niveau est

très largement supérieur à la moyenne. Cet effet est également significatif dans le cas des relations avec la Suisse: le Bade-Wurtemberg, seul Land immédiatement limitrophe, est celui qui enregistre le plus fort indice d'orientation face à notre pays.

Tableau 6.10: Indice d'orientation des exportations des Länder allemands en direction des pays limitrophes de la R.F.A. en 1968¹⁾

	Danemark	Pays-Bas	Belgique et Luxembourg	France	Suisse	Autriche	Tchécoslovaquie
Schleswig-Holstein	3.40	0.97	0.50	0.56	0.55	0.54	0.66
Hamburg	1.51	0.85	0.60	0.84	0.75	0.91	2.01
Bremen	1.59	0.81	0.73	0.45	0.75	1.16	1.09
Niedersachsen	1.05	<u>0.83</u>	0.87	0.50	0.58	0.68	0.60
Berlin	1.10	0.90	0.59	0.63	0.88	0.97	2.87
Nordrhein-Westfalen	0.95	<u>1.40</u>	<u>1.43</u>	0.91	0.79	0.83	1.09
Hessen	1.01	0.80	0.98	0.83	1.20	1.07	1.42
Saarland	0.40	0.32	<u>0.56</u>	<u>5.62</u>	0.64	0.25	0.24
Rheinland-Pfalz	1.06	0.83	<u>0.89</u>	<u>1.22</u>	0.99	0.98	0.96
Baden-Württemberg	0.83	0.79	0.77	<u>1.13</u>	<u>1.61</u>	1.15	0.52
Bayern	0.80	0.66	0.61	0.96	1.19	<u>1.72</u>	<u>1.15</u>

Source : PESCHEL 1981 (tableau 2, p. 164)

1) Pour la formule de l'indice d'orientation, voir 6.2.2. L'indice d'orientation vers la R.D.A. n'est pas fourni par PESCHEL. Les chiffres soulignés indiquent que le pays j est immédiatement limitrophe du Land i.

Si les autres relations bilatérales nous intéressent moins, nous noterons cependant que le Land de Sarre constitue un cas particulier. En effet, cette région exporte cinq fois plus que la moyenne vers la France, ce qui est l'indice le plus élevé de tout le tableau 6.10. Ceci peut s'expliquer avant tout par des causes de nature historique. A la suite de la seconde guerre mondiale, ce Land a été rattaché économiquement à la France¹⁾ jusqu'en 1947, date à laquelle il a rejoint la R.F.A.. Cette réintégration s'est traduite par une baisse des exportations en direction de l'étranger, ce qui fait que cette région est la seule à avoir enregistré un effet négatif en rapport avec le processus d'intégration de la CEE (PESCHEL et al. 1979). Malgré cela, les liens de cette région avec l'économie française restent très forts, ce qui montre l'inertie de tels phénomènes.

6.3.2 Les exportations des régions françaises

Nous avons recouru à la même démarche en analysant les exportations des 22 régions de programme françaises. Les données fournies par la Direction générale des Douanes et des Droits indirects nous ont permis de calculer l'indice d'orientation (en valeur) de chaque région en direction des pays voisins de la France pour l'année 1981.

Là encore, les résultats, présentés par le tableau 6.11, confirment pleinement l'existence d'un effet de proximité géo-historique. Les données à disposition rendent possible un examen plus détaillé des échanges avec la Suisse. Comme le montre la carte 6.5, ce sont les régions situées à l'Est de la France qui sont les fournisseurs privilégiés du marché helvétique. Si l'Alsace enregistre le score le plus élevé (voir tableau 6.11), les deux autres régions immédiatement

1) Cette situation est comparable à celle enregistrée après la première guerre mondiale: la Sarre a été détachée de l'Allemagne jusqu'en 1935.

Tableau 6.11: Indice d'orientation des exportations des régions françaises en direction des pays limitrophes en 1981 (en valeur)¹⁾

	Italie	Suisse	R.F.A.	Belgique et Luxembourg	Espagne
Nord-Pas-de-Calais	0.70	0.45	0.89	<u>2.25</u>	0.64
Picardie	0.68	0.59	0.99	<u>1.39</u>	0.79
Ile-de-France	0.79	1.16	0.74	0.79	0.95
Centre	1.32	0.79	1.32	1.28	0.80
Haute-Normandie	0.76	0.25	0.66	0.97	1.47
Basse-Normandie	1.07	0.33	0.66	0.85	0.54
Bretagne	1.49	0.45	0.70	0.86	1.85
Pays de La Loire	1.18	0.61	0.91	1.10	0.81
Poitou-Charentes	1.08	0.37	0.99	0.56	0.70
Limousin	2.78	0.68	0.76	1.17	1.07
Aquitaine	0.80	0.76	0.87	0.88	<u>3.26</u>
Midi-Pyrénées	1.61	0.27	0.65	0.53	<u>2.77</u>
Champagne-Ardennes	1.07	1.07	1.11	<u>1.75</u>	0.37
Lorraine	0.76	1.10	<u>2.29</u>	<u>1.40</u>	0.42
Alsace	0.52	<u>2.48</u>	<u>2.86</u>	0.60	0.44
Franche-Comté	0.65	<u>1.10</u>	0.58	0.54	1.44
Bourgogne	1.71	1.38	1.06	1.05	0.71
Auvergne	1.32	0.57	0.92	0.58	1.08
Rhône-Alpes	<u>1.24</u>	<u>1.28</u>	0.96	0.88	0.12
Languedoc-Roussillon	1.73	0.62	1.02	0.63	<u>2.45</u>
Provence-Côte d'Azur	<u>1.76</u>	1.93	0.47	0.36	1.30
Corse	3.41	0.16	0.90	0.41	0.04

Source : Direction générale des Douanes et des Droits indirects;
Calculs personnels

1) Pour la formule de l'indice d'orientation, voir 6.2.2. Les chiffres soulignés indiquent que le pays j est immédiatement limitrophe de la région i (voir carte 6.5).

limitrophes de la Suisse, Rhône-Alpes (quatrième rang) et la Franche-Comté (sixième rang) présentent par contre des indices un peu plus faibles. Ces particularités peuvent en partie être attribuées à la structure des exportations de chaque région. Notamment, la Franche-Comté est davantage orientée vers le "reste du monde" et moins vers les pays européens à cause du contenu de ses exportations; ce qui explique que l'indice d'orientation vers la Suisse est inférieur à celui de régions plus éloignées. A l'opposé, le commerce des produits pétroliers peut influencer considérablement sur cet indice. Les exportations françaises dans ce domaine ne transitent en effet que par quelques régions, Provence Côte-d'Azur et l'Alsace notamment, ce qui peut être à l'origine d'un indice élevé pour ces régions. Ces différents éléments seront d'ailleurs repris dans le détail aux points 6.4.2.2 et 6.4.2.3.

En conclusion de cette section, nous retiendrons que l'analyse des exportations des régions allemandes et françaises confirme les résultats obtenus dans le cas de la Suisse. Elle montre que, même en l'absence de proximité culturelle, les relations des régions frontalières avec les pays limitrophes atteignent un niveau largement supérieur à la moyenne, ce qui apporte une preuve supplémentaire de l'existence d'un effet de proximité de nature géo-historique.

6.4 Le commerce des régions frontalières entre Genève et Bâle

Bien que nous disposions de données sur le commerce des régions situées de part et d'autre de la frontière franco-suisse, il reste difficile d'apprécier l'importance et la structure de leurs échanges réciproques. Qu'il s'agisse de la France ou de la Suisse, les statistiques douanières mentionnent le pays - et non la région - de destination ou de provenance. De surcroît, la région de destination - le lieu d'importation si on considère l'autre pays - ne correspond pas dans tous les cas au lieu de consommation. On

notera également que les nomenclatures et les critères utilisés par l'administration des douanes diffèrent d'un pays à l'autre, ce qui est à l'origine de divergences parfois importantes, même en ce qui concerne le volume (poids) global de ces échanges¹⁾.

Malgré cela, l'analyse de la structure de ces échanges et la comparaison des données disponibles des deux côtés de la frontière devraient fournir une première approximation du commerce transfrontalier. Pour ce faire, nous découperons la région d'étude en trois zones: Genève, la partie romande de la chaîne du Jura et la Suisse du Nord-Ouest (voir carte 6.6). Si dans chaque cas nous confronterons les données helvétiques aux échanges des régions françaises voisines, nous pourrons également nous appuyer sur deux sources particulières pour affiner et compléter cette analyse. Il s'agit d'une part d'une statistique douanière portant sur les échanges de Genève avec les départements français voisins et, d'autre part, d'une étude détaillée des sources du Produit intérieur de Bâle et de la Suisse du Nord-Ouest. Ce second volet ne touche pas aux effets de proximité mais devrait nous fournir des informations extrêmement utiles quant à l'importance relative du marché régional ou national par rapport aux débouchés étrangers.

6.4.1 Les échanges commerciaux dans la région genevoise

6.4.1.1 Pays de destination et structure par produits des exportations du canton de Genève

Si les exportations du canton de Genève sont, par rapport à la moyenne nationale, davantage tournées vers le "reste du monde" (voir carte 6.2), le marché français n'en constitue

1) Notamment, les Douanes françaises indiquent que le poids des exportations de produits suisses vers la France représentent 1,36 million de tonnes en 1981 alors que les statistiques des Douanes suisses indiquent un poids nettement inférieur de 0,48 million de tonnes! (Source: Chambre de commerce suisse en France).

pas moins un débouché très important pour ce canton (14.1% contre 9.0% pour l'ensemble de la Suisse, voir tableaux 6.12 et 6.13).

Comme l'indique le tableau 6.12, cette double particularité trouve en partie sa source dans la structure des produits¹⁾ exportés à partir de Genève. L'horlogerie de haut de gamme et, surtout, la bijouterie et le commerce des pierres gemmes représentent en effet une proportion très élevée (63.6% en valeur) des exportations à destination du "reste du monde". Pour ces deux catégories de produits, Genève représente près d'un tiers (32.5%) des exportations suisses tandis que cette part n'atteint que 8.3% lorsqu'on considère l'ensemble des marchandises exportées.

Toujours par rapport à la structure nationale, deux autres catégories ont, à côté de ces produits de luxe, un poids particulier dans les exportations genevoises vers la France. Il s'agit des "autres produits chimiques" ainsi que du "papier et ouvrages en papier", productions qui avec la bijouterie⁽²⁾ constituent parmi les points forts de l'industrie genevoise. Si on examine la part de la France pour chacun des produits exportés par Genève, cette vision se modifie. La part de la France est particulièrement forte en ce qui concerne les matériaux de construction, les produits chimiques de base, les ouvrages en métaux et les machines. Il faut remarquer que ces marchandises se caractérisent par un poids (en kilos) relativement important. L'effet culturel n'est vraiment très marqué que dans le cas des "ouvrages en papier" - catégorie qui

1) L'intitulé complet des groupes de produits est présenté au tableau 6.6. Pour le contenu détaillé de ces groupes, voir la "classification selon la nature des marchandises" présentée en annexe de la première partie des "Commentaires annuels" de la Statistique du commerce extérieur de la Suisse publiés par la Direction générale des Douanes.

2) En ce qui concerne le commerce des pierres précieuses, il faut remarquer que cette activité est relativement récente à Genève et que ce développement ne se traduit vraisemblablement que de manière très limitée au niveau de l'emploi (SCSGE 1983).

Tableau 6.12: Exportations du canton de Genève par produits et pays de destination en 1981 (valeur en millions de frs.)

	AUTR ICHE	RFA	FRANCE	ITALIE	RESTE DU MONDE	TOTAL	TOTAL EN %
AGRICULTURE	0.40	0.65	2.16	0.95	26.13	30.49	0.69
ENERGIE	0.66	0.03	0.05	1.24	0.12	2.10	0.05
TEXTILES	0.67	1.52	2.22	0.72	10.10	15.31	0.35
HABILLEMENT	1.87	7.63	5.35	1.83	11.93	28.61	0.65
PAPIER	0.44	10.75	82.47	9.63	30.94	134.22	3.05
PLASTIQUE	0.72	1.59	2.54	1.11	14.67	20.64	0.47
CHIMIE, MAT. IERES	0.48	8.95	21.37	7.53	50.10	88.43	2.01
COLORANTS, PHARMA	0.91	14.98	8.34	11.39	79.49	115.12	2.62
AUTRE, CHIMIE	3.41	49.13	44.59	19.53	278.27	394.92	8.98
CONSTRUCTION	0.02	0.17	1.36	0.27	0.98	2.80	0.06
FER, ET, ACIER	0.09	0.65	1.12	1.35	7.28	10.48	0.24
MET. NON. FERREUX	0.05	2.35	2.16	1.73	4.87	11.16	0.25
OUVR. EN. METAUX	1.86	11.66	24.57	7.93	40.72	86.73	1.97
MACH. NON. ELEC.	11.07	38.77	64.32	23.68	201.18	339.02	7.71
MACH. APP. ELEC.	10.99	37.16	40.57	16.72	111.45	216.89	4.93
VEHICULES	0.17	4.00	1.86	2.67	24.22	32.92	0.75
HORLOGERIE	5.77	54.62	37.06	87.68	686.77	871.90	19.82
BIJOUTERIE	6.72	31.44	225.94	76.27	1310.89	1651.26	37.53
AUTRE, PRECISION	1.38	7.28	15.34	7.02	54.62	85.64	1.95
DIVERS	0.55	13.79	38.24	10.56	197.49	260.62	5.92
TOTAL	48.22	297.12	621.63	289.79	3142.30	4399.26	100.00
TOTAL EN %	1.10	6.75	14.13	6.59	71.43	100.00	

Tableau 6.13: Exportations de la Suisse par produits et pays de destination en 1981 (valeur en millions de frs.)¹⁾

	AUTRICHE	RFA	FRANCE	ITALIE	RESTE DU MONDE	TOTAL	TOTAL EN %
AGRICULTURE	122.12	342.78	174.25	452.52	1027.25	2119.92	4.01
ENERGIE	20.56	10.81	4.77	9.45	13.76	59.35	0.11
TEXTILES	339.15	603.91	212.68	242.68	1339.70	2738.12	5.18
HABILLEMENT	137.75	409.26	85.48	44.00	353.96	1030.45	1.95
PAPIER	138.86	371.82	215.92	75.76	373.68	1176.04	2.23
PLASTIQUE	105.75	313.54	108.36	99.24	447.23	1074.12	2.03
CHIMIE, MAT. IERES	55.01	425.47	391.12	215.58	1658.70	2745.87	5.20
PHARMACIE, COLDR.	119.67	701.34	551.49	460.01	4045.88	5878.39	11.13
AUTRE, CHIMIE	74.81	325.55	165.88	108.20	1333.80	2008.23	3.80
CONSTRUCTION	31.86	98.96	31.77	36.32	108.03	306.94	0.58
FER ET ACIER	55.31	330.04	63.57	66.04	214.24	729.20	1.38
METAUX NON FER.	41.33	186.00	93.70	65.31	401.16	787.50	1.49
OUVRAGES METAUX	181.02	863.20	259.08	141.47	1295.58	2740.35	5.19
MACH. NON. ELEC.	325.92	1799.15	829.30	599.32	6888.61	10442.28	19.77
MACHINES ELEC.	239.24	1255.86	452.46	341.89	3484.23	5773.67	10.93
VEHICULES	43.68	188.06	47.67	72.86	568.95	921.04	1.74
HORLOGERIE	31.15	293.38	269.99	348.80	2960.83	3906.15	7.40
BIJOUTERIE	48.68	346.21	479.84	504.02	3636.83	5075.65	9.61
INSTRUMENTS	51.79	409.66	171.13	112.36	970.29	1715.23	3.25
DIVERS	37.35	411.45	142.85	74.27	866.95	1592.88	3.02
TOTAL	2263.02	9687.45	4751.32	4069.91	32049.70	52821.39	100.00
TOTAL EN %	4.28	18.34	9.00	7.71	60.68	100.00	

1) Avec la région "inconnu".

comprend les produits des arts graphiques (livres, imprimés, etc.) - dont plus du 60% est dirigé vers la France.

6.4.1.2 Le commerce avec les zones franches du Pays de Gex et de la Haute-Savoie¹⁾

Ville-Etat coupée de son arrière-pays, Genève a cependant pu bénéficier dès l'époque féodale de franchises locales lui permettant de s'approvisionner et de se désenclaver. Après la parenthèse de l'occupation napoléonienne, le Congrès de Vienne apporta la reconnaissance internationale de ces zones franches. Leur surface fut ensuite agrandie en direction de la Savoie (1860) à l'occasion de la réunion de ce royaume à la France. Ce régime de la "Grande Zone" prit fin avec la première guerre mondiale. Désireuse de faire disparaître cette enclave dans son territoire douanier, la France victorieuse ira jusqu'à supprimer unilatéralement le régime des zones franches en 1923. Il fallut attendre un arrêt de la Cour de Justice de la Haye, puis une sentence arbitrale (1933) pour que les zones franches retrouvent leur existence. Leur périmètre fut d'ailleurs réduit par rapport à celui de la "Grande Zone" et correspond aujourd'hui à la situation en vigueur au début du siècle dernier.

Le régime actuel de ces zones franches est relativement complexe. La France a reculé son cordon douanier en permettant ainsi aux habitants du Pays de Gex et d'une partie de la Haute-Savoie d'importer en franchise - mais en acquittant néanmoins les taxes fiscales - des marchandises en provenance de la Suisse et du reste du monde. Dans l'autre sens, les producteurs de ces zones peuvent exporter en franchise ou à des taux réduits leurs marchandises en direction de la Suisse. Ces exportations doivent cependant respecter une règle d'origine (50% au moins de la valeur ajoutée doit

1) Pour l'historique et la description du régime actuel des zones franches, voir TARDY 1970; BUFFAT 1979; SANGUIN 1983.

provenir de la zone) pour les produits industriels et, pour les produits agricoles, sont soumises à un strict contingentement.

Tableau 6.14: Commerce de la Suisse avec les zones franches du Pays de Gex et de la Haute-Savoie (valeur en 1'000 frs.)

	1960		1970		1981	
	1'000 frs	%	1'000 frs	%	1'000 frs	%
IMPORTATIONS						
Total	11'661.3	100	24'466.6	100	51'841.0	100
Produits agricoles 1)	9'131.4	78.3	19'875.6	81.2	41'033.1	79.2
EXPORTATIONS						
Total	2'798.5	100	6'044.9	100	5'147.2	100
Produits agricoles 1)	1'248.0	44.6	2'657.8	44.0	2'493.7	48.4

Sources : BUFFAT, 1979, p.36 (pour 1960 et 1970); Direction générale des Douanes; Calculs personnels.

L'analyse de l'évolution et de la structure du commerce de la Suisse avec les zones franches montre que, malgré un régime privilégié, ces échanges ont conservé une importance limitée et un intérêt avant tout local.

Si les importations en provenance des zones franches ont presque quintuplé (en valeur) en l'espace d'une vingtaine d'années, elles ne représentent cependant en 1981 que le 1% des importations du canton de Genève. Cette disproportion est encore plus flagrante en ce qui concerne les exportations: celles-ci n'atteignent que le 1 o/oo des exportations genevoises. Ce poids très faible est à mettre en relation

avec le contenu de ces échanges. Les produits agricoles représentent en effet l'essentiel des importations en provenance des zones, le solde étant constitué avant tout de matériaux destinés à l'industrie genevoise de la construction. Bien que moins élevée, la part des produits agricoles - il s'agit surtout de marchandises transformées comme le fromage et les boissons - reste cependant très forte lorsqu'on considère les exportations.

Nous sommes donc en présence d'échanges en partie asymétriques qui sont modelés par les relations ville-campagne. Les agriculteurs et les éleveurs zoniens approvisionnent, aux prix suisses, une agglomération dont la population a très fortement augmenté dans la période d'après-guerre. Soumis à cette concurrence, le secteur primaire genevois s'est tourné vers des productions plus intensives tout en restant partiellement protégé par le système des contingents. Dans le sens inverse, comme le relève Françoise BUFFAT (1979), les exportations vers les zones ont par contre stagné¹⁾ pour deux types de raisons. Tout d'abord, le développement industriel genevois ne s'est pas transmis aux régions françaises voisines. Ceci peut en partie être imputé à un effet de coupure de la frontière, effet qui a été amplifié par la suppression des zones franches après la première guerre mondiale. Si aujourd'hui le développement de Genève repose sur les activités tertiaires et sur le secteur international - l'industrie y a perdu de son dynamisme et est par conséquent moins susceptible d'essaimer outre-frontière -, la réglementation des zones franches a joué et joue encore également un rôle peu entraînant. En effet, lorsqu'ils désirent exporter leurs marchandises en direction de la France et du reste de la CEE, les industriels zoniens sont dans l'obligation de "nationaliser" leurs produits, c'est-à-dire d'acquitter les droits de douanes français sur les matières premières ainsi que sur les moyens de

1) Ces exportations ont moins que doublé entre 1960 et 1981 alors que, pendant la même période, l'indice suisse des prix à la consommation a été multiplié par 2.5.

productions qu'ils ont utilisés. Dans ce sens, une localisation à l'intérieur de ces zones perd une grande partie de son attrait pour les activités tournées vers l'exportation.

6.4.1.3 Les exportations du canton de Genève vers les départements français voisins¹⁾

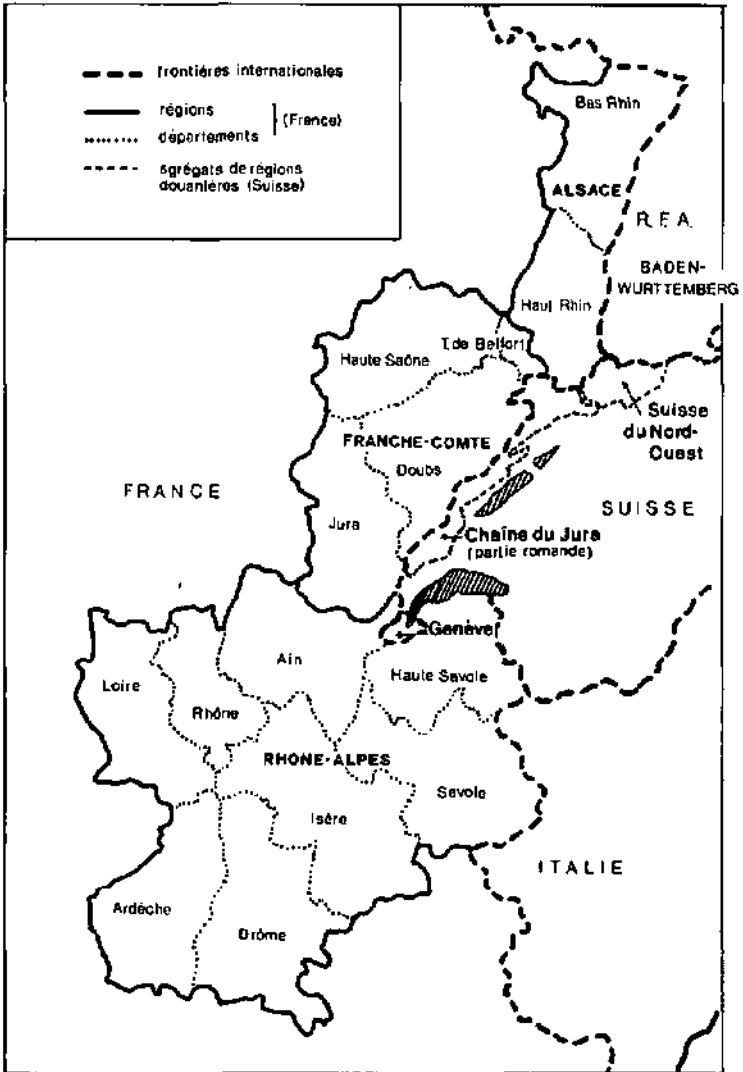
Depuis quelques années²⁾, les douanes suisses établissent une statistique particulière concernant les échanges commerciaux du canton de Genève avec les départements voisins et avec le reste de la France. Ces relevés ne concernent que les postes douaniers situés sur sol genevois, à l'exclusion de l'aéroport, et ne comptabilisent donc pas les marchandises qui passent par d'autres postes ou qui empruntent la voie aérienne. Pour cette raison, cette statistique ne saisit qu'un peu moins de la moitié (42% des exportations en valeur) des échanges entre Genève et la France. Ce degré de représentativité varie en fonction des produits³⁾ et est particulièrement faible en ce qui concerne l'horlogerie, la bijouterie et le commerce des pierres précieuses, marchandises dont une grande partie passe vraisemblablement par la voie aérienne.

1) Nous n'examinerons pas ici la statistique des échanges de Rhône-Alpes avec la Suisse parce que cette région a un poids économique et démographique (voir tableaux 6.15 et 7.1) trop important à l'échelle helvétique.

2) Il n'a malheureusement pas été possible de retrouver les données antérieures à 1981 de cette statistique intitulée "Statistique des échanges entre Genève et les régions françaises voisines; par mode de transport et genre de marchandises". Pour la définition exacte des bases de cette statistique, voir la note au bas du tableau 6.15.

3) La nomenclature adoptée pour cette statistique étant très différente de celle utilisée pour le commerce extérieur des régions suisses par pays de destination, il n'est pas possible d'effectuer une comparaison précise au niveau des catégories de produits.

Carte 6.6 : Les régions du commerce transfrontalier franco-suisse



Carte Ph. Jeanmoual

Tableau 6.15: Exportations du canton de Genève à destination des régions françaises voisines en 1981 et population de ces régions en 1982¹⁾

DEPARTEMENTS ET REGIONS	Exportations genevoises 1981		Population ré- sidante 1982		Indice orien- tation (A)/(B)
	1'000 frs	%	1'000 hab	%	
25 DOUBS	355	0.1	477	0.9	0.11
39 JURA	7'465	2.9	243	0.5	5.80
RHÔNE-ALPES	67'537	25.8	5'016	9.2	2.80
01 AIN	4'380	1.7	418	0.8	2.13
07 ARDECHE	1'023	0.4	268	0.5	0.80
26 DROME	1'199	0.5	390	0.7	0.71
38 ISERE	4'919	1.9	937	1.7	1.12
42 LOIRE	515	0.2	740	1.4	0.14
69 RHONE	25'512	9.7	1'445	2.6	3.73
73 SAVOIE	1'446	0.5	324	0.6	0.83
74 HAUTE-SAVOIE	28'544	10.9	494	0.9	12.11
DEPARTEMENTS VOISINS DE GENEVE	75'357	28.8	5'736	10.6	2.72
RESTE DE LA FRANCE	186'353	71.2	48'599	89.4	0.80
FRANCE TOTAL	261'710	100	54'335	100	1.00

Sources : Direction générale des Douanes; INSEE (RP 82);
Calculs personnels.

Comme le montre le tableau 6.15, cette statistique indique clairement l'existence d'un effet de proximité géographique. Les départements voisins importent 28.8% (en valeur) des

1) Cette statistique concerne les exportations définitives en provenance du canton de Genève et à destination de la France qui sont enregistrées par huit bureaux des douanes localisés dans le canton (La Praille, Port franc, Moillesulaz, Thônex-Vallard, Perly, Ferney-Voltaire, Meyrin, Gare des Eaux-Vives). Ne sont pas touchés: le trafic aérien et postal, le trafic qui passe par d'autres bureaux, le trafic des zones, de frontière et le trafic voyageur.

produits genevois destinés à la France, alors que leur poids dans la population française n'est que de 10.6% en 1982. De manière générale, ce rapport est d'autant plus élevé que le département est proche de la frontière franco-suisse¹⁾ (voir carte 6.6). A ce sujet, le cas de la Haute-Savoie est exemplaire. Ce département immédiatement limitrophe de Genève importe treize fois plus de produits genevois par rapport à sa population. L'autre département limitrophe, l'Ain, ne se classe par contre qu'au quatrième rang, après le Jura et le Rhône. Même si ce score s'améliore lorsqu'on tient compte du commerce des zones franches²⁾, le cas de ce département montre que la proximité n'agit pas partout et dans tous les cas. Une telle exception tient en grande partie à la structure d'activité de ce département. L'Ain est en effet nettement moins industrialisé³⁾ que d'autres parties de la région Rhône-Alpes et offre donc des débouchés moins importants aux exportations genevoises.

En saisissant moins de la moitié du commerce entre Genève et la France, cette statistique surestime sans aucun doute la part des départements voisins¹⁾. Malgré cela, les résultats sont assez tranchés pour accréditer l'hypothèse d'un effet de proximité géo-historique qui s'ajoute à celui de la proximité culturelle.

- 1) En quantité (poids) la part des départements voisins est de 54.5%. Au niveau de chaque département, l'effet de proximité est par contre moins régulier. Ceci provient du fait que, à un niveau aussi désagré- gé, la livraison d'un ou de quelques produits très pondéreux peut modifier considérablement la répartition d'ensemble.
- 2) En 1981 les marchandises genevoises exportées vers les zones franches représentent un montant de 2'430'603 fr. pour le Pays de Gex et 2'716'635 frs. pour la Haute-Savoie.
- 3) Notamment, la part de la population active agricole est de 13.9% dans l'Ain en 1975 (actifs au lieu de résidence), alors que cette proportion n'est que de 7.2% en Haute-Savoie, ce qui correspond grosso modo à la moyenne de la région Rhône-Alpes.
- 4) On peut supposer en effet que les produits qui utilisent la voie aérienne ou qui empruntent un point de passage situé à l'extérieur du canton de Genève ne sont pas destinés aux régions françaises voisines. On notera que la voie aérienne est très importante pour Genève en représentant 58.8% (en valeur) de l'ensemble des marchandises exportées par le canton.

6.4.2 Les échanges commerciaux et le Produit intérieur de la région bâloise

L'étendue de la région bâloise peut varier selon qu'on prenne en compte, par exemple, les délimitations successives de l'agglomération ou le périmètre de la Regio Basiliensis. Dans le cas du commerce extérieur, nous avons choisi d'adjoindre cinq régions (2.1 Laufental (BE), 10.1 Dorneck/Thierstein (SO), 12.1 Agglomération de Bâle (BL), 12.2 Autres régions de Bâle-Campagne, 17.1 Rheinfelden/Laufenburg (AG)) au canton de Bâle-Ville (région 11.0; voir carte 6.1). Cette délimitation présente en effet l'avantage de correspondre presque parfaitement à celle utilisée dans le cadre de l'étude consacrée à l'économie de la Suisse du Nord-Ouest par la Regio Basiliensis (BUERGIN 1980; voir 6.4.2.3). En matière de commerce, ce problème de délimitation¹⁾ joue un rôle secondaire: Bâle-Ville représente 83% des exportations (en valeur) de la Suisse du Nord-Ouest alors que la part du canton n'atteint que 40% en ce qui concerne la population.

6.4.2.1 Pays de destination et composition par produits des exportations de la Suisse du Nord-Ouest

L'industrie chimique, dont l'emploi et encore plus les centres de décision sont concentrés dans la Ville de Bâle²⁾, représente l'essentiel des exportations de la Suisse du Nord-Ouest, soit 78.9% en valeur.

En raison de sa spécialisation, la région contribue à raison des deux tiers (69.4%) aux exportations suisses de produits chimiques alors qu'elle ne représente que 17.7% de l'ensemble des exportations. Ce rapport est encore plus élevé pour

1) Le périmètre de la Suisse du Nord-Ouest est nettement plus étendu que celui de l'agglomération de Bâle (définition 1980).

62) Le canton de Bâle-Ville représente 96.1% des exportations de produits chimiques (en valeur) de la Suisse du Nord-Ouest.

les produits colorants et pharmaceutiques, domaine dans lequel la Suisse du Nord-Ouest représente 81.4% des exportations helvétiques. La structure géographique des exportations de la région est bien entendu calquée sur celle des produits chimiques. De ce fait, la Suisse du Nord-Ouest est davantage orientée vers le "reste du monde" (66.0%) que la moyenne nationale (60.7%).

La part des exportations vers les deux pays limitrophes est par contre plus difficile à interpréter. Si, avec 10.5%, les exportations de la région en direction de la France sont supérieures à la moyenne nationale (9.0%), la situation est

Tableau 6.16: Exportations de la Suisse du Nord-Ouest sans la région 12.1 par produits et pays de destination en 1981 (valeur en millions de frs.)¹⁾

	AUTRICHE	RFA	FRANCE	ITALIE	RESTE DU MONDE	TOTAL	TOTAL EN %
AGRICULTURE	4.27	30.02	15.99	16.67	40.97	107.91	1.26
ENERGIE	0.46	0.70	0.31	0.07	2.90	4.44	0.05
TEXTILES	2.40	28.94	8.84	2.55	20.86	63.59	0.74
HABILLEMENT	3.02	18.64	6.48	4.03	12.42	44.58	0.52
PAPIER	5.79	17.61	7.16	2.63	12.97	46.17	0.54
PLASTIQUE	2.21	16.70	6.51	2.35	26.34	54.11	0.63
CHIMIE. NAT. IERES	23.67	188.32	244.97	110.92	999.23	1567.11	18.27
COLORANTS. PHARMA	81.93	479.45	473.94	358.45	3312.43	4706.24	56.86
AUTRE. CHIMIE	11.96	103.71	45.20	41.07	684.04	885.98	10.33
CONSTRUCTION	11.65	9.90	3.29	1.32	24.40	50.56	0.59
FER. ET. ACIER	3.13	51.37	18.96	3.95	47.17	124.57	1.45
MET. NON. FERREUX	3.80	11.39	9.78	10.82	22.11	57.89	0.67
OUVR. EN. METAUX	4.76	22.99	5.91	4.35	31.54	69.55	0.81
MACH. NON. ELEC.	7.84	42.93	24.01	9.46	176.09	261.93	3.05
VEHICULES	8.81	41.82	20.37	11.33	125.52	207.85	2.42
MORLOGERIE	2.09	3.37	2.68	1.51	9.90	19.56	0.23
BIJOUTERIE	2.43	17.25	9.12	1.83	97.75	128.38	1.50
AUTRE. PRECISION	0.00	12.38	0.33	0.53	2.02	15.26	0.18
DIVERS	1.75	24.45	7.10	6.79	41.16	81.25	0.95
TOTAL	2.20	21.95	4.85	1.45	51.42	81.86	0.95
TOTAL	184.17	1143.90	916.60	592.10	5742.02	8578.79	100.00
TOTAL EN %	2.15	13.33	10.68	6.90	66.93	100.00	

inverse en ce qui concerne la R.F.A.: la Suisse du Nord-Ouest ne dirige que 14.4% des ses produits vers ce pays

1) La région 12.1 (agglomération de Bâle: canton de Bâle-Campagne) ne figure pas dans ce tableau. Cette région exporte pour 774.0 millions de frs. (soit 8.3% de la Suisse du Nord-Ouest). Une telle omission ne modifie que très peu la structure par produits et pays exposée au tableau 6.16. Les pourcentages mentionnés dans le commentaire (point 6.4.2.1) tiennent compte de cette région 12.1.

alors que la moyenne nationale est de 18.3%. Cette absence d'effets de proximité peut être attribuée pour une large part à la chimie, branche qui, comme nous l'avons vu au point 6.2.4.1, est dominée par les trois multinationales bâloises (Ciba-Geigy, Hoffmann-La Roche et Sandoz).

Cette explication est plus que confirmée lorsqu'on élimine cette branche. La part de la R.F.A. est en effet nettement supérieure dans les dix-sept autres catégories de produits et atteint, en moyenne, 27.4%. Le cas de la France est par contre plus complexe. Qu'on tienne compte ou non des produits chimiques, la part de ce pays reste proche de 10.5%, soit légèrement en-dessus de la moyenne helvétique. Il est donc difficile de conclure avant d'examiner les relations de la Suisse du Nord-Ouest avec la région française voisine.

6.4.2.2 Les échanges de l'Alsace avec la Suisse

Comme nous l'avons déjà vu en 6.3.2, l'Alsace est la région française dont l'indice d'orientation vers la Suisse est le plus élevé. Un examen du tableau 6.11 montre également que la valeur de cet indice est encore plus forte en direction de la R.F.A..

La statistique détaillée du commerce extérieur alsacien indique que la Suisse se classe en 1981 au deuxième rang des clients de cette région, immédiatement après la R.F.A. (42.4%), en absorbant 10.7% des exportations alsaciennes (en valeur). En ce qui concerne les importations, la Suisse vient en quatrième place, avec 4.2%, après la R.F.A. (41.7%), les Pays-Bas (5.3%) et l'Arabie Séoudite (5.1%). La présence de ce dernier pays montre que le classement des fournisseurs helvétiques serait encore meilleur si on ne tenait pas compte des importations de produits pétroliers.

Avec un solde positif de 1.7 millions de francs français (FF) en 1981, c'est avec la Suisse que l'Alsace enregistre

son excédent commercial le plus important. Ce déséquilibre - les exportations vers la Suisse représentent plus du double des importations - peut cependant être attribué pour une part importante au rôle de lieu de transit que joue l'Alsace dans les échanges de la France avec les pays voisins. Cette caractéristique apparaît clairement lorsqu'on examine la composition par produits des échanges avec la Suisse.

Tableau 6.17: Les échanges de l'Alsace avec la Suisse selon quelques groupes de produits en 1981 (en millions de FF)

Groupes de produits classification N.A.P.	Importations		Exportations		Part de la Suisse	
	Mio. FF	%	Mio. FF	%	Imp. %	Exp. %
Total	1'546.9	100	3'263.4	100	4.2	10.7
dont :						
01 Produits de l'agriculture	4.1	0.3	193.8	5.9	0.9	17.6
05 Pétrole brut, gaz naturel et produits pétroliers raffinés	2.9	0.2	1'077.7	33.0	0.0	27.2
17 Produits chimiques de base	629.5	40.7	799.8	24.5	18.8	18.2
18 Produits de la parachimie	58.8	3.8	55.8	1.7	12.7	8.5
19 Produits de la pharmacie	27.6	1.8	8.8	0.3	22.5	3.8
24 Equipement industriel	120.2	7.8	87.0	2.7	8.7	4.9
31 Véhicules automobiles et autres matériels de transport terrestre	8.9	0.6	116.8	3.6	0.2	4.4
44 Matières textiles naturelles préparées, fils, filés, ouvrages textiles en filés et articles de bonneterie	56.9	3.7	125.4	3.8	2.9	4.3

Source : Direction régionale des Douanes de Strasbourg; Calculs personnels

Les produits pétroliers représentent en effet un tiers des exportations alsaciennes vers la Suisse et il est donc nécessaire de les éliminer si on désire que ce groupe ne vienne pas fausser notre appréciation des effets de proximité. L'analyse du contenu de ces échanges doit non seulement prendre en compte la part des principaux groupes de produits mais aussi considérer leur poids dans l'ensemble du commerce extérieur de la région. En ce qui concerne le montant global des exportations alsaciennes, c'est la chimie qui vient en

tête avec environ 22%, suivie de quatre autres branches dont le poids est relativement comparable: les machines (13.4%), le textile (11.9%), l'agro-alimentaire (11.7%) et les véhicules (9.9%)¹⁾.

Si on passe aux échanges avec la Suisse, les produits de la chimie (N.A.P. 17, 18 et 19) occupent une place encore plus importante, tant au niveau des importations que des exportations. En excluant le pétrole, ces produits représentent 46.4% des importations et 39.6% des exportations. La place des autres secteurs importants de l'économie alsacienne est par contre plus limitée et, surtout, traduit des rapports plus unilatéraux avec l'économie suisse. Notamment, l'Alsace enregistre un solde positif au niveau des produits agricoles, de l'automobile et du textile alors que sa balance face à la Suisse est déficitaire dans le domaine des biens d'équipement.

Bien que relative aux échanges avec l'ensemble de la Suisse, cette statistique alsacienne nous autorise, grâce au contenu de ces flux commerciaux, à conclure qu'un effet de proximité existe également entre l'Alsace et la Suisse voisine. L'industrie chimique helvétique étant fortement concentrée dans la région de Bâle (voir point précédent), il est très vraisemblable qu'une grande partie des échanges alsaciens s'effectue dans ce domaine avec cette région limitrophe. Une telle déduction est d'ailleurs étayée par l'analyse des investissements transfrontaliers (voir 7.1.3.2): la chimie bâloise s'est en effet largement implantée en Alsace et y a développé plusieurs unités de production.

Les caractéristiques des produits chimiques échangés reflètent bien la nature des relations qui découlent de cette présence bâloise en Alsace. L'essentiel du commerce porte en effet sur des matières premières comme l'indique le tableau 6.17. A ce titre, l'Alsace constitue un client et surtout un

1) voir INSEE ALSACE 1982.

fournisseur privilégié - le solde de ces échanges est positif à raison de 170 millions de FF pour l'Alsace - de la chimie suisse. A l'opposé, la balance alsacienne est nettement déficitaire en ce qui concerne les produits pharmaceutiques, domaine qui reste le point fort des maisons-mères bâloises.

Si un tel résultat montre que, malgré un indice d'orientation proche de la moyenne, la Suisse du Nord-Ouest entretient des relations privilégiées avec la région française voisine, il doit aussi nous amener à reconsidérer certaines de nos hypothèses relatives aux effets de la frontière. En l'occurrence, cet effet de proximité repose sur une branche, la chimie, qui de par ses caractéristiques ne devrait pas être sensible à ce phénomène. Comme nous l'avons déjà vu, la chimie bâloise est dominée par quelques firmes multinationales et elle est largement orientée vers des marchés éloignés. Le fait que cette branche entretienne des relations privilégiées avec l'Alsace voisine constitue par conséquent une exception et montre que d'autres facteurs peuvent être plus importants que les caractéristiques du produit ou des firmes productrices. L'aspect historique joue sans nul doute un rôle important car ces liens sont relativement anciens. Dans un passé plus récent, deux autres facteurs peuvent expliquer le développement des implantations bâloises en Alsace. Il s'agit d'une part de la disponibilité, à proximité des maisons-mères, d'un important réservoir de main-d'oeuvre et, d'autre part, de l'appartenance de l'Alsace à la CEE, qui permet un accès plus aisé à ce très vaste marché (POLIVKA 1974).

6.4.2.3 Les marchés et le Produit intérieur de la Suisse du Nord-Ouest

La Regio Basiliensis réalise chaque année depuis 1979 une vaste enquête qui lui permet de calculer le Produit Inté-

rieur net de la Suisse du Nord-Ouest¹⁾. Les informations recueillies sont d'autant plus précieuses que ce sont les seules données de cette nature disponibles en Suisse au niveau régional²⁾. La méthode utilisée est simplifiée. Il s'agit de calculer la valeur ajoutée nette de chaque entreprise et branche économique en faisant la distinction - distinction inspirée par la théorie de la base économique - entre la valeur ajoutée provenant des exportations au sens large (fundamentale Wertschöpfung) et celle réalisée dans la région (derivative Wertschöpfung). L'accent étant porté sur le secteur basique, l'étude a cherché à déterminer d'où provient cette valeur ajoutée en distinguant le reste de la Suisse et les différents continents. Dans ce cas, les auteurs de l'étude ont fait l'hypothèse que la valeur ajoutée est proportionnelle au chiffre d'affaires réalisé dans ces différents marchés.

Ces résultats peuvent non seulement être comparés aux données du commerce extérieur mais, surtout, permettent d'affiner l'analyse en confrontant les échanges avec le reste du pays et avec l'étranger.

Si on se réfère à la théorie de la base économique, la part importante de la valeur ajoutée (65,6% en 1981) réalisée dans la région ne doit pas être interprétée comme l'indice d'une forte intraversion de la Suisse du Nord-Ouest mais, bien plutôt, comme la conséquence d'un effet multiplicateur important des activités exportatrices (basiques).

1) Ces résultats sont disponibles pour les années 1978 à 1981, voir BUERGIN 1980, 1981, 1982 et 1983.

2) Si des données sur le Revenu national sont maintenant disponibles au niveau régional, il n'existe encore rien sur le Produit régional. Le compte de production des branches économiques n'est disponible que pour l'année 1975 et n'est pas régionalisé.

Tableau 6.18: Origine (en %) de la valeur ajoutée nette de la Suisse du Nord-Ouest en 1978 et 1981

	1978 %	1981 %
Secteur basique/exportateur (fundamentale Wertschöpfung)	34.1	34.4
Secteur non-basique/régional (derivative Wertschöpfung)	65.9	65.6
Valeur ajoutée nette totale	100	100

Source : FÖEG et WYSS, 1983 (flg. 7, p. 32)

En ce qui concerne l'industrie et les services (sans les banques)¹⁾, on remarque que les marchés étrangers offrent à la région bâloise des débouchés plus importants que le reste de la Suisse. Bien que comprenant les ventes de services, la répartition géographique du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger est très proche de celle indiquée par la statistique du commerce extérieur²⁾. Avec plus de 60%, l'Europe vient largement en tête et représente près des trois quarts du marché "reste de la Suisse".

Pour revenir aux effets de la frontière, nous constatons que les deux pays limitrophes, la France et la R.F.A., atteignent ensemble moins du tiers³⁾ des débouchés que le reste de la Suisse offre à l'économie de la région bâloise. Nous pouvons en déduire que même en tenant compte des effets de

1) L'industrie et les services (sans les banques) représentent environ 47% de la valeur ajoutée totale de la Suisse du Nord-Ouest et 95% de sa partie basique (fundamentale Wertschöpfung).

2) Au passage, cette comparaison permet de vérifier la validité de la régionalisation des données du commerce extérieur.

3) En supposant que la part de la France soit comparable à celle indiquée par la statistique du commerce extérieur, les deux pays représentent ensemble environ 25% des marchés étrangers. Si on tient compte de l'ensemble du chiffre d'affaires réalisé à l'extérieur de la région, cette proportion s'abaisse à environ 13%, chiffre qui doit être comparé aux 45.1% du reste de la Suisse.

Tableau 6.19: Répartition géographique (en %) du chiffre d'affaires de l'industrie et des services (sans les banques) et des exportations de la Suisse du Nord-Ouest en 1981

	Origine du chiffre d'affaires en %		Commerce extérieur destination des exportations en %
	Total	Marchés étrangers	
Chiffre d'affaires total)	100	////	////
Suisse du Nord-Ouest	19.3	////	////
Reste de la Suisse	36.4	////	////
Etranger	44.3	100	100
dont :			
- Europe (y compris URSS)	27.0	61.0	61.1
* R.F.A.	6.2	14.0	14.4
* France	.	.	10.5
- Amérique	6.5	14.7	15.5
- Afrique	2.8	6.4	6.3
- Asie	6.9	15.6	15.8
- Océanie	0.6	1.4	1.3

Sources : FÖEG 1983 (fig. 13, p. 59); Direction générale des Douanes; Calculs personnels

proximité la part des deux régions voisines, l'Alsace et le Bade-Wurtemberg, ne représentent qu'une faible fraction de ce chiffre. Malgré leur poids démographique et leur situation, l'importance de ces espaces pour l'économie bâloise est donc nettement plus faible que celle du reste de la Suisse, ce qui montre que la frontière reste en premier lieu un obstacle aux échanges. Cette quasi tautologie, qu'il est trop souvent impossible de vérifier par des chiffres, est certainement pour nous un des apports les plus importants de l'étude entreprise par la Regio Basiliensis. Toutefois, ce constat ne doit pas nous faire perdre de vue que l'existence d'effets de proximité, malgré cette frontière, est bien réelle. En cela une des hypothèses majeures de cette recherche reste vérifiée.

6.4.3 Les échanges commerciaux de la Chaîne du Jura

La Chaîne du Jura suisse s'étendant de Genève jusqu'au canton d'Argovie (BARBIER et THEVOZ 1979), son extrémité Est est donc en partie comprise dans la région de Bâle (Suisse du Nord-Ouest). Par conséquent, nous n'analyserons ici que sa partie romande formée de trois¹⁾ régions douanières limitrophes de la France. Il s'agit, d'Ouest en Est (voir carte 6.1): du Jura vaudois (région 20.2), du haut du canton de Neuchâtel (Autres régions NE, 22.2) et du canton du Jura (28.0). Dans cet ensemble, c'est la partie neuchâteloise qui a le poids le plus important avec 62.8% des exportations en valeur, le canton du Jura ne représentant que 22.0% et le Jura vaudois 15.2%. Par rapport à Bâle ou à Genève, l'importance de la partie romande de la Chaîne du Jura est très faible: elle ne représente en 1981 que le 2.6% de l'ensemble des exportations suisses.

6.4.3.1 Pays de destination et structure par produits des exportations de la partie romande de la Chaîne du Jura suisse

La structure des exportations de la partie romande de la Chaîne du Jura est marquée par la dominance de l'horlogerie, produit qui représente 51.0% de ses exportations (en valeur). En ce qui concerne les pays de destination, la part de la France est, avec 15.7%, nettement supérieure à la moyenne helvétique (9.0%).

A côté de cette spécialisation horlogère, les six catégories de produits appartenant à la métallurgie ou à l'industrie des machines-appareils représentent ensemble environ un autre quart des exportations régionales. Pour le solde, l'analyse devient plus délicate car elle repose sur des montants trop faibles.

1) La région 2.2 Jura bernois/Bienne/Seeland ne peut pas être incluse dans cet ensemble parce qu'elle est située pour une grande part dans la zone du Pied du Jura (voir également carte 5.1).

Tableau 6.20: Exportations de la partie romande de la Chaîne du Jura par produits et pays de destination en 1981 (valeur en millions de frs.)

	AUTR ICNE	RFA	FRANCE	ITALIE	RESTE DU MONDE	TOTAL	TOTAL EN %
AGRICULTURE	13.35	0.44	4.72	17.78	44.71	81.01	5.94
ENERGIE	0.00	0.00	0.03	0.03	0.27	0.33	0.02
TEXTILES	6.14	5.14	5.60	0.03	46.59	63.50	4.65
HABILLEMENT	0.61	2.55	4.30	0.12	1.36	8.94	0.66
PAPIER	0.29	0.37	1.45	0.46	3.76	6.32	0.46
PLASTIQUE	0.32	2.81	4.90	2.19	10.69	20.92	1.53
CHIMIE, MAT. LERES	0.00	0.05	0.59	0.00	0.11	0.75	0.06
COLORANTS, PHARMA	0.00	0.01	0.07	0.01	0.07	0.16	0.01
AUTRE, CHIMIE	0.01	0.12	0.38	0.07	0.53	1.10	0.08
CONSTRUCTION	0.23	4.99	1.69	0.66	1.10	8.68	0.64
FER, ET, ACIER	0.19	0.17	0.34	0.60	16.29	17.59	1.29
NET. NON. FERREUX	0.00	0.10	0.76	0.04	0.66	1.56	0.11
OUVR. EN. METAUX	1.52	15.43	13.19	7.63	47.31	85.08	6.24
NACH. NON. ELEC.	3.62	33.30	35.40	10.19	94.16	176.67	12.95
NACH. APP. ELEC.	0.62	24.63	13.35	3.67	40.61	82.88	6.07
VEHICULES	0.05	1.79	0.82	0.27	0.33	3.27	0.24
HORLOGERIE	3.33	56.80	95.15	67.83	472.99	696.11	51.02
BIJOUTERIE	0.01	1.42	15.17	1.34	23.74	41.68	3.06
AUTRE. PRECISION	0.33	4.31	9.01	2.53	17.23	33.42	2.45
DIVERS	2.48	7.46	6.94	2.22	15.23	34.33	2.52
TOTAL	33.12	161.92	213.88	117.67	837.73	1364.31	100.00
TOTAL EN %	2.43	11.87	15.68	8.63	61.40	100.00	

Les exportations suisses de produits horlogers étant dirigée à raison des trois quart (75.8%) vers le "reste du monde", la part du marché français au niveau régional est d'autant plus remarquable. Ce score élevé est non seulement dû aux autres catégories de produits, dont 17.8% sont destinés à ce pays voisin, mais aussi à l'horlogerie, pour laquelle le marché français représente 13.7% contre seulement 6.9% au niveau national.

6.4.3.2 Les échanges de la Franche-Comté avec la Suisse

La Suisse est un partenaire important de la Franche-Comté si on la compare aux autres pays européens. Qu'il s'agisse d'importations ou d'exportations, notre pays se classe immédiatement après la R.F.A. et l'Italie. En 1981, la Suisse fournit 10.7% des importations de la Franche-Comté et absorbe 5.4% de ses exportations. Un tel rapport, inverse de celui

observé dans le cas de l'Alsace, n'en n'est pas moins à l'origine d'un solde positif en faveur de la Franche-Comté. Ceci tient aux très bonnes performances à l'exportation que réalise l'économie franc-comtoise. En effet, globalement les exportations régionales atteignent près du triple de la valeur des importations¹⁾ et sont surtout dirigées vers les marchés non-européens, ce qui explique que l'indice d'orientation face à la Suisse soit inférieur aux valeurs observées dans d'autres régions frontalières (voir 6.3.2).

L'analyse de la structure par produits de ces échanges montre que plus du tiers des exportations franc-comtoises à destination de la Suisse est constitué de véhicules automobiles. Cette proportion est d'ailleurs relativement faible car ces produits représentent près des deux-tiers de l'ensemble des exportations de la région. On notera aussi que, contrairement à l'Alsace, la Franche-Comté ne réexporte pas de produits pétroliers.

Le tableau 6.21 montre qu'à côté de l'automobile, les instruments et le matériel de précision représentent une part élevée du commerce avec la Suisse, en atteignant 39.9%²⁾ des importations et 17.2% des exportations (27.2% si on exclut les automobiles).

L'importance de ce poste, largement déficitaire pour la Franche-Comté, s'explique par la spécialisation de cette région, qui est responsable d'environ 80% de la production horlogère française et qui compte également une industrie lunetière très développée (voir 8.3.3.1). Si une partie de ces échanges avec la Suisse ne fait que transiter par la région³⁾, l'essentiel de ces flux découle cependant de relations de

1) Ce taux de couverture atteint 291% au niveau global et 122% face à la Suisse.

2) Les produits en provenance de Suisse représentent 41.6% des importations de la Franche-Comté dans ce domaine.

3) Selon une communication orale de la Direction régionale des Douanes de Besançon.

Tableau 6.21: Les échanges de la Franche-Comté avec la Suisse selon quelques groupes de produits en 1982
(en millions de FF)

Groupes de produits classification N.A.P.	Importations		Exportations	
	Mio.FF	%	Mio.FF	%
Total	786.1	100	957.8	100
dont :				
17 Produits chimiques de base	13.3	1.7	54.7	5.7
23 Machines outils	51.3	6.5	14.8	1.5
24 Equipement industriel	40.7	5.2	14.9	1.6
27 Machines de bureau et matériel de traitement de l'information	72.8	9.3	2.1	0.2
29 Matériel électronique profes- sionnel et ménager	49.6	6.3	13.3	1.4
31 Véhicules automobiles et autres matériels de transport terrestre	9.8	1.3	355.9	37.2
34 Instruments et matériel de précision	313.7	39.9	164.3	17.2

Source : Direction régionale des Douanes de Besançon; Calculs personnels

caractère intra-industriel. Comme dans le cas de la région bâloise, nous sommes en présence d'un effet de proximité qui découle du développement d'une même industrie de part et d'autre de la frontière. Reste à savoir quels sont la nature et le contenu de ces relations, thème que nous aborderons à la section 7.2.

6.5 Les échanges de services

La libéralisation des échanges internationaux s'est surtout appliquée aux marchandises tandis que les échanges de services restent entravés par de nombreuses réglementations de nature protectionniste. Malgré cela, la place de ces derniers est relativement importante: à la fin des années "70" les "invisibles", c'est-à-dire les services ainsi que les revenus des facteurs de production, représentent plus du tiers du commerce mondial. A ce titre, la Suisse occupe une place privilégiée dans la mesure où ce chapitre de sa balance dégage un très fort excédent (voir 5.2).

Par rapport aux mouvements de marchandises, les échanges de services présentent une différence fondamentale qui complique considérablement l'analyse. En effet, ces échanges sont bien soumis aux fonctions de filtre de la frontière mais ils n'y sont toutefois pas mesurés. En Suisse, ces postes de la balance des revenus sont dans la plupart des cas calculés sur la base d'estimations indirectes et aucune donnée n'est disponible par pays et, encore moins, par région. Ces lacunes tiennent dans une large mesure au contenu, à la nature des activités de services.

Ces activités, dont la définition est avant tout résiduelle - est tertiaire ce qui n'est ni primaire ni secondaire -, sont extrêmement hétérogènes. Leur plus petit dénominateur commun est de se caractériser par "l'absence ou le caractère secondaire du produit" (DATAR 1974) et donc de ne pas pouvoir faire l'objet d'un stockage. En matière d'échange international le type de mobilité et de clientèle joue un rôle important et peut servir de critère pour différencier ces activités.

Bien que la limite ne soit pas toujours facile à tracer, on peut considérer que c'est en général le consommateur qui se déplace lorsqu'il s'agit d'un service destiné aux ménages. C'est le cas notamment du tourisme et du commerce de détail. A l'inverse, les ventes de services aux entreprises impliquent que ce soit le producteur (entreprise de conseil, par exemple) ou l'information (gestion de capitaux, etc.) qui se déplace vers le consommateur. On notera aussi que le secteur des transports échappe à cette typologie dans la mesure où c'est le déplacement, des produits ou des consommateurs, qui devient l'élément le plus important.

Les échanges de services se distinguent également des mouvements de marchandises parce qu'ils impliquent une logique spatiale différente. A l'exception du tourisme, secteur qui le plus souvent est lié à des facteurs de localisation spécifiques et, surtout, immobiles dans l'espace (paysages,

mer, montagnes, etc.), les activités de services sont en effet modelées par l'urbain. Un tel constat soulève plus de problèmes qu'il n'en résout et, faute des données indispensables pour une telle analyse, nous nous contenterons ici de fixer quelques points de repère en ce qui concerne les effets de la frontière dans trois domaines: le tourisme, le commerce de détail - plus précisément les achats des consommateurs à travers la frontière - et les autres services exportés ou susceptibles d'être exportés.

6.5.1 Les touristes étrangers en Suisse

Les régions suisses dont la vocation touristique est la plus marquée sont d'une part le Tessin et, d'autre part, les zones alpines (canton des Grisons et du Valais notamment). A part Genève, l'offre touristique des grands centres urbains (cantons de Zürich, de Bâle-Ville) se situe par contre un peu en-dessous de la moyenne.

Les touristes en provenance des pays voisins de la Suisse représentent environ la moitié des nuitées d'hôtes étrangers. Tout en étant importante, cette proportion montre bien qu'une grande partie des déplacements touristiques s'effectuent sur de longues distances en étant déterminés avant tout par les caractéristiques de l'offre touristique de chaque type de région.

Malgré cela, l'examen des lieux de séjour des touristes selon leur nationalité indique des préférences assez marquées que nous pouvons attribuer en partie à un effet de proximité culturelle. En 1981, 54.3% des nuitées de touristes français se sont déroulées dans les six cantons romands (FR, VD, VS, NE, GE, JU) alors que la part de cette région dans l'ensemble des nuitées d'hôtes étrangers n'atteint que 30.6%. Comme le montre le tableau 6.22¹⁾, cet effet de proximité culturelle s'observe également en ce qui concerne les touristes italiens ou allemands. A cet égard,

1) Les nuitées des hôtes autrichiens, qui ne représentent que 1.4% du total, ne sont pas réparties entre les cantons.

Tableau 6.22: Hôtellerie: offre et nationalité des hôtes étrangers (en % des nuitées) dans les cantons suisses en 1981

	Lits pour 1'000 habit.	Provenance des hôtes étrangers			
		R.F.A. %	France %	Italie %	Autres %
Zurich	13.8	18.4	3.9	5.7	72.0
Berne	32.2	39.7	8.0	2.4	49.9
Lucerne	32.2	23.1	3.5	1.9	71.5
Uri	76.1	49.6	5.7	3.1	41.6
Schwytz	66.4	61.8	3.3	2.3	32.6
Obwald	155.7	56.8	10.8	0.6	31.8
Nidwald	82.0	42.9	4.0	1.8	51.3
Glaris	41.8	45.5	7.3	1.6	45.6
Zoug	16.8	39.9	4.6	5.2	50.3
Fribourg	17.2	35.4	16.1	5.1	43.4
Soleure	9.8	41.0	6.2	6.1	46.7
Bâle-Ville	20.3	25.5	8.0	6.8	59.7
Bâle-Campagne	9.4	38.9	5.5	6.2	49.4
Schaffhouse	13.1	31.7	17.1	8.2	43.0
Appenzell Rh.-Ext.	40.9	51.3	5.4	3.8	39.5
Appenzell Rh.-Int.	75.9	63.6	4.2	3.6	28.6
Saint-Gall	26.0	53.3	4.7	5.1	36.9
Grisons	207.4	58.0	7.7	2.7	31.6
Argovie	11.4	38.9	5.6	4.9	50.6
Thurgovie	14.4	53.2	5.0	3.8	38.0
Tessin	77.0	55.5	3.3	8.4	32.8
Vaud	36.9	17.4	21.6	4.5	56.5
Valais	111.1	40.3	17.0	2.5	40.2
Neuchâtel	16.2	24.5	24.4	7.7	43.4
Genève	39.5	5.4	9.4	5.9	79.3
Jura	23.7	23.8	29.2	5.2	41.8
Suisse total	35.1	36.1	9.1	4.1	50.7

Source : OFS (Tourisme en Suisse); Calculs personnels

le canton du Tessin constitue un cas particulier. Plus de la moitié des nuitées d'hôtes étrangers de cette région de langue italienne provient de touristes de la R.F.A.. Un tel fait apporte la preuve que les déplacements touristiques sont très souvent motivés par la recherche de la différence, du dépaysement.

La mise en évidence de ces facteurs de nature avant tout psychologique ne nous éloigne pas pour autant du thème des effets de la frontière. Tazio BOTTINELLI, géographe tessinois, fournit à ce sujet une hypothèse très intéressante. D'après lui, la vocation touristique du Tessin se justifie par l'appartenance de ce canton à la Suisse. Sans cette frontière, le Tessin serait une périphérie agricole des grandes métropoles de l'Italie du Nord. Or, en participant à un espace helvétique caractérisé par une grande stabilité politique et économique ainsi que par un mode de vie spécifique, ce canton peut offrir aux touristes germaniques l'exotisme qu'ils recherchent tout en leur garantissant un cadre de vie moins "étranger" que celui de l'Italie voisine.

La proportion des hôtes en provenance des pays voisins n'est pas partout la même. Elle est particulièrement faible dans les cantons urbains (Genève, Zürich, Bâle) ainsi qu'à Lucerne. Cet aspect est d'ailleurs étroitement corrélé avec la part que représente l'ensemble des touristes étrangers: dans ces quatre cantons les hôtes helvétiques (qui ne sont pas pris en compte dans le tableau 6.22) représentent moins de 30% des nuitées contre environ 40% pour l'ensemble de la Suisse.

Ce côté cosmopolite est particulièrement développé à Genève, canton dans lequel la clientèle suisse ne représente que 15% des nuitées. Ceci tient à n'en pas douter au rôle de métropole internationale que joue la cité de Calvin. A l'inverse, la Chaîne du Jura se caractérise par une proportion élevée

d'hôtes d'origine helvétique¹⁾. De manière générale cette région joue surtout le rôle de zone de détente pour les habitants des régions urbaines voisines et seule son extrémité Ouest (Vallée de Joux) a une vocation touristique plus marquée. Si comme dans le reste de la Suisse romande, la part des touristes français est supérieure à la moyenne, la frontière fait cependant sentir ses effets à un autre niveau. Il s'agit surtout de la concurrence qu'exercent les régions françaises voisines, qui globalement bénéficient des mêmes conditions naturelles. Là encore le facteur monétaire joue un rôle important en renchérissant l'offre touristique des régions suisses. Simultanément, les effets des fonctions légales de la frontière sont aussi perceptibles dans ce domaine. Comme l'a montré une étude récente²⁾, les politiques d'aménagement du territoire pratiquées de part et d'autre de la frontière aboutissent à des concepts touristiques différents, ce qui est illustré par l'existence du côté français (surtout dans la partie Ouest de la région) de projets de développement qui n'ont pas d'équivalent du côté suisse de la Chaîne du Jura.

6.5.2 Les achats de biens et services de la population des régions frontalières

Avec ce sujet nous rejoignons la théorie des places centrales et l'analyse des effets de la frontière développées par CHRISTALLER (voir 1.2.2). Rappelons que dans ce modèle la frontière coupe d'une part de leur arrière-pays les places centrales situées à proximité de la frontière en augmentant artificiellement la distance qui sépare le consommateur du centre d'approvisionnement situé dans un pays étranger. Cette conséquence du "principe de séparation", comme

1) La part des hôtes suisses atteint 87,2% dans le canton du Jura, ce qui est la proportion la plus élevée de tous les cantons suisses.

2) BERNASCONI 1982.

l'appelle CHRISTALLER, peut être mieux comprise en recourant au concept de "fonctions" de la frontière.

En effet, les achats des consommateurs subissent l'influence des trois types de fonctions de la frontière mis en évidence au point 4.4.1. Tout d'abord, les mouvements de marchandises que ces achats impliquent sont soumis à la fonction de contrôle de la frontière. Les quantités de biens qui peuvent être importées en franchise sont strictement réglementées et sont en général inférieures lorsque le consommateur réside dans la zone frontière. Ensuite, le contenu et l'importance de ces achats sont largement déterminés par la fonction fiscale de la frontière. Le système d'imposition peut varier d'un pays à l'autre et se répercuter sur les prix selon qu'il privilégie les prélèvements sur le revenu (cas de la Suisse) ou sur la consommation (cas de la France). De plus, même si ces systèmes sont comparables, des différences de prix substantielles peuvent subsister pour certains produits (cas du tabac, des alcools et de l'essence par exemple). En dernier lieu, les fonctions légales de la frontière font également sentir leurs effets dans ce domaine. Il suffit de penser aux conséquences des politiques économiques et monétaires qui peuvent modifier à plus ou moins long terme les rapports de prix de part et d'autre de la frontière en agissant sur les taux de change et d'inflation.

Aucun chiffre précis n'est disponible sur les variations et l'importance de ce trafic frontière pour les régions concernées. Au niveau national la seule indication à disposition est celle rapportée par l'OCDE quant aux effets de l'appréciation du franc suisse au cours de l'année 1978:

"Il faut également noter le développement important des achats à l'étranger, en France et en Italie notamment des résidents frontaliers, consécutifs à l'appréciation du franc suisse. Bien que ce facteur soit difficile à quantifier précisément, certaines estimations officielles laissant supposer qu'il aurait pu représenter en 1978 environ 1% du chiffre d'affaires de l'ensemble de la Suisse" (OCDE 1978, p. 6).

L'impact perturbateur des facteurs monétaires, encore amplifié depuis l'abandon des taux de change fixes, est sans nul doute très important. Toutefois, il faut tenir compte du fait que notre région d'étude comprend deux agglomérations, Genève et Bâle (voir chapitre 8), dont le centre situé sur sol helvétique devrait "normalement" rester le lieu d'approvisionnement privilégié des populations des régions voisines si on prend en compte le degré de centralité de ces deux villes.

Bien que parfois anciennes, quelques études¹⁾ nous renseignent sur l'attraction exercée par ces deux villes sur la partie "étrangère" de leur arrière-pays. De ces différents travaux nous pouvons conclure que l'aire d'influence de ces deux villes dans les pays limitrophes est considérablement réduite par la frontière. Les relations de consommation existent mais elles sont moins intenses et ne concernent qu'une partie de la palette des biens et services offerts par ces métropoles. Les achats de biens de consommation courants sont particulièrement sensibles aux variations monétaires et restent très souvent motivés par les avantages spécifiques découlant de structures de prix différentes. Toutefois l'attraction de ces centres sur les populations des régions voisines n'est pas uniquement de nature commerciale. Un déplacement d'achat dans la ville voisine peut être combiné avec d'autres motifs de nature touristique ou professionnelle. A ce sujet les travailleurs frontaliers occupent une place particulière parce qu'ils peuvent mettre à profit leurs déplacements quotidiens et parce que leur salaire est obtenu en francs suisses.

En matière culturelle l'effet de la frontière devrait être moins puissant. La nature "immatérielle" des services consommés (théâtre par exemple) fait qu'ils ne sont pas soumis à la fonction de contrôle de la frontière. Malgré cela les

1) Voir notamment pour Bâle: JENNY 1969 et DEGE 1979 ainsi que TARDY 1970 et RAFFESTIN et al. 1975 pour Genève.

études déjà citées montrent que l'intensité de ces relations est malgré tout inférieure à ce qu'on pourrait attendre. L'effet de barrière est encore plus marqué en ce qui concerne les services liés de près ou de loin au secteur public. Dans ce domaine le poids de la "fonction légale" est particulièrement sensible. Notamment, la population des régions frontalières voisines ne recourt que très peu aux services de formation ou aux services médicaux offerts par ces deux villes. Cela s'explique par l'absence de reconnaissance réciproque des diplômes de formation et par la non-harmonisation des systèmes de sécurité sociale.

A côté de ses fonctions, la frontière met en jeu de multiples phénomènes de nature sociale et psychologique qui subissent eux-mêmes à long terme l'influence des décisions politiques et économiques. A ce sujet, la recherche de Wilfried DEGE (1979) offre de très utiles points de repère. L'originalité du travail de DEGE est de comparer l'effet de deux frontières internationales en analysant d'une part le rôle de Strasbourg pour la population de la région allemande voisine d'Ortenau et, d'autre part, celui de Bâle pour les habitants de la région de Lörrach.

Théoriquement la frontière franco-allemande devrait être plus perméable parce que l'appartenance commune à la CEE fait que la réglementation du trafic de frontière est beaucoup plus libérale qu'entre la R.F.A. et la Suisse. Bien que l'effet de barrière soit puissant dans ces deux espaces en détournant les consommateurs allemands vers des centres plus éloignés ou moins importants, DEGE montre que les relations entre Lörrach et Bâle sont qualitativement supérieures à celles qui prennent place entre Ortenau et Strasbourg. Cette plus grande influence de Bâle doit être recherchée avant tout dans des facteurs psychologiques car les différences de prix sont moins importantes entre la Suisse et l'Allemagne qu'entre la France et l'Allemagne. Tout d'abord, l'impact de la frontière franco-allemande est plus négatif car celle-ci

correspond à une frontière linguistique. Ensuite, l'intensité des relations personnelles est plus élevée entre le Bade du Sud et Bâle, ce qui tient en partie à la présence d'un fort contingent de frontaliers travaillant à Bâle, alors que dans l'autre espace les migrations de travail s'effectuent presque exclusivement de France en Allemagne.

Dans cet exemple le poids des événements politiques et économiques d'un passé encore proche se fait sentir de manière marquée. En effet, on doit remarquer que l'Alsace reste une région de culture alémanique et qu'elle a appartenu pendant de longues périodes à l'espace germanique. Malgré cela, les relations avec l'Allemagne voisine se sont fortement distendues depuis la seconde guerre mondiale, évolution que l'intégration commerciale n'a semble-t-il pas suffit à renverser.

6.5.3 Les exportations de services

La limite entre services et activités manufacturières est très mouvante (BRENDER et al. 1980) et est d'autant plus floue lorsque le service est lié directement ou indirectement à la vente d'un produit (marketing, engeneering, entretien, etc...). Pour cette raison, nous n'examinerons ici que les principaux services qui sont mentionnés dans la balance suisse des revenus, à savoir les banques, les assurances et le commerce (transport) à caractère international (transit).

L'analyse de la participation de ces activités aux échanges internationaux pose parallèlement un problème de fond, celui des facteurs de localisation du secteur des services. En effet, la répartition géographique de ces activités est liée théoriquement à la concentration urbaine, phénomène qui permet de tirer parti des économies d'échelle et, surtout, des économies d'agglomération. Dans ce modèle traditionnel, la hiérarchie urbaine est déterminée conjointement avec

celle des services. En poussant plus loin le raisonnement, cela signifie que les services doivent se localiser dans les centres de rang supérieur pour pouvoir participer au commerce international.

Si, au vu des bouleversements techniques et sociaux contemporains, cette logique peut et doit être remise en question (JEANNERET et al. 1984), un tel sujet déborde toutefois largement notre cadre d'analyse. Nous nous contenterons ici d'examiner la répartition spatiale de certaines activités susceptibles de participer dans une mesure importante aux échanges internationaux de la Suisse. Il ne s'agit pas de proposer une nouvelle hiérarchie urbaine mais, bien plutôt, de retrouver notre problématique en essayant de distinguer entre effets régionaux et effets nationaux de la frontière.

La première remarque qui s'impose est que les trois groupes de services examinés sont fortement concentrés dans l'espace helvétique. Les centres (villes) des cinq plus grandes agglomérations regroupent en effet largement plus de la moitié des emplois alors que leur poids dans l'ensemble des activités n'est que de 25%. Ces services sont par contre beaucoup moins bien représentés dans les cantons de la Chaîne du Jura (Neuchâtel et Jura).

Un examen plus détaillé montre cependant qu'il existe des différences importantes d'une activité et d'une région à l'autre. Tout d'abord, les services en liaison avec le commerce de transit (groupe 713) semblent être davantage liés aux principaux axes de communication qu'au phénomène urbain. Après Bâle - région qui constitue le point d'arrivée du trafic fluvial sur le Rhin - c'est en effet le canton du Tessin qui enregistre le quotient de localisation le plus élevé. L'importance de cet axe Nord-Sud est d'ailleurs confirmée lorsqu'on examine l'ensemble du territoire helvétique: aucun des cantons qui ne sont pas mentionnés dans le tableau 6.23, n'atteint un quotient de localisation supérieur à l'unité.

Tableau 6.23: Répartition géographique (en %) et quotient de localisation de certains services en Suisse en 1975¹⁾

	661 Banques		662 Assurances, sauf ass. sociales		713 Expédition, bureaux de voyage		6/9 secteur tertiaire		Total emplois
	%	quot.	%	quot.	%	quot.	%	quot.	%
Suisse total	100	1.00	100	1.00	100	1.00	100	1.00	100
Cantons :									
Zurich	31.4	1.64	30.0	1.56	20.5	1.07	22.2	1.16	19.2
Bâle-Ville et Bâle-Campagne	8.9	1.14	10.9	1.38	28.8	3.69	8.0	1.03	7.8
Tessin	8.6	1.87	2.6	0.57	12.1	2.63	5.0	1.09	4.6
Neuchâtel	1.4	0.54	3.2	1.23	0.5	0.19	2.1	0.81	2.6
Genève	16.2	2.66	7.2	1.18	11.2	1.84	8.3	1.36	6.1
Jura	0.3	0.30	0.4	0.40	0.0	0.00	0.6	0.60	1.0
Villes :									
Zurich	27.9	2.82	23.2	2.34	15.5	1.57	13.9	1.40	9.9
Bâle	7.9	1.58	10.4	2.08	23.8	4.76	5.8	1.16	5.0
Genève	14.6	3.56	6.9	1.68	6.1	1.49	6.1	1.49	4.1
Berne	3.6	0.90	8.1	2.03	2.7	0.66	5.5	1.38	4.0
Lausanne	4.3	1.65	7.4	2.85	1.7	0.65	4.0	1.54	2.6

Source : OFS (RFE 1975); Calculs personnels

Si la localisation des assurances correspond mieux à la hiérarchie urbaine helvétique en marquant notamment la prééminence de Zürich²⁾, la situation est un peu différente dans le cas des banques. Les deux cantons qui enregistrent le plus fort quotient de localisation sont Genève et le Tessin. Ces scores élevés indiquent que les activités bancaires ont dans ces deux régions une fonction internationale très marquée et ce d'autant plus que les sièges des principales banques helvétiques sont situés à Zürich ou à

1) Mesurés sur la base du nombre des emplois à plein temps. Le quotient de localisation compare la part d'une branche dans l'emploi régional à la part que cette même activité représente au niveau national (Genève: sans le secteur international).

2) Pour une analyse de cette hiérarchie, voir GERHEUSER et MANGOLD 1981.

Bâle. Si un tel constat ne surprend pas dans le cas d'une ville à statut international comme Genève, il n'en va pas de même en ce qui concerne le Tessin¹⁾. Ce canton ne compte aucun centre urbain de rang supérieur et il faut par conséquent revenir aux effets de la frontière.

Il est en effet plausible d'attribuer le développement très rapide de la place bancaire tessinoise à la proximité de la frontière italo-suisse. Il s'agit dans ce cas d'un effet de proximité culturelle et géographique, les investisseurs italiens préférant traiter avec les banques tessinoises, nettement plus proches que les centres financiers de Zürich et de Bâle. Malgré cela il est difficile de distinguer entre effet national et régional de la frontière. Dans un certain sens ce sont d'abord les conditions générales offertes par la place financière helvétique qui attirent les capitaux étrangers. L'aspect régional joue un rôle secondaire dans la mesure où les circuits financiers sont fortement intégrés. Les instituts tessinois ne sont souvent que des succursales ou des filiales des grandes banques helvétiques. A cause de cela, l'effet de la frontière se fait surtout sentir au niveau des emplois alors qu'une grande partie des capitaux collectés se dirige vraisemblablement vers le reste du pays et est même immédiatement réexportée en Italie ou dans un autre pays.

En dehors des grands centres urbains ou de régions bénéficiant de conditions spécifiques comme le Tessin, la frontière semble donc plutôt exercer un effet négatif en ce qui concerne le commerce international de services. Cette impression est d'ailleurs confirmée par les résultats d'une étude récente (JEANNERET et al. 1984 ainsi que HUSSY et al. 1983-84) réalisée dans deux petites villes suisses: Delémont, qui est la capitale du canton du Jura, et la région vaudoise d'Aigle, située à l'extrémité Est du lac

1) On notera aussi qu'aucun des centres qui ne figurent pas au tableau 6.23 n'enregistre un quotient de localisation supérieur à 0.82.

Léman. Une enquête menée auprès d'une centaine d'entreprises privées de ces régions a en effet montré que les réseaux de relations en matière de services sont étroitement limités par les frontières internationales. Parmi plusieurs centaines de fournisseurs de services de ces entreprises seuls quelques-uns sont situés à l'étranger. Dans le sens inverse, le nombre des entreprises régionales qui vendent des services à des clients étrangers est également extrêmement réduit si on fait abstraction des activités touristiques. Pour l'ensemble du secteur tertiaire les marchés étrangers ne représentent que 4% du chiffre d'affaires alors que cette proportion atteint 29% dans le secteur secondaire.

On voit par là que si ces régions ont une possibilité de s'insérer dans les échanges internationaux de services, c'est avant tout par le biais de prestations liées aux exportations de produits manufacturés. En effet, le tertiaire de dimension "internationale", tel qu'il a été décrit aux paragraphes précédents, est quasi absent dans ces régions. Notamment, les banques et les assurances implantées dans ces deux petites villes ont un caractère local ou, alors, jouent le rôle de relais d'organisations de dimension nationale.

CHAPITRE 7

LES MOUVEMENTS DES FACTEURS DE PRODUCTION

A l'évidence, les faits montrent que l'immobilité des facteurs de production postulée par la théorie du commerce international (voir 1.1.2) ne correspond de loin pas à la réalité. Quand bien même la libéralisation des échanges a concerné avant tout les marchandises, les mouvements de main-d'oeuvre et de capital ont été très importants au cours de ces dernières décennies. Ainsi l'exportation de capitaux et l'immigration de main-d'oeuvre étrangère constituent un volet important des relations de la Suisse avec le monde extérieur.

Les mouvements de capitaux peuvent être envisagés non seulement comme la contre-partie des échanges de marchandises mais aussi comme une alternative. Dans ce cas l'investissement direct dans un pays étranger se substitue à l'exportation. De telles décisions de localisation non seulement sont étroitement soumises aux fonctions de filtre de la frontière mais peuvent aussi être la conséquence de ce contrôle. Ainsi, l'implantation d'une unité de production représente souvent le seul moyen d'accéder à un marché étranger protégé par de nombreuses barrières, tarifaires ou non.

Cet aspect institutionnel doit toutefois être envisagé avant tout comme un obstacle à la mobilité. En effet, en prenant un caractère international, ces nouvelles localisations se heurtent à de nombreuses difficultés (formalités, cadre juridique différent, etc...) et impliquent par conséquent des risques élevés.

Lorsque ces obstacles sont surmontés, on peut supposer que la question de la distance se pose de manière différente. On peut en effet faire l'hypothèse que l'accès au marché ou à

certaines facteurs de production (main-d'oeuvre, par exemple) devienne le déterminant majeur du choix d'une localisation, l'éloignement du lieu d'origine de l'investissement restant un facteur secondaire. Il paraît donc important de vérifier si les effets de proximité analysés au chapitre précédent se retrouvent malgré tout au niveau des investissements réalisés dans les régions frontalières.

Cette problématique est par contre inversée en ce qui concerne les mouvements de main-d'oeuvre. En effet, nous nous intéresserons ici avant tout aux frontaliers, c'est-à-dire aux personnes qui travaillent en Suisse mais qui résident dans un pays limitrophe. Les coûts liés à ces déplacements quotidiens ainsi que le statut de cette main-d'oeuvre (limitation de l'espace au sein duquel de telles migrations alternantes sont autorisées) font que ce phénomène ne touche qu'une frange du territoire de deux Etats voisins. De ce fait, ce sont ces facteurs institutionnels et plus particulièrement la politique d'immigration qui doivent être étudiés en tout premier lieu. De telles migrations sont bien évidemment influencées par de nombreux facteurs économiques. Toutefois, une telle analyse doit être menée en parallèle avec celle des structures économiques régionales, raison pour laquelle nous aborderons ces deux thèmes, en les liant, au chapitre suivant.

7.1 Investissements internationaux et effets de la frontière

7.1.1 Mouvements de capitaux et investissements

Dans une approche où l'espace joue un rôle majeur, il est primordial de distinguer les différentes formes que peuvent prendre les mouvements internationaux de capitaux. On opposera ainsi le capital financier à l'investissement, qui constitue sa traduction "physique". En effet, qu'il s'agisse de placements et de prêts à long terme ou de placements à court terme, les capitaux financiers sont surtout sensibles

aux "différences de pression" (taux d'intérêt et d'inflation, fluctuation des monnaies) - il suffit de penser aux mouvements des capitaux flottants (hot money) à la recherche de la sécurité ou d'un gain de change - qui existent entre les différents pays. Dans ce sens, la distance physique n'influence pas le choix du pays et, encore moins, celui de la région de destination.

A l'opposé, l'investissement direct est lié à une activité précise et implique que l'investisseur étranger assume le contrôle de cette activité et qu'il en détermine par conséquent la localisation. Ce lien avec l'espace, avec un ou plusieurs lieux déterminés, est particulièrement étroit dans le cas de l'industrie. En effet, dans ce domaine les investissements initiaux en matière de biens d'équipement sont en général élevés et restreignent par conséquent de manière durable la mobilité géographique des capitaux investis.

L'investissement direct est donc parmi les différents mouvements de capitaux la seule catégorie pour laquelle la distance entre lieu d'origine et de destination puisse jouer un rôle important. En gardant le parallèle avec les mouvements de marchandises, l'existence d'un effet de proximité implique que, par rapport au reste du pays, les entreprises des régions frontalières investissent davantage dans les pays voisins et, encore plus, dans les régions limitrophes.

Les données disponibles en la matière étant différentes - elles portent sur l'origine des investissements et non sur leur destination - la question se pose dans des termes un peu différents. Ainsi, on cherchera à vérifier si les investissements étrangers réalisés dans une région frontalière proviennent pour une part supérieure à la moyenne du pays voisin et de ses régions limitrophes. De telles données n'étant disponibles que pour la France et non pour la Suisse, il ne sera non plus possible de faire la distinction entre proximités culturelle et géo-historique.

Toujours en gardant le parallèle avec l'analyse des échanges de marchandises (voir 6.1), on peut considérer que de nombreux facteurs économiques contemporains sont susceptibles de s'opposer à cet effet de proximité. Notamment, les investissements internationaux sont en général le fait de grandes entreprises présentes dans plusieurs pays et dans plusieurs régions de ces pays. Dans un tel contexte, on peut supposer que les avantages qu'offre la proximité géographique en ce qui concerne les contacts et les échanges intra-firme sont moins déterminants que des facteurs de localisation comme l'accès au marché ou aux facteurs de production.

7.1.2 Les implantations étrangères dans l'industrie des régions françaises

7.1.2.1 Définition et caractéristiques générales des implantations étrangères

La statistique établie depuis plusieurs années par le Service du Traitement de l'Information et des Statistiques Industrielles (STISI)¹⁾ porte sur le stock des investissements étrangers, c'est-à-dire sur leur niveau à un moment donné. Sont considérées comme implantations étrangères les entreprises dont plus du 20% du capital social est détenu, à la suite d'un achat ou d'une création, par l'étranger. Au-dessous de ce seuil on considère que la participation ne permet pas d'exercer une influence déterminante sur la gestion de l'entreprise et qu'elle ne constitue donc qu'un simple placement financier.

Au premier janvier 1981, (voir FRANCOIS 1983), 9.0% des entreprises industrielles françaises (sans l'industrie agro-

1) On trouvera une analyse rétrospective des statistiques du STISI (rebaptisé récemment "Service d'Etudes des Stratégies et des Statistiques Industrielles" (SESSI)) dans l'ouvrage signé par J.-P. FRANCOIS (1983) ainsi que dans un article récent publié par la Chambre de commerce suisse en France (CERJAT 1983).

alimentaire) sont contrôlées directement ou indirectement - une entreprise contrôlée peut détenir une participation au capital d'une autre entreprise - par l'étranger. Ces entreprises en mains étrangères sont présentes avant tout dans les secteurs fortement capitalistiques (notamment les biens d'équipement et la chimie) et leur taille moyenne est nettement supérieure à celle des entreprises indigènes: elles représentent en effet 18.5% des effectifs employés dans l'industrie française¹⁾.

Les informations comptables disponibles montrent que ces entreprises étrangères contribuent pour une part très importante (28.4%) aux exportations françaises mais que leur valeur ajoutée reste par contre comparable à celle des entreprises indigènes lorsqu'on élimine l'influence de la structure d'activité. Ces deux éléments sont l'indice d'une moindre intégration à l'économie française. Ceci provient du fait que ces filiales ont conservé des liens étroits avec leur maison-mère: dans de nombreux cas ces échanges intra-firme sont en partie à l'origine d'une propension à exporter élevée et gonflent parallèlement le volume des importations, ce qui réduit d'autant la valeur ajoutée.

7.1.2.2 Origine et répartition géographique des implantations étrangères dans l'industrie française: effet de proximité

L'origine des implantations étrangères est très concentrée: six pays représentent à fin 1980 près de 90% des emplois offerts par ces entreprises. Les U.S.A. viennent largement en tête avec 33.4% des effectifs alors que la R.F.A. se classe au deuxième rang avec 15.7%. Avec une part de 11.5%, la Suisse précède ensuite des pays dont le poids économique est beaucoup plus important: le Royaume-Uni (11.4%), la Belgique-Luxembourg (9.2%) et les Pays-Bas (7.0%).

1) Cet "indice de pénétration" s'abaisse à 16.4% si on pondère les effectifs lorsque la participation est minoritaire, c'est-à-dire lorsqu'elle se situe entre 20 et 50%.

Tableau 7.1 Emploi industriel et participations étrangères
dans les régions françaises à fin 1980

	Ensemble de l'industrie (1000 pers.)	Participations étrangères			
		Total		Europe	U.S.A.
		(1000)	% du total	(1000)	(1000)
Nord-Pas-de-Calais	398	54	13.6	35.5	14.0
Picardie	172	49	28.5	26.5	20.5
Ile-de-France	975	215	22.1	112.0	92.0
Centre	203	45	22.2	25.0	14.0
Haute-Normandie	176	40	22.7	25.0	13.5
Basse-Normandie	89	6	9.0	6.0	2.0
Bretagne	98	9	9.1	4.0	5.0
Pays de la Loire	227	26	11.5	14.0	12.0
Poitou-Charentes	91	12	13.2	8.0	2.0
Limousin	49	5	12.3	5.5	0.5
Aquitaine	140	18	12.9	6.5	8.5
Midi-Pyrénées	119	11	9.2	6.0	4.0
Champagne-Ardennes	131	27	20.6	18.5	6.5
Lorraine	240	55	22.9	43.0	9.0
Alsace	166	52	31.3	39.5	10.0
Franche-Comté	141	20	14.2	11.0	8.0
Bourgogne	137	27	19.7	17.0	8.0
Auvergne	109	22	20.2	19.0	3.0
Rhône-Alpes	502	75	14.9	50.0	23.0
Languedoc-Roussillon	60	9	15.0	3.0	6.0
Provence-Côte d'Azur	147	32	21.8	19.0	8.0
Corse	1	0	-	-	-
France total	4'371	812	18.5	494.0	273.5

Source : FRANCOIS 1983 (tableaux 5.2 et 6)

Une désagrégation régionale montre que ces implantations étrangères sont très inégalement réparties dans l'espace. La région parisienne représente à elle seule plus du quart des emplois offerts par ces entreprises à participation étrangère. Un tel phénomène ne fait toutefois que reproduire le déséquilibre régional qui découle de la forte concentration des activités au sein de l'espace économique français. Il paraît donc plus judicieux de considérer la part relative que représentent ces investissements étrangers dans l'industrie de chaque région.

La structure qui ressort de cette analyse n'est toutefois pas très différente (voir carte 7.1 et tableau 7.1). La part relative de ces implantations étrangères reste supérieure à la moyenne dans la région parisienne et atteint des valeurs encore plus élevées dans les régions voisines de la capitale. A côté de ce pôle, la pénétration des capitaux étrangers est également très importante dans deux régions frontalières du Nord-Est, l'Alsace, qui avec un indice de 31.3% est la région la plus "dépendante" de l'étranger, et la Lorraine (22.9%). A l'opposé, le poids relatif de ces participations reste faible dans les régions fortement industrialisées que sont Rhône-Alpes (14.9%), la Franche-Comté (14.2%) et le Nord-Pas-de-Calais (13.6%).

Une telle carte se modifie toutefois lorsqu'on considère l'origine de ces participations. On note ainsi une opposition (voir tableau 7.1) entre les U.S.A. et l'Europe. Les entreprises américaines ont une préférence beaucoup plus marquée pour Paris et les régions voisines alors que les participations originaires du vieux-continent s'orientent davantage vers les régions frontalières de l'Est et semblent donc être sensibles à un effet de proximité géographique. (Voir FRANCOIS 1983).

L'existence d'un tel effet signifie en principe que les pays voisins effectuent une part supérieure à la moyenne de leurs investissements dans les régions françaises immédiatement

limitrophes. Les participations étrangères en provenance d'Espagne et d'Italie étant négligeables, notre vérification ne porte que sur trois pays voisins de la France, à savoir la R.F.A., la Suisse et le couple Belgique-Luxembourg.

Le calcul d'un indice d'orientation (voir tableau 7.2) montre que cette hypothèse est dans une large mesure vérifiée: la région française pour laquelle les investissements du pays voisin ont la préférence (Indice d'orientation) la plus élevée est dans les trois cas une région frontière immédiatement limitrophe. Cet effet de proximité est particulièrement clair dans le cas de la Suisse, (voir carte 7.2). Dans les trois régions limitrophes, l'Alsace, la Franche-Comté et Rhône-Alpes, la part des investissements helvétiques dans l'ensemble des participations étrangères dépasse 25%, ce qui représente plus du double de la part moyenne de la Suisse qui est de 11.5%.

Cette règle générale n'est toutefois pas vérifiée dans chaque cas. En effet, cet indice d'orientation atteint également des valeurs importantes dans des régions beaucoup plus éloignées. Bien qu'un tel indice puisse parfois être influencé¹⁾ par la présence de quelques grandes entreprises, il indique aussi que d'autres facteurs entrent en jeu dans le choix d'une localisation. Le cas des pays non limitrophes, et plus particulièrement celui des U.S.A., montre ainsi que Paris et les régions avoisinantes exercent une forte attraction sur les investissements étrangers, ce qui peut s'expliquer par la centralité élevée de cette zone et par les avantages qu'une telle situation peut offrir aux activités de commercialisation.

1) Notamment, la part des investissements suisses en Haute-Normandie devrait être actuellement nettement inférieure aux chiffres indiqués par le tableau 7.2. En effet, la firme Brown-Boveri a été amenée à céder à une entreprise française nationalisée - ce qui montre également l'influence des facteurs institutionnels - la participation qu'elle détenait dans une grande entreprise implantée en Haute-Normandie. (Voir CERJAT 1983).

Tableau 7.2 Emplois contrôlés et indice d'orientation¹⁾ des participations des pays voisins dans l'industrie des régions françaises à fin 1980

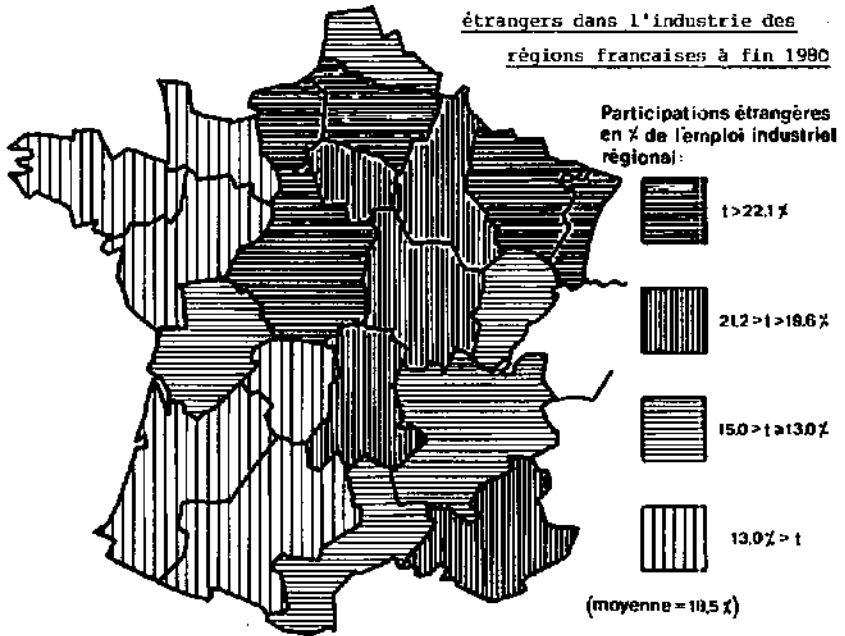
	Participations en milliers d'emplois			Indice d'orientation		
	R.F.A.	Suisse	Belgique et Lux.	R.F.A.	Suisse	Belgique et Lux.
Nord-Pas-de-Calais	5.0	3.0	14.5	0.57	0.48	<u>3.08</u>
Picardie	3.0	2.0	6.0	0.37	0.37	<u>1.44</u>
Ile-de-France	24.5	23.0	13.5	0.72	0.94	0.71
Centre	4.5	3.5	1.5	0.65	0.67	0.39
Haute-Normandie	5.5	6.0	2.5	0.86	1.25	0.75
Basse-Normandie	3.0	0.0	0.0	2.33	-	-
Bretagne	0.5	0.5	1.0	0.34	0.50	1.12
Pays de la Loire	3.0	1.0	1.5	0.68	0.37	0.73
Poitou-Charentes	1.0	0.5	1.0	0.49	0.50	0.92
Limousin	0.5	0.5	0.5	0.49	0.83	1.70
Aquitaine	1.5	1.0	1.0	0.58	0.50	0.65
Midi-Pyrénées	1.0	0.5	2.0	0.58	0.37	2.33
Champagne-Ardennes	6.5	2.0	4.5	1.50	0.58	<u>1.81</u>
Lorraine	26.5	2.0	7.0	<u>3.06</u>	0.33	<u>1.49</u>
Alsace	22.5	12.5	2.5	<u>2.73</u>	<u>2.12</u>	0.57
Franche-Comté	0.5	6.0	3.0	0.22	<u>2.67</u>	1.85
Bourgogne	2.5	3.0	3.0	0.58	1.00	1.16
Auvergne	1.5	4.5	4.5	0.47	1.79	1.12
Rhône-Alpes	12.5	19.0	3.5	1.04	<u>2.18</u>	0.52
Languedoc-Roussillon	1.0	0.5	0.5	0.65	0.46	0.57
Provence-Côte d'Azur	2.0	2.0	2.0	0.37	0.56	0.44
France total	128.5	93.0	72.0	1.00	1.00	1.00

Source : FRANCOIS 1983; Calculs personnels

1) L'indice d'orientation est calculé en rapportant la part du pays j dans les investissements étrangers de la région i à la proportion que ce pays représente dans l'ensemble des investissements étrangers en France. Les chiffres soulignés indiquent que la région i est immédiatement limitrophe du pays j.

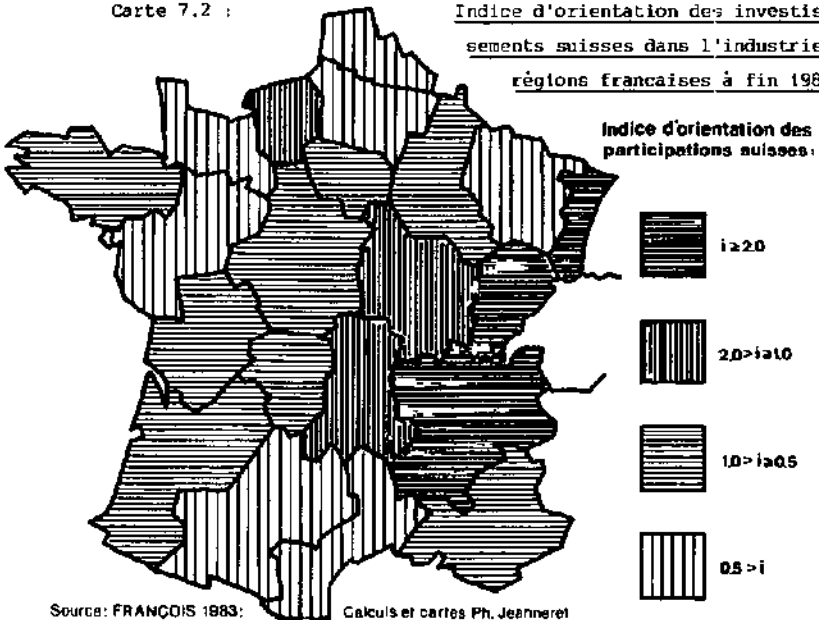
Carte 7.1 :

Taux de pénétration des investissements étrangers dans l'industrie des régions françaises à fin 1980



Carte 7.2 :

Indice d'orientation des investissements suisses dans l'industrie des régions françaises à fin 1980



Source: FRANÇOIS 1983:

Calculs et cartes Ph. Jeanneret

En conclusion, nous pouvons constater que l'effet de proximité observé dans le domaine des échanges de marchandises se retrouve dans celui des investissements directs internationaux. Un tel parallélisme s'explique non seulement par le fait que ces deux types de mobilité sont les facettes d'un même phénomène économique mais aussi par les liens étroits qui existent entre ces deux éléments. Il est en effet probable qu'une partie de ces relations commerciales privilégiées s'explique par les liens étroits que les entreprises à participation étrangère entretiennent avec leur pays d'origine.

Un tel constat laisse toutefois dans l'ombre un certain nombre de points importants. Tout d'abord, l'effet de proximité n'est que partiellement vérifié car nous ne connaissons que le pays et non la région de provenance de ces investissements étrangers. Ensuite, nous ne savons pas dans quelle mesure le poids du passé peut expliquer la situation actuelle.

7.1.3 Les investissements étrangers dans les régions de la frontière franco-suisse

A part une étude du Service de statistique du canton de Genève (SCSCE 1980), très peu d'informations sont disponibles sur les participations étrangères en Suisse, et encore moins sur leur répartition régionale. Une telle lacune tient en partie au fait que la politique helvétique en la matière est plus libérale que celle pratiquée par les autorités françaises. La frontière suisse n'est pas pour autant parfaitement perméable, mais les fonctions de contrôle dont elle a été investie au cours de ces dernières années ont porté avant tout sur l'arrivée de capitaux étrangers à buts spéculatifs. Cette situation est aussi étroitement liée à des facteurs économiques plus fondamentaux. Par sa stabilité économique et politique, par la valeur élevée de sa monnaie et par son rôle de place financière, la Suisse attire avant

tout des activités de services qui peuvent mettre à profit ces avantages. A contrario de tels facteurs agissent négativement lorsqu'il s'agit d'activités de production. Les coûts helvétiques sont comparativement élevés en la matière et le marché national est trop exigu pour justifier à lui seul l'implantation de firmes étrangères. Dans ce sens, on peut supposer que l'essentiel des investissements qui ont "franchi" la frontière au cours de l'après-guerre ont suivi la direction Suisse-France.

Ce point sera donc en grande partie consacré à la recherche de la provenance des investissements suisses effectués dans les régions françaises limitrophes. Comme dans le domaine des échanges de marchandises, nous diviserons la frontière franco-suisse en trois régions, à savoir les agglomérations de Genève et de Bâle ainsi que la Chaîne du Jura.

7.1.3.1 Genève

Les recherches menées par la Chambre de commerce suisse en France (CERJAT 1983) montrent qu'une partie importante des participations suisses dans l'industrie de la région Rhône-Alpes sont relativement anciennes et ont été motivées par l'approvisionnement du marché français. Ce sont avant tout les grands groupes industriels helvétiques (alimentation, chimie, construction électro-mécanique) qui sont ainsi représentés, alors que le nombre des firmes genevoises est par contre très faible.

Comme nous l'avons déjà relevé (voir 6.4.1.3) l'étendue de la région Rhône-Alpes est beaucoup trop importante pour qu'on puisse parler d'effet de proximité. Pour cette raison, nous nous sommes concentrés sur un département voisin, la Haute-Savoie, en essayant d'identifier l'origine géographique des participations suisses sur la base de l'ANNUAIRE des participations étrangères en France (1979). Si cette source indique (voir JEANNERET et MAILLAT 1981) que les firmes

genevoises sont très bien représentées¹⁾, une analyse plus détaillée amène à nuancer ce premier résultat. En effet, l'influence de la proximité se fait bien sentir. L'essentiel de ces investissements est concentré dans la zone frontrière des dix kilomètres mais leur poids économique reste par contre très limité, ce qui corrobore les résultats d'une enquête réalisée par l'Université de Genève (RAFFESTIN et al. 1975). Nous retrouvons ainsi les deux facteurs déjà mis en évidence (voir 6.4.1.2), à savoir la vocation non industrielle de Genève et l'effet de barrière, déjà ancien, exercé par la frontière.

L'étude publiée par le Service cantonal de statistique sur "la dépendance²⁾ économique des entreprises du canton de Genève" (SCSGE 1980) ne permet pas de localiser la provenance régionale des participations étrangères mais offre par contre l'avantage de comprendre le secteur tertiaire ainsi que les participations originaires du reste de la Suisse.

L'examen de l'origine des participations étrangères montre qu'avec 18.9% la France a un poids nettement plus faible que les U.S.A. (49.3%) mais qu'elle se classe cependant au premier rang des pays européens.

Cette présence française est certainement l'indice de l'existence de relations privilégiées entre ces pays voisins et Genève. Toutefois, la nette prédominance du secteur tertiaire laisse supposer qu'il s'agit avant tout d'une proximité culturelle. Comme le relève l'étude genevoise (SCSGE 1980, p. 21), Genève constitue un point d'appui pour les entreprises françaises qui désirent à la fois développer

1) Pour l'année 1978, 12 des 23 participations helvétiques étaient originaires du canton de Genève.

2) Contrairement aux statistiques françaises, l'étude genevoise ne tient pas compte des participations "indirectes".

Tableau 7.3 Taux de dépendance des entreprises du canton de Genève par secteur et lieu d'origine en 1975

Secteurs	Emplois totaux en 1975 (A)	Pénétration étrangère (en % de A)			Pénétration du reste de la Suisse (en % de A)
		Total	France	U.S.A.	
Secondaire	55'330	5.1	1.3	2.3	18.3
Tertiaire	143'924	21.4	1.5	4.3	16.6
Total	199'254	16.8	1.4	3.7	17.3

Source : SCSGE 1980

leurs activités internationales et accéder au marché helvétique. En cela, la ville du bout du Léman joue un rôle comparable à celui que ZÜRICH joue pour les entreprises allemandes.

L'étude genevoise est encore plus intéressante dans la mesure où elle permet d'aborder un autre aspect de la frontière par la comparaison des participations de l'étranger et du reste de la Suisse. Si on fait abstraction du secteur international, qui est compris dans les participations étrangères et qui représente plus de 10% de l'emploi du tertiaire genevois (voir également 8.2.4.3), le contrôle exercé par le reste de la Suisse est environ deux fois plus important que celui originaire de l'étranger. Ce déséquilibre est encore plus marqué si on ne tient compte que des participations d'entreprises françaises. On vérifie ainsi que, même si elle est loin d'être imperméable, la frontière oppose néanmoins un obstacle majeur à la mobilité internationale en privilégiant les mouvements intranationaux.

7.1.3.2 Bâle

Une étude réalisée par le service régional de l'INSEE (INSEE Alsace 1976) montre que l'effet de proximité dans le domaine des investissements étrangers est encore beaucoup plus net si on distingue les deux départements alsaciens. Ainsi, la majorité des implantations étrangères sont d'origine suisse dans le département limitrophe du Haut-Rhin, alors que c'est la R.F.A. qui joue ce rôle dans le Bas-Rhin.

Tableau 7.4 Origine des participations étrangères dans l'industrie alsacienne en 1973¹⁾

	Suisse %	R.F.A. %	Autres %	Total %
Haut-Rhin	54.2	24.6	21.2	100
Bas-Rhin	29.4	57.9	12.7	100
Alsace	41.3	41.7	17.0	100
France	13.7	8.7	77.6	100

Source : INSEE ALSACE 1976a

Le dépouillement de l'ANNUAIRE des participations étrangères en France (1979) indique que, contrairement à Genève, l'effet de proximité se retrouve également du côté suisse. Les entreprises bâloises (Bâle-Ville et Campagne) contrôlent plus des trois quarts du capital des entreprises à participation suisse implantées dans le Haut-Rhin. Cet effet est d'ailleurs encore plus marqué lorsqu'on affine l'analyse: une grande partie de ces implantations sont localisées dans les communes françaises limitrophes de Bâle et sont des filiales des grandes firmes chimiques bâloises.

1) Pour l'ensemble de la France, la part des investissements suisses a légèrement régressé au cours des années '70' tandis que les participations allemandes progressaient régulièrement; ce qui explique les différences observées par rapport au tableau 7.2.

La Chambre de commerce suisse en France (CERJAT 1983) relève que les investissements suisses en Alsace sont beaucoup moins diversifiés (à cause du poids de la chimie) et, surtout, plus récents que dans la région Rhône-Alpes. Cet aspect historique mérite toutefois d'être approfondi et on se basera pour cela sur l'analyse géo-historique de POLIVKA (1974). En effet, comme le relève déjà LOESCH (voir 1.2.1) la présence bâloise en Alsace est ancienne. Ce phénomène a été une première fois amplifié par la défaite française de 1870 et par l'annexion de l'Alsace par l'Allemagne. D'une part, Mulhouse a été coupée de son arrière pays et a perdu de son importance par rapport à Bâle et, d'autre part, l'intégration de la région au Zollverein allemand a amené plusieurs entreprises bâloises à s'implanter dans les communes alsaciennes voisines (Saint-Louis, Huningue) afin de pouvoir accéder au marché allemand.

La seconde vague d'implantations helvétiques s'est déroulée environ un siècle plus tard, plus précisément à partir des années 1960. Ce phénomène, qui a pris des dimensions beaucoup plus importantes, trouve son origine dans deux facteurs de nature économique et politique. Tout d'abord, la chimie bâloise a connu un développement très rapide dans l'après-guerre et a ouvert de nombreuses unités de production dans les zones environnantes. Dans ce contexte l'Alsace voisine non seulement présentait l'avantage d'offrir un grand réservoir de main-d'oeuvre mais aussi facilitait l'accès au Marché Commun. Ce facteur politique a certainement joué un rôle significatif (voir POLIVKA 1974) car pour la chimie bâloise les débouchés représentés par les pays de la C.E.E. sont beaucoup plus importants que ceux des pays appartenant à l'A.E.L.E..

Par rapport à Genève, l'existence d'un effet de proximité paraît donc beaucoup plus claire dans la région bâloise. Ce phénomène s'explique en partie par l'ancienneté des relations que la cité rhénane entretient avec la France voisine. Si aujourd'hui cette proximité physique constitue

un avantage en facilitant les contacts et les échanges intra-firme, il est toutefois vraisemblable qu'elle ait perdu de son importance. En effet les entreprises chimiques bâloises sont non seulement implantées dans d'autres régions françaises mais sont aussi devenues de véritables multinationales en étant présentes dans le monde entier. Dans ce sens, les structures de gestion de l'entreprise deviennent un facteur central et jouent un rôle beaucoup plus important que la distance physique. Ce phénomène est d'ailleurs très bien illustré par l'organisation du groupe Ciba-Geigy en France (voir CERJAT 1983): les établissements qui fournissent le continent européen sont rattachés à la maison-mère bâloise tandis que ceux qui n'approvisionnent que le marché français dépendent d'un siège parisien, même s'ils sont localisés dans la zone frontalière alsacienne.

7.1.3.3 La Chaîne du Jura et la région horlogère

Bien que la Franche-Comté soit la région dans laquelle les participations suisses représentent la part la plus élevée des investissements étrangers, cette présence reste cependant limitée lorsqu'on raisonne en termes absolus. Notamment, le nombre d'emplois offert par des entreprises suisses est deux fois plus important en Alsace, alors que l'industrie de cette région a un poids comparable à celui de la Franche-Comté (voir tableaux 7.1 et 7.2).

Le dépouillement de l'ANNUAIRE des participations étrangères (1979) indique que les entreprises suisses sont surtout implantées dans le Territoire de Belfort et dans le Doubs, département dans lequel est concentré l'essentiel de l'industrie horlogère française (voir 8.3.3). L'identification de l'origine de ces investissements montre, qu'à part le secteur horloger, ces participations proviennent d'entreprises disséminées dans l'ensemble de la Suisse industrielle.

Des investissements de proximité existent cependant mais

leur nombre reste limité; ce qui tient aussi au fait que le poids économique de la zone frontrière est faible par rapport au reste de la Suisse. Notamment, seules cinq entreprises du canton du Jura sont signalées par l'ANNUAIRE pour l'année 1978. Toutes ces participations sont localisées dans la zone frontrière française (trois dans le Haut-Rhin et deux dans le Territoire de Belfort) mais aucune n'atteint une taille vraiment importante (voir JEANNERET et MAILLAT 1981).

Si l'ampleur et le nombre des participations suisses dans l'horlogerie française sont plus élevés, cette présence pose toutefois une question épineuse. En effet, on peut se demander si ces investissements helvétiques dans la zone frontrière sont motivés par la seule proximité géographique ou si au contraire c'est la présence de l'industrie française dans cette région - il s'agirait là de facteurs économiques et techniques - qui joue le rôle le plus important. Pour répondre à cette interrogation on s'appuiera sur l'analyse historique et géographique de Suzanne DAVEAU (1959), qui retrace les principales étapes de la dynamique spatiale de l'industrie horlogère.

Apparue simultanément en Suisse (production de montres dans les montagnes neuchâtelaises) et en France (horloges dans la région de Morez) à la fin du dix-septième siècle, cette activité se développa surtout du côté suisse en raison de conditions économiques et politiques plus favorables, mais resta de nature artisanale. C'est l'introduction de la division du travail (établissement) à la fin du dix-huitième siècle qui fut à l'origine d'une diffusion spatiale de cette activité. De petits ateliers, qui ne réalisaient qu'une partie des opérations de production, se créèrent dans les campagnes voisines des premiers centres horlogers.

Cette expansion resta cependant limitée aux espaces proches. En effet, les nombreux échanges qu'impliquaient une division du travail déjà poussée étaient très sensibles à la distance. A l'origine, la frontière ne semble pas avoir été un

obstacle majeur et cette activité se développa en France voisine notamment grâce à l'arrivée d'horlogers suisses contraints d'émigrer pour des motifs politiques. Ces facteurs politiques jouent néanmoins un rôle avant tout négatif. La révolution puis le régime napoléonien accentuèrent les mesures protectionnistes. Les Douanes françaises allèrent même jusqu'à interdire l'implantation des activités horlogères dans les communes frontalières par crainte de la contrebande.

Il faut attendre la fin du dix-neuvième siècle et la "mécanisation" de l'horlogerie - processus qui implique que la main-d'oeuvre soit concentrée dans les fabriques - pour que cette activité se développe à la fois dans la région frontalière française et dans le reste de la Suisse. Selon DAVEAUX (1959) ces liens historiques font que l'horlogerie franco-comtoise peut être considérée comme la "fille" de son homologue helvétique. Toutefois, si au départ les échanges franco-suisse étaient très importants, les événements politiques ont distendu ces liens et ont été à l'origine d'une indépendance croissante entre ces deux industries nationales.

La "guerre" douanière qui a opposé la Suisse à la France à la fin du dix-neuvième siècle a été un premier point de rupture. De nombreux industriels helvétiques se sont implantés de l'autre côté de la frontière pour pouvoir accéder au marché français. Ce phénomène ne s'est pas limité à la zone frontalière; il a aussi concerné des activités non horlogères ainsi que des entreprises suisses éloignées de la frontière. Les deux conflits mondiaux ont ensuite accentué cette coupure et l'horlogerie française, avant tout tournée vers son marché national, a connu une évolution différente de celle enregistrée du côté suisse.

Ces relations ont encore évolué au cours des dernières décennies. Les années '60' ont été marquées par un important processus de restructuration et de concentration de l'horloge-

rie helvétique. Ainsi, les participations suisses en France, qui étaient avant tout le fait d'entreprises isolées, sont passées sous le contrôle des grands groupes helvétiques. Cette présence a ensuite été étendue par le rachat d'entreprises en difficulté, ce qui a permis à l'horlogerie suisse d'exercer une influence importante sur certains segments de l'industrie horlogère française. (VOIR BELHOSTE et METGE 1978).

Cette stratégie, avant tout motivée par l'accès au marché français et européen, s'est ensuite profondément modifiée à la suite des difficultés croissantes que rencontrait l'industrie horlogère. De nombreux emplois ont disparu et le processus de concentration s'est encore accentué, si bien que la présence suisse en France s'est considérablement amoindrie, soit parce que les industriels suisses ont abandonné certaines participations, soit parce que les entreprises contrôlées ont tout simplement disparu.

Si la Suisse reste un fournisseur important de l'horlogerie française (voir 6.4.3.2), elle partage toutefois aujourd'hui ce rôle avec le Sud-Est asiatique. Un tel fait est non seulement l'indice de l'internationalisation croissante de la production mais aussi d'un rôle différent de l'espace. Ainsi, du côté helvétique, les bouleversements techniques (introduction de la montre électronique) et économiques ont encore accentué la concentration, et l'ensemble de la branche ne s'organise plus qu'autour d'un seul grand groupe. De ce fait, la distance géographique, la proximité, devrait jouer un rôle encore plus marginal.

Une telle perspective historique permet de répondre à la question posée précédemment et de mieux cerner le rôle de la frontière. Ainsi l'existence de l'industrie horlogère de part et d'autre de cette limite internationale s'explique dans une large mesure par un effet de proximité, par le poids important de la distance à l'époque de l'industrialisation de cette zone. Si les liens qui liaient ces deux

industries nationales persistent encore à l'heure actuelle, ils sont moins importants et, surtout, ils n'ont plus grand chose à voir avec la proximité, avec la distance.

7.1.4 Commerce et investissements: séparation et proximité

Le chapitre précédent a montré que, malgré un net effet de coupure introduit par la frontière, les régions frontalières entretiennent des relations commerciales plus étroites avec les pays limitrophes et plus particulièrement avec les régions frontalières voisines. Cette particularité s'explique à la fois par une communauté culturelle et linguistique mais aussi par un héritage du passé, par des liens anciens qui se sont tissés à une époque où l'impact de la distance était beaucoup plus important.

Ce second aspect ressort beaucoup plus clairement de l'analyse des investissements internationaux, ce qui contribue également à expliquer l'existence de ces relations commerciales privilégiées. Toutefois cette analyse montre aussi que l'effet de barrière de la frontière ainsi que ses effets perturbateurs sont déjà anciens. A n'en pas douter, une partie importante des investissements réalisés dans les pays et les régions limitrophes au siècle passé est le résultat de politiques protectionnistes.

Cet effet se retrouve dans un passé beaucoup plus récent, lorsque les entreprises suisses développent leurs investissements en France pour pouvoir mieux accéder au marché de la C.E.E.. Ce phénomène s'inscrit toutefois dans un contexte où la proximité joue un rôle moins déterminant. L'étude des faits montre cependant que ce postulat n'est pas vérifié dans tous les cas. On peut notamment expliquer les investissements de la chimie bâloise en Alsace voisine par les liens qu'entretiennent depuis longtemps ces deux régions, mais cela paraît toutefois insuffisant. Il faudrait mieux connaître les motifs qui ont déterminé le choix de ces implantations.

Une étude sur les investissements allemands en Alsace (BOERKIRCHER et TIEDTKE 1981) apporte quelques éléments de réponse à cette question. Les principaux résultats de l'enquête réalisée par ces auteurs montrent l'existence d'un net effet de proximité - près de la moitié des firmes allemandes proviennent du Bade-Wurtemberg voisin - et indiquent que l'accès au marché est le motif principal de ces implantations. Pour BOERKIRCHER et TIEDTKE c'est non seulement l'accès au marché français qui est important, mais aussi la situation centrale de l'Alsace par rapport au marché européen. Ce facteur, qui correspond aux hypothèses des modèles de gravitation (voir 1.4.3), peut certes jouer un rôle important mais il est aussi possible d'éclairer les résultats de cette enquête sous un jour différent.

En effet, si la situation centrale de l'Alsace est intéressante pour les investissements étrangers, elle devrait l'être pour toutes les entreprises allemandes. De surcroît, on peut aussi considérer que le Bade-Wurtemberg voisin jouit à peu de chose près du même avantage de localisation. Or, malgré cela, l'existence d'un effet de proximité apparaît nettement. Sur cette base on peut donc tenter de proposer une interprétation qui rende compte de ces localisations. La combinaison de deux facteurs jouerait ainsi un rôle majeur: d'une part l'accès au marché français (malgré la mise en place du marché commun, de nombreuses entraves aux échanges subsistent), d'autre part la proximité. On retrouverait donc, à côté des effets des fonctions de contrôle de la frontière, l'effet de la distance, facteur qui semble encore jouer un rôle important dans certains cas.

7.2 Les travailleurs frontaliers et la politique suisse d'immigration

7.2.1 Contexte et hypothèses de travail

7.2.1.1 Le statut des travailleurs frontaliers et le contexte économique européen

Par définition, le travailleur frontalier est un migrant alternant - ou actif pendulaire - qui exerce son activité dans un Etat tout en résidant dans un autre Etat. De ce fait, il est soumis à deux souverainetés nationales et sa liberté de mouvement est conditionnée par l'existence d'un accord entre ces Etats. Si les réglementations en vigueur diffèrent considérablement d'une région à l'autre, il est néanmoins possible de dégager deux constantes. Tout d'abord les mouvements des travailleurs frontaliers sont étroitement soumis aux fonctions de filtre (fonctions fiscale et de contrôle) de la frontière, ceci d'autant plus que celle-ci est la limite des politiques du marché du travail et de l'immigration. Ensuite, le frontalier doit obéir à des règles spécifiques qui ne sont applicables ni aux immigrants définitifs ni aux autres actifs pendulaires: dans la plupart des cas, le lieu de résidence et le lieu de travail du frontalier doivent se situer dans une zone dont l'étendue - de dix jusqu'à cinquante kilomètres d'un côté et de l'autre de la frontière selon les cas - est fixée par un accord international.

Selon Charles RICQ (1981), au sein de l'espace européen environ 250'000 frontaliers franchissaient régulièrement en 1975 une frontière internationale pour se rendre à leur travail. A cette échelle, l'ampleur de ce phénomène reste donc limité, surtout si on le compare à l'effectif des chômeurs enregistré à la même époque. Cet impact varie toutefois considérablement car les migrations frontalières ne se répartissent pas uniformément le long des frontières européennes. Malgré sa petite taille, la Suisse "accueillait" en effet

environ 105'000 frontaliers en 1975, ce qui représente plus de 40% de l'effectif enregistré au niveau européen. En sens inverse, l'effectif des frontaliers suisses travaillant dans les pays voisins était par contre négligeable.

7.2.1.2 Hypothèses de travail

Si les déterminants des migrations frontalières sont multiples, trois éléments centraux pour notre problématique peuvent être mis en évidence. En premier lieu, l'ampleur et les variations des migrations frontalières sont subordonnées aux politiques d'immigration et du marché de l'emploi en vigueur dans le pays de travail. Ceci est d'autant plus important que l'accord entre la Suisse et la CEE est resté de nature commerciale et ne s'applique donc pas à la circulation des personnes. Dans ce sens, nous pouvons considérer que les mouvements des travailleurs frontaliers sont avant tout la manifestation d'un effet de la frontière et de ses fonctions de filtre.

Ensuite, pour que ces mouvements aient lieu, il faut qu'une condition économique de base soit remplie, c'est-à-dire qu'une offre d'emploi existe dans un pays et trouve preneur dans l'autre. Les effets de la frontière se font également sentir de manière déterminante à ce niveau. Qu'il s'agisse des politiques monétaire ou du marché du travail, les Etats prennent des mesures souvent différentes, et parfois même divergentes, qui modifient sensiblement le niveau d'activité ainsi que les structures socio-économiques régionales. Ces "différences de pression", qui se font particulièrement sentir dans les régions frontalières, sont donc susceptibles de se modifier avec le temps et donc d'influer sur les migrations frontalières. De telles modifications peuvent être très importantes et amener à long terme un renversement du sens des mouvements comme cela s'est produit dans le cas de la frontière franco-belge.

En dernier lieu, il ne faut pas oublier que les frontaliers restent malgré tout des migrants alternants. Dans le cas où la frontière est perméable, c'est-à-dire lorsque des accords internationaux rendent possible ce type de mouvements pendulaires, la répartition spatiale de la population et des emplois est amenée à jouer un rôle déterminant. D'exception, la disjonction entre lieu de travail et de résidence devient une règle, surtout dans les régions urbaines. Bien que séparés d'une partie de leur arrière-pays par la frontière, certains centres urbains comme Genève ou Bâle étendent leur influence au-delà de cette limite en procurant des emplois à la main-d'oeuvre des régions voisines. Il convient donc de renverser la problématique dans de tels cas: d'effets de la frontière, les mouvements des travailleurs frontaliers deviennent des mouvements pendulaires "normaux" qui s'effectuent malgré l'existence de la frontière et non à cause d'elle.

Parler d'effets de la frontière implique également qu'on soit au clair en ce qui concerne les relations de causalité. Il est nécessaire de distinguer à ce sujet les facteurs qui sont à la source, c'est-à-dire en amont, des migrations frontalières - il s'agit des déterminants économiques et institutionnels qui viennent d'être passés en revue - de ceux qui découlent d'un développement de ces migrations et qui se situent en aval. En l'occurrence, l'existence de ces mouvements exerce elle-même des effets sur les structures socio-économiques des espaces de travail et de résidence.

Qu'il s'agisse de causes ou de conséquences, la prise en compte de la dimension économique de ces phénomènes exige une connaissance approfondie des structures et des particularités de chaque région. Dans la mesure où ces deux éléments - migrations frontalières et structures régionales - sont intimement liés, nous les analyserons au chapitre suivant en ne traitant ici que l'aspect institutionnel de la frontière ainsi que certaines caractéristiques générales des migrations frontalières.

Comme pour les autres catégories de migrations, définitives ou alternantes, les comportements individuels jouent également un rôle important dans le développement et l'évolution des mouvements de travail qui s'effectuent à travers la frontière. La situation du frontalier, "à cheval" entre deux systèmes dans les domaines de la sécurité sociale, de la fiscalité, de la formation etc. ... (voir RICQ 1981), est précaire sous bien des aspects. Dans ce sens l'institutionnel rejoint le niveau micro-sociologique. Cependant, nous n'aborderons pas cet aspect de la question car, malgré tous ces problèmes et toutes ces embûches, le poids des facteurs de nature économique a été, et est encore, suffisamment fort pour justifier le développement de ces migrations.

7.2.2 Les effets de la politique suisse d'immigration

Jusqu'à la première guerre mondiale, la politique d'immigration de la Suisse peut être qualifiée de libérale. Les étrangers jouissaient pratiquement de la liberté d'établissement et leur effectif augmenta fortement pour atteindre 15.4% de la population résidente en 1914. La guerre mit un terme à cette situation. Investi de pouvoirs extraordinaires, le Conseil fédéral réglementa l'entrée et le séjour des étrangers en instituant une police des étrangers, tâche qui était jusque là du ressort des cantons. Il fallut attendre le milieu des années '30' pour que cette modification soit traduite dans un article constitutionnel puis dans une loi fédérale. La crise économique et la seconde guerre mondiale furent ensuite à l'origine d'une diminution très marquée de la population étrangère, dont la part s'abaissa jusqu'à 5.2% en 1941.

Bien que reposant sur des bases légales inchangées, la politique d'immigration de l'après-guerre se caractérise par un très net renversement de tendance. La très forte croissance économique des années '50' se traduisit par un afflux de main-d'oeuvre étrangère d'une ampleur inconnue dans d'autres

pays. En 1964, point culminant de ce phénomène, la proportion des étrangers (avec les saisonniers et les frontaliers) ira jusqu'à atteindre 18% de la population résidente. Parallèlement l'immigration devient à la fois un thème majeur de la politique nationale et une variable centrale de la politique économique suisse, ceci d'autant plus que les autres moyens d'action des autorités fédérales sont strictement limités par l'importance qui est attribuée au respect de la liberté du commerce et de l'industrie.

Ceci fut à l'origine d'une réorientation profonde de la politique d'immigration. L'objectif fut d'abord de stopper l'afflux de main-d'oeuvre puis de diminuer le volume de la population étrangère. Ce processus aboutit à une fonctionnalisation croissante des différentes catégories de travailleurs étrangers. Les mesures restrictives s'appliquèrent avant tout aux nouvelles autorisations de séjour (autorisations annuelles), les étrangers séjournant depuis plusieurs années en Suisse (de 5 à 10 ans, selon les nationalités) pouvant être mis au bénéfice d'un permis d'établissement. Le rôle attribué aux travailleurs saisonniers devint surtout conjoncturel. Leur effectif ne venant pas augmenter celui de la population résidente, les frontaliers furent considérés comme une catégorie marginale et ne furent pour ainsi dire pas soumis aux mesures de contingentement.

7.2.2.1 Les différentes phases de la politique fédérale¹⁾

Les nombreuses interventions du Conseil fédéral qui se sont échelonnées de l'après-guerre jusqu'à ce jour ont connu des modifications importantes en fonction d'objectifs politiques et économiques qui ont varié au cours du temps et qui ont parfois été contradictoires. Schématiquement, il est possible de distinguer trois grandes phases de la politique d'immigration.

1) On trouvera une description et une analyse très complète de la politique d'immigration chez WIDMER 1978.

A) 1945-1963

Dans l'après-guerre, le Conseil fédéral a surtout été guidé par des considérations d'ordre économique. Il s'agissait de fournir à l'économie nationale une offre de travail suffisante pour faire face à l'augmentation de la demande tant suisse qu'étrangère provoquée par la reprise de l'activité économique. Cette reprise était toutefois considérée comme incertaine dans la longue période, ce qui amena les autorités fédérales à favoriser un taux de rotation élevé de la main-d'oeuvre étrangère. Ainsi, en cas de fléchissement de la conjoncture, cette main-d'oeuvre aurait pu sans trop de problèmes jouer le rôle d'amortisseur.

La poursuite de la croissance due notamment à la libéralisation des échanges internationaux modifia ensuite de manière considérable le rôle joué par la main-d'oeuvre étrangère. De conjoncturel, il devint structurel alors que, simultanément, l'économie suisse ressentait les premiers signes de la "surchauffe". L'augmentation considérable de l'immigration - l'effectif des travailleurs étrangers soumis à contrôle passa de 106'076 en février 1949 à 445'610 en 1962 - favorisée par la pression de la demande étrangère devint elle-même source de tensions inflationnistes par la création d'une demande additionnelle.

B) 1963-1970

La rapide progression des effectifs de la main-d'oeuvre étrangère fut non seulement l'expression et une des causes de la "surchauffe" économique, mais elle posa également avec beaucoup plus d'acuité qu'auparavant le problème de l'intégration des étrangers, tant au niveau de l'appareil de production qu'à celui de la vie sociale en général. Les tensions engendrées par ce phénomène aboutirent à la création d'un fort mouvement xénophobe réclamant des mesures pour lutter contre la surpopulation étrangère en Suisse.

Cette situation amena le Conseil fédéral à abandonner sa politique libérale en édictant des mesures restrictives à caractère avant tout conjoncturel. Les travailleurs étrangers ne furent d'ailleurs pas les seuls touchés. D'autres mesures restrictives s'appliquèrent également au marché de l'argent, au crédit ainsi qu'au secteur de la construction. Le premier arrêté (mars 1963) agissait de manière indirecte en faisant dépendre le renouvellement et l'octroi des autorisations de séjour d'un plafonnement de l'ensemble du personnel (suisse et étranger) de chaque entreprise. Ce plafond était fixé par rapport à l'effectif maximum de l'entreprise enregistré en 1962.

Cette première réglementation, renforcée en 1965, n'aboutit qu'à freiner la progression de la main-d'oeuvre étrangère. Bien que la période du surchauffe ait pris fin, la limitation de la main-d'oeuvre étrangère restait un objectif important de la politique fédérale. Trois arrêtés successifs (1965-66-67) marquèrent un durcissement de l'attitude des autorités. La limitation de l'effectif total du personnel des entreprises fut maintenu et on exigea de surcroît la réduction de l'effectif des étrangers. Ce système du "double plafonnement" s'accompagnait de mesures plus sélectives, notamment par les restrictions imposées à la mobilité interprofessionnelle de la main-d'oeuvre étrangère, ainsi que par la limitation du nombre des saisonniers affectés au secteur de la construction.

Ce système présentait beaucoup d'inconvénients surtout par le fait qu'il risquait de figer les structures économiques. C'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral tenta d'assouplir sa politique dès la fin des années '60' (arrêtés de 1968 et de 1969). La limitation de l'effectif total des entreprises fut abandonnée et la mobilité distributive des étrangers améliorée progressivement.

1970-1980

Le début des années '70 fut marqué par une reprise des tensions inflationnistes ainsi que par l'échec relatif de la politique d'immigration. La poursuite de la croissance de l'effectif de la main-d'oeuvre immigrée s'accompagna d'une forte progression de la population étrangère résidente, ce qui incita le Conseil fédéral à adopter une politique nouvelle. Il s'agit - ce principe est encore valable aujourd'hui - de remplacer le système du plafonnement au niveau de l'entreprise par celui d'un contingentement global.

Cette nouvelle réglementation vise avant tout à limiter l'effectif de la main-d'oeuvre étrangère résidente (permis annuels et d'établissement) en fixant un plafond aux nouvelles autorisations de séjour à l'année accordées dans chaque canton. L'admission des travailleurs saisonniers resta par contre plus souple, ce qui à la suite de la reprise conjoncturelle enregistrée au début des années '70 aboutit à une augmentation marquée de cette catégorie. Cette évolution amena en 1973 le Conseil Fédéral à prévoir également un contingentement de la main-d'oeuvre saisonnière.

Finalement, l'objectif de réduction de la population étrangère que s'était fixé le Conseil fédéral ne pu être atteint qu'avec "l'aide" de la forte récession intervenue dès 1974. De fin août 1973 jusqu'à la même période de 1976, la main-d'oeuvre au bénéfice d'une autorisation de séjour (travailleurs à l'année et saisonniers) diminua de moitié (257'000 contre 516'000 en 1973). Cette évolution permit aux autorités fédérales de réduire sensiblement le contingent d'autorisations saisonnières et à l'année sans que les maximums fixés soient dépassés.

L'effectif des résidents (établis et annuels) continuera de diminuer jusqu'en 1979. Ensuite, l'amélioration du climat

1) Cf. Ordonnance du 17 octobre 1979, ROLF 1979, II, p. 1391.

économique fut à l'origine d'une nouvelle augmentation dont le rythme s'est cependant ralenti suite à la récession intervenue à la fin de 1982. La main-d'oeuvre saisonnière a été par contre beaucoup plus sensible à la reprise de 1977. Le nombre de 120'000 personnes a été atteint en août 1981 ce qui est nettement inférieur au maximum de 206'000 enregistré en 1964 mais ce qui dépasse le plafond de 110'000 fixé par le Conseil Fédéral¹⁾. L'évolution des frontaliers a suivi la même tendance mais toutefois de manière moins marquée. Cela a permis à cette catégorie de dépasser pour la première fois en 1983 l'effectif des saisonniers.

On notera encore que depuis le début des années '70' d'autres mesures sont venues compléter la politique d'immigration. Notamment, les règles relatives à la mobilité des résidents ont été progressivement assouplies. A partir de 1976 le délai fixé pour pouvoir changer de profession et de canton a été réduit à un an pour les travailleurs bénéficiaires d'un permis annuel.

La fin des années '70' et le début des années '80' ont vu le thème de l'immigration reprendre de l'importance sur la scène publique. Inspirée par l'objectif d'une meilleure intégration des étrangers, une initiative populaire fut nettement rejetée par le peuple suisse (1981). Un projet de révision de la loi sur les étrangers proposé par les autorités fédérales subit ensuite le même sort (1982) parce qu'étant aussi jugé trop libéral par les mouvements xénophobes.

7.2.2.2 Frontaliers et autres catégories de travailleurs étrangers

La politique poursuivie depuis le début des années '60' a abouti ainsi à assimiler progressivement les travailleurs étrangers résidents (établis et annuels) à la main-d'oeuvre indigène. Avec les années, un nombre croissant d'autorisa-

1) Ordonnance du Conseil Fédéral du 22 octobre 1980, ROLF 1980, II. pp. 1574-1590.

tions de séjour à l'année ont été transformées en permis d'établissement. Au contraire, une partie relativement faible de saisonniers ont pu accéder à un statut de résidents, en raison du rôle conjoncturel de plus en plus marqué que la réglementation leur conférait.

Les travailleurs frontaliers forment en quelque sorte une catégorie à part dans la mesure où ils échappent à la dichotomie "stable-conjoncturel". Les mesures restrictives édictées par le Conseil Fédéral ne les touchèrent que pendant une courte période. Ils ne furent assimilés aux autres travailleurs étrangers que par les deux premiers arrêtés "restreignant l'admission de main-d'oeuvre étrangère"¹⁾. Dès 1966, les frontaliers ne furent par contre plus compris dans l'effectif des travailleurs étrangers²⁾. Ils échappèrent ensuite également au système du contingentement global et il faut attendre 1973 pour que le Conseil fédéral prenne des mesures restrictives afin de freiner la très forte augmentation des effectifs enregistrée à cette époque. Il s'agit d'une redéfinition des conditions d'octroi des autorisations frontalières, qui prévoit que le frontalier doit résider dans la zone frontalière depuis au moins six mois, que son lieu de travail doit également être situé dans cette zone et qu'il a l'obligation de regagner quotidiennement son domicile³⁾.

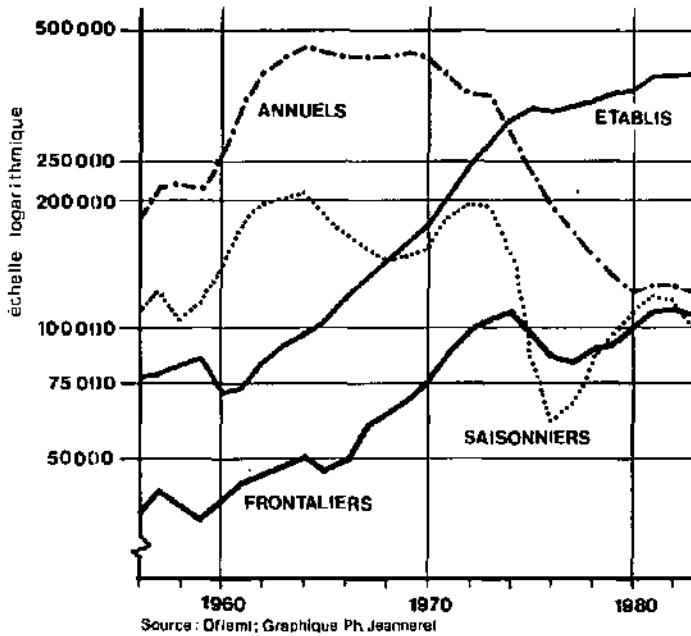
La figure 7.1 montre bien, qu'après avoir stagné entre 1964 et 1966 à la suite des mesures restrictives prises par le Conseil fédéral, l'effectif des frontaliers a crû régulièrement jusqu'à l'irruption de la crise.

1) Arrêté du Conseil fédéral (ACF) du 1er mars 1963 et du 21 février 1964.

2) Ordonnance du Département fédéral de l'économie publique du 1er mars 1966, ROLF 1966, I, p. 500.

3) ACF du 6 juillet 1973, ROLF 1973, I, p. 1098.

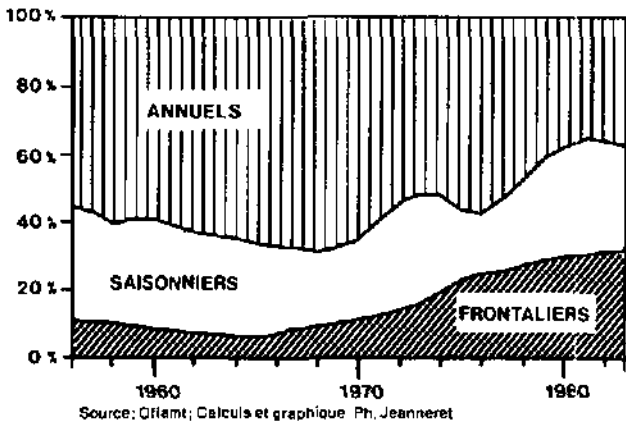
Figure 7.1: Evolution des effectifs des différentes catégories de travailleurs étrangers en Suisse (fin août)



Avec une diminution de 25% entre 1974 et 1977, la chute des effectifs frontaliers fut sensible mais toutefois beaucoup moins importante que celle subie par les saisonniers ou les annuels. Par rapport au milieu des années cinquante, la catégorie des frontaliers est celle qui enregistre la plus forte progression, si on fait abstraction des étrangers mis au bénéfice d'une autorisation d'établissement. Avec 111'500 personnes le record de 1973 (110'000) est d'ailleurs dépassé en 1982. De moins de 10% au milieu des années soixante, la part des frontaliers dans la main-d'oeuvre soumise à contrôle - segment sur lequel la politique d'immigration agit en priorité - atteint presque un tiers en 1983. Ceci est

d'autant plus significatif que les saisonniers ne peuvent être employés que dans quelques branches, surtout dans le bâtiment et l'hôtellerie, activités qui occupent plus de 80% de cette catégorie de main-d'oeuvre étrangère.

Figure 7.2: Part (en %) des différentes catégories de main-d'oeuvre étrangère soumise à contrôle en Suisse (fin août)



Nous pouvons donc conclure, qu'en ne s'appliquant pas aux travailleurs frontaliers, les mesures restrictives adoptées par la Confédération en matière d'immigration ont été en partie à l'origine de la très forte augmentation du nombre de frontaliers travaillant en Suisse enregistrée depuis le milieu des années soixante.

7.2.3 Frontaliers: profil socio-économique et répartition géographique

RICQ (1981) relève qu'il est très difficile de tracer un profil du frontalier européen "type" parce que les conditions socio-économiques varient considérablement d'un pays à l'autre. La seule constante que puisse dégager cet auteur est qu'en moyenne (à quelques exceptions près, dont Genève) la part du secteur secondaire est plus importante dans l'emploi des frontaliers que dans celui de la main-d'oeuvre résidente.

Bien que cette diversité se retrouve dans le cas de la Suisse qui jouxte quatre pays différents, il est plus facile de mettre en évidence certaines caractéristiques de cette main-d'oeuvre. De manière générale, les frontaliers sont en effet plus jeunes que les actifs résidents et leur niveau de qualification est aussi inférieur. Une telle analyse se heurte cependant très vite à des obstacles importants. Pour que la comparaison reste fondée, il faut qu'elle porte sur une population comparable. C'est la raison pour laquelle nous tenterons dans cette section de comparer les frontaliers aux autres pendulaires ainsi qu'aux autres catégories de travailleurs étrangers.

Cette section sera ensuite complétée par une première analyse de la répartition géographique de cette main-d'oeuvre. Nous nous contenterons ici de situer l'importance de ce phénomène dans les différents cantons suisses. Les effets découlant de la présence de cette main-d'oeuvre seront par contre abordés au chapitre suivant car on ne peut pas entreprendre une telle analyse sans tenir compte des structures socio-économiques des régions concernées.

7.2.3.1 Les travailleurs frontaliers et les autres actifs

Lorsqu'on analyse la structure par âge et par sexe des frontaliers, il n'est pas possible de la comparer sans autre à celle de la population active résidente. Ces caractéristiques varient en effet considérablement selon que ces actifs se déplacent ou non pour travailler.

Tableau 7.5: Structure par sexe et âge de la population active résidente et des travailleurs frontaliers¹⁾

	Population active résidente (80)			Frontaliers	
	Total	Non-pendulaires	Pendulaires	déc. 79	août 83
Effectifs	3'098'936	1'855'152	1'243'784	88'987	105'479
Part de femmes (en %)	36.3	39.2	31.8	38.3	35.1
Groupes d'âge :					
- moins de 20 ans	89.5	76.3	109.0	53.8	34.8
- de 20 à 24 ans	126.2	113.7	145.0	137.9	134.3
- de 25 à 29 ans	118.4	109.1	132.3	180.8	153.0
- de 30 à 39 ans	239.8	228.6	256.4	302.8	313.9
- de 40 à 49 ans	195.2	202.1	184.8	199.1	219.9
- de 50 à 59 ans	158.1	177.7	128.9	105.6	118.7
- de 60 à 64 ans	47.5	56.0	34.8	13.7	21.1
- 65 ans et plus	25.3	36.5	8.8	4.2	6.3
Total	1'000	1'000	1'000	1'000	1'000

Sources : Registre central des étrangers, OFS (RFP 1980); Calculs personnels

Le tableau 7.5 nous montre que les pendulaires, c'est-à-dire les actifs qui travaillent dans une autre commune que celle de leur résidence, sont en moyenne beaucoup plus jeunes que le reste de la population active. Finalement, la relative jeunesse des travailleurs frontaliers n'est plus si évidente. La structure par âge des pendulaires résidents est en

1) La structure par sexe n'est pas disponible par groupes d'âge en ce qui concerne la population active résidente.

effet plus proche de celle des frontaliers que de celle des non-pendulaires.

Outre un taux de féminité élevé et le faible poids des classes d'âges de moins de vingt ans - cette catégorie de main-d'oeuvre ne comprend qu'une très faible part de jeunes en formation -, les frontaliers se distinguent par la modification relativement rapide de leur pyramide des âges. Entre décembre 1979 et fin août 1983 la part relative des femmes s'est en effet sensiblement abaissée alors que la moyenne d'âge a augmenté de plusieurs points. Une telle évolution est assez difficile à interpréter car elle peut avoir été influencée par des facteurs conjoncturels ainsi que par des facteurs structurels qui varient de manière importante d'une région à l'autre. Toutefois, on doit constater que la forte augmentation des effectifs intervenue au cours de la période examinée ne s'est pas traduite par un rajeunissement de cette main-d'oeuvre. Au contraire, le vieillissement de la pyramide a été régulier et a touché à la fois les hommes et les femmes. Il n'est d'ailleurs expliqué que dans une faible mesure par la diminution de la part relative des femmes, catégorie dont la moyenne d'âge est nettement plus basse¹⁾. Nous pouvons donc faire l'hypothèse que cette évolution correspond à une progression de la dimension structurelle de la main-d'oeuvre frontalière.

La comparaison avec les autres catégories de travailleurs étrangers montre que le profil démographique des frontaliers se rapproche sensiblement de celui des étrangers stables. Même si les frontaliers sont en moyenne plus jeunes, cette différence perd de son importance lorsqu'on considère que la catégorie des établis comprend à la fois des pendulaires et des non-pendulaires. A l'opposé, les bénéficiaires de permis annuels et, surtout, les saisonniers ont une moyenne d'âge nettement inférieure à celle des frontaliers.

1) La part des moins de 30 ans est en 1983 de 27.2% pour les hommes et de 41.8% pour les femmes. En 1979 ces chiffres étaient respectivement de 30.5% et 48.1%.

L'examen de la structure d'emploi des frontaliers confirme la remarque de RICO (1981): cette catégorie de travailleurs est davantage concentrée que la moyenne dans le secteur secondaire et, plus particulièrement, dans l'industrie.

Comme l'a démontré Jean-Philippe WIDMER (1978), l'immigration massive de la main-d'oeuvre étrangère s'est traduite dans l'après-guerre par une modification profonde des structures productives de l'économie suisse. Ces transformations résultent d'un double mécanisme. Il y a eu, globalement, un processus de substitution, les étrangers remplaçant les Suisses qui quittaient le secteur secondaire pour occuper des emplois plus "gratifiants" dans les activités tertiaires. Ce phénomène a toutefois varié fortement d'une branche à l'autre. Dans les activités industrielles les plus dynamiques comme la chimie, l'augmentation de la main-d'oeuvre étrangère a été principalement induite par la croissance de la branche. Dans les branches en perte de vitesse, marquées depuis longtemps par la chute de l'emploi, l'immigration n'a fait par contre que compenser partiellement les départs d'actifs de nationalité helvétique.

Ainsi que l'indique le tableau 7.6, le déséquilibre de la structure d'emploi des étrangers qui résulte de ces processus est encore accentué dans le cas des frontaliers. En 1975, environ sept frontaliers sur dix travaillaient dans le secteur secondaire. Cependant, la comparaison des frontaliers et des étrangers résidants montre que le poids de ces deux catégories d'actifs varie beaucoup d'une branche à l'autre. Notamment, les étrangers résidants sont surreprésentés dans le bâtiment et l'hôtellerie parce que ces deux activités occupent un très fort contingent de saisonniers. A l'inverse, le poids des frontaliers est nettement supérieur à la moyenne dans des branches aussi opposées comme l'habillement et la chimie. Si la comparaison est également favorable aux frontaliers dans le domaine des transports, des banques et du commerce de gros, il faut néanmoins constater que cette

Tableau 7.6: Répartition par branche et degré de spécialisation des frontaliers et des autres étrangers en 1975 ¹⁾

	Emplois			Degré de spécialisation	
	Suisses et étrangers	Etrangers résidents	Fronta- liers	Etran- gers ré- sidents	Fronta- liers
Secteur secondaire	1'213'615	343'727	55'619	1.33	1.43
2/3 Industrie, arts et métiers	953'710	242'692	46'595	1.20	1.52
- 24 Textiles	43'341	18'782	2'071	2.06	1.47
- 25 Habillement	46'319	20'463	5'171	2.11	3.56
- 31 Chimie	68'975	11'578	8'174	0.78	3.74
- 34 Métallurgie	175'983	41'941	7'795	1.13	1.39
- 35 Machines, appareils	254'215	78'886	1'997	1.46	0.25
- 36 Horlogerie	61'058	12'610	4'031	0.96	2.08
4 Bâtiment	225'503	97'669	8'528	2.03	1.18
Secteur tertiaire	1'324'120	196'049	25'709	0.70	0.61
- 61/62 Commerce de gros	113'177	15'776	3'212	0.64	0.87
- 64/65 Commerce de détail	228'791	28'434	3'164	0.59	0.43
- 66 Banques, assurances	105'106	9'501	2'051	0.44	0.61
- 71 transports	120'112	11'485	4'224	0.45	1.11
- 72 Postes, télécommunications	50'969	1'022	52	0.10	0.05
- 73 Hôtels, restaurants	158'500	56'480	2'017	1.69	0.40
- 8/9 Autres services	531'359	75'660	6'118	0.67	0.36
dont B1 Administration publique	89'008	1'488	190	0.09	0.06
Total secondaire et tertiaire	2'537'735	539'776	81'328	1.00	1.00

Source : OFS IRFE 1975; Calculs personnels

catégorie d'actifs reste, comme les autres étrangers, largement sous-représentée dans le secteur tertiaire.

Une grande partie des différences observées entre frontaliers et étrangers résidents doit être imputée à la répartition géographique des activités, certaines branches étant

1) Emplois à temps complet. Les frontaliers comprennent quelques personnes de nationalité suisse. Le degré de spécialisation est obtenu en rapportant la part de la catégorie dans une branche à sa part calculée pour l'ensemble des activités.

mieux représentées dans les régions frontalières. C'est ce facteur qui explique que l'impact de la main-d'oeuvre frontalière ne peut être analysé qu'en relation étroite avec une approche détaillée des structures régionales.

Toutefois, même si nous ne disposons à ce stade que de quelques éléments d'informations épars - notamment le degré de qualification de ces différentes catégories d'actifs reste inconnu -, il est possible de formuler un certain nombre de remarques quant à l'impact global des migrations frontalières. Tout d'abord, l'analyse de son profil démographique nous montre que, malgré les fluctuations à court terme, cette main-d'oeuvre s'inscrit de manière de plus en plus structurelle dans l'économie helvétique. Ensuite, l'examen de l'emploi par branche vient en partie confirmer et compléter nos hypothèses de travail (voir 7.2.1.2). L'impact de la politique d'immigration reste en effet ambivalent. Dans certains cas, notamment en ce qui concerne la chimie et certaines activités tertiaires, cette politique est un facteur nécessaire mais non suffisant du développement des migrations frontalières. Au contraire, on est semblé-t-il en présence d'un facteur déterminant, lorsque ce sont des activités menacées, l'habillement par exemple, qui sont concernées.

7.2.3.2 Répartition géographique, première approche

En ne provenant, par définition, que des pays limitrophes de la Suisse, les frontaliers se distinguent fondamentalement des autres catégories de main-d'oeuvre étrangère. En effet, ce n'est pas la proximité qui détermine ces migrations "définitives" mais la situation du marché du travail des pays d'émigration. L'essentiel de ces étrangers provient des pays de l'Europe du Sud qui se caractérisent par un surplus de main-d'oeuvre.

Tableau 7.7: Provenance (en %) selon la nationalité des différentes catégories de travailleurs étrangers en 1983 (fin août)¹⁾

	Établis	Annuels	Saisonniers	Frontaliers	Total
Pays voisins de la Suisse :	70.3	32.3	26.0	99.6	62.2
- R.F.A.	9.2	7.4	1.7	17.2	9.1
- France	5.3	3.8	1.8	44.9	10.3
- Italie	51.5	19.2	21.0	31.3	39.0
- Autriche	4.3	2.0	1.5	6.2	3.8
Autres pays dont :	29.7	67.6	74.0	0.4	37.8
- Espagne	12.4	12.5	22.1	0.1	11.9
- Portugal	0.9	7.1	20.9	0.0	4.5
- Yougoslavie	4.4	17.0	29.4	0.0	9.3
- Turquie	3.6	8.2	0.1	0.0	3.4
Total	100	100	100	100	100

Source : Registre central des étrangers, Calculs personnels

A l'origine, la plus grande partie des immigrants étaient de nationalité italienne. Progressivement, l'aire de recrutement s'est étendue en direction de pays plus éloignés. Aujourd'hui, ces autres pays fournissent la majorité des travailleurs soumis à contrôle, qu'il s'agisse des annuels ou des saisonniers.

Malgré cette évolution, la répartition géographique des étrangers résidents (établis et annuels) indique qu'il existe une nette préférence de nature culturelle dans le choix du lieu de résidence.

1) Une faible proportion des frontaliers est de nationalité "étrangère" par rapport au pays de résidence.

Tableau 7.8: Nationalité (en %) de la main-d'oeuvre étrangère résidente (établis et annuels) dans les différentes régions linguistiques en 1983 (fin août)¹⁾

	Suisse romande	Suisse alémanique	Suisse italienne	Suisse Total
R.P.A.	3.2	11.8	2.8	8.8
Autriche	0.8	5.3	0.7	3.7
France	14.9	1.1	0.6	5.0
Italie	38.2	42.6	84.8	43.9
Autres pays	42.9	39.2	11.1	38.6
Total	100	100	100	100

Source : Registre central des étrangers; Calculs personnels

Si les Italiens fournissent le plus fort contingent de main-d'oeuvre étrangère dans les trois principales régions linguistiques, on remarque néanmoins que les personnes en provenance des pays voisins de la Suisse s'établissent avant tout dans les régions dans lesquelles on pratique la même langue. Il est difficile de dire si cette préférence culturelle se double d'un effet de proximité géographique. Si dans certains cantons frontières la part des immigrés en provenance du pays immédiatement limitrophe est encore plus élevée, une telle échelle géographique reste cependant trop peu désagrégée pour qu'on puisse identifier cet effet avec certitude. Malgré cela, il est vraisemblable que les liens historiques qu'entretiennent les régions frontières avec les pays voisins se retrouvent au niveau de l'immigration. Toutefois, ces différences restent mineures si on considère que la plus grande partie des étrangers provient de pays éloignés.

1) Les Grisons sont inclus dans la partie alémanique.

Tableau 7.9: Emploi total (secteurs secondaire et tertiaire), frontaliers et autres étrangers dans les cantons en 1975¹⁾

Cantons	Total Suisse et étrangers	Etrangers résidents		Frontaliers	
		effect.	%	effect.	%
Zurich	504'625	114'949	22.8	1'474	0.3
Berne	338'630	47'692	14.1	259	0.1
Lucerne	100'879	16'041	15.9	-	-
Uri	12'643	2'733	21.6	-	-
Schwyz	28'751	5'117	17.8	-	-
Obwald	7'878	1'361	17.3	-	-
Nidwald	9'190	1'569	17.1	-	-
Glaris	15'296	4'044	26.4	-	-
Zoug	29'114	5'799	19.9	-	-
Fribourg	54'151	7'118	13.1	-	-
Soleure	90'335	17'565	19.5	383	0.4
Bâle-Ville	136'831	23'557	17.2	14'764	10.8
Bâle-Campagne	69'087	16'595	24.1	3'551	5.1
Schaffhouse	30'887	6'510	21.1	2'716	8.8
Appenzell Rh.-E.	14'248	3'401	23.9	31	0.2
Appenzell Rh.-I.	3'571	576	16.2	3	0.0
Saint-Gall	147'654	28'458	19.3	3'973	2.7
Grisons	67'722	19'246	28.4	752	1.1
Argovie	168'029	36'802	21.9	3'335	2.0
Thurgovie	63'209	15'874	25.1	970	1.5
Tessin	120'858	32'922	27.2	23'227	19.2
Vaud	192'877	50'250	26.1	1'406	0.7
Valais	77'894	14'378	18.5	1'254	1.6
Neuchâtel	67'256	16'509	24.5	2'011	3.0
Genève	162'953	46'984	28.8	19'741	12.1
Jura	23'167	3'649	15.7	1'478	6.4
Suisse total	2'537'735	539'776	21.3	81'328	3.2

Source : OFS (RFL 1975); Calculs personnels

L'examen de la répartition géographique des travailleurs frontaliers (voir tableau 7.9) montre que cette catégorie de main-d'oeuvre n'est absente que dans huit des 26 cantons et demi-cantons suisses. L'impact, mesuré par rapport à

1) Emplois à temps complet. L'effectif des frontaliers comprend des personnes de nationalité suisse.

L'emploi total, et le volume de ces migrations varient toutefois considérablement d'une région à l'autre. A eux seuls, quatre¹⁾ cantons (Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Tessin et Genève) regroupent environ les trois quarts des frontaliers occupés en Suisse. Ces cantons, dont la quasi totalité du territoire se situe en zone de frontière, sont également ceux dans lesquels le poids de cette catégorie de main-d'oeuvre par rapport à l'emploi total est le plus important.

Si l'effectif des frontaliers travaillant dans les cantons situés entre Genève et Bâle est nettement plus faible, cela ne signifie pas pour autant que l'intensité de ce phénomène y soit inférieure. Les pourcentages du tableau 7.9 s'appliquent en effet à l'ensemble du territoire de ces cantons. Si on ne tient compte que des zones frontalières, ces rapports se modifient et le poids des frontaliers dans l'emploi total devient plus proche du rapport observé à Bâle et à Genève (voir JEANNERET et MAILLAT 1981).

La comparaison entre frontaliers et étrangers résidents livre également une information intéressante: il n'existe pas de relation claire entre ces deux catégories de main-d'oeuvre. Contrairement à ce qu'on pourrait supposer, la part des étrangers résidents dans l'emploi total n'est pas inférieure -au contraire elle est relativement élevée - dans les cantons qui occupent un fort contingent de frontaliers. Cela signifie, d'une part, que cette catégorie de main-d'oeuvre ne s'est pas substituée aux autres étrangers et que, d'autre part, l'évolution et l'importance relative de ces migrations dépendent dans une large mesure de facteurs économiques régionaux. Dans ce sens, la politique d'immigration constitue surtout un facteur permissif et il nous faudra analyser dans le détail le rôle des structures et des spécificités régionales au chapitre suivant.

1) On a inclus ici le demi-canton de Bâle-Campagne parce que cela permet de mieux tenir compte du périmètre de l'agglomération bâloise.

CHAPITRE 8

LES STRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES

8.1 Profil socio-économique de la région frontrière franco-suisse et problématique

Avant de détailler la problématique qui sera développée dans ce chapitre, il convient de tracer au préalable un portrait synthétique des principales caractéristiques démographiques et économiques de notre région d'étude. En effet, ce périmètre juxtapose à la fois des régions urbaines et des zones à faible densité qui toutes deux nécessitent une approche spécifique.

8.1.1 Structures urbaines et répartition de la population

La première étape obligée d'une étude des structures socio-économiques d'un espace divisé par une frontière internationale demande un long travail d'approche afin de rassembler des informations statistiques comparables d'un pays à l'autre et de choisir les indicateurs les plus pertinents. Cette tâche étant considérablement compliquée du fait que les critères et les concepts statistiques diffèrent d'un pays à l'autre - il s'agit là d'un effet des fonctions légales de la frontière qui est très facilement perceptible pour le chercheur -, nous nous référerons avant tout aux données concernant l'effectif et la répartition spatiale de la population. Ces éléments, qui seront ensuite complétés par une rapide analyse de la structure sectorielle des emplois, doivent aboutir en premier lieu à une présentation synthétique, au moyen de quelques cartes¹⁾, des différentes

1) Cette représentation cartographique pose d'ailleurs un problème épineux. Il n'existe pas de fond de carte indiquant sur une base uniforme le contour des différentes unités politiques et administratives (communes, cantons, départements etc.) pour l'ensemble du périmètre étudié. Ce travail a été réalisé sur la base d'un collage d'éléments disparates réalisé par l'Office fédéral de la topographie à l'intention d'une étude financée par l'Office de l'aménagement du territoire (OFAT; voir JEANNERET 1982).

composantes de l'espace franco-suisse et de leurs principales caractéristiques.

8.1.1.1 Hiéarchie urbaine et densité de la population

Le plus large périmètre - environ 46'000 kilomètre carrés - pris en compte dans cette étude livre une image étendue de la hiérarchie urbaine de l'espace franco-suisse. Pour cela nous nous baserons sur les définitions les plus récentes des agglomérations urbaines utilisées de part et d'autre de la frontière.

Tableau 8.1: Population résidente des agglomérations urbaines de la région frontière franco-suisse¹⁾

Suisse : Agglomérations 1980		France : Unités urbaines 1982	
Bâle :	- agglomération internationale 489'000		
	- agglomération suisse 366'865		
Genève:	- agglomération internationale 444'000		
	- agglomération suisse 363'953		
Berne	298'125	Mulhouse	220'613
Lausanne	253'003	Montbéliard	128'194
		Besançon	120'772
		Annecy	112'632
Bienne	84'056	Belfort	76'221
Neuchâtel	66'494		
Fribourg	56'019		

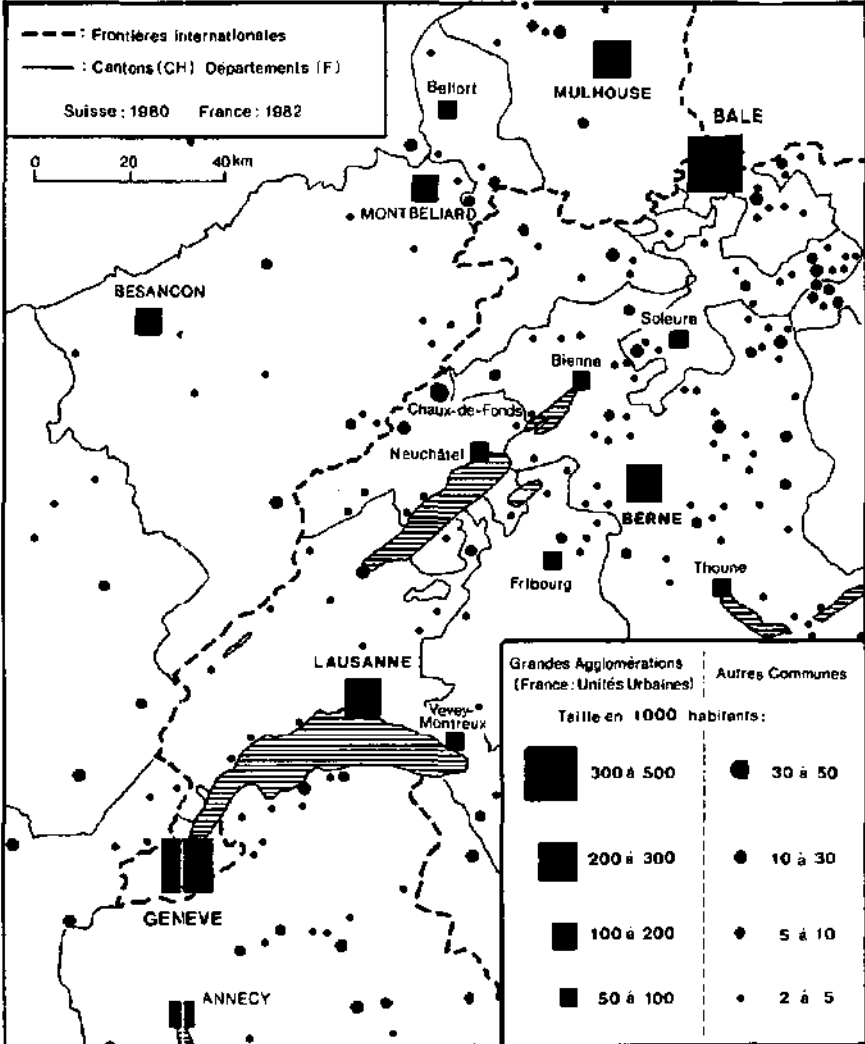
Sources : DFS (RFP 1980), INSEE (RP 1982), estimations personnelles

Complété par la carte 8.1, ce tableau indique que les agglomérations suisses de Genève et de Bâle dominent nettement²⁾

1) Nous n'avons retenu ici que les agglomérations de plus de 50'000 habitants. Pour la comparaison des définitions suisse et française des agglomérations, voir 8.2.2.2.

2) On fait abstraction ici des unités urbaines de Lyon (1'220'844 hab.) et de Strasbourg (373'470) qui sont situées en bordure du périmètre retenu.

Carte 8.1 : Population résidante des agglomérations urbaines ¹⁾ et des principales communes (communes de plus de 2'000 habitants)



Sources: OFS, INSEE; Cartes Ph. Jeanneret

1) Agglomérations (CH) et Unités Urbaines (F) de plus de 50'000 habitants. France : population sans doubles comptes.

la hiérarchie urbaine de cette zone frontière, qu'on tienne compte ou non de leur extension sur sol étranger. Les autres centres urbains situés entre ces deux pôles sont de taille inférieure et sont surtout plus éloignés de la frontière. La Montagne jurassienne, qui se superpose à la zone frontière franco-suisse, est ainsi dépourvue de centres de rang supérieur. Situées au Nord-Est de cette zone, les agglomérations de Belfort et de Montbéliard sont très proches du canton du Jura et s'étendent jusqu'à proximité de la frontière.

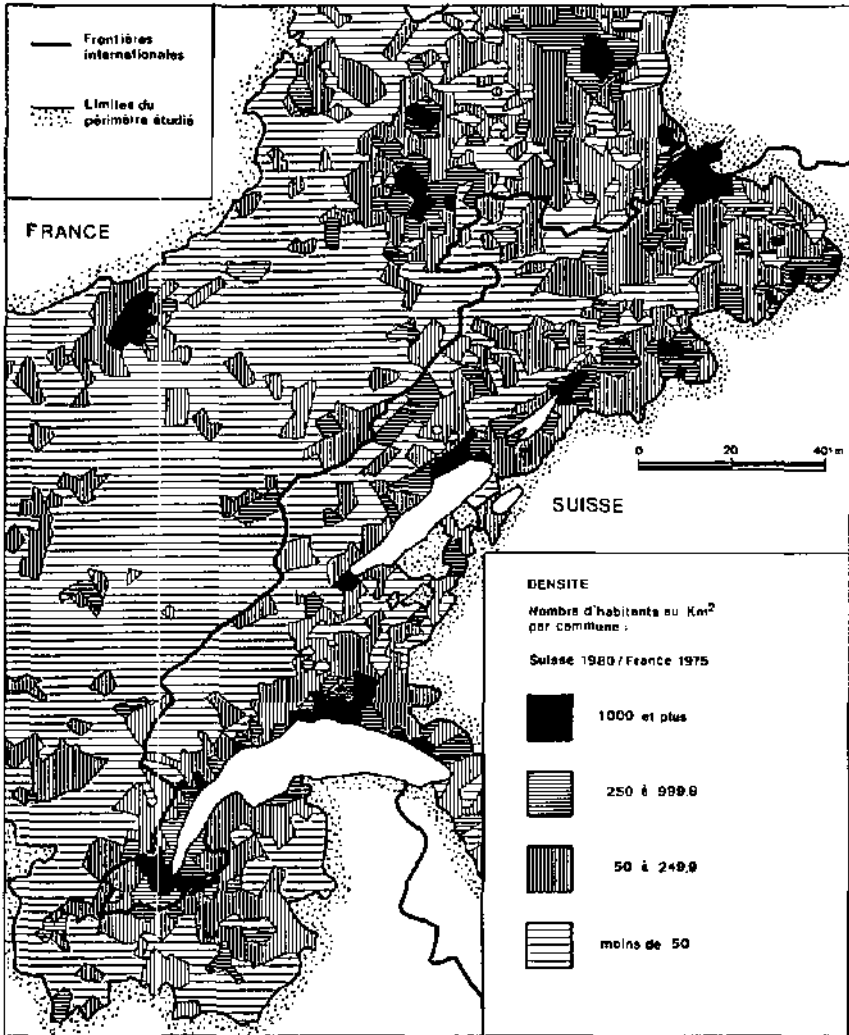
Ces différences sont encore mieux illustrées par la carte 8.2 qui représente la densité de population à l'échelle communale. Outre le fait qu'elle permette d'identifier la plupart des centres importants, cette variable permet de découper l'espace d'étude en plusieurs zones contrastées. Schématiquement, on peut opposer le long de la ligne frontière deux types de régions: d'une part, les zones à forte concentration de Genève et de Bâle et, d'autre part, un espace intermédiaire caractérisé par une grande dispersion de la population et des activités. Cette dernière zone peut ensuite être découpée selon deux axes. On remarque en effet que la densité est nettement plus élevée dans la partie suisse ainsi que dans l'extrémité située à l'Est du périmètre. A l'opposé, la densité de population des départements du Doubs et du Jura est particulièrement faible. A l'exception de quelques communes frontières et de l'agglomération de Besançon, cet espace correspond bien à ce qu'on appelle communément le "désert français".

8.1.1.2 Structures d'activité et évolution de la population

Ces disparités se retrouvent également au niveau de la structure sectorielle des activités. Pour des raisons pratiques, nous avons effectué cette analyse à un niveau géographique plus agrégé, celui des districts suisses et des cantons français.

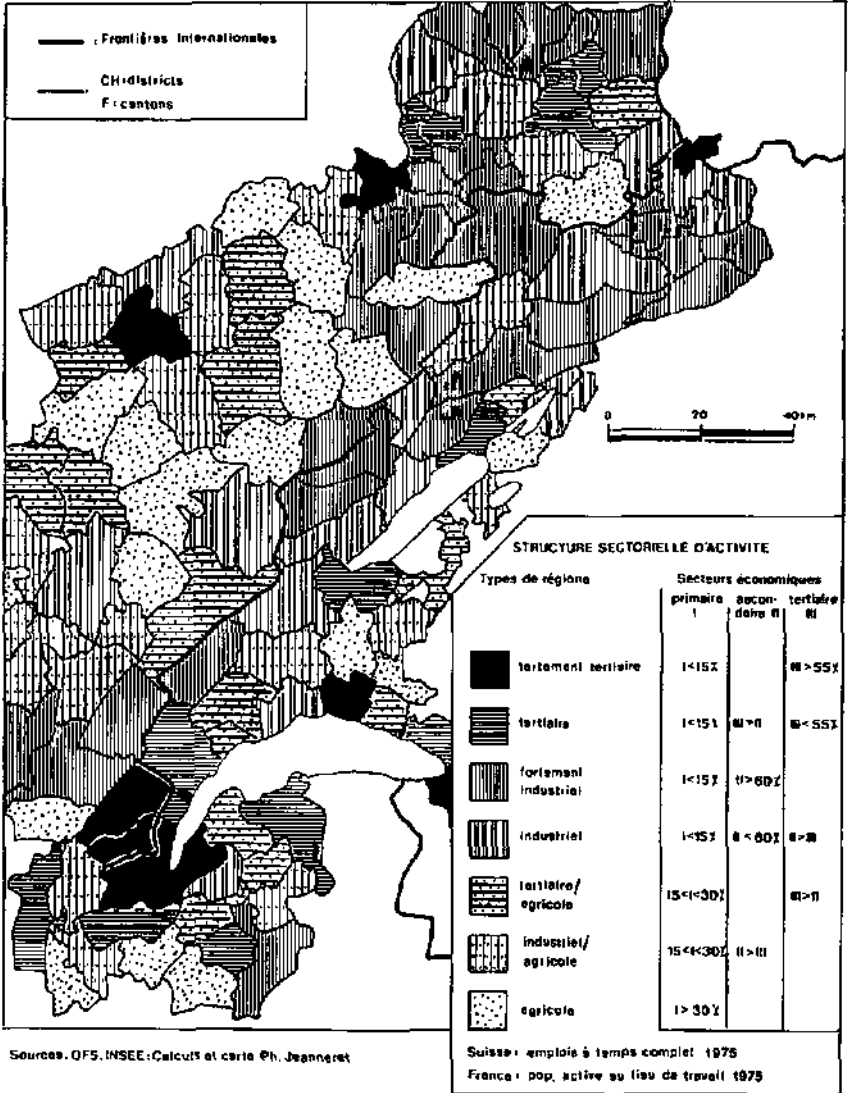
La carte 8.3 marque bien la liaison qui existe entre la

Carte 8.2 : Densité de population par commune dans
la zone frontière franco-suisse



Sources: OFS, INSEE; Carte Ph. Jeanneret

Carte 8.3 : Structure sectorielle d'activité des districts suisses et des cantons français en 1975



concentration de la population et celle des emplois du secteur tertiaire. La typologie retenue permet également de mieux caractériser cet espace. Notamment, les zones françaises à très faible densité restent dominées par les activités agricoles alors que la partie suisse de la Chaîne du Jura voit prédominer les activités industrielles. Si la région genevoise est marquée par une très forte présence du tertiaire, la partie Est de cette carte offre aussi une image différente. En effet, les agglomérations de Bâle ainsi que de Belfort et Montbéliard sont davantage orientées vers l'industrie, les activités tertiaires restant cantonnées dans les centres.

Tableau 8.2: Evolution (absolue et indicée) de la population résidante des cantons suisses et des départements français

	CH 1900 F 1901	CH 1941 F 1946	CH 1960 F 1962	CH 1970 F 1968	CH 1975 F 1975	CH 1980 F 1982
Cantons suisses						
Genève	132'609 (100)	174'855 (131,91)	259'234 (195,5)	331'599 (250,11)	335'734 (253,21)	349'040 (263,2)
Vaud	281'379 (100)	343'379 (122,0)	429'517 (152,6)	511'851 (181,9)	575'864 (186,9)	528'747 (187,9)
Neuchâtel	126'279 (100)	117'900 (93,4)	147'633 (116,9)	169'173 (134,0)	165'868 (131,4)	158'368 (125,4)
Jura	57'460 (100)	56'353 (98,1)	63'496 (110,5)	67'261 (117,1)	67'479 (117,4)	64'986 (113,1)
Bâle (BS+BL)	180'724 (100)	264'420 (146,3)	373'870 (206,9)	439'834 (243,4)	440'500 (243,7)	423'737 (234,5)
Départements français						
Haute-Savoie	263'803 (100)	270'565 (102,6)	329'230 (124,8)	378'550 (143,5)	447'795 (169,7)	494'505 (187,5)
41n	343'048 (100)	298'556 (87,0)	314'457 (91,7)	339'262 (98,9)	376'477 (109,7)	418'516 (122,0)
Jura	267'179 (100)	216'396 (80,8)	225'584 (84,4)	233'441 (87,4)	238'856 (89,5)	242'925 (90,9)
Doubs	298'913 (100)	298'355 (99,8)	384'979 (128,8)	426'469 (142,7)	471'082 (157,6)	477'163 (159,6)
Belfort	92'304 (100)	86'648 (93,9)	109'371 (118,5)	118'450 (128,3)	128'125 (138,8)	131'999 (143,0)
Haute-Rhin	495'209 (100)	471'705 (95,3)	547'920 (110,6)	585'018 (118,1)	635'209 (128,3)	650'372 (131,3)

Sources : INSFE; DFS; Recensements cantonaux, Calculs personnels

L'analyse de l'évolution dans la longue période de la population des grandes unités administratives et politiques

permet non seulement de retrouver cette opposition entre centres urbains et autres régions mais illustre également l'effet de disjonction introduit par la frontière.

On remarque tout d'abord que les cantons suisses de Genève et de Bâle¹⁾ ont enregistré la croissance la plus forte sur l'ensemble de la période: ces deux régions urbaines ont vu leur population plus que doubler entre 1900 et 1980. Ensuite, la comparaison entre les deux pays indique que les rythmes de croissance ont été différents de part et d'autre de la frontière. Dans un premier temps, la croissance démographique française a été considérablement ralentie par les effets des deux guerres mondiales. Cette différence s'est prolongée jusqu'à la fin des années '60', la croissance étant particulièrement soutenue du côté suisse grâce à l'immigration de travailleurs étrangers. Depuis, ce rythme s'est fortement ralenti. La population des régions françaises a continué de croître grâce à l'excédent naturel alors que certains cantons suisses enregistraient un fort recul.

Cette particularité des cantons jurassiens (Neuchâtel et Jura²⁾) reproduit d'ailleurs ce qui s'était passé dans l'entre-deux guerres. En effet, la grave crise économique des années '30' a eu dans ces régions des conséquences aussi négatives que celles du conflit mondial du côté français.

8.1.2 Problématique

Ce rapide survol montre bien que notre problématique ne peut pas être unique. Elle doit tenir compte du fait que le périmètre étudié comprend deux types de régions opposés. Nous distinguerons donc d'une part les agglomérations de Genève

1) On a additionné ici les demi-cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne pour pouvoir tenir compte du processus de décentralisation urbaine car Bâle-Ville ne comprend que trois communes (en 1980, l'indice est de 181.7 pour Bâle-Ville et de 321.0 pour Bâle-Campagne).

2) L'évolution positive de l'ensemble du canton de Vaud devient négative lorsqu'on ne tient compte que de sa partie jurassienne (voir 8.3).

et de Bâle et, d'autre part, la zone frontière de la Chaîne du Jura.

A Genève et à Bâle, les effets de la frontière seront abordés avant tout sous l'angle des structures urbaines. Il s'agira d'examiner comment la frontière agit sur le processus de décentralisation urbaine en le freinant ou, voire même, en le détournant. Pour ce faire on tentera de reconstituer le périmètre de ces agglomérations en tenant compte des secteurs de la périphérie qui sont situés sur sol étranger. Les mouvements de la main-d'oeuvre frontalière seront replacés dans ce contexte et seront considérés à priori comme une manifestation "normale" de la disjonction entre lieu de travail et lieu de résidence. On examinera ensuite si cette hypothèse se vérifie complètement ou non en comparant le profil de cette main-d'oeuvre avec celui des actifs résidents.

A l'opposé, ces mouvements de travailleurs seront envisagés dans la Chaîne du Jura comme une manifestation des effets de la frontière et, notamment, des "différences de pression" qui découlent de la juxtaposition de deux systèmes nationaux. Cette approche implique qu'on mette davantage l'accent sur l'étude des structures socio-économiques, de manière à vérifier le caractère "anormal" de ces migrations et à évaluer leur impact sur le marché du travail des zones frontalières. Dans la mesure du possible on tentera également de comparer ces structures socio-économiques de part et d'autre de la frontière. Le but d'une telle démarche ne sera pas d'analyser les mécanismes de diffusion mais, on s'appliquera au contraire à cerner l'effet de séparation, de disjonction, qui découle de la présence d'une frontière internationale.

8.2 Les agglomérations internationales de Genève et de Bâle

Les régions urbaines, les agglomérations, se caractérisent par une très forte concentration géographique de la population et, surtout, des activités. D'abord issue des villes, la croissance s'est largement diffusée dans les zones voisi-

nes, dans leurs périphéries. Ce phénomène de décentralisation a d'abord touché la population puis les activités industrielles tandis que les services se développaient en restant localisés dans les centres. Bien que, récemment, les grandes agglomérations aient perdu de leur importance relative et qu'il devienne de plus en plus difficile de tracer une limite entre urbain et non-urbain, ce mécanisme de diffusion peut servir de base à l'analyse des effets spécifiques que la frontière exerce dans les régions urbaines.

A ce sujet deux hypothèses de travail peuvent être formulées. Tout d'abord, la frontière freine ou détourne les effets de diffusion de la croissance urbaine lorsqu'un centre est proche de la frontière. En contrôlant, en empêchant parfois les délocalisations et les flux migratoires, la limite d'Etat modifie la répartition spatiale des activités et de la population. Ce mécanisme peut recouvrir des effets d'amplification d'un certain nombre de phénomènes, mais l'effet de la frontière reste avant tout celui d'une barrière. La seconde hypothèse, relative aux migrations alternantes, est complémentaire. Nous postulerons dans ce cas que la frontière oppose un frein aux mouvements des travailleurs frontaliers qui se dirigent vers la partie de l'agglomération située dans un autre Etat. Ces migrations alternantes, qui peuvent être considérées comme des mouvements pendulaires "normaux", s'effectuent donc malgré la frontière et non à cause d'elle. Cette hypothèse est d'autant plus fondée qu'il est difficile d'imaginer que, globalement, ces flux s'inversent en l'absence de frontière.

Pour dégager ces effets de la frontière nous procéderons avant tout en termes de comparaison. Après avoir délimité les différentes parties des agglomérations internationales de Genève et de Bâle, il s'agira de comparer l'évolution démographique et économique de ces différents secteurs. Cette démarche sera ensuite complétée par une comparaison entre les deux agglomérations internationales et les autres grands centres urbains suisses. En ce qui concerne les

frontaliers, on examinera comment cette main-d'oeuvre s'intègre dans les structures productives afin de vérifier s'il s'agit de pendulaires "normaux" ou non.

8.2.1 Problème de la délimitation des agglomérations

8.2.1.1 Principes

Si l'objectif principal de la définition statistique et de la délimitation des agglomérations est de mesurer l'accroissement de l'habitat urbain, les méthodes utilisées peuvent varier considérablement d'un pays à l'autre. Ces différences sont en quelque sorte une des manifestations des fonctions légales de la frontière. Chaque pays a non seulement un cadre géo-économique propre mais assigne également des objectifs spécifiques à la délimitation de ses agglomérations ou zones urbaines. Schématiquement, on peut distinguer deux types d'orientation: la définition soit peut être formelle en se bornant à délimiter des aires qui se caractérisent par la continuité de l'espace bâti, soit elle met l'accent sur des aspects fonctionnels (structures d'activité, croissance et migrations de la population, migrations pendulaires, etc.), critères qui dépassent la simple description et qui sont mieux adaptés aux objectifs de la politique d'aménagement du territoire.

Les définitions successives retenues en Suisse mêlent à la fois l'aspect formel et l'aspect fonctionnel. Malgré cela, comme le relève Martin SCHULER (1983), le terme "agglomération", identique dans les trois langues nationales, recouvre des sens en partie différents, ce concept étant perçu sous l'angle formel en Suisse romande et davantage sous l'aspect fonctionnel en Suisse alémanique. Cette différence se retrouve amplifiée lorsqu'on compare les méthodes utilisées en France et en R.F.A.. Mais, ce qui ressort le plus d'une rapide comparaison, c'est que l'échelle géographique adoptée dans ces deux pays voisins est largement inadaptée aux

découpages habituels de l'espace helvétique. Par exemple (SCHULER 1984), l'application du critère allemand de "Verdichtungsraum" conduirait à définir au maximum sept grandes régions urbaines suisses (contre 31 ou 33 avec les critères helvétiques).

Faute d'une harmonisation internationale en cette matière, notre démarche devra viser avant tout à dégager des critères opératoires en tirant parti des informations qui restent comparables de part et d'autre de la frontière. Le but à atteindre n'est pas une définition "scientifiquement complète" des agglomérations internationales mais bien plutôt de réunir un certain nombre de points de repère afin d'évaluer l'impact de la frontière sur la répartition spatiale des personnes et des activités.

8.2.1.2 Les définitions suisses et étrangères des agglomérations

Tout en conservant un double aspect formel et fonctionnel, les critères de délimitation des agglomérations utilisés en Suisse ont subi quelques modifications importantes à l'occasion du recensement fédéral de 1980¹⁾. Ces nouveaux critères ont surtout amené une forte augmentation du nombre de communes incluses dans la catégorie des agglomérations (502 contre 344 précédemment). En termes de population, la part

1) Voir La Vie économique, juillet 1983 ainsi que SCHULER 1984.

Les principales modifications introduites sont les suivantes:

- le centre d'une agglomération peut être constitué de plusieurs communes. Il n'y a plus de seuil pour ce centre mais l'ensemble de l'agglomération doit atteindre au moins 20'000 habitants;
- une commune est rattachée à l'agglomération si au minimum un sixième de sa population active résidente travaille dans le centre et si elle remplit trois parmi cinq autres conditions supplémentaires (continuité du bâti, densité minimale, croissance de la population supérieure à la moyenne, part d'un tiers de la population active résidente travaillant dans le centre, faible proportion d'actifs dans le secteur primaire).

de cet agrégat est passée de 51.2% de l'ensemble de la population résidante à 57.7% (pour l'année 1980). Ce glissement a toutefois été moins marqué en ce qui concerne les deux régions qui nous intéressent, ce qui réduit les inconvénients de cette nouvelle formule. La définition de l'agglomération bâloise a été très peu modifiée: seules deux communes ont été ajoutées, ce qui représente une augmentation de la population de seulement 0.6%. En ce qui concerne Genève, l'adjonction de la région vaudoise de Nyon a fait passer le nombre des communes de 28 à 45 mais cette extension ne se traduit que par une augmentation de 2.4% en termes de population.

La prise en compte de ces nouveaux critères se justifie d'autant plus que l'OFS a également tenté d'intégrer la composante internationale des agglomérations¹⁾ situées à la frontière. Dans la mesure du possible nous utiliserons donc les mêmes définitions lorsque les données à disposition nous le permettront.

Quant à elles, les statistiques françaises distinguent deux types de régions urbaines, les Zones de Peuplement Industriel et Urbain (Z.P.I.U.) et les Unités Urbaines. Bien que reposant sur des critères fonctionnels, les Z.P.I.U. recouvrent des espaces beaucoup trop étendus à l'échelle helvétique à cause des seuils adoptés par les statisticiens français. Pour cette raison nous utiliserons les Unités Urbaines, espaces qui sont définis uniquement sur la base de la continuité du bâti et qui comprennent des communes isolées ou des ensembles de communes dont la population atteint au moins 2'000 habitants. Bien que très formelle, une telle définition présente cependant un avantage: l'INSEE tient compte de la frontière en délimitant une partie française des agglomérations de Genève et de Bâle qu'il est possible de reprendre moyennant quelques adaptations.

1) Dans son étude actuellement en préparation, SCHULER (1984) définit cinq agglomérations internationales: Genève, Bâle, Constance-Kreuzlingen et Côme-Chiasso/Mendrisio.

En ce qui concerne Bâle, l'analyse est considérablement compliquée par la présence du secteur allemand de l'agglomération. Heureusement, une étude très complète a été réalisée il y a quelques années par la Regio basiliensis (WEISS et HAEFLIGER 1978) et fournit les informations indispensables à notre analyse. De plus, ce travail fait dans une large mesure la synthèse des recherches antérieures (EICHENBERGER 1968; JENNY 1969) qui ont été consacrées à l'influence que la ville de Bâle exerce sur son arrière-pays.

8.2.2 Evolution de la population et des emplois

8.2.2.1 Genève

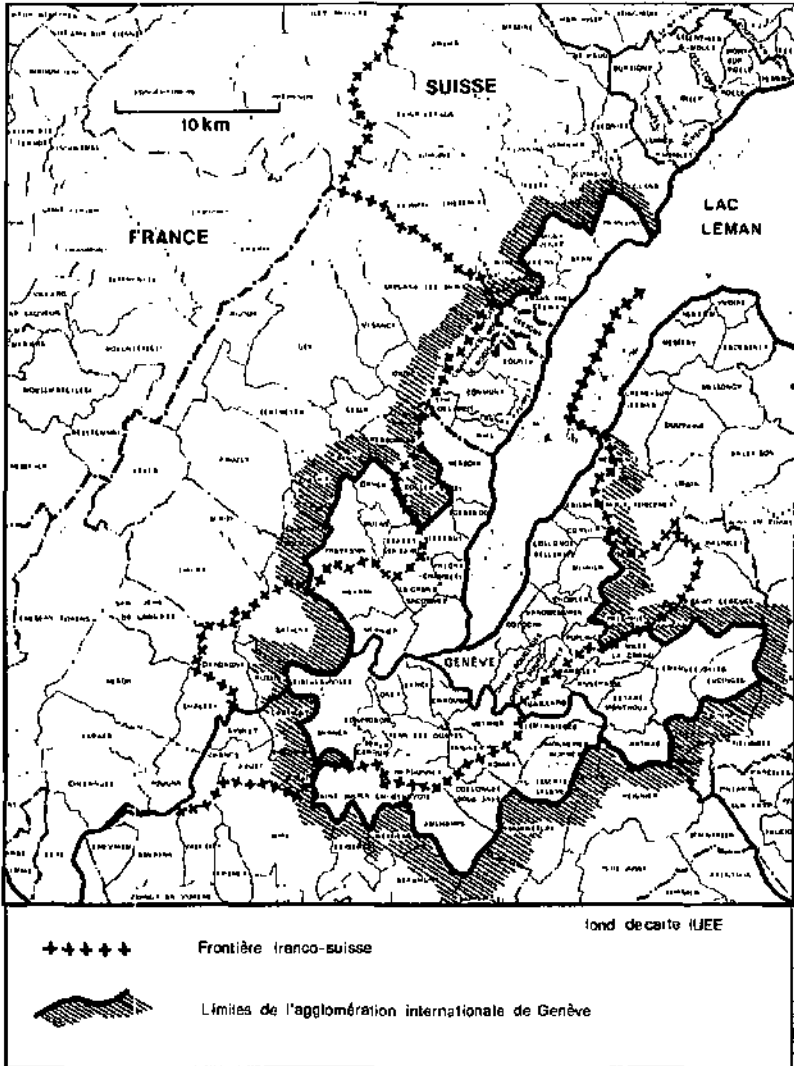
La délimitation de l'agglomération internationale de Genève, présentée par la carte 8.4, correspond à celle qui a été définie par SCHULER (1984). La partie suisse est celle déterminée à l'occasion du recensement de 1980. La partie française comprend les quatorze communes incluses par l'INSEE en 1982¹⁾, auxquelles a été ajoutée l'Unité Urbaine de Collonges-sous-Salève (communes de Collonges-sous-Salève, Archamps et Bossy) dans la mesure où il ne semble pas y avoir de rupture du bâti en direction de la frontière suisse.

La comparaison de l'évolution de la population dans les différents secteurs de l'agglomération montre que le centre (la ville de Genève) a régulièrement perdu de l'importance au profit de la périphérie. De 1960 à 1982 la population du centre a diminué de 10% alors que celle de la périphérie faisait plus que doubler pendant la même période.

Malgré une forte croissance démographique (+91.6%), le poids du secteur français dans l'ensemble de l'agglomération

1) La délimitation de 1982 compte une seule commune supplémentaire, Lucinges, par rapport à celle de 1975.

Carte 8.4 : Délimitation de l'agglomération internationale de Genève



genevoise reste limité. Cela tient au fait que la périphérie suisse a enregistré une augmentation de sa population encore nettement plus marquée (+134.7%). Si cette comparaison est un premier indice des effets de la frontière - la croissance urbaine s'est davantage diffusée du côté suisse -, un examen plus détaillé montre cependant des variations sensibles d'une période à l'autre.

Tableau 8.3: Evolution de la population résidente dans les secteurs de l'agglomération internationale de Genève¹⁾

	CH 1960		CH 1970		CH 1975		CH 1982	
	F 1962	%	F 1968	%	F 1975	%	F 1982	%
Secteurs de la périphérie								
- français	39'772	13.0	49'958	12.7	69'957	16.8	76'216	17.2
- suisse	89'564	29.3	168'936	43.1	191'239	45.9	210'251	47.3
Périphérie total	129'336	42.3	218'894	55.8	261'196	62.7	285'467	64.5
Centre (Genève)	176'183	57.7	173'618	44.2	155'759	37.3	157'406	35.5
Agglomération total	305'519	100	392'512	100	416'995	100	443'873	100

Sources : OFS, INSEE, recensements cantonaux GE et VD; Calculs personnels

La croissance la plus forte a été enregistrée pendant les années '60'. Elle a été spectaculaire du côté suisse (taux de croissance annuel moyen de 6.6%) ce qui fait que le secteur français (3.9%) a tout juste pu maintenir sa part dans l'ensemble de l'agglomération. La première moitié des années '70' a ensuite vu un renversement de tendance: la croissance démographique s'est nettement ralentie du côté suisse mais s'est par contre accélérée dans le secteur français. Enfin, la fin de la période se caractérise par un tassement marqué et par un rapprochement des deux secteurs de la périphérie.

1) Pour la France: population sans doubles comptes.

Du côté suisse comme du côté français le taux de croissance annuel moyen atteint environ 1.3%, tandis que, parallèlement, la population de la ville de Genève se stabilise.

Les causes de cette évolution contrastée doivent être recherchées au niveau de l'emploi. une telle comparaison pose cependant de nombreux problèmes de nature statistique. Des lacunes importantes subsistent à plusieurs niveaux:

- les recensements suisses de la population (1960, 1970 et 1980) ne saisissent pas les emplois occupés par des frontaliers;
- la statistique de la Police des étrangers ne tient pas compte des frontaliers occupés dans le secteur international;
- il n'a pas été possible de reconstituer un "historique" complet de la partie française sur une même base géographique. D'autre part, les résultats relatifs à la population active ne sont pas encore disponibles pour 1982.

Il a donc fallu procéder à de nombreuses estimations et on a pour cela déterminé un cadre géographique plus adéquat: le reste du canton de Genève (sans la ville) est considéré comme la partie suisse de la périphérie alors que le secteur français correspond à la délimitation utilisée par l'INSEE en 1975¹⁾.

Le tableau 8.4 montre que la ville de Genève enregistre un très fort excédent d'emplois tout au long de la période. En termes relatifs elle a toutefois perdu de son importance car au cours des années '60' la croissance a été beaucoup plus forte dans le reste du canton. Pour le secteur français,

1) Il ne comprend donc pas les quatre communes de Lucinges, Collonges-sous-Salève, Archamps et Bossy (voir carte 8.4).

Tableau 8.4: Evolution des emplois dans les secteurs de l'agglomération internationale de Genève¹⁾

	1960		1970		1975		1980
		%		%		%	
Périphérie française	13'000 * à 15'000	8.4 à 9.6	19'000	9.0	23'600	10.5	.
Périphérie suisse (reste du canton)							
P.A.D.	22'343		33'622		.		23'600
+ Pendulaires (CH)	8'528		13'937		.		37'260
+ Frontaliers	1'200 *	.	7'800 *		9'800 *		10'500 *
= Emplois	31'800	26.3 à 26.9	59'500 *	28.0	67'800 *	30.2	71'360 *
Périphérie total	44'800 à 46'800	29.0 à 29.9	78'800 *	37.0	91'400 *	40.7	.
Centre (Genève)							
P.A.D.	80'795		81'376		.		69'905
+ Pendulaires (CH)	18'933		40'201		.		56'235
+ Frontaliers	1'800 *		12'200 *		14'300 *		16'400 *
= Emplois	109'500 *	70.1 à 71.0	133'700 *	63.0	133'400 *	59.3	142'540 *
Agglomération total	154'300 à 156'300	100	212'200 *	100	224'800 *	100	.

Sources : OFS, SCSGE, INSEE; Calculs et estimations personnels

cette période a été surtout marquée par la progression des migrations frontalières en direction de la Suisse. Cette situation s'est cependant modifiée à la fin de la décennie. En effet, la partie française a connu à ce moment-là une croissance de l'emploi supérieure à celle de la partie suisse. En fait ce phénomène correspond plutôt à une meilleure résistance de l'emploi car les chiffres de 1975 tiennent compte déjà d'une forte diminution de l'emploi - surtout du côté suisse - intervenue à la suite de la crise économique.

1) P.A.D. = population active domiciliée = actifs travaillant et résidant dans la commune. Pour 1980, on n'a pas éliminé les migrations ayant lieu à l'intérieur de la périphérie suisse (elles augmentent donc le poste "immigrants").

Les chiffres estimés (signalés par une astérisque) tiennent compte notamment du secteur international.

Cette résistance de l'emploi du côté français de la frontière s'étend d'ailleurs à une zone plus large que celle de l'agglomération. Elle touche en fait l'ensemble du Genevois français qui peut être défini comme le bassin d'emploi frontalier de Genève. Comme le relève une étude de J.-P. VERDIER (1980), ce phénomène peut être en partie attribué à l'effet induit par le développement des migrations frontalières.

En effet, le Genevois français a connu un très fort excédent migratoire au cours de la période intercensitaire 1968-1975. Sur les quelques 30'000 actifs qui sont arrivés dans la région pendant ces sept années, l'auteur précité considère qu'environ 8'600 ont acquis le statut de frontalier et que 9'400 autres ont occupé des emplois laissés vacants par les indigènes devenus frontaliers pendant cette période. Ce processus a servi de base au développement de la région, qui a pu se poursuivre malgré la forte diminution du nombre des travailleurs frontaliers. En effet, on peut estimer qu'une bonne partie des frontaliers qui ont perdu leur emploi ont pu retrouver du travail dans le Genevois français.

L'examen des différentes catégories de mouvements pendulaires au début des années '80' fournit une base d'appréciation relativement simple des conséquences de l'existence d'une frontière internationale sur la répartition de la population et des emplois dans l'espace genevois.

La comparaison de ces différents flux pendulaires montre tout d'abord que le canton de Genève forme un bassin d'emploi qui est dans une large mesure indépendant du reste de la Suisse. Ensuite, le nombre des actifs genevois qui travaillent en France est extrêmement faible, ce qui constitue une des manifestations les plus claires de la frontière. Si les rapports entretenus avec les régions suisses voisines reflètent la forte attraction exercée par le pôle genevois, les relations avec la France sont marquées par un déséquilibre beaucoup plus fort et traduisent un rapport de domination à sens unique.

Tableau 8.5: Emplois et migrations alternantes dans le canton de Genève au début des années '80¹⁾

Recensement fédéral de 1980	
Actifs résidant et travaillant dans la même commune	93'505
Pendulaires :	
- Actifs résidant dans le canton et travaillant :	
. dans une autre commune du canton	85'121
. dans un autre canton suisse	1'148
. en France	163
- Actifs résidant dans un autre canton et travaillant dans le canton de Genève	8'374
Recensement français de 1982	
Frontaliers soumis à contrôle	23'032
Frontaliers de nationalité suisse	1'012
Frontaliers occupés dans le secteur international	4'539
Frontaliers "occasionnels"	352
Actifs travaillant dans le canton de Genève	215'935

Source : SCSGE; Calculs personnels

Les différentes composantes de la main-d'oeuvre frontalière apportent encore une autre information. Le nombre des Suisses qui résident en France et qui travaillent à Genève est également très limité. Cette particularité ne tient pas à la politique d'immigration suisse - ces personnes n'ont pas besoin d'un permis de travail - mais aux mesures prises par les autorités françaises. En effet, les très fortes pressions exercées sur le marché immobilier de la région frontalière par des acheteurs genevois ont amené la France au début des années '70' à limiter très strictement les autorisations d'établissement octroyées aux étrangers. L'impact de cette mesure peut être mieux apprécié si on considère les mouvements de population qui se sont déroulés au sein de la partie suisse de l'agglomération. Uniquement entre 1965 et

1) Frontaliers "occasionnels" = personnes travaillant à Genève pour un employeur français (régie, intérim).

1970, ce sont environ 19'000 personnes qui ont migré de la ville de Genève vers le secteur suisse de la périphérie (délimitation 1970), ce qui représente près des deux-tiers des nouvelles arrivées enregistrées dans cette zone (voir ROSSI 1983).

Nous pouvons en déduire que si la frontière n'a pas empêché la croissance de l'agglomération, elle a par contre bloqué une partie des mécanismes de décentralisation urbaine. La croissance du secteur français n'est pas le résultat d'un processus de déconcentration mais la conséquence d'une croissance "séparée", en partie autonome et en partie induite par le développement des migrations frontalières.

Dans le sens inverse, la comparaison de l'effectif des frontaliers avec les autres migrants et avec les actifs résidents des communes françaises de la périphérie permet de mieux mesurer l'impact de la frontière.

En 1975, 62.2% des actifs du secteur français étaient des migrants alternants, c'est-à-dire que ces personnes travaillaient en Suisse (frontaliers) ou dans une autre commune française. Bien que cette proportion soit élevée, elle reste cependant comparable à ce qu'on peut observer dans le secteur suisse de la périphérie: en 1970, 67.7% des actifs des communes genevoises (sans la ville de Genève) travaillaient dans une autre commune, part qui est passée à 75.2% en 1980. Ainsi, le fort développement des migrations frontalières n'a semble-t-il pas provoqué une augmentation "anormale" de la mobilité spatiale dans cette région. Nous pouvons remarquer au contraire que le poids des frontaliers est relativement faible dans la zone Est du secteur français. Cela tient au fait que la commune d'Annemasse joue dans une certaine mesure le rôle d'un centre secondaire indépendant en offrant des emplois aux actifs des communes voisines. Bien que ce phénomène soit moins marqué que dans le secteur allemand de

Tableau 8.6: Population active résidente, migrants alternants et frontaliers dans les communes françaises de l'agglomération genevoise en 1975

Communes	Actifs résidant dans la commune (A)	Actifs travaillant à l'extérieur		Frontaliers en % de	
		Total (B)	dont frontaliers	(B)	(A)
Ferney-Voltaire	2'874	1'828	1'580	86.4	55.0
Prevessin-Moens	642	523	401	76.7	62.5
Drnex	485	420	337	80.2	73.6
Annemasse	11'762	5'703	3'151	61.2	26.8
Galliard	4'794	3'814	2'611	68.5	54.4
Saint-Julien-en-Genoëis	2'943	1'565	1'274	81.4	43.3
Ambilly	2'620	2'196	1'120	51.0	42.7
Ville-la-Grand	2'260	1'694	547	32.3	24.2
Vétraz-Monthoz	1'302	1'089	334	33.1	25.7
Cranves-Sales	882	647	175	27.0	19.8
Monnetier-Mornex	678	463	213	45.0	31.4
Etréabières	639	414	188	45.4	29.4
Arthaz-Pont-Notre-Dame	357	234	78	33.3	21.8
Lucinges	206	140	38	27.1	18.4
Collonges-sous-Salève	979	704	553	78.6	54.4
Archamps	385	296	202	68.2	52.5
Sassey	218	143	86	60.1	39.4
Total	34'026	21'193	12'888	60.8	37.9

Source : INSEE (RP 1975, dépeuplement exhaustif); Calculs personnels

l'agglomération bâloise (voir point suivant), nous pouvons tout de même constater que malgré sa relative perméabilité - perméabilité qui est toutefois à sens unique - la frontière reste une barrière en permettant un développement en partie indépendant des côtés français et suisse de l'agglomération.

8.2.2.2 Bâle

L'étude très complète du Service de coordination internationale de la Regio basiliensis (WEISS et HAEFLIGER 1978) fournit la plupart des renseignements nécessaires à l'analyse de

l'agglomération internationale de Bâle. Pour cette raison, il n'a pas paru nécessaire de modifier la délimitation proposée par cette étude¹⁾. Nous nous sommes limités à essayer d'actualiser une partie de ces données, tâche d'autant plus ardue que l'agglomération recouvre non deux mais trois pays²⁾.

Tableau 8.7: Evolution de la population résidante dans les secteurs de l'agglomération internationale de Bâle

	CH 1900		CH 1960		CH 1970		CH 1975		CH 1980	
	D 1905	F 1900	D 1961	F 1962	D 1970	F 1968	D 1975	F 1975	D 1980	F 1982
		%		%		%		%		%
Secteurs de la périphérie										
- allemand	31'496	16.5	77'791	18.1	90'403	18.0	92'375	18.4	88'897	18.2
- français	16'814	8.8	25'819	6.0	29'603	5.9	34'346	6.8	35'176	7.2
- suisse	35'090	18.3	118'648	27.7	168'596	33.5	182'299	36.3	182'670	37.4
Périphérie total	83'400	43.6	222'258	51.8	288'602	57.5	309'020	61.5	306'743	62.8
Centre (Bâle)	107'670	56.4	206'746	48.2	212'857	42.5	192'822	38.5	182'143	37.2
Agglomération total	191'070	100	429'004	100	501'459	100	501'842	100	488'886	100

Sources : WEISS et HAEFLIGER 1978, OFS, INSEE, Office statistique du Bade-Wurtemberg; Calculs personnels

1) Cette délimitation comprend du côté suisse l'agglomération de Bâle définie en 1970 par l'OFS, pour la France l'Unité urbaine de Bâle-Saint-Louis (selon la délimitation de 1975 qui est identique à celle de 1982) à laquelle est ajoutée la commune de Blotzheim (aéroport de Bâle-Mulhouse). Le secteur allemand comprend l'"Einheitsgemeinde" Grenzach-Kyhlen, les "Gemeindeverwaltungsverband" Lörrach-Inzlingen et Vorderes Kandertal ainsi que le "Grosse Kreisstadt" Weil am Rhein.

2) Les chiffres concernant la population du secteur allemand nous ont été communiqués par Martin SCHULER.

Entre 1900 et 1960 la population de l'agglomération a plus que doublé. La plus forte croissance a été enregistrée dans le secteur helvétique qui a multiplié sa population par trois. Bien que l'évolution de la ville de Bâle ait été moins favorable, ce phénomène s'est traduit par une baisse du poids relatif des parties "étrangères" de l'agglomération.

Cette évolution s'est encore amplifiée au cours des années '60', la croissance très marquée de la périphérie helvétique ayant plus que compensé la perte enregistrée par le centre de l'agglomération. Ce mécanisme s'est par contre inversé à partir de cette période. La population de la ville de Bâle a diminué de près de 15% entre 1970 et 1980, tandis que la périphérie suisse voyait sa croissance être stoppée à partir du milieu des années '70'. Si cela explique que les secteurs "étrangers" aient vu leur poids relatif augmenter à nouveau, il faut cependant remarquer que c'est avant tout en raison du dynamisme démographique de la partie française, le secteur allemand ayant également enregistré une perte de population au cours de la dernière décennie.

L'évolution des emplois est par contre différente, ce qui s'explique par le rôle que jouent les migrations alternantes. Contrairement à Genève, l'augmentation des emplois au cours des années 60 a été plus forte au centre de l'agglomération que dans la partie suisse de la périphérie.

Cette évolution a eu pour corollaire une très forte progression des migrations alternantes dirigées de la périphérie suisse en direction de Bâle. Les migrants pendulaires provenant de France ou d'Allemagne - les travailleurs frontaliers - représentent par contre une part beaucoup plus faible des actifs résidant dans ces deux secteurs. Du côté allemand les emplois ont suivi l'évolution des actifs, ce qui a permis de maintenir le "déficit frontalier" à un niveau très bas. Dans le secteur français l'écart entre emplois et actifs s'est par contre creusé au cours des années '60' ce qui a abouti à une forte progression des migrations frontalières.

Tableau 8.8: Evolution des emplois et des actifs dans les secteurs de l'agglomération internationale de Bâle

	D 1961, F 1962, CH 1960			D 1970, F 1968, CH 1970		
	Emplois A	Actifs B	A/B %	Emplois A	Actifs B	A/B %
Secteurs de la périphérie						
- allemand	38'279	39'271	97.5	40'528	41'532	97.6
- français	11'223	11'563	97.1	11'160	13'108	85.1
- suisse	42'176	54'347	77.6	55'462	77'884	71.2
Périphérie total	91'678	105'181	87.2	107'150	132'524	80.9
Centre (Bâle)	132'556	105'358	125.8	158'796	111'773	142.1
Agglomération total	224'234	210'539	106.5	265'946	244'297	108.9

Source : WEISS et HAEFLIGER 1978

Bien qu'il n'ait pas été possible d'actualiser les données concernant l'emploi¹⁾, nous pouvons considérer que les conclusions proposées par l'étude de la Regio (WEISS et HAEFLIGER 1978) restent encore d'actualité. Elles montrent bien comment l'effet des frontières internationales s'est fait sentir dans les différents secteurs de l'agglomération bâloise, raison pour laquelle nous en citerons de larges extraits:

"Dans la partie allemande la croissance de la population s'explique avant tout par l'essor économique qui a suivi la seconde guerre mondiale et par l'immigration d'habitants venus du Nord et de l'Est de l'Allemagne. Comme chef-lieu du Landkreis Lörrach, la ville même de Lörrach doit remplir des fonctions de centre urbain très diversifiées, qui, s'il n'existait pas de frontière, seraient certainement remplies par Bâle.

1) Selon les résultats du recensement de 1980, on constate que la ville de Bâle a perdu environ 3% de ses emplois (en tenant compte des frontaliers), tandis que la périphérie suisse enregistrait une légère augmentation.

Mais comme le centre de l'agglomération se situe à l'étranger, de surcroît en Suisse, pays non-membre de la Communauté Européenne et qui fait partie en plus d'un autre grand secteur économique, Lörrach a pu se développer comme un centre secondaire indépendant. Ainsi le phénomène de densification dans le secteur allemand de l'agglomération est issu plutôt des villes de Lörrach et de Weil am Rhein que de Biele. La frontière d'état joue ici à nouveau un grand rôle sur l'orientation de la densification. Une extension vers le Sud étant exclue, la croissance se fit forcément vers le Nord dans les communes du Wiesental ainsi qu'en aval du Rhin. Les signes de densification sont identiques à ceux observés du côté suisse, mais demeurent moins marqués parce que Lörrach est plus petit.

"Dans le secteur français la densification repose essentiellement sur l'accroissement des deux grandes communes de Huningue et St. Louis, alors que les autres communes connaissent une stagnation. Mais pourtant ces deux grandes communes ne parvinrent pas à former un centre secondaire semblable à celui de Lörrach du côté allemand. Il faut rechercher la cause de cette absence de centre secondaire dans le fait que ces deux communes françaises n'ont pas de fonctions centrales importantes, identiques à celles qu'on retrouve à Lörrach, mais certainement aussi dans le fait que l'Alsace n'a pas connu après la seconde guerre mondiale un essor économique aussi important que le Bade-Wurtemberg. La frontière d'état doit donc être considérée par le secteur français de l'agglomération comme un plus grand frein pour l'essor économique que du côté du secteur allemand, où on assiste à une évolution semblable, mais plus favorable dans un contexte différent."

"...Les limites du Canton qui dans d'autres domaines peuvent avoir d'importantes influences, ne jouent aucun rôle dans le processus de densification de l'agglomération de Bâle. Les frontières d'état au Nord et à l'Ouest du secteur suisse de l'agglomération sont d'une certaine importance dans la mesure où elles renforcent la densification dans le secteur périphérique suisse. On peut admettre qu'en l'absence de frontières d'état on assisterait en partie à un report de la densification vers le Nord et l'Ouest. La densification se serait alors certainement faite de façon moins intense du côté suisse." (WEISS et HAEFLIGER 1978, pp. 67-68).

"Le fait que, du secteur allemand en 1970 il n'y a qu'environ un dixième des actifs qui vont travailler en Suisse, est une preuve d'une relative indépendance de ce secteur par rapport au marché de l'emploi du centre de l'agglomération. Cette constatation est renforcée par le fait que les trois quarts de tous les travailleurs frontaliers allemands se rendant à Bâle viennent du secteur allemand et que seulement un quart est issu de l'extérieur de l'agglomération. Ainsi le secteur d'influence du marché de l'emploi de Bâle se limite en Allemagne au secteur allemand de la périphérie urbaine."

"Le fait que, du secteur français en 1970 plus d'un quart de tous les actifs vont travailler à Bâle, montre que dans cette partie de la périphérie de l'agglomération la dépendance du marché de l'emploi du centre de l'agglomération, est plus grande pour ce secteur que pour le secteur allemand. La zone d'influence du côté français est aussi beaucoup plus importante, du fait qu'environ la moitié de tous les migrants français viennent du secteur français; l'autre moitié vient du restant du sud de

l'Alsace. Cette nécessité de migrer s'explique par le déficit connu du nombre des emplois en Alsace."

"Il n'est pas étonnant que la proportion des migrants vers Bâle issue du secteur suisse de l'agglomération est avec 50% des actifs en 1970, de loin la plus élevée, du fait qu'il n'existe ici aucune sorte de barrière législative vis-à-vis du travail et que Bâle entretient les liens les plus étroits avec le secteur économique de la Suisse du Nord-Ouest. Ceci ressort également lorsque l'on constate que presque 90% de tous les migrants vers Bâle viennent du secteur suisse de l'agglomération. Aussi remarque-t-on un certain parallélisme entre le développement de beaucoup de communes de l'agglomération et la croissance du nombre de leurs émigrants. Il est évident que la croissance des emplois dans ces communes, ne suit pas celle de la population. La conséquence en est que dans le secteur suisse la rupture entre le logement et le lieu de travail est la plus marquée de tous les secteurs."

"De même que le nombre des migrants du secteur suisse de la périphérie urbaine vers Bâle est le plus élevé, ainsi la migration de Bâle vers la périphérie de l'agglomération est la plus forte en direction du secteur suisse de la périphérie urbaine. Les migrants de Bâle vers l'Allemagne et la France sont comparativement si peu nombreux qu'on peut les négliger. Ici ressort encore plus clairement que pour les immigrants l'effet de coupure des frontières d'Etat." (WEISS et HAEFLIGER 1978, pp. 87-88).

8.2.3 Les travailleurs frontaliers

8.2.3.1 Les mouvements pendulaires dans les grandes agglomérations suisses

La comparaison des différents secteurs des agglomérations internationales constitue une première étape. Il faudrait ensuite disposer d'une référence indiquant ce qu'est le développement "normal" d'une région urbaine, afin de mieux comprendre les effets de la frontière. Un tel modèle n'existe bien sûr pas, mais on peut tout de même s'en approcher en comparant les agglomérations frontalières aux autres agglomérations. Dans le cas de la main-d'oeuvre frontalière, nous mettrons en parallèle l'intensité et l'évolution des flux pendulaires en direction du centre des cinq plus grandes agglomérations helvétiques. Une telle démarche est d'ailleurs fréquente en économie urbaine (voir par exemple, ROSS1 1983; BAECHTOLD 1983), mais dans la plupart des cas on ne tient pas compte des frontaliers parce que ces mouvements ne sont pas saisis par les recensements fédéraux.

Tableau 8.9 Mouvements pendulaires orientés vers le centre des cinq principales agglomérations suisses (effectifs et part en % des emplois du centre)

Commune centre	Pendulaires travaillant dans le centre (effectifs)			Part (en %) dans les emplois du centre			Variations (% du nombre de pendulaires)	
	1960	1970	1980	1960	1970	1980	60-70	70-80
Zurich	50'585	92'319	130'595	18.7	30.5	42.4	82.5	41.5
Bâle (OFS)	25'663	42'958	54'259	20.5	29.3	39.5	67.4	26.3
Bâle (avec frontaliers)	33'300*	56'200*	71'800*	25.0	35.3	46.4	68.8	27.8
Genève (OFS)	18'933	40'921	56'235	17.5	33.0	44.6	116.1	37.4
Genève (avec Frontaliers)	20'700*	52'400*	72'600*	18.9	39.2	51.0	153.1	38.5
Berne	21'900	40'144	59'597	22.1	34.0	47.3	83.3	48.5
Lausanne	12'216	24'272	31'311	17.3	28.6	37.2	98.7	29.0

Sources : ROSSI et TAMI 1979, BAECHTOLD 1983; Estimations (*) et calculs personnels

Le nombre de cas examinés est trop faible pour qu'on puisse faire abstraction des particularités locales (taille de la commune centre¹⁾, configuration de l'agglomération) qui influent sur le volume et l'intensité des mouvements pendulaires. En tenant compte de cela, on peut considérer que Genève et Bâle ne se distinguent pas fondamentalement des trois autres grandes agglomérations suisses, et ce-même si on adjoint la main-d'oeuvre frontalière aux autres flux pendulaires.

Ce constat demande toutefois à être nuancé en fonction des périodes considérées. Ainsi, l'effet de la frontière est plus particulièrement sensible entre 1960 et 1970. En bloquant l'arrivée d'autres catégories d'étrangers, la politique d'immigration a eu pour conséquence un appel accru à la main-d'oeuvre frontalière. Ce phénomène est nettement plus marqué à Genève qu'à Bâle. Dans cette dernière agglomération

1) Rappelons que les déplacements domicile-travail ne sont pas considérés comme des mouvements pendulaires lorsqu'ils se déroulent sur le territoire d'une seule commune.

l'accroissement du nombre des pendulaires travaillant au centre a été plus faible que dans les quatre autres agglomérations, qu'on tienne compte ou non des frontaliers. Pour Genève l'image est inverse: c'est là que les mouvements pendulaires ont le plus augmenté et les frontaliers ne viennent qu'accentuer cette tendance.

La période 1970-1980 se signale par une orientation nouvelle. En effet, le rythme de croissance des migrations frontalières en direction de Genève s'est considérablement ralenti et est devenu, comme à Bâle, à peu près identique à celui des pendulaires "nationaux". Au surplus, cette augmentation (27.8% à Bâle et 38.5% à Genève) est restée inférieure à celle enregistrée à Berne (48.5%) ou à Zürich (41.5%).

En résumé, nous pouvons constater que notre hypothèse de travail est dans une large mesure vérifiée. L'augmentation du nombre des frontaliers occupés dans les deux agglomérations considérées a certes été rendue possible par la politique d'immigration mais n'en constitue pas pour autant un effet de la frontière. Le développement de ces migrations reste comparable à celui des autres mouvements pendulaires et peut donc être considéré davantage comme une manifestation d'une évolution "normale" de la mobilité au sein d'une région urbaine. Ce parallélisme est frappant dans le cas de Bâle: sur l'ensemble de la période, et si on fait abstraction des fluctuations conjoncturelles, le rythme de croissance des pendulaires "nationaux" et frontaliers a été à peu de chose près le même. A Genève, région dans laquelle les migrations frontalières sont plus récentes (voir point suivant), la très forte augmentation des années "60" peut être considérée dans une certaine mesure comme le résultat d'un "effet de rattrapage". Plus récemment le rythme d'évolution des deux catégories de mouvements pendulaires s'est d'ailleurs considérablement rapproché.

8.2.3.2 Politique d'immigration et effets de la frontière

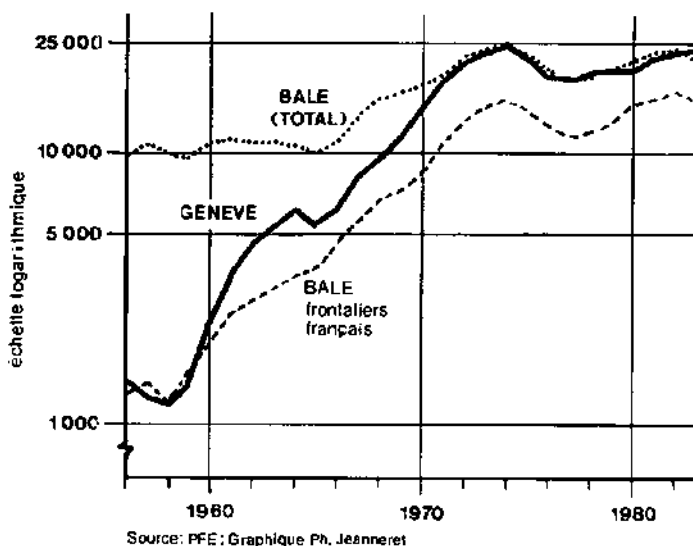
Si, globalement, le développement des migrations frontalières en direction de Genève et de Bâle peut être envisagé comme la conséquence d'une évolution "normale" des mouvements pendulaires, la frontière n'en fait pas moins sentir ses effets à plusieurs niveaux. Tout d'abord, comme nous l'avons déjà relevé en 7.2, l'emploi des frontaliers reste très sensible aux fluctuations conjoncturelles et aux inflexions de la politique d'immigration. Dans les deux régions urbaines comme dans le reste de la Suisse, la progression des effectifs s'est faite surtout sentir à partir du milieu des années '60', période à partir de laquelle les autres catégories de main-d'oeuvre étrangère ont été soumises à contingentement. A Genève comme à Bâle, un maximum d'environ 25'000 frontaliers¹⁾ a été atteint en 1974. A la suite de la crise, ces effectifs diminuèrent ensuite d'environ 25% jusqu'en 1977, perte qui est comparable à celle enregistrée dans l'ensemble de la Suisse. Depuis, la reprise a été relativement rapide et le plafond de 1974 est presque retrouvé au début des années 1980.

L'emploi de la main-d'oeuvre résidente est nettement moins sensible aux fluctuations conjoncturelles (la diminution a été de 7.8% entre 1974 et 1977). On peut donc faire l'hypothèse que le nombre des actifs pendulaires a varié dans la même mesure ou a même enregistré une évolution moins négative, ce qui montre mieux une des spécificités de la main-d'oeuvre frontalière.

La figure 8.1 fournit une autre information qui ressort de la comparaison des deux régions étudiées. On remarque en effet que le niveau des migrations frontalières était

1) Pour Genève ces chiffres ne comprennent que les frontaliers soumis à contrôle. Si on tient compte des frontaliers de nationalité suisse et de ceux qui sont occupés dans le secteur international, l'effectif est d'environ 28'500 personnes en 1974 et de 28'900 (voir tableau 8.5) en 1982.

Figure 8.1: Evolution à fin août de l'effectif des frontaliers à Genève et à Bâle (total et frontaliers de nationalité française)⁽¹⁾



nettement plus élevé à Bâle qu'à Genève au début de la période examinée. Si cette différence tient en partie à des facteurs locaux spécifiques, elle correspond dans une mesure plus large encore à un effet de la frontière qui dans l'agglomération bâloise juxtapose non deux mais trois Etats. Ainsi, l'évolution de l'effectif des frontaliers allemands a été très particulière, alors que les frontaliers d'origine française ont suivi une progression comparable à celle enregistrée à Genève. Il y a donc là une manifestation de la frontière qui, selon les "différences de pression" et leur évolution dans le temps, agit de manière différente d'un pays à l'autre.

1) Pour Bâle on a additionné les demi-cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne, ce qui donne une bonne approximation de l'effectif des frontaliers occupés dans l'agglomération bâloise.

Pour mieux comprendre les différents facteurs qui sont en jeu, nous utiliserons, en l'actualisant, le travail très complet que BANZ (1964) a consacré aux frontaliers occupés dans le demi-canton de Bâle-Ville, ce qui permet d'étendre l'analyse à une période plus longue.

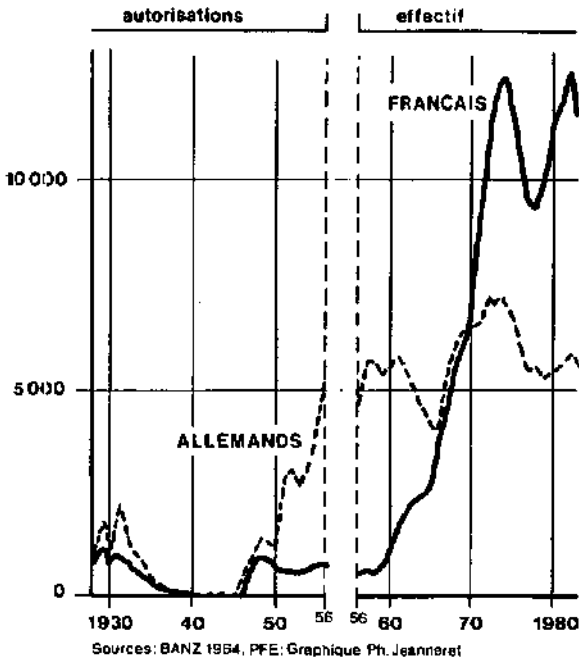
La figure 8.2 illustre bien l'influence des divers événements politico-économiques qui ont marqué la période considérée. Tout d'abord, la crise des années '30' a provoqué une nette diminution des migrations frontalières puis la frontière est devenue quasi imperméable à cause de la guerre. Après avoir retrouvé leur niveau des années '30', les effectifs des frontaliers français et allemands ont par contre enregistré une évolution divergente au cours des années '50'. Cette différence tient en grande partie aux conditions économiques régnant dans ces deux pays. Vaincue, l'Allemagne connaissait des difficultés économiques importantes, encore aggravées par l'immigration en provenance de l'Est, alors que la France vivait une période de reconstruction marquée par une intense activité économique.

La diminution du nombre de frontaliers allemands qui est ensuite intervenue entre 1960 et 1965 est expliquée, selon BANZ (1964), par deux facteurs. D'une part la reprise d'une croissance économique rapide a atténué les problèmes du marché du travail des régions allemandes et, d'autre part, l'évolution des monnaies et des salaires a été marquée par une convergence entre la Suisse et la R.F.A., ce qui a diminué l'attrait que la Suisse exerçait sur les frontaliers badois. Du côté français, ces deux éléments n'étaient par contre pas réunis, ce qui explique que les actifs alsaciens ont été davantage attirés par les emplois offerts par Bâle.

La seconde moitié des années '60' est, elle, marquée par une très forte augmentation des frontaliers en provenance des deux pays. Très probablement, ce parallélisme doit être compris comme un effet de la politique d'immigration helvétique. A court de main-d'oeuvre, l'industrie bâloise s'est

ournée davantage encore vers les pays voisins en offrant des conditions très attractives aux habitants des régions frontières.

Figure 8.2: Evolution du nombre d'autorisations de travail (de 1928 à 1956) et de l'effectif des frontaliers occupés à Bâle-Ville (à fin août)¹⁾



1) Le nombre des autorisations de travail délivrées aux frontaliers, seule indication disponible jusqu'en 1956, est supérieur à l'effectif des personnes occupées à cause de la rotation de cette main-d'œuvre.

Cette tendance commune ne s'est toutefois pas poursuivie au-delà de 1970. En effet, l'effectif des frontaliers français a augmenté de plus de 6'000 personnes jusqu'en 1974, tandis que le nombre des frontaliers allemands se stabilisait. Une différence comparable se retrouve après la chute commune de 1974-1977: le nombre des frontaliers allemands est resté à un niveau inférieur alors que la reprise était très rapide pour les frontaliers français. Sans nul doute, ces divergences résultent de "niveaux de pression" qui diffèrent d'un pays à l'autre. Toutefois, d'autres facteurs comme la structure d'emploi des frontaliers allemands et français jouent vraisemblablement aussi un rôle.

Enfin, cette analyse nous montre qu'à côté de la politique d'immigration helvétique les différences de pression, c'est-à-dire les différences de niveau des prix et des salaires, du niveau d'activité et des monnaies, influent de manière significative sur les migrations frontalières.

8.2.3.3 Structure d'activité et principales caractéristiques de la main-d'oeuvre frontalière

La main-d'oeuvre frontalière se distingue également de la population active résidante par sa structure d'emploi, ce qui tient à la fois à l'effet de la frontière et à la spécificité des activités régionales. Ce sont ces éléments que nous tenterons d'apprécier en comparant les parties helvétiques des agglomérations de Genève et de Bâle.

Au niveau de la structure sectorielle des activités, Genève se distingue de Bâle par la part très importante qu'y représente le secteur tertiaire. Si on tient compte du secteur international les services représentent ainsi plus du 72% du total des emplois alors que cette proportion s'établit à 55,7% à Bâle.

Globalement, la part qu'occupent les frontaliers dans l'emploi de ces deux régions reste comparable, même si elle est un peu plus élevée à Genève. La différence intervient avant tout au niveau des secteurs économiques. En effet, le degré de pénétration s'établit à peu de chose près au même niveau dans le secondaire alors qu'il varie du simple au double dans les services.

Tableau 8.10: Structures de l'emploi total et frontalier à Genève et à Bâle en 1975¹⁾

	Canton de Genève			Agglomération de Bâle		
	Emploi total	dont frontaliers	%	Emploi total	dont frontaliers	%
I) Secteur secondaire	54'939	8'225	15.0	93'973	13'058	13.9
- Industrie, arts et métiers	39'493	6'700	17.0	78'105	11'783	15.1
- Bâtiment, génie civil	12'396	1'353	10.9	13'741	1'218	8.9
II) Secteur tertiaire (avec secteur international)	126'931 (142'264)*	12'197 (16'178)*	9.6 (11.4)	118'071	6'822	5.8
- Commerce, banques assurances, aff. immob.	49'488	7'329	14.8	42'882	2'989	7.0
- Transports et communications, hôtellerie	22'739	1'505	6.6	27'847	2'167	7.8
- Autres services	54'704	3'363	6.1	47'342	1'666	3.5
(- Organisations internationales)	(15'333)*	(3'981)*	(26.0)	-	-	-
Total I + II (avec secteur international)	181'870 (197'203)*	20'422 (24'403)*	11.2 (12.4)	212'044	19'880	9.4

Sources : OFS (RFE 1975); SCSGE; Calculs personnels

Les colonnes 5 et 6 du tableau 8.11 permettent de comparer la répartition par branche de l'emploi total et des frontaliers et donnent une meilleure image des différences entre Genève et Bâle. On voit ainsi que les frontaliers sont sur-représentés dans l'Industrie comme dans le Bâtiment. Dans les branches industrielles les plus importantes le rapport présenté par le tableau 8.11 ne varie que très peu entre Genève et Bâle.

1) Emplois à plein temps et à temps partiel. Pour Genève, l'effectif des frontaliers occupés dans le secteur international (organisations gouvernementales) ne comprend pas les missions permanentes.

Tableau 8.11: Répartition de l'emploi total et frontalier par branche économique à Genève et à Bâle en 1975¹⁾

	Emploi total (A)		Frontaliers (B)		(B)/(A)	
	Genève	Bâle	Genève	Bâle	Genève	Bâle
II Secteur secondaire	279	443	337	657	1.21	1.48
Industrie, arts et métiers	200	368	275	593	1.38	1.61
- Chimie	17	167	31	304	1.82	1.82
- Métallurgie	34	52	49	97	1.44	1.87
- Machines, appareils	56	46	83	68	1.48	1.48
Bâtiment, génie civil	63	65	55	61	0.87	0.94
III Secteur tertiaire	721	557	663	343	0.92	0.62
- Commerce de gros	57	46	63	34	1.11	0.74
- Commerce de détail	102	102	134	79	1.31	0.77
- Banques, assurances	76	49	89	35	1.17	0.71
- Transports, entrepôts, exp.	41	69	28	86	0.68	1.25
- Hôtels, restaurants	54	40	31	21	0.57	0.53
- Administration publique	36	25	6	2	0.17	0.08
- Organisations internatio.	78	-	163	-	2.09	-
- Instruction	54	37	13	4	0.24	0.11
- Hygiène publique	54	57	21	10	0.39	0.18
- Consultation, représ. d'intérêts, serv. com.	55	38	48	23	0.87	0.61
Total II + III	1'000	1'000	1'000	1'000	1.00	1.00

Sources : OFS (RFE 1975); SCSGE; Calculs personnels

Dans le secteur tertiaire on remarque tout d'abord que les frontaliers n'ont qu'un accès très limité à certaines branches appartenant au secteur public (Administration, Instruction et Hygiène publique). C'est dans les autres branches que la différence se marque entre Genève et Bâle. Dans cette dernière région, les frontaliers restent sous-représentés dans ces activités alors que la situation est inverse à Genève. Deux branches se signalent par une situation particulière:

1) Emplois à plein temps et à temps partiel. Genève = Canton, Bâle = Agglomération définition OFS 1970.

- à Bâle la branche des Transports emploie un fort contingent de frontaliers, ce qui peut s'expliquer par le fait que cette activité se rapproche d'une activité de "type secondaire";
- à Genève le secteur international se signale également par un nombre élevé de frontaliers. Ceci tient au caractère "international" de ces activités ainsi qu'au fait que les personnes travaillant dans ce secteur ne sont pas soumises au contrôle qui touche les frontaliers occupés dans le secteur genevois.

Ces structures d'activités diffèrent selon le sexe et ont également un impact sur le statut socio-professionnel de cette main-d'oeuvre. Les femmes sont avant tout concentrées dans le secteur des services tandis que les hommes travaillent plutôt dans le secondaire. A Genève, par exemple, 50% des hommes sont ouvriers alors que 50% des femmes sont employées de bureau¹⁾. Ce rapport est un peu différent à Bâle dans la mesure où les activités industrielles y occupent une place plus importante²⁾.

On peut donc constater que les frontaliers occupés dans ces deux agglomérations sont mieux intégrés dans les structures productives que ce n'est le cas de la Chaîne du Jura (voir 8.3.6). Ils sont plus qualifiés et leur structure d'emploi se rapproche d'avantage de celle des résidents sans toutefois être tout à fait comparable. Cette différence constitue d'ailleurs un indice de l'effet en partie discriminatoire qu'exerce la frontière.

L'examen de la structure par âge montre que les frontaliers occupés à Genève sont en moyenne plus âgés qu'à Bâle. Cette différence est cependant moins importante que celle qui ressort de la comparaison entre frontaliers alsaciens et allemands travaillant dans cette dernière région.

1) Cf. INSEE RHONE-ALPES 1976.

2) Cf. INSEE ALSACE 1976.

Tableau 8.12: Structure par âge des frontaliers à Genève et à Bâle (selon leur nationalité) en 1983 (fin août)¹⁾

Groupes d'âge	Bâle (BS + BL)			Genève
	Allemands	Français	Total	Total
de 15 à 24 ans	10.1	13.3	14.2	16.9
de 25 à 34 ans	21.5	42.1	35.6	37.7
de 35 à 44 ans	27.0	24.3	25.2	32.0
45 ans et plus	41.4	17.3	25.0	19.5
Total	100	100	100	100

Source : Registre central des étrangers; Calculs personnels

En effet, les frontaliers français se caractérisent par une moyenne d'âge très basse. 58.4% d'entre eux sont âgés de moins de 35 ans alors que cette proportion n'est que de 31.6% pour les frontaliers allemands. Ce vieillissement très marqué des travailleurs en provenance du pays de Bade - 41.4% ont plus de 44 ans! - résulte en partie de la stabilisation relativement ancienne de ces flux migratoires, tandis que la moyenne d'âge de la main-d'oeuvre alsacienne s'est considérablement rajeunie à la suite des fortes fluctuations intervenues ces dernières années.

Cette forte sensibilité conjoncturelle des frontaliers français correspond également à une structure d'emploi particulière. Les Alsaciens sont surtout occupés dans l'industrie alors que les Badois travaillent davantage dans les services et le bâtiment.

Ajoutée aux résultats de la comparaison entre frontaliers et actifs résidents, cette analyse montre que le processus de

1) Frontaliers soumis à contrôle. Bâle = Bâle-Ville + Bâle-Campagne.

"fonctionnalisation" de cette catégorie de main-d'oeuvre est largement influencé par les "différences de pression" existant d'un pays à l'autre. Ce sont ces différences - différences de prix et de salaires, du niveau d'activité et différences de structures de formation de la main-d'oeuvre - qui font que les mouvements des travailleurs frontaliers se distinguent plus ou moins des autres mouvements pendulaires.

8.3 La région frontière de la Chaîne du Jura

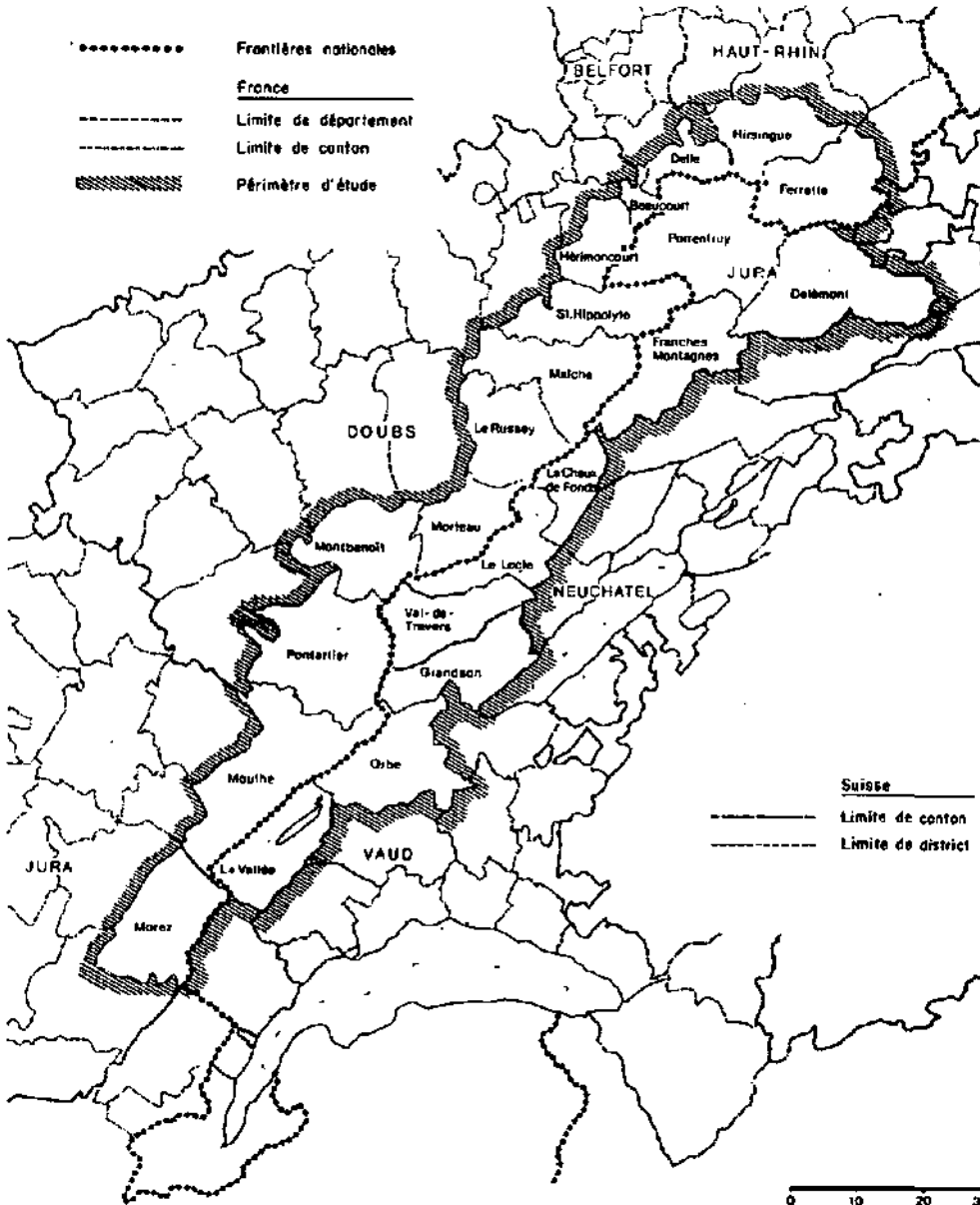
8.3.1 Délimitation de la zone d'étude

Pour délimiter la zone frontière qui s'étend de Genève à Bâle nous nous sommes basés sur un découpage administratif intermédiaire entre la commune et le canton suisse ou l'arrondissement français. Nous avons ainsi retenu, comme le montre la carte 8.5, 22 unités administratives qui jouxtent la frontière, soit:

- neuf districts suisses: (d'Est en Ouest) Delémont, Porrentruy, Les Franches-Montagnes, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Le Val-de-Travers, Grandson, Orbe, La Vallée;
- treize cantons français: Ferrette, Hirsingue, Delle, Beaucourt, Hérimencourt, Saint-Hippolyte, Maiche, Le Russey, Morteau, Montbenoît, Pontarlier, Mouthe, Morez.

Bien qu'en partie arbitraire, ce choix offre deux avantages importants. Tout d'abord il permet de couvrir un espace dont la profondeur (de dix à vingt kilomètres, voir carte 8.5) correspond grosso-modo à celle des migrations frontalières. Outre la réduction du nombre d'observations à traiter, ce découpage permet également de faciliter la collecte d'information car c'est à cette échelle que les données communales sont le plus souvent regroupées par les statistiques officielles. Malheureusement, toutes les informations socio-

Carte 8.5 : Délimitation de la zone frontrière de
la Chaîne du Jura



économiques ne sont pas disponibles à un niveau aussi désagrégé, raison pour laquelle nous ferons référence dans certains cas à des ensembles plus importants, notamment aux cantons suisses ou aux départements français¹⁾.

8.3.2 Structures urbaines et évolution de la population

8.3.2.1 Structures urbaines

Comme nous l'avons déjà remarqué précédemment (voir carte 8.2), la Chaîne du Jura se caractérise par une très faible densité de population.

Tableau 8.13: Densité de la population dans la zone frontière

	Superficie km ²	Population CH 1980, F 1982	Densité hab./km ²
Partie suisse	1'787.5	162'693	91.0
Partie française	2'390.1	145'889	61.0

Sources : OFS, INSEE; Calculs personnels

Si ce phénomène est encore plus marqué du côté français, cela tient surtout à la partie Ouest de cette zone. En effet, les trois cantons (Delle, Beaucourt, Hérimoncourt) situés à la frontière Nord du district de Porrentruy ont une densité de population nettement supérieure à la moyenne. Cette différence tient au fait que cette zone constitue le prolongement de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard. C'est également dans cette partie de la région frontière que la

1) Deux cantons (Ferrette et Hirsingue) appartiennent au département du Haut-Rhin et, par conséquent, à la région de programme Alsace; il n'a donc pas été possible de recueillir certaines informations par ailleurs disponibles pour la région Franche-Comté.

concentration est plus forte du côté français que du côté suisse. Ailleurs, ce rapport est inversé mais il faut remarquer que la moyenne élevée de la partie suisse est due dans une large mesure au district de La Chaux-de-Fonds (413 habitants au kilomètre carré).

Ces différentes caractéristiques se retrouvent au niveau de la structure urbaine. La zone retenue ne compte aucune véritable agglomération et le nombre des communes importantes y est très réduit.

Tableau 8.14: Population résidante des principales communes de la zone frontière¹⁾

Suisse 1980		France 1982	
plus de 10'000 habitants			
La Chaux-de-Fonds	37'234	Pontarlier	17'983
Le Locle	12'039		
Delémont	11'682		
entre 5'000 et 10'000 habitants			
Porrentruy	7'039	Delle	8'161
		Momez	6'739
		Morteau	6'445
		Beaucourt	5'682
entre 2'000 et 5'000 habitants			
Sainte-Croix (4'543), La Chenne (4'359)		Mâche (4'381), Villers-le-Lac (4'142)	
Orbe (3'985), Fleurier (3'573),		Les Fins (2'346), Les Rousses (2'331)	
Vallorbe (3'375), Bassecourt (2'942)			
Couvet (2'627), Courrendlin (2'435)			
Courroux (2'158), Courgenay (2'014)			

Sources : OFS (RFP 1980), INSEE (RP 1982)

1) Sur la base du recensement de 1975 la partie française compterait une commune de plus dans ce tableau car celle de Damprichard est tombée en-dessous du seuil de 2'000 habitants en 1982.

Sur un total de 384 communes, seules 24 peuvent être classées au rang de ville si on retient les normes françaises et ce nombre tombe à quatre si on utilise le critère helvétique (plus de 10'000 habitants). Le degré d'urbanisation est nettement plus élevé du côté suisse: les communes de plus de 2'000 habitants y représentent 61.5% de la population résidante alors que cette proportion n'est que de 41.0% dans la partie française. A nouveau, cette différence s'explique en partie par la présence de La Chaux-de-Fonds, ville dont la taille se situe nettement au-dessus de la moyenne (voir carte 8.1).

8.3.2.2 Evolution de la population et principales caractéristiques démographiques

Au cours des deux dernières décennies la population de la zone frontière a connu une évolution moins favorable que dans les ensembles de référence (cantons suisses et départements français, voir tableau 8.2). La partie suisse de cette zone a enregistré une chute plus marquée que dans le reste du pays, alors que les gains de la partie française étaient plus faibles que ceux des départements frontalières. De ce fait, des différences substantielles subsistent entre les deux pays, l'évolution de la population étant nettement plus positive dans la partie française de la zone frontière.

Au-delà de cette composante nationale, l'évolution a été très variée dans la partie française. La plupart des cantons fortement agricoles (Saint-Hippolyte, Mouthe, Le Russey, Montbenoît)¹⁾ ont vu leur population diminuer entre 1962 et 1975. Depuis, comme le montrent les premiers résultats du recensement de 1982, cette tendance s'est légèrement inversée. Les autres cantons ont par contre enregistré une évolution positive sur l'ensemble de la période, évolution parfois nettement supérieure à la moyenne (Delle, Beaucourt,

1) Pour la structure des activités, voir 8.3.3.

Pontarlier, Morez, Hérimoncourt). Toutefois, les cantons industriels de Morteau et de Maïche se signalent par une diminution de leur population résidante au cours de la période 1975-1982.

Tableau 8.15 Evolution de la population résidante de la zone frontière

	CH 1960 P 1962	CH 1970 P 1968	CH 1975 P 1975	CH 1980 P 1982
Partie suisse	173'387 (100)	179'829 (103.7)	173'421 (100.0)	162'693 (93.8)
Partie française	129'120 (100)	133'966 (103.8)	141'481 (109.6)	145'889 (113.0)

Sources : OPS, Recensements cantonaux, INSEE; Calculs personnels

Du côté suisse, l'évolution démographique a été plus uniforme. Seul le district de Delémont a vu sa population augmenter entre 1960 et 1980. Tous les autres districts ont enregistré une évolution plus négative que la moyenne, à l'exception de La Chaux-de-Fonds qui a un peu mieux résisté en raison de la très forte croissance des années '60'.

Ces disparités sont sans nul doute le résultat de l'évolution des activités économiques et du processus d'urbanisation. Toutefois, des facteurs nationaux transparaissent également dans les principales structures démographiques régionales. Les valeurs que prennent différents indicateurs démographiques permettent non seulement de distinguer les unités administratives qui forment notre zone mais illustrent aussi comment la frontière sépare des populations en juxtaposant des rythmes d'évolution souvent très contrastés.

Ainsi, l'ensemble de la partie française de la zone frontière se caractérise par un taux de natalité nettement supérieur à celui observé du côté suisse. Ce phénomène est étroitement lié - il est à la fois cause et conséquence - à une

structure d'âge beaucoup plus jeune de la partie française. L'indice de vieillissement, qui est d'autant plus élevé que la population est jeune, est supérieur à 0.3 dans tous les cantons français alors que du côté suisse seuls les trois districts du canton du Jura enregistrent des valeurs comparables en 1970. Cette particularité de la partie française se retrouve au niveau du bilan démographique de la première moitié des années 70: le solde naturel, c'est-à-dire la différence entre les naissances et les décès, a été fortement positif. Bien que l'agrégation de l'ensemble des cantons donne un résultat proche de zéro, le bilan migratoire a aussi joué un rôle important. En effet, cette moyenne est le résultat

Tableau 8.16 Principales caractéristiques démographiques de la zone frontrière

	Partie suisse	Partie française
Groupes d'âge :	CH 1970	F 1975
- moins de 20 ans	30.1%	33.5%
- de 20 à 64 ans	56.9%	50.1%
- 65 ans et plus	13.0%	12.4%
Total	100	100
Indice de vieillissement ¹⁾	0.30	0.39
Part de la population étrangère	18.1%	7.0%
Bilan démographique (taux de variations annuels moyens)	CH 1970-75	F 1968-75
- variation totale	- 0.72%	+ 0.77%
- variation due au solde naturel	+ 0.36%	+ 0.77%
- variation due au solde migratoire	- 1.08%	+ 0.00%

Sources : OFS, INSEE; Calculs personnels

1) Indice de vieillissement:

$$\frac{(0 \text{ à } 19 \text{ ans}) - (65 \text{ ans et plus})}{(20 \text{ à } 64 \text{ ans})}$$

Plus cet indice est proche de 1, plus la population est "jeune".

tat de comportements très divers. Les cantons agricoles ont enregistré un solde migratoire fortement déficitaire tandis que quelques cantons industriels (Delle, Beaucourt, Hérimoncourt, Morez) voyaient l'immigration excéder l'émigration sur l'ensemble de la période 1962-1975.

C'est ce bilan migratoire qui explique dans une large mesure l'évolution démographique plus uniforme de la partie suisse. Ce poste a été très positif jusqu'à la fin des années '60' grâce à l'immigration massive de population étrangère. A ce niveau la différence est très marquée entre les deux pays: la part des étrangers atteint 18.1% dans la partie suisse (en 1970) contre seulement 7.0% du côté français (en 1975). A partir des années '70', les mesures de contingentement de l'immigration puis la crise économique sont venues renverser ces flux. La diminution de la population étrangère s'est ainsi additionnée au déficit migratoire qui caractérisait la population suisse depuis les années '60'. Ce phénomène a été également à l'origine d'une modification du bilan naturel. Celui-ci est devenu négatif à la fin des années '70', le fort taux de natalité de la population étrangère ne suffisant plus à compenser l'excédent des décès de la population d'origine suisse¹⁾.

Les différences observées d'un pays à l'autre tant en ce qui concerne les structures démographiques que leur évolution montrent bien que la frontière "déconnecte" les deux parties de notre région d'étude. De plus, ces rythmes différents sont susceptibles de se traduire par des mécanismes cumulatifs qui, à leur tour, peuvent être à l'origine d'une aggravation des disparités. Un tel constat reste cependant un peu rapide. Il est nécessaire d'examiner de plus près le rôle des activités économiques et, surtout, il faut vérifier si les moyennes par pays, notamment celles présentées au tableau 8.16, ne masquent pas certains rapprochements au

1) Ce phénomène se retrouve également dans les trois districts du canton du Jura, bien que retardé en raison d'une structure par âge plus jeune que la moyenne.

niveau des unités (cantons et districts) qui forment la région frontrière.

8.3.3 Structure d'activité et évolution des emplois

La répartition géographique des emplois ainsi que leur structure sectorielle sont largement corrélées avec la population et avec l'armature urbaine. Ainsi, les emplois du secteur des services sont concentrés (voir carte 8.3) dans les agglomérations situées à l'extérieur du périmètre étudié, tandis que la zone frontlière de la Chaîne du Jura se signale par la dominance des activités industrielles. A côté de cela, le secteur primaire a conservé un poids important dans certaines régions des départements du Doubs et du Jura, ce qui oppose les composantes française et suisse de la zone frontrière.

8.3.3.1 Structure d'activité en 1975

A) Partie française

Les résultats du recensement de la population de 1975 (population active au lieu de travail) permettent de mettre en évidence principalement deux types de structure d'activité dans les cantons français.

Cinq cantons ont une structure économique qui reste dominée par les activités agricoles. Ils regroupent ensemble 46% des emplois du secteur primaire de la partie française de la zone frontrière mais seulement 16% de l'emploi total. Cette caractéristique s'accompagne d'un sous-développement du secteur industriel et, par conséquent, d'un poids relativement important des services. Seul le canton du Russey fait exception dans la mesure où la construction mécanique (horlogerie), représente une part importante des emplois de cette région.

Le canton d'Hirsingue se trouve dans une situation un peu semblable, bien que le secteur agricole y soit moins important. Pontarlier recense lui plus de 40% de ses emplois dans les services, ce qui est lié au rôle de centre régional joué par cette ville (à comparer avec La Chaux-de-Fonds). Les six cantons restants peuvent être considérés comme des régions industrielles dans la plupart des cas dominées par une ou deux branches économiques.

Tableau 8.17 Structure d'activité des cantons français en 1975¹⁾

Cantons agricoles		
	Part du secteur primaire en %	Autres activités importantes (part en % de l'emploi total)
Montbenoit	52.9	T 20 Bois (8.9%)
Saint-Hippolyte	40.4	T 13 Fonderie (11.5%)
Le Russey	32.1	T 14 Mécanique (29.8%)
Ferrette	30.9	T 24 Bâtiment (12.7%)
Mouthe	22.2	T 20 Bois(14.5%) T 30 Hôtellerie(8.8%)
Cantons industriels		
	Part de l'industrie en % sans BTP 2)	Activités dominantes (part en % de l'emploi total)
Delle	68.8	T 13 Fonderie (31.9%) T 15 Construction électrique (18.6%)
Beaucourt	65.6	T 15 Construction électrique (55.5%) T 16 Automobiles (28.1%) T 13 Fonderie (23.3%)
Morteau	59.6	T 14 Construction mécanique (47.2%)
Momez	57.6	T 14 Construction mécanique (45.7%)
Maiche	54.4	T 14 Construction mécanique (41.9%)
"Autres"		
Pontarlier	43.6	Industrie diversifiée, Services: 40.7%
Hirsingue	43.2	T 18 Textiles (28.5%)

Source : INSEE (RP 1975); Calculs personnels

1) Population active au lieu de travail, selon la nomenclature d'activités économiques, sect. 38 de la comptabilité nationale.

2) BTP: Bâtiment et Travaux Publics.

La nomenclature d'activité utilisée dans le recensement est relativement agrégée et il est nécessaire d'effectuer des recoupements avec d'autres sources de manière à mieux caractériser les sous-régions de la zone. On remarque ainsi que la branche "construction mécanique" (T 14) regroupe à la fois la construction de machines (machines agricoles, machines-outils, équipement industriel et matériel de maintenance) et la fabrication de matériel de précision (horlogerie, lunetterie, instruments d'optique et de métrologie). D'autres informations montrent que c'est ce dernier segment qui est le plus important dans la zone frontalière, l'horlogerie¹⁾ étant concentrée dans le département du Doubs et la lunetterie dans celui du Jura. On peut donc en déduire que le canton de Morez est spécialisé dans la lunetterie et les cantons de Morteau, Maïche et Le Russey dans l'horlogerie, le solde de cette industrie étant localisé dans la région de Besançon.

Les deux cantons du territoire de Belfort se caractérisent par des activités différentes: la fonderie et le travail des métaux pour Delle, la construction électrique (composants électroniques) pour Beaucourt. Seul le canton d'Hérimoncourt accueille l'industrie automobile, qui par ailleurs constitue l'activité dominante de la région Franche-Comté et plus particulièrement du Doubs²⁾. En effet, cette industrie emploie presque le quart des actifs du département, ce qui représente un effectif équivalent à l'ensemble des emplois de la partie française de la zone frontalière!

1) Si la branche horlogère n'apparaît pas de manière séparée dans la nomenclature française, c'est parce que cette activité est relativement peu importante au niveau national. En effet, près de 80% de la production française est concentrée en Franche-Comté et plus particulièrement dans le département du Doubs.

2) Usines du groupe Peugeot, notamment à Sochaux.

B) Partie suisse

L'ensemble de la partie suisse peut être considéré comme une région industrielle. En effet, même si le district des Franches-Montagnes compte presque un quart de ses emplois dans le secteur primaire, l'industrie y joue toutefois un rôle dominant. Trois branches économiques, l'horlogerie (36), la métallurgie (34), les machines et appareils (35) représentent à elles seules 80% des emplois industriels! C'est la combinaison de ces trois branches qui permet de caractériser la structure d'activité de chaque district.

Tableau 8.18: Structure d'activité des districts suisses en 1975¹⁾

	Industries arts et métiers (20/38) %	Horlogerie (36) %	Métallurgie, ma- chines, appareils (34/35) %	Autres branches importantes %
Districts horlogers				
La Vallée	65.9	53.4	5.3	-
Le Locle	63.5	42.0	15.8	-
Les Franches-Montagnes	48.1	37.0	4.7	-
La Chaux-de-Fonds	49.8	31.9	9.7	Tertiaire (40.4)
Porrentruy	54.4	24.7	9.2	Textile (18.7)
Districts "machines"				
Grandson	48.8	0.8	34.6	-
Orbe	45.3	0.8	21.2	Alimentation (13.7)
Districts "mixtes"				
Delémont	49.2	21.0	20.0	-
Val-de-Travers	57.8	29.4	18.3	-

Source : OFS (RFE 1975); Calculs personnels

L'industrie horlogère est la branche la plus importante de la partie suisse. Son poids (46% des emplois industriels en 1981) est beaucoup plus fort que du côté français, même si la zone frontalière ne compte qu'un tiers des emplois de l'horlogerie suisse. Cette industrie domine la structure d'activité de cinq districts (La Vallée, Le Locle, Les Franches-

1) Emplois à temps complet.

Montagnes, La Chaux-de-Fonds, Porrentruy) et représente un poids équivalent à celui des machines dans deux autres (Delémont et le Val-de-Travers). L'horlogerie n'est absente que dans deux districts, Grandson et Orbe, régions dans lesquelles les machines et la métallurgie dominent. Les autres activités économiques jouent un rôle souvent négligeable. Le secteur des services est un peu mieux développé à La Chaux-de-Fonds, alors que l'industrie alimentaire (Orbe) et de l'habillement (Porrentruy) diversifient quelque peu la structure d'activité de deux autres districts.

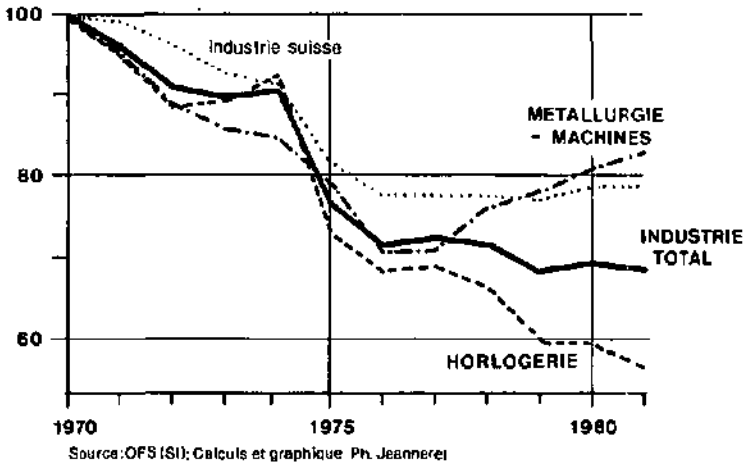
0.3.3.2 Evolution des emplois

A) Partie suisse

Depuis le début des années '70', l'ensemble de la partie suisse a subi une très forte diminution de l'emploi. Cette baisse provient avant tout des activités industrielles et n'a été compensée que très partiellement par le développement du secteur des services. Ainsi, presque 13'000 emplois industriels ont été perdus entre 1970 et 1981. Cette diminution de plus de 30% est nettement supérieure à celle enregistrée dans l'ensemble de la Suisse (-21.2%). Ceci est dû à l'horlogerie qui, dans la zone comme dans le reste du pays, a enregistré des pertes d'emplois beaucoup plus importantes que les autres activités industrielles (-42.9% entre 1970 et 1981). Ainsi, près de 10'000 emplois horlogers ont disparu dans la partie suisse de la zone frontrière.

La métallurgie et les machines ont connu une évolution nettement moins négative. Si la chute a été régulière jusqu'en 1976, la reprise intervenue ensuite s'est prolongée jusqu'à la fin de la période. A fin 1981, l'emploi dans ces deux industries atteignait encore 80% de son niveau de 1970.

Figure 8.3: Evolution indicée de l'emploi industriel dans la partie suisse de la zone frontière (1970:100)



L'évolution dans les districts a été davantage influencée par des caractéristiques locales que par la structure par branche. Ainsi, certains districts horlogers ont connu une évolution moins négative (Franches-Montagnes, Porrentruy) ou au moins égale (La Chaux-de-Fonds) à la moyenne de la partie suisse. A l'opposé Grandson (district "machine") a enregistré une perte d'emplois supérieure à la moyenne, précédant le Val-de-Travers, district dans lequel l'emploi industriel a diminué de moitié entre 1970 et 1981.

La chute de l'emploi s'est encore accentuée au cours des deux dernières années. Les bases de la statistique de l'industrie ayant été modifiées, nous nous référerons ici aux nouvelles données de la statistique de l'emploi, qui ne sont disponibles qu'à l'échelle des cantons.

L'évolution enregistrée dans les deux cantons dont l'ensemble (canton du Jura) ou une partie importante (Neuchâtel) du

Tableau 8.19: Evolution indicée de l'emploi en Suisse et dans les cantons frontières (au troisième trimestre)¹⁾

	1981	1982	1983
Suisse :			
Emploi total	100	97.9	98.0
Canton de Neuchâtel :			
Emploi total	100	95.1	90.6
Secteur secondaire	100	92.5	84.5
Secteur tertiaire	100	98.6	98.8
Canton du Jura :			
Emploi total	100	98.0	94.7
Secteur secondaire	100	98.3	92.0
Secteur tertiaire	100	97.5	100.0

Sources : OFIAMT; Calculs personnels

territoire appartient à la zone frontière montre que la récession intervenue à fin 1982 a eu un impact très négatif sur l'économie de cette région. En l'espace de deux ans, l'emploi du secteur secondaire a subi une chute située entre 8% (Jura) et plus de 15% (Neuchâtel), évolution qui dans une large mesure peut être attribuée à l'industrie horlogère²⁾. Ce climat difficile s'est également ressenti dans le secteur des services qui, contrairement à l'évolution enregistrée au plan national, n'a pas pu accroître son volume d'emplois.

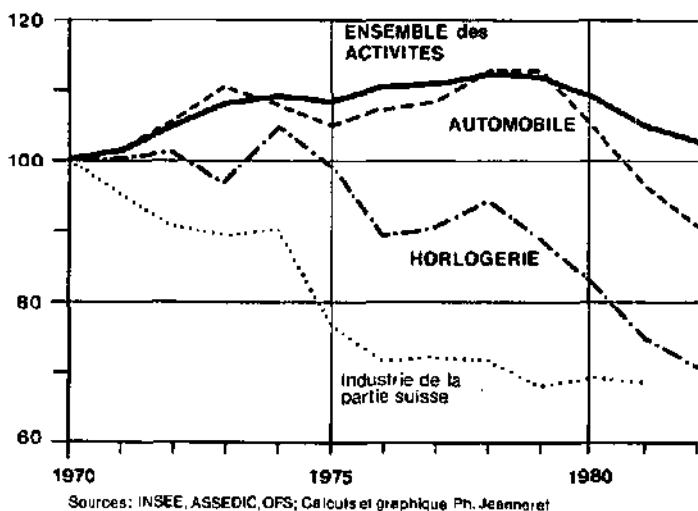
B) Partie française

L'évolution de l'emploi dans la partie française est beaucoup plus difficile à apprécier dans la mesure où les informations statistiques font souvent défaut au niveau sub-régional.

- 1) L'indice pour la Suisse, disponible sur une base différente a été recalculé par nos soins. La comparaison avec les indices cantonaux doit cependant être faite avec prudence.
- 2) Durant la seule période 1981-1982, l'emploi horloger du canton de Neuchâtel a diminué de 9.1% alors que pour l'ensemble de l'industrie cantonale ce taux n'était que de 2.4%.

Les données disponibles pour l'ensemble de la Franche-Comté montrent que l'évolution de l'emploi a été moins négative qu'en Suisse. L'industrie a mieux résisté et la croissance du secteur des services a permis de maintenir, voire d'augmenter légèrement le volume d'emploi.

Figure 8.4: Evolution Indicée de l'emploi en Franche-Comté (1970:100)



L'évolution récente (depuis 1979) a été par contre moins favorable. La création d'emplois dans le secteur tertiaire s'est ralentie et l'industrie a enregistré une très forte baisse d'activité, notamment dans l'automobile, secteur qui s'était jusqu'ici mieux comporté que l'horlogerie. En ce qui concerne la zone frontrière, il semble que ce soit la région de Maïche-Morteau qui ait subi la plus forte baisse d'emploi, ce qui est vraisemblablement dû à la spécialisation de ces deux cantons dans l'horlogerie¹⁾.

1) Sur la base de recoupements entre diverses sources, on peut estimer que, sur la période 1975-1980, l'emploi total dans ces deux cantons a diminué d'environ 7 à 8% et l'emploi industriel de 14 à 17%, évolution comparable à celle enregistrée du côté suisse.

8.3.4 Marché du travail

8.3.4.1 Bassins d'emploi

Les activités structurent l'espace géographique sans tenir compte des limites administratives internes d'un pays. Ceci est particulièrement frappant lorsqu'on analyse les déplacements domicile/travail, mouvements qui ont une grande importance en matière d'aménagement du territoire et qui permettent de définir les contours des bassins d'emplois, véritables "régions de travail".

La comparaison des études disponibles de part et d'autre de la frontière (TAMI et LEIBUNDGUT 1978, LANG 1980) met en évidence une différence d'échelle entre les deux pays. En effet, la Franche-Comté¹⁾ se signale par l'existence de deux très grands bassins d'emploi, Sochaux et Besançon, alors que l'espace helvétique est beaucoup plus compartimenté. Cette particularité française s'explique d'une part par la forte dispersion de la population du Doubs et, d'autre part, par la concentration de l'industrie automobile à Sochaux et des emplois tertiaires à Besançon.

Ces différences se retrouvent lorsqu'on analyse l'importance des migrations alternantes au niveau de chacune des composantes de la zone frontalière. Globalement, la mobilité - phénomène mesuré par la proportion des actifs qui travaillent à l'extérieur de leur commune de résidence - est en effet deux fois plus importante dans la partie française (38.0% en 1975) que dans la partie suisse (17.4% en 1980)²⁾. En corollaire, le rapport entre emplois et population active résidente est dans la plupart des cas négatif du côté français.

1) Nous laisserons ici de côté la partie de la zone qui appartient à l'Alsace, région qui est davantage orientée vers Bâle.

2) Il faut toutefois remarquer qu'une partie de cette différence résulte des découpages administratifs en vigueur dans les deux pays. Les communes suisses ayant en général une surface plus grande, la part des actifs qui les quittent pour travailler à l'extérieur est de ce fait moins importante.

Seuls Delle, Morez et Pontarlier enregistrent un rapport proche ou supérieur à 1, ce qui s'explique par le fait que ces cantons sont les centres de bassins d'emplois indépendants. Si on élimine l'influence du déficit résultant des migrations frontalières, les cantons de Morteau et de Maïche retrouvent un rapport proche de l'unité et se rapprochent ainsi de la situation des districts suisses.

8.3.4.2 Emploi et chômage

Comme nous l'avons déjà vu (voir 8.3.3.2), la crise économique du milieu des années '70' a eu un impact beaucoup plus négatif dans la partie suisse que dans la partie française de la zone frontalière. Malgré cela, c'est surtout du côté français que le chômage s'est accru, tandis que du côté suisse le nombre des personnes sans emploi retrouvait, après une pointe en 1975-1976, un niveau très bas.

Cette différence spectaculaire s'explique par plusieurs éléments qui distinguent la Suisse de la France:

- en Suisse la baisse très marquée de l'emploi s'est traduite pendant la seconde moitié des années '70' avant tout par une forte diminution de la population active étrangère ainsi que par une baisse du taux d'activité des femmes;
- en France, les travailleurs étrangers n'ont joué ce rôle d'amortisseur conjoncturel que de manière beaucoup plus limitée. De surcroît, le nombre des personnes à la recherche d'un emploi a augmenté régulièrement, suite à l'arrivée sur le marché du travail de fortes cohortes de jeunes en fin de scolarité.

Comme le montrent les tableaux 8.20 et 8.21, le début des années '80' enregistre une nouvelle progression du chômage, mais cette fois-ci dans les deux pays. En effet, les

Tableau 8.20: Demandes d'emploi (moyennes annuelles) et taux de chômage en fin de période dans les zones A.L.E.¹⁾

	1979	1980	1981	1982	1983	Décembre 83 effect.	%
Saint-Claude	347	512	827	932	1'036	932	8.2
Pontarlier	477	585	769	962	1'175	1'205	9.7
Morteau-Maiche	481	699	916	1'377	1'397	1'426	9.6
Montbéliard	3'782	5'105	6'752	7'218	7'653	7'726	11.2
Belfort	3'203	3'636	4'776	5'502	5'435	5'785	11.0

Sources : INSEE, ERET; Calculs personnels

Tableau 8.21: Chômeurs à temps complet et taux de chômage en fin de période dans les districts suisses²⁾

	1976	1979	1980	1981	1982	1983	Janvier 84 eff.	%
Delémont	106	110	64	60	197	346	498	3.4
Porrentruy	73	114	31	49	92	211	328	3.1
Les Franches-Montagnes	24	64	16	37	51	47	61	1.5
La Chaux-de-Fonds	380	167	65	58	287	494	558	2.9
Le Locle	107	53	27	37	100	236	333	4.4
Le Val-de-Travers	73	52	22	56	112	164	231	4.3
Grandser	35	30	8	4	25	33	50	1.0
Orbe	34	8	5	7	19	27	40	0.5
La Vallée	41	14	3	1	11	21	18	0.6

Sources : Offices cantonaux du travail; Calculs personnels

1) Le taux de chômage en décembre 1983 est calculé par rapport à la population active du recensement de 1975. Les zones A.L.E. (Agence locale pour l'emploi) s'étendent au-delà de l'espace défini dans cette étude car elles regroupent plusieurs cantons français (Les Bouchoux, Saint-Claude, Moirans en Montagne, Morez, Saint Laurent pour Saint-Claude; Mouthé, Levier et Pontarlier pour Pontarlier; Montbenoît, Morteau, Pierrefontaine, Le Russey et Maiche pour Maiche-Morteau; Saint-Hippolyte, Pont-de-Roide, Hérimoncourt, L'Isle-sur-le-Doubs, Montbéliard, Audincourt et Sochaux pour Sochaux; ainsi que l'ensemble du département pour Belfort.

2) Le taux de chômage en janvier 1984 est calculé par rapport à la population active du recensement de 1980.

districts jurassiens et neuchâtelois - la partie vaudoise semble moins touchée - connaissent les taux de chômage les plus élevés de Suisse. Les chiffres du tableau 8.21 sont d'ailleurs sous-estimés car ils ne tiennent pas compte du chômage partiel parce qu'il n'existe pas de données fiables dans ce domaine à l'échelle des districts. Par exemple, au niveau du canton de Neuchâtel la proportion des personnes touchées passe de 2.2% à 5.0% à fin 1983 si on inclut cette variable dans le calcul.

Ce rapprochement récent entre l'évolution économique des deux parties de la zone frontrière s'explique avant tout par l'évolution enregistrée du côté suisse. Il s'agit là d'une conséquence des problèmes structurels croissants que connaît l'ensemble du pays et, à un degré encore plus marqué, la Chaîne du Jura. Dans cette région, la dégradation récente de la position concurrentielle de l'industrie des machines est venue s'ajouter aux difficultés déjà anciennes de l'horlogerie, ce qui explique la très forte baisse de l'emploi intervenue au cours de ces quelques dernières années (voir 8.3.3.2). La population active étrangère ayant déjà fortement diminué au cours de la décennie précédente, cette catégorie ne peut plus jouer le rôle "d'amortisseur conjoncturel". En plus de cela, la persistance des problèmes fait que les entreprises recourent moins au chômage partiel.

8.3.5 L'effet séparateur de la frontière, un essai de synthèse

Les informations présentées aux points précédents montrent bien que les deux parties de la zone frontrière s'opposent tant au niveau des structures démographiques et économiques qu'à celui de leurs transformations dans le temps. Les moyennes calculées pour chaque pays fournissent une première indication de ces différences mais cette comparaison reste toutefois insuffisante. Il faut pouvoir tenir compte des variations autour de ces moyennes en analysant chacune des unités

qui forment la zone. De cette manière, on pourra vérifier si le profil de certains cantons français et districts suisses se rapproche malgré l'opposition entre les deux pays.

Une telle démarche demande de traiter un volume important d'informations car il faut multiplier chaque variable par le nombre d'unités administratives (observations) qui composent la zone frontalière. La méthode qui semble le plus appropriée dans ce cas est l'analyse factorielle qui permet de synthétiser des grands tableaux de données tout en limitant la perte d'information.

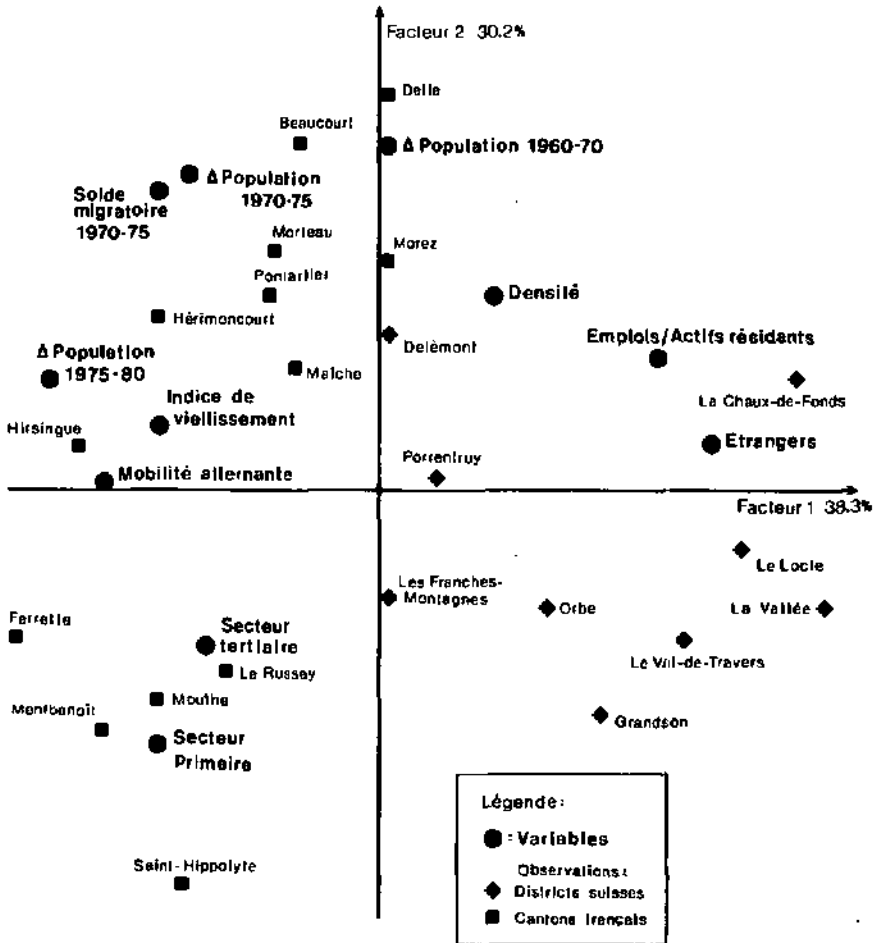
Dans le cas précis nous avons choisi l'analyse factorielle en composante principale¹⁾, que nous avons appliquée à un tableau contenant onze variables (colonnes), choisies parmi les données démo-économiques disponibles les plus significatives, et 22 observations (lignes) correspondant au neuf districts suisses et au treize cantons français. Chaque variable a été exprimée de manière à éliminer l'influence du poids des observations et des différences dans les périodes de relevé entre les deux pays²⁾. Chaque variable a ensuite été centrée et réduite afin de rendre possible la comparaison entre des séries de nature hétérogène.

Comme l'indique la figure 8.5, les deux premiers axes factoriels rendent compte de plus des deux tiers de la variance totale, ce qui paraît satisfaisant (voir LEBART et al. 1977). Le premier facteur oppose clairement deux groupes de variables: d'un côté la part de la population étrangère ainsi que le quotient d'emploi (emplois/population active résidente) et, de l'autre, la croissance de la population au cours de la seconde moitié des années '70', le degré de mobilité (part des pendulaires dans les actifs résidents) et

1) Voir à ce sujet LEBART et al. 1977.

2) Par exemple, les variations de la population ont été exprimées en taux annuel moyen puis converties en indice pour que les données restent positives. Les données structurelles, comme le poids du secteur primaire, ont été exprimées en pourcentages.

Figure 8.5: Structures démo-économiques de la zone frontalière: analyse factorielle en composante principale



Sources: ONS, INSEE; Calculs et graphique Ph. Jeanneret

la structure par âge (représentée par l'indice de vieillissement, qui est d'autant plus élevé que la population est jeune). L'examen de la projection des points-observations¹⁾ offre une information encore plus intéressante: le premier facteur oppose nettement la Suisse à la France et il peut être assimilé à l'effet "séparateur" que la frontière exerce sur les structures démographiques et sur leur évolution. Avec la variable "population étrangère" on retrouve les conséquences de la politique d'immigration suisse de l'après-guerre, tandis que l'association de la structure par âges et de l'évolution récente de la population indique bien les dynamiques différentes qui se sont mises en place de part et d'autre de la frontière au niveau démographique.

Si une discrimination claire s'établit entre les deux pays, on notera cependant que deux cantons français (Delle et Morez) et deux districts suisses (Delémont et Les Franches-Montagnes) ont des scores très proches de l'origine. Ceci est le résultat d'un comportement "moyen" de ces unités mais indique aussi que des points de rapprochement subsistent malgré la frontière. Dans ce sens, on peut considérer que les districts du canton du Jura sont les plus "français" de la partie suisse, ce qui s'explique notamment par une structure par âges plus jeune que la moyenne.

Le deuxième facteur permet d'opérer une classification des observations en fonction de l'évolution de la population enregistrée de 1960 à 1975. La discrimination est nettement plus marquée du côté français car ce facteur oppose clairement les cantons agricoles et peu industrialisés (cantons qui ont une forte composante tertiaire dans l'emploi non agricole) au reste de la partie française. L'influence de la structure des activités est par contre moins forte du côté

1) Dans l'analyse en composante principale, il n'est pas possible d'interpréter la distance entre un point-variable et un point-observation car ces points appartiennent à deux espaces différents. Il est cependant licite de comparer la position de deux observations par rapport à l'ensemble des variables (voir LEBART et al. 1977).

suisse - tous les districts sont industriels - et c'est l'évolution de la population qui joue un rôle déterminant. Ainsi, tous les districts situés en-dessous de l'origine ont commencé leur déclin démographique au cours des années '60' ou bien ont connu une évolution moins positive que la moyenne.

La position des points-variables dans le plan factoriel permet de mieux préciser l'influence des facteurs nationaux. Très proche de l'origine du premier facteur, la croissance des années "60" caractérise les deux parties de la zone. Au contraire, l'évolution 1970-1975, qui est fortement corrélée avec le solde migratoire, est un attribut de la partie française car tous les districts suisses à l'exception de Delémont ont connu une évolution négative.

8.3.6 Les travailleurs frontaliers

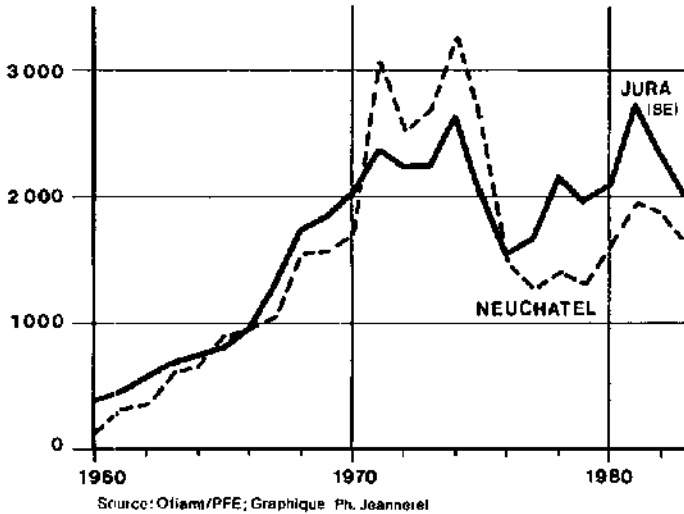
8.3.6.1 Evolution

Les seules données disponibles sur la longue période sont celles fournies à l'échelle des cantons suisses par la Police des étrangers. L'examen de cette série montre que l'effectif des frontaliers occupés dans la Chaîne du Jura a évolué de la même manière qu'au niveau national jusqu'au début des années '70'.

A partir des années '70' l'emploi des frontaliers dans la Chaîne du Jura est par contre marqué par une beaucoup plus forte sensibilité aux mouvements de la conjoncture. Ainsi le nombre des frontaliers a reculé entre 1971 et 1972 pour enregistrer ensuite une progression très marquée jusqu'en 1974, variations qui pour une large part peuvent être attribuées aux fluctuations conjoncturelles enregistrées dans l'industrie horlogère. Le comportement de cette branche explique également la très forte diminution, beaucoup plus

importante qu'au niveau national, qui est intervenue à la suite de la crise de 1974-1975. Par exemple, le nombre des frontaliers occupés dans le canton de Neuchâtel a chuté de plus de moitié entre 1974 et 1977, tandis que la diminution enregistrée au plan national atteignait 25%.

Figure 8.6: Effectif des frontaliers occupés dans les cantons de Neuchâtel et du Jura¹⁾ (à fin août)



La reprise intervenue à partir de 1977 a été également marquée par de fortes variations dans le court terme (voir figure 8.7) liées aux difficultés de l'économie jurassienne et de sa composante horlogère. Depuis 1981, les effets de la récession se sont fait sentir davantage que dans le reste du pays et l'effectif des frontaliers atteint en fin de période un niveau nettement inférieur aux maxima enregistrés en 1974.

1) Le canton du Jura ne s'étant séparé de celui de Berne qu'en 1979, nous avons agrégé ces deux cantons pour que la série reste homogène. Le canton de Vaud ne figure pas dans ce graphique parce qu'il n'est pas possible de savoir dans quelle mesure l'augmentation relativement récente du nombre des frontaliers doit être imputée aux districts de la Chaîne du Jura ou au reste du canton (croissant lémannique).

8.3.6.2 Répartition géographique et sectorielle

Un premier examen de la répartition spatiale et de l'importance relative (mesurée en % des emplois) de la main-d'oeuvre frontalière montre que, si l'effectif des frontaliers occupés dans les neuf districts suisses (4'236 en 1975) est nettement inférieur à celui enregistré dans les agglomérations de Genève et de Bâle (voir 8.2.3), son impact est par contre comparable, ce qui s'explique par la faible densité de la population et des activités dans la Chaîne du Jura.

Une analyse des lieux de résidence et de travail¹⁾ indique également que cet impact varie fortement dans l'espace. Du côté suisse, la main-d'oeuvre frontalière était en 1975 concentrée dans quelques communes²⁾, et son impact n'était très marqué que dans les districts du Locle et de Porrentruy. Le même phénomène se retrouvait du côté français où seuls les cantons de Morteau, Mouthe, Delle, Ferrette et Hirsingue³⁾ voyaient une part significative de leur main-d'oeuvre franchir la frontière (voir carte 8.6).

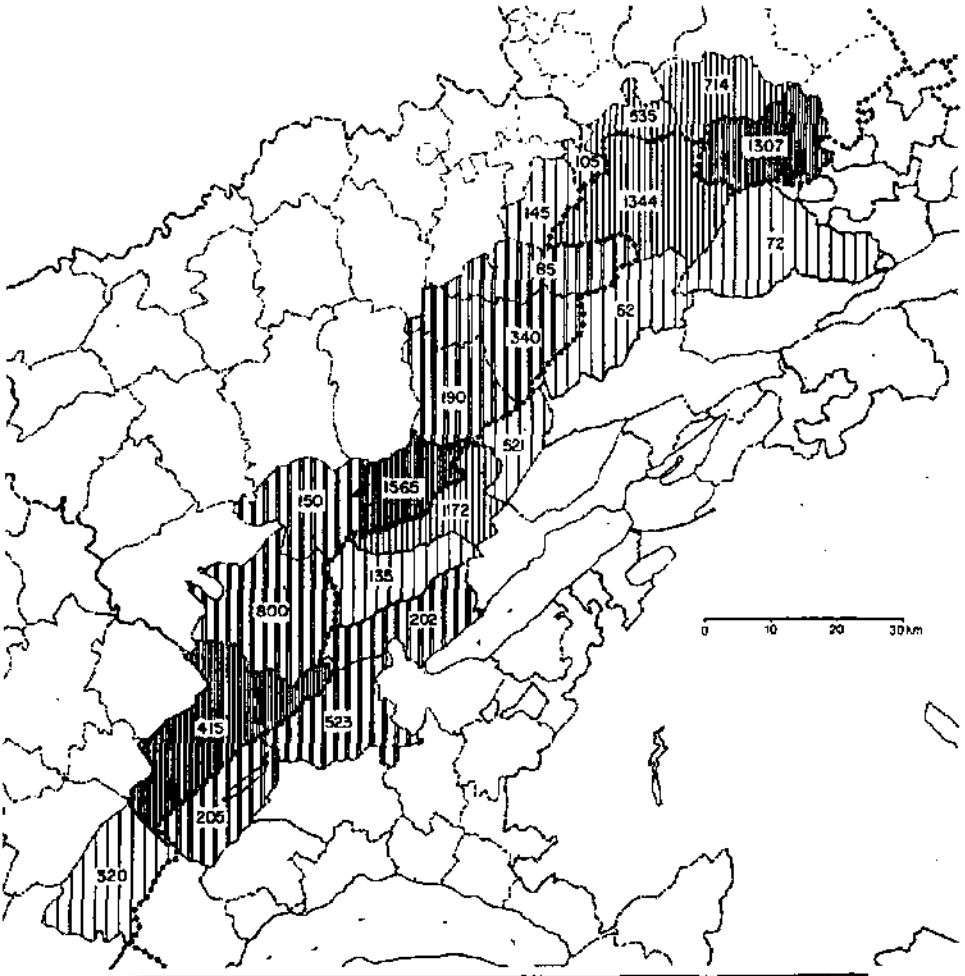
Les données concernant la structure des activités, disponibles à l'échelle des cantons, montrent que les travailleurs frontaliers sont concentrés dans l'industrie.

1) Il n'a pas été possible de connaître les effectifs de frontaliers par commune française de résidence.

2) Seules 13 communes de la zone comptaient plus de 100 frontaliers occupés à plein temps en 1975: Le Locle (804), La Chaux-de-Fonds (521), Vallorbe (414), Porrentruy (376), Alle (457), Les Brenets (351), Fleurrier (321), Couvet (239), Sainte-Croix (199), Le Chenit (156), Fahy (111), Boncourt (102), Ballaigues (101) (source: RFE 1975).

3) La majorité des frontaliers résidant à Ferrette ou Hirsingue travaillent à l'Est de la zone (cantons de Berne, Soleure, Bâle-Campagne).

Carte 8.6 : Effectifs et importance relative des travailleurs frontaliers dans la zone frontière en 1975



205 Effectifs

Part en %

- de l'emploi à plein temps des districts suisses
- de la population active de résidence des cantons français

moins de 5 %

de 5.0 à 9.9 %

de 10.0 à 14.9 %

15.0 % et plus

Sources: OFS, INSEE, Calculs OEE;
Carte URBAPLAN

Tableau 8.22: Emplois et frontaliers par branche économique es
dans les cantons du Jura et de Neuchâtel en
1975¹⁾

	Canton du Jura				Canton de Neuchâtel			
	Total eff.	%	Frontaliers eff.	%	Total eff.	%	Frontaliers eff.	%
2/5 Secteur secondaire	15'271	65.9	1'408	95.3	39'226	58.3	1'796	89.3
2/3 Industrie, arts et métiers	13'417	57.9	1'387	93.8	33'656	50.0	1'761	87.6
23 Tabac	606	2.6	92	6.2	1'046	1.6	-	-
24 Textiles	384	1.7	291	19.7	79	0.1	-	-
25 Habillement, chaussure	650	2.8	181	12.2	199	0.3	-	-
34 Métallurgie	1'858	8.0	56	3.8	3'556	5.3	89	4.4
35 Machines, appareils	1'820	7.9	71	4.0	7'465	11.1	520	25.9
36 Horlogerie, bijouterie	6'328	27.3	643	43.5	15'028	22.3	1'087	54.1
4 Bâtiment, génie civil	1'600	6.9	21	1.4	4'453	6.6	29	1.4
6/9 Secteur tertiaire	7'896	34.1	20	4.7	28'030	41.7	215	10.7
61-65 Commerce (gros et détail)	1'990	8.6	12	0.8	7'326	10.9	64	3.2
73 Hôtels, restaurants	1'149	5.0	30	2.0	2'739	4.1	35	1.7
Total secondaire et tertiaire	23'167	100	1'478	100	67'256	100	2'011	100

Source : OFS (RFE 1975); Calculs personnels

Cette spécialisation est encore plus marquée au niveau des branches économiques: dans les deux cantons l'industrie dominante, l'horlogerie, occupe environ la moitié des frontaliers. Le canton du Jura se distingue par l'existence de quelques entreprises du textile et de l'habillement, localisées dans le district de Porrentruy, pour lesquelles l'emploi frontalier a une très grande importance (voir JEANNERET et MAILLAT 1981). A Neuchâtel c'est par contre l'industrie des machines (surtout dans le district du Locle) qui occupe le plus grand nombre de frontaliers après l'horlogerie.

1) Emplois à temps complet. Cette structure est comparable dans le canton de Vaud où l'industrie occupe 75% des frontaliers. Les données de ce canton ne figurent toutefois pas dans ce tableau car le poids de la partie jurassienne est trop faible par rapport au reste du territoire vaudois.

Les informations livrées par la statistique de l'industrie¹⁾ permettent de montrer non seulement que l'impact de la main-d'oeuvre frontalière a varié dans le temps mais aussi que sa répartition spatiale s'est modifiée.

Tableau 8.23: Evolution de l'emploi industriel total et frontalier (effectifs et % de l'emploi total) dans les districts suisses

	Emploi Industriel total				Frontaliers							
					effectifs				part du total en %			
	1970	1974	1976	1981	1970	1974	1976	1981	1970	1974	1976	1981
Delémont	6'049	5'634	4'665	4'668	146	252	38	237	2.4	4.5	0.1	5.1
Porrentruy	5'797	5'779	4'575	4'305	1'266	1'735	1'002	1'199	21.8	30.0	21.9	27.9
Les Franches Montagnes	1'422	1'284	1'228	1'200	45	62	55	165	3.2	4.8	4.5	13.8
La Chaux-de-Fonds	10'335	9'130	7'146	7'108	369	701	229	461	3.6	7.7	3.2	6.5
Le Locle	6'366	5'617	4'283	3'955	1'134	1'516	760	931	17.8	27.0	17.7	23.5
Le Val-de-Travers	3'654	3'227	2'477	1'907	316	465	213	203	8.6	14.4	8.6	10.6
Grandson	2'349	1'866	1'495	1'404	252	370	174	226	10.7	19.8	11.6	16.1
Orbe	2'909	2'580	2'214	2'337	294	495	395	608	10.1	19.2	17.8	26.0
La Vallée	2'566	2'332	1'549	1'625	201	470	140	420	7.7	20.2	9.0	25.8
Total	41'467	37'449	29'632	28'509	4'023	6'065	3'006	4'450	9.7	16.1	10.1	15.6

Source : OFS (Statistique de l'industrie); Calculs personnels

Dans l'ensemble formé par les neuf districts de la Chaîne du Jura, l'emploi des frontaliers a enregistré une légère progression entre 1970 et 1981, tandis que le nombre des résidents occupés dans l'industrie chutait de plus d'un tiers au cours de la même période. En fait, cette divergence reflète avant tout l'évolution enregistrée au cours de la première moitié des années '70'. Depuis, ces deux catégories de main-d'oeuvre ont connu une évolution plus comparable si on fait abstraction des variations conjoncturelles. Cela explique,

1) Les bases de la statistique ont été modifiées récemment. A partir de 1982, il n'est plus possible de faire la distinction entre travailleurs étrangers et suisses.

qu'après avoir passé de 9.7% en 1970 à 16.1% en 1974, la proportion des frontaliers dans l'emploi industriel ait retrouvé un niveau similaire en 1981.

Cette tendance ne se retrouve toutefois pas dans chaque district. L'impact de la main-d'oeuvre frontalière est resté (voir carte 8.6) très important dans les districts de Porrentruy et du Locle mais il a cependant diminué entre 1974 et 1981. Les districts d'Orbe et des Franches-Montagnes sont les seuls à avoir enregistré une augmentation absolue au cours de cette période. Le district vaudois de la Vallée se signale par une forte progression en termes relatifs et la part des frontaliers dans l'emploi industriel y dépasse comme à Orbe la barre des 25%.

8.3.6.3 Frontaliers et structures économiques

Si la politique d'immigration est un déterminant des migrations frontalières, les facteurs économiques jouent également un rôle majeur. L'état des structures économiques régionales¹⁾ et leur évolution non seulement conditionnent en amont l'emploi de la main-d'oeuvre frontalière mais sont aussi modifiés par elle. Pour mieux analyser cette relation en aval, il convient d'apprécier la place qu'occupent les frontaliers au sein du marché du travail, ce qui devrait permettre ensuite d'évaluer l'influence que la présence de cette main-d'oeuvre exerce sur les structures productives. A ce sujet, une question importante est de savoir si les frontaliers entrent en concurrence avec la main-d'oeuvre résidente ou s'ils jouent au contraire un rôle complémentaire ou indépendant au sein du marché du travail régional.

Sur la base des chiffres présentés au point précédent (voir tableau 8.23), on peut supposer qu'il y a eu un phénomène de substitution entre frontaliers et résidents au cours de la

1) Nous nous limiterons ici à la partie suisse de la zone frontalière.

première moitié des années '70'. Cette hypothèse est d'autant plus plausible que cette augmentation des effectifs frontaliers s'est déroulée dans une phase où le recul de l'emploi régional était déjà amorcé. Dans ce sens la Chaîne du Jura se distingue des agglomérations car le développement du secteur des services est resté beaucoup plus limité et n'a pas pu compenser la chute de l'emploi industriel.

Comme l'a montré Daniel HELD (1983), l'étude du fonctionnement d'un marché de l'emploi au niveau local et régional nécessite la connaissance d'un très grand nombre d'informations à la fois quantitatives et qualitatives. Il est non seulement indispensable de connaître le stock (effectif, degré de qualification, etc..) et les flux (échanges du bassin régional avec l'extérieur de ce bassin et au sein des entreprises, etc.), mais il est aussi indispensable de comprendre les interrelations entre les différentes catégories d'emplois (chaînes de mobilité).

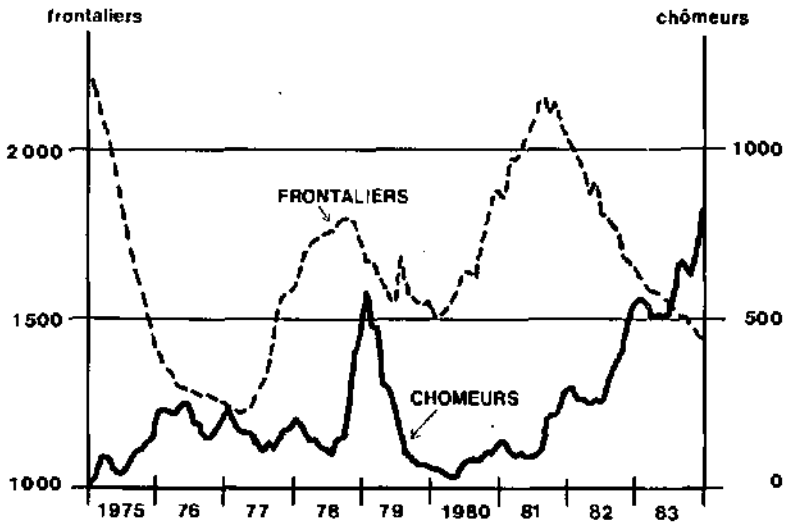
Aucune étude de ce type n'étant disponible sur la zone frontière de la Chaîne du Jura, nous nous limiterons ici à approfondir certaines caractéristiques de la main-d'oeuvre frontalière sur la base d'enquêtes disponibles pour les cantons de Neuchâtel et du Jura¹⁾.

En premier lieu, la comparaison de l'évolution à court terme des effectifs frontaliers et du chômage fournit une meilleure appréciation de l'influence de la conjoncture. On notera cependant que l'évolution du chômage ne reflète qu'imparfaitement celle de l'emploi. Ceci est surtout le cas en début de période car la très forte crise de 1974-1975 s'est traduite d'abord par le départ d'un nombre important de travailleurs étrangers. Progressivement, cette "marge de manoeuvre" s'est réduite et la dégradation des conditions économiques de ces dernières années s'est manifestée davantage par une augmentation du niveau de chômage. Ceci appa-

1) Voir notamment JEANNERET et MAILLAT 1981 et HUMBERSSET 1980.

raît clairement dans le cas du Jura, canton dans lequel le volume de la main-d'oeuvre frontalière est également le plus sensible aux facteurs conjoncturels.

Figure 8.7: Evolution mensuelle du nombre de chômeurs (à temps complet) et de travailleurs frontaliers dans le canton du Jura



Sources: Office cantonal du travail (BE, JU), PFE / Police cantonale des étrangers (BE, JU); Graphique Ph. Jeanneret

Si au Jura les variations du nombre des frontaliers réagissent assez parfaitement à celles du chômage, l'évolution enregistrée dans le canton de Neuchâtel n'est par contre pas aussi nette. Jusqu'au début des années '1980' le chômage et le volume de la main-d'oeuvre frontalière (voir figure 8.6) ont en effet suivi une évolution parallèle, marquée par une baisse régulière puis par une stabilisation. Cette particularité peut tenir à une situation conjoncturelle un peu différente dans le canton de Neuchâtel mais, surtout, elle s'explique par un facteur institutionnel. En effet, à Neuchâtel les autorités cantonales, qui sont chargées de l'octroi des permis de travail frontaliers, ont adopté une

attitude plus restrictive que dans le canton du Jura. Cette composante institutionnelle n'est cependant pas absente dans ce dernier canton. Chaque fois que le chômage des résidents atteint un niveau jugé important, les autorités deviennent plus restrictives dans l'octroi de nouveaux permis frontaliers, ce qui accentue le mouvement à la baisse qui résulte des licenciements effectués par les entreprises.

Dans ce sens, nous pouvons supposer qu'en permettant aux entreprises de s'adapter de manière plus souple aux fluctuations de la conjoncture, la main-d'oeuvre frontalière contribue dans une certaine mesure à la stabilité de l'emploi des résidents.

On peut aussi observer une différence importante entre les deux cantons en ce qui concerne la structure par sexe et âge de la main-d'oeuvre frontalière. Ainsi, la part des femmes est deux fois plus importante au Jura et la moyenne d'âge est très basse, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes. Cette caractéristique s'explique, mais en partie seulement, par la présence au Jura de branches comme l'habillement et le textile qui emploient une forte proportion de femmes, alors qu'à Neuchâtel l'activité la plus importante après l'horlogerie, la métallurgie et les machines, est une activité avant tout "masculine".

Les informations obtenues à la suite du dépouillement des fichiers de la Police des étrangers de ces deux cantons montrent que les frontaliers jurassiens se caractérisent par un taux de rotation extrêmement élevé, phénomène qui est en partie lié aux fluctuations conjoncturelles. Ainsi, on a pu déterminer en 1980 que seulement 38.9% des frontaliers jurassiens avaient obtenu leur premier permis de travail avant 1975, tandis que cette proportion était deux fois plus élevée (75.6%, selon HUMBERSET 1980) dans le canton de Neuchâtel à la même époque.

Tableau 8.24: Structure par sexe et âge de la main-d'oeuvre frontalière dans les cantons de Neuchâtel et du Jura en 1983 (mois d'août)

Groupes d'âge	Canton de Neuchâtel						Canton du Jura					
	Hommes		Femmes		Total		Hommes		Femmes		Total	
	eff.	%	eff.	%	eff.	%	eff.	%	eff.	%	eff.	%
moins de 20 ans	7	0.6	12	3.0	19	1.2	43	6.2	67	8.2	110	7.3
de 20 à 24 ans	123	10.2	103	25.7	226	14.0	158	22.8	286	34.9	444	29.4
de 25 à 29 ans	258	21.3	92	23.0	350	21.7	152	22.0	169	20.5	321	21.2
de 30 à 39 ans	533	44.0	120	29.9	653	40.5	222	32.1	167	20.1	389	25.7
de 40 à 49 ans	193	15.9	45	11.2	238	14.8	69	10.0	74	9.3	143	9.4
de 50 à 59 ans	81	6.7	27	6.7	108	6.7	43	6.2	47	5.7	90	6.0
de 60 à 64 ans	16	1.3	2	0.5	18	1.1	5	0.7	10	1.2	15	1.0
Total	1'211	100	401	100	1'612	100	691	100	820	100	1'511	100

Source : Registre central des étrangers; Calculs personnels

Les personnes qui travaillent en Suisse depuis plusieurs années peuvent être considérées comme un "noyau stable" qui s'oppose aux autres frontaliers, plus jeunes et dont la situation très précaire est étroitement liée à la conjoncture.

Les informations relatives aux salaires des frontaliers - informations tirées des fichiers de la Police des étrangers - permettent non seulement de compléter cette description mais aussi de mieux apprécier les conséquences que peut avoir la présence de cette main-d'oeuvre sur les structures productives (voir RATTI et al. 1982).

Une première analyse des résultats détaillés de l'enquête sur les salaires et les traitements effectuée en octobre de chaque année par l'OPIAMT montre que les gains des ouvriers¹⁾ sont nettement inférieurs à la moyenne suisse

1) Nous n'avons reproduit ici que les chiffres concernant les gains des ouvriers, catégorie dont les caractéristiques sont plus proches des frontaliers que celle des employés.

Tableau 8.25: Gains horaires moyens des travailleurs frontaliers et des ouvriers (y compris les frontaliers) dans le canton du Jura et en Suisse en 1980¹⁾

	Frontaliers		Ouvriers (octobre 1980)			
	Jura		Jura		Suisse	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Total (y compris services)	10.49	7.90	13.88	9.76	14.65	9.90
Industrie	10.29	7.84	14.07	9.77	15.13	10.04
- Tabac, Textiles, Habillement	9.38	7.65	-	-	14.43	9.35
- Métallurgie, Machines	10.51	8.48	14.24	9.77	14.90	10.23
- Horlogerie, Bijouterie	10.30	7.90	14.02	9.81	14.84	10.30
Bâtiment	11.50	-	13.33	-	13.86	-

Sources : OFIAMI (enquête d'octobre), enquête et calculs personnels

Tableau 8.25 Gains horaires moyens des travailleurs frontaliers et des ouvriers (y compris les frontaliers) dans le canton de Neuchâtel et en Suisse en 1981¹⁾

	Frontaliers		Ouvriers (octobre 1981)			
	Neuchâtel		Neuchâtel		Suisse	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Total (y compris services)	13.52	10.24	15.28	11.30	15.58	10.57
Industrie	13.60	10.55	15.68	11.41	15.93	11.05
- Métallurgie, Machines	13.59	10.55	15.20	11.54	15.93	11.05
- Horlogerie, Bijouterie	13.81	10.64	15.80	11.37	16.07	11.30
Bâtiment	13.90	-	14.23	-	14.61	-

Sources : OFIAMI (enquête d'octobre), enquête et calculs personnels

1) Les salaires mensuels des frontaliers ont été convertis en gains horaires sur la base d'une durée moyenne de travail de 186 heures.

dans les deux cantons. Cette différence, qui se retrouve également en ce qui concerne les gains des employés, est dans une large mesure imputable à la structure d'activité. En effet, l'horlogerie, qui reste une branche très importante dans les deux cantons, se situe au bas de la hiérarchie salariale helvétique. Si les salaires versés par l'industrie de l'habillement et des textiles sont encore plus faibles, cet élément n'explique cependant qu'une partie de la différence observée entre les cantons de Neuchâtel et du Jura. En fait, les gains jurassiens sont aussi inférieurs dans l'horlogerie, ce qui tient au contenu de cette industrie: le canton du Jura est spécialisé dans la production de boîtes de montre (voir KUNZ 1978) du milieu et du bas de gamme, activité qui se distingue par une forte intensité de main-d'oeuvre en moyenne peu qualifiée.

Bien qu'il faille rester prudent²⁾, la comparaison entre les gains cantonaux moyens et les salaires perçus par les frontaliers montre que ces derniers ont des gains très bas. Cette disparité est toutefois beaucoup plus forte dans le canton du Jura où elle atteint dans l'industrie environ 27% pour les hommes et 20% pour les femmes, alors que la différence n'est, respectivement, que de 13% et 8% dans le canton de Neuchâtel. A nouveau, l'explication apportée par la structure d'activité n'est que partielle. Si au Jura les textiles et l'habillement servent des salaires très bas et abaissent la moyenne des salaires frontaliers, la disparité salariale entre frontaliers et résidents est cependant tout aussi forte dans l'horlogerie.

Pour synthétiser ces différents éléments d'information, il paraît utile de prendre comme point de comparaison l'étude

2) Notamment, les salaires indiqués par les employeurs sur les demandes de permis peuvent être dans certains cas supérieurs à ceux versés effectivement aux travailleurs frontaliers. D'un autre côté, les chiffres fournis par l'OFIAMI restent partiels car les salaires de certaines branches ne peuvent être que partiellement régionalisés.

réalisée par l'Office de la recherche économique du canton du Tessin (U.R.E.) (RATTI et al. 1981 et 1982). En effet, bien que l'effectif et la part relative des frontaliers soient beaucoup plus importants au Tessin (voir tableau 7.9), la situation de ce canton présente davantage d'analogies avec celle de la Chaîne du Jura qu'avec celle des agglomérations de Bâle et de Genève.

Tout d'abord, les chercheurs de l'U.R.E. sont arrivés à la conclusion que la présence massive de la main-d'oeuvre frontalière, surtout dans l'industrie, aboutit à un dualisme du marché du travail tessinois (voir également ROSSI 1982). On trouve ainsi d'un côté un marché "libre" destiné aux résidents suisses et étrangers, et de l'autre un marché "contrôlé" qui regroupe les frontaliers et les saisonniers, catégories dont la mobilité est étroitement limitée par les dispositions administratives en vigueur.

Dans la Chaîne du Jura, le cas qui se rapproche le plus de cette situation est celui des industries de l'habillement et des textiles implantées dans le district de Porrentruy. Bien qu'il soit difficile de parler d'un véritable marché du travail (les quelques entreprises considérées n'offrent qu'environ 900 emplois, dont 500 sont occupés par des frontaliers), on peut considérer que la présence de cette main-d'oeuvre, très peu rémunérée, a contribué dans une large mesure à la survie et au maintien de ces entreprises dans la région. Le parallèle avec le Tessin va d'ailleurs plus loin: le directeur d'une firme de l'habillement nous a déclaré que ses concurrents les plus dangereux sont des entreprises tessinoises qui emploient des frontalières italiennes dont le niveau de rémunération est encore plus faible¹⁾ qu'au Jura.

1) Voir également un article paru à ce sujet dans l'"Hebdo" du 23.10.1981.

Le cas de l'horlogerie, qui, il faut le rappeler, reste une des activités les plus importantes de la Chaîne du Jura, est plus complexe. En effet, on trouve dans la zone frontalière à la fois des entreprises où l'emploi frontalier est devenu prédominant et d'autres dans lesquelles il reste marginal. Les frontaliers employés dans la première catégorie d'entreprises sont en général très peu qualifiés et leur situation reste extrêmement précaire car liée aux fluctuations de la conjoncture. On trouve ainsi quelques établissements industriels, surtout dans le district de Porrentruy, dont la survie dépend presque exclusivement de la présence de la main-d'oeuvre frontalière. De tels cas ne constituent cependant de loin pas la règle générale. Souvent les frontaliers ne représentent qu'une part plus limitée de l'emploi et bénéficient de conditions plus proches de celles des résidents.

Ceci est plus particulièrement le cas du canton de Neuchâtel si on se base sur le niveau de rémunération des frontaliers. En effet, bien que les données à disposition ne soient pas suffisamment désagrégées - il faudrait disposer de chiffres concernant des emplois comparables en termes de qualification, de durée, etc. -, on peut tout de même supposer que les différences indiquées au tableau 8.26 sont en réalité un peu moins importantes, si on tient compte du fait que la durée d'emploi des frontaliers est moins longue et que leur niveau de qualification est en moyenne inférieur à celui des résidents. Dans le cas du Jura ce rapprochement est par contre beaucoup moins net: la différence avec le salaire cantonal moyen reste considérable même si on ne tient compte que des frontaliers "stables", c'est-à-dire qui travaillent depuis plusieurs années en Suisse¹⁾.

Cette différence entre Neuchâtel et le Jura peut s'expliquer en partie par la spécificité des activités horlogères de ces

1) Cette disparité est encore accentuée si on tient compte du fait qu'au Jura les salaires frontaliers influencent en principe davantage la moyenne cantonale qu'à Neuchâtel, canton dans lequel la zone frontalière ne représente qu'une fraction du territoire.

deux cantons mais aussi par un facteur institutionnel: les autorités neuchâteloises semblent avoir contrôlé de manière beaucoup plus stricte le niveau de rémunération des frontaliers, en fixant des minima de manière à éviter une concurrence trop forte avec la main-d'oeuvre résidente. L'existence d'une telle concurrence par les salaires est non seulement est confirmée par de nombreuses informations, notamment de sources syndicales, mais est aussi d'autant plus normale que le phénomène de segmentation du marché du travail, de "dualisation", est beaucoup moins prononcé qu'au Tessin. Malgré cela on peut considérer que cette concurrence entre frontaliers et résidents s'effectue avant tout de manière indirecte: en permettant le maintien de certaines entreprises, le recours à la main-d'oeuvre frontalière a pour effet d'abaisser le niveau relatif des salaires¹⁾ et des qualifications, ce qui a un impact non négligeable au niveau du marché du travail en le rendant de moins en moins attractif pour les résidents.

En fait, ce phénomène doit être replacé dans un contexte plus global, celui du déclin rapide de l'industrie horlogère. Les très graves problèmes rencontrés ces deux dernières années par cette branche ainsi que par l'industrie des machines ont mis un terme à la reprise de l'emploi frontalier intervenue à la fin des années '70' et ont ainsi bloqué le processus de substitution qui aurait pu s'amorcer. Au cours du passé récent la zone frontière ne semble pas s'être mieux comportée, en termes d'emplois, que le reste de la Région horlogère. Les fermetures d'entreprises et les réductions de personnel ont surtout répondu (voir SIEBER 1982) à des facteurs techniques (regroupement autour des principaux centres de décision, spécialisation accrue de chacune des sous-régions, notamment). En conclusion, l'avenir de la partie helvétique de la zone frontière reste étroitement lié à celui de l'ensemble de la région et de

1) Cette influence est d'ailleurs reconnue par ALTERMATT (1981) dans son étude consacrée aux disparités salariales entre les régions suisses.

l'industrie horlogère et plus particulièrement à la survie des pièces maîtresses que constituent les grands groupes horlogers¹⁾. Dans ce sens le facteur de localisation représenté par la frontière et par le recours possible à la main-d'oeuvre frontalière ne joue qu'un rôle secondaire. En un mot: l'emploi frontalier ne pourra subsister et éventuellement se développer à l'avenir que si les entreprises ne disparaissent pas.

8.3.6.4 La frontière comme cause des migrations frontalières

Dans la Chaîne du Jura comme dans le reste du pays, la croissance des effectifs frontaliers intervenue jusqu'en 1974 peut être considérée dans une large mesure comme un effet des fonctions de la frontières et, plus particulièrement, de la politique d'immigration helvétique. Dans la période qui a suivi, l'influence des facteurs économiques est devenue prépondérante et les mesures administratives, notamment au niveau des cantons, n'ont fait que s'adapter à cette évolution. Inscrite dans un contexte de baisse marquée de l'emploi, la présence des frontaliers joue le rôle d'un révélateur des difficultés que rencontre l'économie de la Chaîne du Jura. Envisagée à la fois comme une soupape conjoncturelle et comme un moyen pour certains secteurs de résister à la concurrence des pays à bas salaires, cette main-d'oeuvre se voit attribuer un rôle spécifique qui peut être considéré à son tour comme un effet de la frontière.

Toutefois cette spécificité n'est pas l'élément qui distingue le plus la Chaîne du Jura des agglomérations de Genève et de Bâle. Cet aspect "artificiel" des migrations frontalières ressort en effet davantage lorsqu'on analyse leur

1) Les centres de décision de ces grands groupes horlogers ainsi que l'essentiel des activités de recherche, notamment dans le domaine électronique, sont localisés au Pied du Jura, c'est-à-dire à l'extérieur de la zone frontalière.

contexte géographique. A ce niveau, ce n'est pas la distance parcourue par les frontaliers - la plus grande partie de ces travailleurs provient de la zone des dix kilomètres (voir HUMBERSET 1980 ainsi que JEANNERET et MAILLAT 1981) - qui les distingue des autres mouvements pendulaires, mais plutôt la structure spatiale de ces deux catégories de flux. On voit ainsi les migrations frontalières modifier considérablement la carte des mouvements pendulaires: de très petites communes, qui attirent un nombre très faible de résidents, deviennent ainsi de véritables centres d'emploi et drainent des espaces beaucoup plus étendus. Ce déséquilibre, cet aspect unilatéral - il n'y a pour ainsi dire pas de mouvements de Suisse en France - est particulièrement frappant dans le cas du district de Porrentruy. Cette zone est en effet très proche des grands centres industriels que sont Belfort et Sochaux-Montbéliard et il est très probable qu'en l'absence d'une frontière cette zone ferait partie de l'aire d'influence de ces centres. C'est en cela, aussi, que nous pouvons considérer que dans la Chaîne du Jura les migrations frontalières se font davantage à cause de la frontière et non malgré elle.

TROISIEME PARTIE :

CONCLUSIONS

CHAPITRE 9

RESUME ET CONCLUSIONS

Dans ce dernier chapitre nous présenterons tout d'abord un résumé des principaux résultats de cette recherche (9.1), avant de les comparer aux hypothèses de la théorie (9.2) économique. Cette démarche a pour objectif à la fois de revenir sur les aspects positifs et négatifs des effets régionaux de la frontière et d'examiner dans quelle mesure les résultats obtenus peuvent être généralisés. Le dernier point (9.3) sera consacré aux effets régionaux de l'intégration économique, thème qui jusqu'ici a très peu été étudié dans le cas de la Suisse, mais que les résultats de notre recherche permettent d'un peu mieux approfondir.

9.1 Les principaux effets régionaux de la frontière entre Genève et Bâle: un résumé

Pour présenter un résumé des principaux résultats de cette recherche nous nous baserons sur le découpage retenu au début de ce travail, en considérant les effets de la frontière au niveau des échanges de biens et services, de la mobilité des facteurs de production et, enfin, sur l'évolution des structures économiques régionales.

9.1.1 Les échanges de biens et services

Le cas de la Suisse du Nord-Ouest, seule région pour laquelle la comparaison entre échanges intra-nationaux et internationaux est possible, montre que les frontières d'Etat opposent une nette barrière aux échanges commerciaux. Ainsi, le reste de la Suisse offre à l'économie bâloise des débou-

chés trois fois plus importants que ceux représentés par le marché des deux pays limitrophes, la France et la R.F.A.

L'analyse des données régionalisées du commerce extérieur de la Suisse apporte la preuve que les frontières culturelles exercent une influence importante sur la structure géographique de ces échanges. Ainsi la Suisse romande dirige plus de 13% (en valeur) de ses exportations vers la France, proportion qui est près de deux fois supérieure à celle enregistrée dans le reste de la Suisse. Cette préférence culturelle est encore plus marquée lorsqu'on considère les relations entre les régions de langue italienne et l'Italie: ce pays représente un tiers des débouchés de cette zone linguistique, alors que sa part n'atteint que 8% du total des exportations helvétiques. L'impact de ce facteur culturel doit toutefois être relativisé dans la mesure où plus des trois quarts des exportations des régions suisses sont destinés à des pays qui appartiennent à une communauté linguistique différente.

Cet effet culturel se double d'un effet de proximité géographique. Ce second effet est moins net mais reste tout de même significatif: notamment, les régions limitrophes de l'Autriche dirigent vers ce pays une part de leurs exportations qui est supérieure à celle enregistrée dans les autres régions de langue allemande. Cet effet se retrouve également le long de la frontière franco-suisse. Des sources d'informations complémentaires montrent non seulement que les régions frontières helvétiques entretiennent des relations privilégiées avec les pays voisins mais aussi que ces liens sont encore plus étroits avec les régions frontières immédiatement limitrophes. Ainsi, les échanges commerciaux entre Genève et la Haute-Savoie, entre la Chaîne du Jura et la Franche-Comté ainsi qu'entre Bâle et l'Alsace semblent atteindre un niveau nettement supérieur à ce qui est indiqué par les données du commerce international. Cet effet de proximité ne s'explique toutefois pas par la structure des produits exportés. Un tel résultat est important car il signifie que la

localisation des activités exportatrices reste déterminée par d'autres critères que la seule proximité des marchés des pays voisins.

Des informations aussi précises font par contre défaut dans le domaine des échanges de services. En ce qui concerne les achats des consommateurs, quelques études montrent que la frontière affaiblit le rayonnement des villes de Genève et de Bâle. A côté des services collectifs (santé, formation, etc.), secteur dans lequel la coupure est presque totale, les achats courants de la population (alimentation, etc.) semblent être gouvernés avant tout par les différences de prix qui résultent des fonctions de la frontière (fiscalité, cours de change, taux d'inflation). Pour les autres services, force est de s'appuyer sur des données indirectes, notamment sur la répartition géographique de ces activités au sein de l'espace helvétique. Sous cet angle, le secteur touristique constitue un cas particulier dans la mesure où les principaux facteurs de localisation de cette activité sont immobiles dans l'espace (paysage, etc.). Ce secteur est surtout développé dans les régions de montagne ainsi qu'au Tessin et ne joue qu'un rôle marginal le long de la frontière franco-suisse.

Le reste du tertiaire privé est par contre en relation étroite avec le phénomène urbain. Dans la zone étudiée on observe que les activités liées au commerce de transit sont très fortement représentées dans la région bâloise, tandis que c'est le secteur bancaire qui joue ce rôle à Genève. La comparaison avec le canton du Tessin permet de supposer que la présence de la frontière n'est pas étrangère à ce phénomène. En effet, ces deux types d'activités sont également fortement développés dans ce canton, bien qu'il soit dépourvu de centres urbains de taille importante. Un tel effet reste toutefois circonscrit dans l'espace: ces deux types d'activités sont nettement sous-représentés dans la Chaîne du Jura.

9.1.2 Les mouvements des facteurs de production

9.1.2.1 Les investissements

Une étude genevoise confirme que le niveau des investissements internationaux est nettement inférieur à celui observé au plan intra-national. Des données relatives à l'industrie des régions françaises montrent qu'on retrouve également un effet de proximité: les pays voisins de la France réalisent une partie importante de leurs investissements dans les régions frontalières limitrophes.

Une analyse des relations régionales le long de la frontière franco-helvétique apporte toutefois des résultats plus contrastés. Même si, à cause de facteurs économiques nationaux, l'essentiel de ces investissements se réalise dans le sens Suisse-France, le niveau des participations genevoises dans les régions voisines reste faible. Au contraire, l'emprise bâloise en Alsace est beaucoup plus importante, ce qui tient au dynamisme de l'industrie chimique suisse. Parallèlement, ces investissements semblent avoir été influencés depuis longtemps par la politique commerciale des Etats: l'implantation dans le pays voisin est souvent la seule solution pour pouvoir accéder à son marché national ou, ce qui est plus récent, au marché de la CEE.

Ces différents éléments se retrouvent lorsqu'on examine les participations suisses dans l'horlogerie franc-comtoise. Si au départ le développement de l'horlogerie jurassienne s'est transmis en France voisine, des facteurs politiques (protectionnisme, guerres) se sont opposés très tôt à ce processus et cette industrie a connu un développement de plus en plus indépendant de part et d'autre de la frontière. Bien que l'industrie suisse ait accru ses participations au cours des années '60' dans le but de mieux pénétrer le marché français, ces investissements sont aujourd'hui beaucoup plus limités. Cela s'explique par les graves difficultés auxquelles se trouve confrontée cette industrie en France comme en

Suisse, ce qui montre aussi l'importance des facteurs économiques.

9.1.2.2 Les mouvements de main-d'oeuvre

Les mouvements de main-d'oeuvre sont un domaine très important des relations économiques de la Suisse avec l'extérieur. Influencés par les différences de niveau de développement économique, ces mouvements s'effectuent presque exclusivement dans le sens "reste du monde"-Suisse. Les facteurs institutionnels, plus précisément la politique suisse d'immigration, jouent un rôle considérable en cette matière.

Ayant atteint un niveau très élevé à la suite de la forte croissance économique de l'après-guerre, l'immigration de main-d'oeuvre étrangère est devenue un thème majeur de la politique helvétique. Les mesures prises dans le but de combattre la "surchauffe" et de limiter l'effectif de la population étrangère résidante n'ont pour ainsi dire pas touché les travailleurs frontaliers. En conséquence, la forte augmentation de cette catégorie de main-d'oeuvre peut être comprise en partie comme un effet indirect de la politique d'immigration.

Contrairement aux autres catégories de relations, ces mouvements de main-d'oeuvre restent par définition limités à un espace d'une vingtaine de kilomètres de part et d'autre de la frontière. L'effectif des frontaliers, qui dépasse le chiffre de 100'000 personnes, est inégalement réparti dans l'espace: avec le Tessin, les agglomérations de Bâle et de Genève emploient près des trois quarts de cette catégorie de main-d'oeuvre étrangère. Malgré un effectif beaucoup plus réduit, l'impact des frontaliers dans la Chaîne du Jura est toutefois comparable lorsqu'on le rapporte au nombre d'emplois des zones frontalières.

La différence entre la Chaîne du Jura et les deux agglomérations frontalières n'est pas seulement quantitative. En effet, l'analyse montre que l'augmentation très importante des migrations frontalières dans ces deux régions urbaines n'a fait que suivre le développement des migrations alternantes dirigées vers le centre de ces agglomérations. En cela, ce développement s'est effectué malgré la frontière plutôt qu'à cause d'elle. Les migrations frontalières ne sont toutefois pas comparables en tous points aux autres mouvements pendulaires. Bien que les frontaliers soient largement intégrés à l'économie de ces deux régions, leur structure d'emploi diffère de celle des résidents et, surtout, ces migrations ne s'opèrent qu'à sens unique. L'influence de ces différences nationales (rythmes de croissance, prix et salaires, évolution démographique) se fait d'ailleurs particulièrement sentir dans la région bâloise: l'effectif des frontaliers alsaciens a fortement augmenté, alors que le nombre des travailleurs en provenance d'Allemagne est resté stable.

Dans la Chaîne du Jura les migrations frontalières sont beaucoup plus sensibles aux mouvements de la conjoncture. L'effet de la politique d'immigration s'est bien fait sentir jusqu'au milieu des années '70' mais depuis les difficultés croissantes de l'horlogerie, branche qui reste très importante dans cette région, ont provoqué une baisse sensible des effectifs. Les frontaliers sont concentrés dans quelques branches industrielles, ce qui les distingue de la main-d'oeuvre résidante. Si une partie d'entre eux est plus ou moins intégrée à l'économie régionale, un autre segment assez important se caractérise par un niveau de qualification très bas et par des conditions d'emploi précaires.

Au niveau du marché régional du travail, on peut considérer que la présence des frontaliers concurrence la main-d'oeuvre résidante de manière avant tout indirecte, en exerçant une pression à la baisse sur le niveau des qualifications et des salaires. A quelques exceptions près, ce phénomène n'a toutefois pas abouti à une segmentation du marché de l'emploi

aussi marquée qu'au Tessin, canton dans lequel la disponibilité de la main-d'oeuvre frontalière est devenue un véritable facteur de localisation pour les industries labour-intensiv. Cette différence est pour une large part attribuable aux difficultés très importantes que rencontre l'industrie jurassienne ainsi qu'aux mécanismes institutionnels qui favorisent la main-d'oeuvre résidante.

9.1.3 Les structures socio-économiques

9.1.3.1 La croissance urbaine

Pour les régions de Bâle et de Genève, l'effet structurel de la frontière se fait avant tout sentir au niveau du processus d'urbanisation et de diffusion de la croissance urbaine. La reconstitution du périmètre de ces deux agglomérations internationales montre que cette diffusion en direction de la partie de la périphérie située sur sol étranger - dans les deux cas le centre de l'agglomération se trouve sur le territoire suisse - est restée incomplète. L'effet de la frontière se marque de manière évidente: le processus de décentralisation à travers la frontière n'a touché ni la population ni les emplois. Même si ce dernier élément est moins vérifié dans la région bâloise - la chimie bâloise s'est aussi implantée dans la périphérie étrangère - c'est pourtant dans cette agglomération que le report du processus de densification en direction de la partie helvétique de la périphérie est le plus évident.

Le développement récent de la partie étrangère de la périphérie s'est fait de manière avant tout indirecte car il a reposé presque exclusivement sur la forte augmentation des migrations frontalières. Bien que la politique d'immigration de la Suisse ne soit pas étrangère à une telle évolution, on peut considérer qu'il s'agit avant tout d'un effet de rattrapage car l'intensité des migrations frontalières n'est pas supérieure à celle des mouvements pendulaires enregistrés dans la partie suisse de ces agglomérations.

Ce processus de diffusion est aussi influencé par les disparités existant entre les Etats: il est notamment plus limité dans la partie allemande que dans la partie française de la périphérie de l'agglomération bâloise. Ces facteurs nationaux additionnés aux frein exercé par la frontière font aussi que les secteurs étrangers de la périphérie ont leur propre dynamique et peuvent se développer en partie de manière indépendante.

9.1.3.2 Les structures démographiques et économiques

Dans la Chaîne du Jura, la frontière franco-suisse apparaît avant tout comme un élément séparateur. Cette séparation se manifeste par l'influence de facteurs nationaux qui se font sentir tant au niveau de l'état que du dynamisme des structures socio-économiques.

La comparaison des deux secteurs de la zone frontière montre ainsi que la partie française se caractérise par une structure par âge plus jeune ainsi que par une croissance démographique plus forte, tandis que du côté suisse c'est le phénomène de l'immigration, puis du reflux de la main-d'oeuvre étrangère qui joue le rôle le plus important.

A côté de quelques centres industriels, le secteur français reste en partie une zone de faible densité dans laquelle les activités agricoles continuent d'occuper une place importante. L'ensemble de la partie suisse est par contre fortement industrialisé et est dominé par les activités liées à la micro-mécanique (horlogerie, mécanique de précision), secteur qu'on ne retrouve que dans une fraction de la zone française.

Cette spécialisation de l'industrie helvétique est à l'origine d'une évolution très négative de l'emploi, plus négative que dans le secteur français. Cette évolution se traduit bien par des résultats différents au niveau du marché du

travail; mais ces différences ne vont pas dans le sens attendu. En effet, les difficultés économiques des années '70' se sont traduites par une augmentation du chômage beaucoup plus forte du côté français, tandis que le mécanisme de l'émigration a contribué à limiter le nombre des personnes sans emploi dans la partie suisse.

Si dans une période récente les comportements des deux parties de la zone frontrière se sont rapprochés sous l'effet de la crise économique, il s'agit là vraisemblablement de l'influence de facteurs nationaux. Malgré l'importance de ces déterminants nationaux, il est cependant possible de retrouver des points de rapprochement entre les différents composants de la zone frontrière franco-suisse. Notamment, le comportement démographique du canton du Jura n'est pas très différent de celui de certains cantons français industriels.

9.2 Les effets de la frontrière franco-suisse et la théorie économique

Pour comparer les résultats de notre recherche empirique aux enseignements de la théorie économique, nous partirons des éléments les mieux connus, à savoir les liaisons transfrontalières existantes. La frontrière agissant aussi comme une barrière aux échanges, la suite de cette démarche sera basée sur des informations plus indirectes. Notre objectif est non seulement de proposer un bilan global des effets économiques régionaux de la frontrière mais aussi de tenter de généraliser ces conclusions et de dégager d'autres interprétations possibles. Sous cet aspect, il sera donc aussi utile de s'interroger sur les limites d'un tel exercice.

9.2.1 Effets positifs et négatifs de la frontrière

En préambule, il paraît nécessaire de réaffirmer que l'opposition entre rationalité économique et "irrationalité" poli-

tique apporte peu à l'étude des effets de la frontière. Comme l'a très bien montré RAFFESTIN (1980 et 1981), ces deux dimensions sont étroitement imbriquées et la fixation de limites, de frontières, est un trait fondamental de la pensée humaine. Dans ce sens, il n'y a pas de frontières arbitraires.

Par son objet même - le terme de région vient du latin "regio", mot qui comprend aussi les sens de pouvoir et de limite - l'économie régionale est une discipline qui privilégie le concept de frontière. Si la topographie oppose parfois des obstacles importants aux échanges (cas des Alpes, par exemple) et constitue par là un support aux limites régionales et nationales, on ne peut pas pour autant considérer les autres types de frontières comme "artificiels" (dans le sens où une frontière couperait en deux une région "naturelle"). En étant devenue plus un outil qu'un but en soi, la délimitation des régions est aussi devenue multiforme et insiste sur l'usage que les hommes font de l'espace. En plus de la contiguïté, le concept de région met l'accent sur l'homogénéité des caractéristiques économiques et sur l'intensité des interrelations (régions homogènes et fonctionnelles). Dans ce sens, les frontières politiques internationales introduisent de multiples ruptures de cette continuité, ce qui explique la difficulté qu'il y a à parler de régions "transfrontalières".

9.2.1.1 L'impact des relations transfrontalières actuelles

Comme le démontre l'exemple de Bâle, l'espace national reste un lieu d'échange privilégié malgré la libéralisation du commerce international. Toutefois, et contrairement aux postulats de l'économie internationale, les relations des régions situées de part et d'autre de la frontière portent non seulement sur des produits mais aussi sur des facteurs de production.

C'est sur ces relations existantes que peut reposer notre première évaluation des effets positifs et/ou négatifs de la frontière. Dans ce domaine, la conclusion la plus importante est que la mobilité des facteurs de production garde l'empreinte de la frontière: elle reste dans la plupart des cas unilatérale. Cette manifestation des disparités entre deux systèmes économiques nationaux ne suffit cependant pas à qualifier ces effets. Pour cela il faut à la fois revenir aux fonctions de la frontière et tenir compte des structures socio-économiques des régions concernées.

Si le développement des migrations des travailleurs frontaliers est lié à la politique d'immigration, ce phénomène ne s'est pas traduit par une modification profonde des facteurs de localisation. En cela la situation à la frontière franco-suisse se distingue de celle observée au Tessin, canton dans lequel la présence des frontaliers s'est accompagnée d'une transformation des structures de production (RATTI et al. 1982).

Dans la Chaîne du Jura suisse l'impact de ce phénomène reste conditionné par les difficultés que rencontrent les activités régionales. A Bâle et à Genève le contexte économique joue un rôle opposé mais, surtout, l'effet de la frontière est moins perceptible. L'ampleur des migrations frontalières reste comparable à celle des autres mouvements pendulaires enregistrés dans ces deux agglomérations. La présence de la frontière s'y fait donc sentir moins directement et on peut parler sous certains aspects d'un "marché transfrontalier du travail".

Bien que son effet séparateur soit dans ce cas plus évident, la frontière ne s'oppose toutefois pas aux investissements transfrontaliers. Cette mobilité, qui reste étroitement liée à des facteurs institutionnels nationaux (politique commerciale, accès au marché), ne semble pas avoir de retombées négatives au niveau des structures économiques régionales.

Un tel jugement peut prendre des nuances différentes selon qu'on se place d'un côté ou de l'autre de la frontière. Notamment, le caractère à sens unique de ces relations - qu'il s'agisse des mouvements de main-d'oeuvre ou des investissements - peut être perçu du côté français comme l'expression d'un rapport de domination. Malgré cela, si on tente de faire un bilan de ces relations transfrontalières sous l'angle de leur impact sur le développement régional, c'est leur aspect avant tout positif qui ressort.

9.2.1.2 Les performances économiques des régions frontalières

Une telle appréciation n'est plus possible lorsqu'il y a absence de relation, lorsque la frontière exerce un effet de coupure. Dans ce cas, la seule méthode à disposition est indirecte: il s'agit de comparer les régions frontalières aux régions internes. Une telle démarche repose sur l'hypothèse - hypothèse qui comme nous l'avons vu est très largement répandue dans la littérature - que les régions frontalières sont défavorisées par rapport au reste du pays.

Des études étrangères (SHERRILL 1979, VANHOVE et KLAASSEN 1980) infirment cette hypothèse en montrant qu'en Europe les performances économiques des régions frontalières ne se distinguent pas de celles des régions internes. Dans le cas de la Suisse nous n'avons jusqu'ici pas procédé à une telle analyse comparative. Il paraît donc utile de proposer quelques points de repère dans ce domaine, de manière à pouvoir prolonger notre réflexion.

Si on utilise le revenu par habitant en faisant l'hypothèse que cet indicateur permet de mesurer le niveau et le rythme de développement d'une région et de tenir compte ainsi des effets passés et actuels de la frontière, nous aboutissons à une conclusion similaire. En l'occurrence, la zone frontière que nous avons étudiée comprend deux régions urbaines, Bâle et Genève, qui se classent dans le groupe de tête des cantons suisses.

Tableau 9.1: Revenu régional par habitant dans quelques cantons en 1965 et 1978 (moyenne suisse: 100)¹⁾

	1965		1978	
	indice	rang	indice	rang
Zürich	116.1	5	125.2	3
Bâle-Ville	156.4	1	143.8	1
Bâle-Campagne	96.8	10	95.4	8
Neuchâtel	101.7	7	84.5	17
Genève	127.2	2	124.2	4
Suisse	100	-	100	-

Source : FISCHER 1981

Le reste de la partie suisse de cette zone, c'est-à-dire la Chaîne du Jura (représentée au tableau 9.1 par le canton de Neuchâtel), peut être par contre considéré à l'échelon helvétique comme une région industrielle en déclin, ou plutôt en redéploiement (BOULLIANNE et MAILLAT 1983). Une telle évolution ne peut pourtant pas être attribuée à la présence d'une frontière internationale. L'indicateur du revenu mesure l'influence de multiples autres facteurs. Notamment, les mêmes problèmes économiques se retrouvent le long du Pied du Jura et dans le reste de la région horlogère, zones plus éloignées de la frontière mais qui sont également handicapées par une structure d'activité défavorable.

En résumé l'étude du cas de la frontière franco-suisse montre à la fois que les relations transfrontalières existantes n'ont pas d'impact négatif sur les régions considérées et que le développement économique de ces dernières reste déterminé par d'autres facteurs que la présence d'une frontière internationale.

1) Le rang est exprimé par rapport aux 25 cantons et demi-cantons, le canton du Jura n'étant entré en souveraineté qu'en 1979.

9.2.1.3 Position géographique et accès au marché

Une telle démonstration reste néanmoins insatisfaisante si on désire faire référence à une situation "sans frontières". Dans ce sens, on peut supposer que le développement de ces régions serait supérieur en l'absence d'une limite politique internationale. Une telle vérification est une tâche délicate car elle implique qu'on connaisse la relation qui existe entre le développement économique d'une région et sa position géographique.

De tous les courants de la littérature économique, ce sont certainement les travaux consacrés au modèle de potentiel qui semblent les plus proches de ces préoccupations. En étant centré sur le couple distance (coûts de transport) / marché (masse), ce modèle fournit un instrument simple à utiliser mais ne constitue pas une véritable théorie de développement régional. Sans que cela soit vérifié, l'accès au marché est considéré comme le facteur principal de ce processus de développement et les régions frontalières sont de ce fait sous-développées parce que d'une part les limites internationales viennent augmenter la distance qui sépare ces régions des marchés voisins et parce que, d'autre part, ces régions sont (par définition) éloignées du centre du marché national.

Malgré, ou plutôt en raison de ces défauts, un tel modèle peut nous offrir une base pour pousser plus loin notre réflexion en nous basant sur les informations accumulées au cours de ce travail. Pour cela il paraît important de faire la distinction entre l'industrie et les services (ou, ce qui serait encore plus adéquat, entre les activités de type tertiaire et les activités secondaires ou manufacturières), dans la mesure où ces deux secteurs ne répondent pas à la même problématique en ce qui concerne la distance. En effet, pour l'industrie l'échange implique que ce soit le bien qui soit déplacé; alors que dans le cas d'un service, de nature "immatérielle", c'est le consommateur ou, plus rarement, le producteur ou l'information qui se déplace.

Pour les activités industrielles, domaine auquel le modèle de potentiel est le plus souvent appliqué parce que les coûts de transport et les taxes douanières sont plus facilement quantifiables, le modèle de croissance développé par l'Institut de recherche régionale de l'Université de Kiel montre bien (REIMERS 1981) que le processus de développement régional est déterminé par d'autres facteurs que l'accès au marché. Parallèlement, les modèles de transport indiquent que la distance joue un rôle significatif mais que son influence reste limitée (BROECKER et al. 1983). Cette infirmation du modèle de potentiel est d'autant plus justifiée dans le cas de la Suisse et de notre région d'étude que le marché suisse reste très exigü et que la plupart des activités industrielles sont par conséquent obligées d'exporter sur l'ensemble du marché mondial, qu'elles soient localisées dans les régions centrales ou dans les zones frontières.

Pour une partie des activités tertiaires, plus précisément pour les services destinés en majeure partie à la population, la distance joue un rôle important parce que la clientèle principale de ces services est avant tout une clientèle régionale. Pour ces activités la frontière joue donc un rôle négatif car elle exerce à ce niveau un net effet de coupure. Ceci est non seulement vrai dans les agglomérations mais aussi dans le reste des régions frontières, car ce phénomène touche tout particulièrement les services de type collectif (santé, éducation, etc.).

Un tel effet ne se retrouve par contre pas pour les autres catégories de services, activités que la théorie économique lie en général à la hiérarchie urbaine. Au contraire, l'examen de la localisation de ces services dans l'espace helvétique montre que la fonction internationale de Genève (notamment dans le secteur bancaire) est très développée et qu'à Bâle ce sont les activités liées au commerce de transit qui sont surreprésentées. La comparaison avec le Tessin, canton dans lequel ces deux types de services occupent également une place importante, indique que la frontière

n'est pas étrangère à un tel développement: on retrouverait là un effet positif découlant de la rupture introduite par la frontière. Un tel effet ne s'étend toutefois pas à l'ensemble de la zone frontière car il paraît lié à la présence d'axes de communication importants, ce qui expliquerait que ces activités soient absentes de la Chaîne du Jura.

Bien que nous n'ayons pas pu approfondir ce thème, il est vraisemblable que la frontière joue également un rôle négatif dans le domaine des infrastructures. Par exemple, les limites nationales peuvent être à l'origine d'une interruption des voies de communication (cas de la Chaîne du Jura) ou rendre plus difficile le développement de certains équipements (cas des aéroports internationaux de Genève et de Bâle-Mulhouse). Malgré cela, il est difficile d'affirmer que la frontière puisse amener une modification profonde de la hiérarchie régionale. Si certaines études (voir STUDER 1983) indiquent que le développement récent des activités de services de haut de gamme a favorisé la région zurichoise par rapport aux autres grands centres urbains helvétiques, rien ne prouve que l'avantage de Zürich provienne de la distance un peu plus grande (par rapport à Bâle et à Genève) qui sépare cette métropole de la frontière avec les pays voisins.

Enfinement, l'examen du développement économique de ces régions frontières au cours de ces dernières décennies tend à vérifier plutôt les effets positifs que les aspects négatifs prédits par la théorie économique. Ce jugement reste toutefois global et ne s'applique qu'à une période récente. Dans ce sens, nous retrouvons la conclusion de SHERRILL (1979) qui constate que l'échange international et la perméabilité actuelle des frontières exercent un effet positif sur les régions frontières, alors que les effets négatifs sont avant tout liés aux politiques nationalistes pratiquées au cours des périodes antérieures.

9.2.2 Facteur culturel et proximité

Une autre conclusion importante de notre travail touche aux obstacles non tarifaires que la frontière oppose au commerce international. En effet, le facteur culturel, mesuré par l'intermédiaire de la langue, influence notablement la structure géographique des échanges que les régions suisses entretiennent avec les pays voisins. Cette relation privilégiée entre les espace appartenant à la même communauté culturelle est non seulement intéressante sous l'angle de la politique helvétique - en effet on aurait pu supposer que la forte interpénétration de l'industrie suisse ainsi que l'apprentissage des autres langues nationales s'opposent à une telle différenciation - mais permet aussi de mieux apprécier un élément controversé des analyses du commerce international. Ainsi les résultats de HAASS et PESCHEL (1982) se trouvent confirmés. Au contraire l'hypothèse de KEEBLE et al. (1982), qui supposent que ces facteurs perdent de leur importance, est remise en question. Cette conclusion doit toutefois rester nuancée: la plus grande partie des échanges des régions suisses se font avec des pays appartenant à une communauté culturelle différente. Il paraît donc pour cela préférable de renverser la problématique: dans ce sens, la différence culturelle ne constitue pas un obstacle absolu à l'échange international mais, c'est la proximité culturelle qui permet la mise en place de liens privilégiés.

Le second résultat tiré de l'analyse du commerce extérieur des régions suisses est par contre beaucoup plus délicat à interpréter. En effet, si les régions frontalières exportent davantage que la moyenne vers les pays et les régions immédiatement limitrophes, cette différence - différence moins importante que dans le cas de la langue mais toutefois significative -, que nous avons baptisée "proximité géo-historique", peut provenir de facteurs très différents.

L'application des modèles d'échanges interrégionaux amènerait à attribuer ce phénomène à un effet contemporain de la

distance. Bien que nous n'ayons pas pu vérifier empiriquement cette hypothèse, elle nous paraît discutable. On peut admettre en effet que les coûts de transport actuels jouent un rôle, mais qui reste toutefois très faible. Une telle hypothèse semble d'autant plus fondée que les distances qui séparent les régions suisses étudiées sont dans de nombreux cas extrêmement réduites à l'échelle internationale.

Au début de ce travail nous avons accepté l'interprétation proposée par PESCHEL (1981) qui explique cette proximité par la persistance de liens anciens entre les régions frontalières, liens qui se seraient tissés à une époque où la distance jouait un rôle beaucoup plus important. Bien que cela ne soit pas une démonstration rigoureuse, on peut admettre qu'un certain nombre d'éléments cités dans notre travail (notamment l'exemple du développement de l'industrie horlogère franco-suisse) confirment cette hypothèse.

On peut toutefois continuer de s'interroger sur la validité d'une telle explication et tenter de proposer de nouvelles directions de recherche. On pourrait ainsi ramener cette proximité géographique à la dimension culturelle, en supposant que l'indicateur utilisé précédemment, la langue, ne mesure pas la totalité de ce facteur culturel. Cela signifierait que les régions frontalières sont plus proches en ce qui concerne leurs habitudes de consommation, phénomène qui serait amplifié par une interaction sociale (à travers la frontière) relativement élevée (notamment par l'entremise de la main-d'oeuvre frontalière).

La distance joue également un rôle dans le domaine des investissements transfrontaliers. Notamment, la proximité géographique entre une maison-mère et sa succursale étrangère peut être un élément important en facilitant les contacts organisationnels. Si ce phénomène peut expliquer en partie les liens commerciaux privilégiés existant entre les régions situées de part et d'autre d'une frontière, cette relation entre localisation des activités et flux commerciaux ne se

retrouve toutefois pas à un niveau plus général. En l'occurrence, l'analyse du commerce extérieur des régions suisses montre que les effets de proximité observés ne s'expliquent pas par la structure des activités régionales. Cela signifie que la proximité (physique ou culturelle) des marchés des pays voisins ne constitue qu'un facteur de localisation secondaire.

9.2.3 Généralisation et limites de cette recherche

Au cours de ce travail nous avons tenté de généraliser un certain nombre d'observations tirées du cas de la frontière franco-suisse. On doit relever qu'une telle généralisation pose problème car notre travail ainsi que l'expérience d'autres auteurs montrent que souvent l'analyse des régions frontalières ne met en évidence qu'un ensemble de situations particulières.

Pour surmonter ce problème, certains, le plus souvent des géographes, ont proposé de construire des typologies de la frontière et des régions frontalières. Une telle démarche est certainement utile dans la mesure où elle facilite les comparaisons. Ainsi, il est important que notre région d'étude comprenne à la fois des agglomérations et des zones moins urbanisées; il n'est non plus pas indifférent qu'une frontière corresponde à la crête d'un massif alpin, car cela a des conséquences évidentes sur les relations qui peuvent se mettre en place au niveau interrégional. Ne concernant qu'une fraction des frontières internationales d'un seul pays, la portée de nos conclusions reste par conséquent toute relative.

Malgré cela, l'outil de la typologie ne nous semble pas l'instrument le plus adéquat pour arriver à une meilleure compréhension des effets économiques régionaux de la frontière. Une telle compréhension ne jaillira non plus pas lorsqu'une monographie aura été consacrée à chaque région

frontière. Pour nous, l'espoir réside davantage dans une meilleure compréhension théorique des mécanismes fondamentaux du développement régional et du rôle joué par l'espace. Sous un angle plus pragmatique, l'étude des régions frontalières a aussi beaucoup à gagner d'une mise en pratique des discours consacrés à l'intégration. En effet, un processus d'harmonisation, en particulier dans le domaine statistique, est une des premières étapes vers l'intégration et constitue une condition sine qua non d'une véritable approche transfrontalière.

A l'exception de quelques tentatives de la Regio Basiliensis, une telle harmonisation n'est pas réalisée le long de la frontière franco-suisse. On trouvera là une explication au fait que notre analyse est restée en grande partie unilatérale en ne considérant souvent que le côté suisse de la frontière. Nous terminerons par une autre remarque: notre recherche s'est limitée aux principales catégories de relations économiques interrégionales. Elle n'a pas considéré les multiples problèmes et inconvénients que la frontière nationale impose aux individus et, parfois même, aux collectivités régionales et locales. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre le jugement avant tout positif que nous avons porté sur les effets de la frontière. Un tel constat ne signifie donc pas que la situation actuelle soit satisfaisante et qu'il faille renoncer à développer la coopération transfrontalière.

9.3 Les régions suisses et l'intégration européenne

Jusqu'ici les retombées régionales de l'intégration économique n'ont été que très rarement analysées. Dans le cas de la Suisse, cette lacune est d'ailleurs plus générale car la littérature consacrée aux effets de l'intégration européenne sur l'économie helvétique dans son ensemble reste fort mince. Dans la mesure où ce thème constitue un aspect particulier des effets de la frontière, il paraît intéressant

d'examiner si les résultats de notre recherche peuvent être utilisés pour mieux comprendre les effets de l'intégration économique européenne sur l'organisation spatiale de la Suisse. Les données disponibles restant largement insuffisantes, un tel exercice reste délicat et nous en resterons donc dans la plupart des cas au stade de l'hypothèse.

Tableau 9.2 Structure géographique (en %) des échanges commerciaux de la Suisse¹⁾

	Importations			Exportations		
	1960	1973	1983	1960	1973	1983
R.F.A.	29.4	30.2	28.5	18.4	14.0	19.9
France	12.6	14.0	11.7	6.7	8.8	8.6
Italie	10.5	9.3	8.3	8.2	8.3	7.1
CEE (6)	61.0	61.0	58.7	40.9	40.0	40.6
CEE (9)	67.9	68.6	65.5	48.7	45.6	48.6
Autriche	2.2	5.0	3.5	3.2	6.0	4.1
AELE (8)	11.7	17.0	12.9	17.0	22.0	16.2
AELE (6)	4.8	9.6	6.6	9.4	12.6	8.5
CEE(9)+AELE(6)	72.7	78.2	72.1	58.1	58.2	57.1
4 pays voisins	54.7	58.5	52.0	36.5	37.1	39.7
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Annuaire statistique de la Suisse. Calculs personnels

1) Ce tableau rend compte des principaux espaces d'intégration européens et de leurs modifications. En 1972 la CEE est passée de 6 (France, R.F.A., Italie, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas) à 9 pays avec l'adhésion de l'Irlande, de la Grande-Bretagne et du Danemark (on ne tient pas compte de l'adhésion récente de la Grèce). Avec le départ de la Grande-Bretagne et du Danemark, l'AELE est passée de 9 à 7 pays membres (de 8 à 6 si on ne tient pas compte de la Suisse): Autriche, Norvège, Suède, Finlande, Islande et Portugal.

Les relations économiques de la Suisse avec les pays européens sont marquées par plusieurs étapes. Membre fondateur, la Suisse fait partie de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE) depuis 1960. La modification des rapports entre l'AELE et la CEE intervenue au début des années '70' - modification marquée par l'adhésion de la Grande-Bretagne et du Danemark à la CEE - a amené la Suisse à passer un accord de libre échange avec la CEE. Conclu en 1972, cet accord a amené la suppression complète des droits de douane sur les produits industriels à partir de 1977.

En partie occultés par la libération générale des échanges commerciaux (GATT), ces différents accords se sont traduits en partie par des effets de détournement des courants commerciaux (BOSSHARDT 1979). Ainsi, les échanges avec les pays de l'AELE ont fortement progressé au cours des années '60', tendance qui s'est ensuite renversée au profit des pays de la CEE.

Même si la Suisse est très fortement liée à l'économie européenne, les effets de l'intégration sont restés limités. Comme l'indique le tableau 9.1, la part des pays de la CEE a tendance à diminuer, ce qui peut être attribué aux nouvelles formes de la division internationale du travail. En ce qui concerne les échanges avec les pays limitrophes, l'Autriche constitue un cas particulier. En effet, la part de ce pays membre de l'AELE a très fortement progressé et, même si un certain recul est enregistré depuis le milieu des années "70", l'intensité de ses relations avec la Suisse (voir HAASS et PESCHEL 1982) reste très forte lorsqu'on tient compte de son poids économique relativement faible à l'échelle européenne. Comme le suppose BOSSHARDT (1979), il semble que la "proximité culturelle" soit en partie à l'origine de ces relations privilégiées.

Lorsqu'il s'agit d'aborder la dimension régionale, l'aspect sectoriel de l'intégration prend une grande importance. La libéralisation des échanges, qu'il s'agisse des relations de

la Suisse avec la CEE ou l'AELE, s'est limitée aux produits industriels. Elle ne s'est étendue ni aux produits de l'agriculture, ni aux services et n'a non plus pas touché à la mobilité des facteurs de production. C'est donc dans le domaine des échanges de marchandises qu'il faut rechercher les effets directs de l'intégration économiques.

Les données du commerce extérieur des régions n'étant disponibles que pour l'année 1981, il n'est pas possible d'effectuer une analyse dynamique de ces effets. Toutefois, on peut essayer de tirer parti de ces données en faisant l'hypothèse que la structure géographique des échanges régionaux reste stable¹⁾ en termes relatifs, c'est-à-dire lorsqu'on la compare à la structure nationale.

On peut supposer tout d'abord que l'intégration européenne a eu des effets plus ou moins uniformes au niveau des régions linguistiques, dans la mesure où tous les pays "culturellement proches" ont été impliqués dans ce processus. Ensuite, la place importante qu'occupent les pays limitrophes de la Suisse peut nous amener à supposer que les régions frontalières - il s'agit là de l'effet de proximité géo-historique - ont été favorisées par rapport au centre du pays. Un tel effet est certainement resté très faible car le "reste du monde" (les pays non immédiatement limitrophes) représente un marché beaucoup plus important. Cette hypothèse est d'ailleurs renforcée par le constat que la localisation des activités exportatrices ne semble pas être influencée par la structure géographique de leurs marchés.

Si la position des régions dans l'espace géométrique (régions centrales/régions frontalières ou excentriques) ne devrait pas avoir joué un rôle déterminant, on peut aussi supposer, en s'appuyant sur d'autres travaux (PESCHEL et al. 1979), que les relations de pouvoir - il s'agit là du

1) Une telle stabilité dans le temps a été observée dans le cas de l'Allemagne par PESCHEL.

rapport entre centre et périphérie - n'ont pas été modifiées fondamentalement par la libéralisation des échanges de marchandises. Dans notre région d'étude, l'agglomération bâloise a pu bénéficier d'un avantage relatif du fait de sa forte composante industrielle, mais un tel phénomène ne se retrouve pas dans le cas des autres grands centres urbains tournés davantage vers les activités de services. Une telle supposition correspond d'ailleurs aux tendances observées (JEANNERET 1984) au niveau de l'emploi industriel en Suisse: même si cela est moins marqué pour les emplois non-productifs (de type tertiaire), la répartition spatiale de l'industrie helvétique s'est caractérisée par un phénomène de déconcentration au cours de la dernière décennie.

L'intégration exerce également d'autres effets qui ne sont pas liés directement à l'abaissement des tarifs douaniers. Dans le cas des relations Suisse-CEE on peut penser notamment au facteur de stabilité économique offert par la mise en place du système monétaire européen ou aux modifications des courants du transit Nord-Sud qui ont découlé de la politique suisse en matière de transport (RATTI 1982). Toutefois, de tels exemples restent trop sectoriels pour amener une modification profonde de l'équilibre interrégional helvétique.

Reste posée la question des effets de l'intégration dans le secteur tertiaire et plus précisément dans le domaine des services qui participent au commerce international. A ce sujet, LENDI et al. (1982) supposent que la mise en place de la CEE a amené une amélioration de la situation de la Suisse en termes d'accessibilité. En offrant de meilleures conditions cadre, l'intégration européenne aurait aussi favorisé le développement de certains services exportés par la Suisse (Banques, assurances, conseil). Dans la mesure où de telles activités sont surtout localisées dans les grands centres urbains, ces auteurs en concluent que l'intégration européenne a accentué les tendances à la concentration au sein de l'espace helvétique.

Bien que conforme aux courants dominants de la littérature, une telle déduction doit être remise en question. En effet, le lien entre l'intégration Suisse-Europe et le développement des activités de services reste ténu. L'accord de 1972 ne touche pas ce domaine et la possibilité de s'établir et d'exercer son activité dans un autre pays reste soumise à de très nombreuses réglementations nationales. A cet égard, le cas des Assurances constitue certainement un cas d'école parce que ce domaine vient de faire, après de longues négociations, l'objet d'un accord particulier entre la Suisse et la CEE.

En touchant une activité déjà fortement internationalisée¹⁾ et dont le segment "exportateur" est vraisemblablement très concentré dans l'espace (ces affaires internationales concernent surtout les centres des grandes entreprises localisés dans les régions urbaines du pays), un tel élargissement de l'accord commercial Suisse-CEE peut avoir à l'avenir des effets sur l'organisation spatiale helvétique. Une telle supposition ne s'applique toutefois pas aux effets passés de l'intégration et mérite encore d'être analysée de manière approfondie. Dans ce sens nous rejoignons une de nos conclusions précédentes: une meilleure compréhension des effets des frontières internationales et de l'intégration non seulement nécessite des informations statistiques plus complètes mais passe aussi par une meilleure compréhension des mécanismes de base du développement régional.

1) Selon GAEBUS (1983), les primes encaissées par les assurances suisses dans les pays de la CEE représentent environ un tiers de leurs recettes.

BIBLIOGRAPHIE

- ADLUNG R., Wirtschaftliche Integration und regionaler Strukturwandel, 1982 Bonn (Thèse, Université de Bâle)
- ALTERMATT K., Räumliche Lohn disparitäten in der Schweiz, Rüegger, 1981 Diessenhofen
- ANNUAIRE des participations étrangères en France, Opéra Mundi, Paris, 1979 (édition 1978-79)
- ANTILLE G., L'interdépendance de l'économie suisse: estimation d'une matrice de coefficients techniques pour 1975, Castella, Albeuve
- BAECHTOLD H.-J., Die Entwicklung der schweizerischen Grosstädte 1970-1983 1980. Versuch einiger Kausalbestimmungen, DISP. No. 73, pp. 5-14
- BAILLY A., BEGUIN H., Introduction à la géographie humaine, Masson, 1982 Paris
- BAILLY A., MAILLAT D., La Suisse et le marché commun: Intégration, isolement ou universalisme, Revue d'Economie Régionale et Urbaine, No. 4, pp. 357-374
- BALASSA B., The Theory of Economic Integration, Allen and Unwin, 1962 Londres
- BANZ M., Die deutschen und französischen Grenzgänger auf dem basel-städtischen Arbeitsmarkt, Bâle (Mittellungen des Statistischen Amtes des Kantons Basel-Stadt, No. 78)
- BARBIER J., TIEVOZ L., La Chaîne du Jura suisse, monographie d'une région industrielle en mutation, C.E.A.T., Lausanne
- BELHOSTE J.-F., METGE P., Premières observations sur les transformations des rapports de propriété, LIP et l'industrie horlogère française, Paris
- BERNASCONI F., Etudes sur les besoins en matière d'aménagement du territoire dans les régions de la Chaîne du Jura: Problèmes d'aménagement, URBAPLAN, Lausanne (non publié)
- BIUCCHI B., GAUDARD G., (éd.), Régions frontalières/Grenzregionen/Regioni di frontiera, Georgi, Saint-Saphorin
- BOERKIRCHER H., TIEDTKE J., Auslandinvestitionen und grenzüberschreitende Beschäftigungseffekte: Die wirtschaftliche Verflechtung zwischen dem Elsass und dem Kammerbezirk Mittlerer Oberrhein, Raumforschung und Raumordnung, vol. 39, pp. 1-10
- BOSSHARDT A., Die Auswirkungen der europäischen Wirtschaftsintegration auf Intensität und räumliche Struktur des schweizerischen Aussenhandels, Aussenwirtschaft, No. 4, pp. 341-356

- BOUDEVILLE J. R., Analyse économique des régions frontalières, Economie et Sociétés, vol. 5, pp. 773-790
1971
- BOUDEVILLE J. R., Aménagement du territoire et polarisation, Génin, Paris
1972
- BOUDEVILLE J. R., Polarisation and Urbanisation, the Canadian and 1975 French Examples, Economie appliquée, vol. 28, pp. 215-241
- BOULIANNE L. M., MAILLAT D., Technologie, entreprise et région, 1983 Georgi, Saint-Saphorin
- BOURGUINAT H., Espace économique et intégration européenne, SEDES, Paris
1961
- BRENDER A., CHEVALLIER A., PISANI-FERRY J., Etats-Unis; croissance, 1980 crise et changement technique dans une économie tertiaire, La Documentation française, Paris
- BROECKER J., An application of economic interaction models to the 1980a analysis of spatial effects of economic integration, Environment and Planning A, vol. 12, pp. 321-338
- BROECKER J., Measuring trade-impeding effects of national borders by 1980b log-linear interaction analysis, Institut für Regionalforschung, Kiel (Discussion Paper No. 16)
- BROECKER J., PESCHEL K., REIMERS W., Regionales Wachstum und 1983 ökonomische Integration, Florentz, München
- BUERGIN A. (éd.), Regio Wirtschaftsstudie Nordwestschweiz I, II, III, 1980-83 et IV, Regio Basiliensis, Bâle
- BUFFAT F., Les zones franches de la région franco-genevoise à l'heure 1979 de l'intégration européenne, Institut Universitaire d'Etudes Européennes, Genève
- GERJAT B. de, La contribution de la Suisse à l'industrie française. 1983 Etude statistique sur l'industrie suisse en France, Revue économique franco-suisse, No. 4
- CHRISTALLER W., Central Places in Southern Germany, Prentice Hall, 1966 Englewood Cliff (traduction anglaise de "Die zentralen Orte in Süddeutschland, Jena, 1933)
- CLARK C., WILSON F., BRADLEY J., Industrial location and Economic 1969 Potential in Western Europe, Regional Studies, vol. 3, pp. 197-212
- COMMISSION POUR LES QUESTIONS CONJONCTURELLES, La balance suisse des 1982 revenus en 1981 (Supplément de la "Vie économique" de juillet 1982)
- COMMISSION POUR LES QUESTIONS CONJONCTURELLES, La balance suisse des 1983 revenus en 1982 (Supplément de la "Vie économique" de juillet 1983)

- DATAR. Question à la société tertiaire, La Documentation française, 1974 Paris
- DAVEAU S., Les régions frontalières de la montagne jurassienne, Institut des études rhodaniennes de l'Université de Lyon, Trévoux (mémoires et documents No 14)
- DEGE W., Zentralörtliche Beziehungen über Staatsgrenzen: untersucht im südlichen Oberrheingebiet, Schöningh, Paderborn (Bochumer geographische Arbeiten, Heft 34)
- DODGE Y., Analysis of Experiments with missing data, Wiley, New-York 1985 (à paraître)
- ETCHENBERGER U., Die Agglomeration Basel in ihrer raumzeitlichen Struktur, Bâle (Basler Beiträge zur Geographie, No. 8)
- EMERS H.-J., WEITMANN R.W., Innovation Oriented Regional Policy, 1980 Regional Studies, vol. 14, pp. 161-179
- FISCHER G., Die Entwicklung der kantonalen Volkswirtschaften seit 1965, Haupt, Berne
- FRANCOIS J.-P., 9 ans d'implantations étrangères dans l'industrie 1973-1981, La Documentation Française, Paris (Traits fondamentaux du système industriel français, No. 28)
- FUEEG R., Die Entwicklung der Wertschöpfung in den Branchen von Industrie und Dienstleistungen, in BUERGIN A. (éd.), Regio Wirtschaftsstudie Nordwestschweiz IV, Regio Basiliensis, Bâle, pp. 53-102
- FUEEG R., WYSS P., Die Entwicklung der Wertschöpfung in der Nordwestschweiz, in BUERGIN A. (éd.), Regio Wirtschaftsstudie Nordwestschweiz IV, Regio Basiliensis, Bâle, pp. 23-52
- GABUS A., La Suisse et l'intégration des marchés en Europe; le cas de l'assurance, in SCHWAMM H., HIERONYMI O., MERCIAI P. (éd.), La Suisse et la communauté européenne élargie, I.U.E.E. Genève, pp. 39-94
- GENDARME R., Les problèmes économiques des régions frontières européennes, 1970 Revue économique, No. 6, pp. 889-917
- GENDARME R., Régions frontières et Marché commun, CREDES, Nancy 1982 (Papier présenté au congrès international des économistes de langue française, Florence, 1982, polycopié)
- GERHEUSER F., NANGOLD H., Form, Struktur und Funktionalität schweizerischer Stadtsysteme, Programme national de recherche "Problèmes régionaux en Suisse", Berne (Rapports des travaux, No. 19)
- GLERSCH H., Economic Union Between Nations and the Location of Industries 1949-50, Review of Economic Studies, vol. 17, pp. 87-97
- GUICHONNET P., RAFFESTIN C., Géographie des frontières, Presses Universitaires de France, Paris

- HAASS J.M., PESCHEL K., Räumliche Strukturen im internationalen Handel, Florentz, München
1982
- HANSEN N., Border regions: a critique of spatial theory and a european case study, The Annals of Regional Science, vol. 1, pp. 1-14
1977a
- HANSEN N., The Economic Development of Border Regions, Growth and change, vol. 8, pp. 2-8
1977b
- HANSEN N., The Border Economy, University of Texas Press, Austin
1981
- HELD D., Le Marché de l'emploi: structures locales et segmentation,
1983 BDES, Neuchâtel
- HERRMANN H., SCHMIDTKE W.D., BROECKER J., PESCHEL K., Kommunikationskosten und internationaler Handel, Florentz, München
1982
- HOOVER E.H., La localisation des activités économiques, Les éditions ouvrières, Paris (traduction de "The Location of Economic Activity", Mc-Graw-Hill, New-York, 1948)
1955
- HUMBERTSET C., Le rôle des migrations frontalières dans la Jura neuchâtelois, Groupe d'Etudes Economiques, Neuchâtel (Documents d'économie appliquée)
1980
- HUSSY J., JEANNERET Ph., BAILLY A., MAILLAT D., REY M., Le tertiaire moteur dans les petites villes suisses: les exemples d'Aigle et de Delémont, C.E.A.T., Lausanne (Rapports intermédiaires)
1983-84
- INSEE ALSACE, L'industrie alsacienne et les capitaux étrangers, Chiffres pour l'Alsace, No. 4
1976a
- INSEE ALSACE, Les travailleurs frontaliers alsaciens en Allemagne et en Suisse, Chiffres pour l'Alsace, No. 3
1976b
- INSEE ALSACE, La comparaison des commerces extérieurs de l'Alsace et du Bade-Wurtemberg, Chiffres pour l'Alsace, No. 4, pp. 17-23
1982
- INSEE RHONE-ALPES, Les travailleurs frontaliers de l'Ain et de la Haute-Savoie à Genève, Points d'appui, No. 9 (Etudes et synthèses)
1976
- JEANNERET Ph., Problèmes des régions frontalières entre Genève et Bâle; effets économiques de la frontière, in BIUCCHI B., GAUDARD G. (éd.), Régions frontalières, Georgi, Saint-Saphorin, pp. 85-113
1981
- JEANNERET Ph., Les travailleurs frontaliers et l'économie de la Chaîne du Jura, Revue syndicale, No. 7/8, pp. 159-165
1982a
- JEANNERET Ph., Etude sur les besoins de coordination transfrontalière en matière d'aménagement du territoire dans les régions de la Chaîne du Jura: L'espace socio-économique frontalier, Groupe d'Etudes Economiques, Neuchâtel (non publié)
1982b

- JEANNERET Ph., HUSSY J., BAILLY A., MAILLAT D., REY M., Le tertiaire
1984 motor dans les petites et moyennes villes en Suisse: le cas
d'Aigle et de Delémont, C.E.A.T., Lausanne
- JEANNERET Ph., MAILLAT D., Jura, canton frontière; problèmes des ré-
1981 gions frontalières entre Genève et Bâle, effets économiques
de la frontière, Groupe d'Etudes Economiques, Neuchâtel
- JENNY J.-F., Beziehungen der Stadt Basel zu ihrem ausländischen
1969 Umland, Bâle (Basler Beiträge zur Geographie, No. 10)
- KEEBLE D., OWENS P.L., THOMPSON C., Regional Accessibility and Econo-
1982 mic Potential in the European Community, Regional Studies,
vol. 16, pp. 419-432
- KUNZ B., L'emploi dans la région horlogère, Groupe d'Etudes Economi-
1978 ques, Neuchâtel
- LANG G., Migrations de travail et bassins d'emploi, Etudes de Reflets
1980 de l'économie franc-comtoise, No. 9
- LEBART L., TABARD N., MORINEAU A., Techniques de la description sta-
1977 tristique. Méthodes et logiciels pour l'analyse des grands
tableaux, Dunod, Paris
- LEIMGRUBER W., Die Grenze als Forschungsobjekt der Geographie, Regio
1980 Basiliensis (Revue de Geographie de Bâle), vol. 21, pp. 67-78
- LEIMGRUBER W., Political boundaries as a factor in regional integra-
1981 tion, examples from Basle and Ticino, Regio Basiliensis (Revue
de Géographie de Bâle), vol. 22, pp. 192-201
- LENDI M., LEIBUNDGUT H., ROSSI A., BAECHTOLD H.-C., Zur Bedeutung der
1982 Europäischen Gemeinschaft für die Schweizerische Raumordnung,
DISP, No. 68, pp. 12-122
- LENTACKER F., La frontière franco-belge. Etude géographique des effets
1973 d'une frontière internationale sur la vie de relation, Universi-
té de Lille, Lille
- LOESCH A., The Economics of Location, Yale University Press, New-Haven
1954 (Traduction de la deuxième édition de "Die räumliche Ordnung
der Wirtschaft", Jena, 1940)
- MAILLAT D. (éd.), Technology: A Key Factor for Regional Development,
1982 Georgi, Saint-Saphorin
- MUCCHIELLI J.-L., SOLLOGOUB M., L'échange international, Economica,
1980 Paris
- OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique),
1978 Suisse, OCDE, Paris (Série "Etudes économiques", 1978)
- OFS, Comptes nationaux de la Suisse pour 1982, La Vie économique. sep-
1983a tembre 1983, pp. 614-627
- OFS, Séries longues de la comptabilité nationale suisse, OFS, Berne
1983b (contributions à la statistique suisse/100e fascicule)

- OHLIN B., Interregional and International Trade, Harvard University
1967 Press, Cambridge (édition révisée)
- PENOUIL M., L'Aquitaine, région frontrière, Economie et Sociétés, vol.
1971 5, pp. 721-772
- PESCHEL K., Integration and the spatial distribution of economic acti-
1975 vity, Papers of the Regional Science Association, vol. 34, pp.
27-42
- PESCHEL K., Auswirkungen der europäischen Integration auf die gross-
1978 räumige Entwicklung im Bundesgebiet, Informationen zur
Raumentwicklung, No. 11/12, pp. 963-976
- PESCHEL K., On the impact of geographic distance on the interregional
1981 patterns of production and trade, Environment and Planning A,
vol. 13, pp. 605-622
- PESCHEL K., International trade, integration and industrial location.
1982 The case of Germany, Regional Science and Urban Economics,
vol. 12, pp. 247-269
- PESCHEL K., HAASS J.M., SCHNOERING T., Auswirkungen der europäischen
1979 Integration auf die grossräumige Entwicklung in der Bundesre-
publik Deutschland, Bundesminister für Raumordnung, Bauwesen
und Städtebau, Bonn
- PLANQUE B., La diffusion interrégionale du développement: l'organisa-
1977 tion spatio-économique de la France et de la R.F.A., Centre
d'Economie Régionale, Aix
- POLIVKA H., Die chemische Industrie im Raum von Basel, Bâle, Basler
1974 Beiträge zur Geographie, No. 16,
- PONSARD C., Economie et espace, SEDES, Paris
1955
- PONSARD C., Histoire des théories économiques spatiales, Armand Colin,
1958 Paris
- PRESCOTT J.R.V., Boundaries and Frontiers, Croom Helm, Londres
1978
- RAFFESTIN C., Pour une géographie du pouvoir, Librairies techniques,
1980 Paris
- RAFFESTIN C., Les notions de limite et de frontière et la territoria-
1981 lité, Regio Basiliensis (Revue de Géographie de Bâle), vol.
22, pp. 119-127
- RAFFESTIN C., GUILCHONNET P., HUSSY J., Frontières et Sociétés, le cas
1975 franco-genevois, L'Age d'Homme, Lausanne
- RATTI R., Les relations commerciales européennes à travers les Alpes:
1982 l'espace de marché du St-Gothard, DISP, No. 68, pp. 23-31

- RATTI R., BOTTINELLI T., CIMA T., MARCI A., Ricerca sugli effetti socio-economici della frontiera: il caso del frontalierato nel cantone Ticino, in BIUCCHI B, GAUDARD G. (éd.), Régions frontalières, Georgi, Saint-Saphorin, pp. 23-82
1981
- RATTI R., BOTTINELLI T., CIMA T., MARCI A., Gli effetti socio-economici della frontiera: il caso del frontalierato nel cantone Ticino, Programme national de recherche "Problèmes régionaux en Suisse", Berne-Bellinzona (Rapports des travaux, No. 32)
1982
- REIMERS W., Determinanten regionalen Wachstums, Florentz, Munich
1981
- RICHARDSON H.W., Regional Growth Theory, Macmillan, Londres
1973
- RICHARDSON H.W., The State of Regional Economics: A Survey Article, 1978 International Regional Science Review, vol. 3, pp. 1-48
- RICO C., Les travailleurs frontaliers en Europe, Anthropos, Paris
1981
- RICO C., BAUMANN J., GRANDMOUSIN Ch., Synthèse des analyses concernant les institutions transfrontalières franco-genevoises, in BIUCCHI B, GAUDARD G. (éd.) Régions frontalières, Georgi, Saint-Saphorin, pp. 135-195
1981
- ROMUS P., Communauté européenne et régions frontalières, Regio basiliensis (Revue Géographique de Bâle), vol. 22, pp. 69-84
1981
- ROSSI A., La Décentralisation urbaine en Suisse, Presses polytechniques romandes, Lausanne
1983
- ROSSI A., TAMI P., Développement urbain en Suisse et politique urbaine de la Confédération, DISP, No. 52-53
1979
- ROSSI M., Travailleurs frontaliers, marché du travail et structures économiques: le cas du Tessin, Revue syndicale, No. 7/8, pp. 152-158
1982
- SANGUIN A.-L., La Suisse. Essai de géographie politique, Ophrys, Gap.
1983
- SCHULER M., Une nouvelle définition des agglomérations suisses, OFS, Berne (polycopié)
1983
- SCHULER M., Délimitation des agglomérations suisses en 1980, OFS, 1984 Berne (contribution à la statistique suisse, No. 105, à paraître)
- SCITOVSKY T., Economic Theory and Western European Integration, Allen and Unwin, Londres
1962
- SCRIS (Service Cantonal de Recherche et d'Information Statistiques), 1982 Le commerce extérieur du canton de Vaud en 1981, Communications statistiques, No. 13

- SCSGE (Service Cantonal de Statistique du Canton de Genève). La dépendance économique des entreprises du canton de Genève, Aspects statistiques, No. 16
1980
- SCSGE, Le commerce extérieur du canton de Genève et 1981, Aspects statistiques, No. 33
1983
- SHERRILL K.T., Economic growth in West German Border Regions: an empirical Study of sub-national region directly affected by international influences, The University of Texas, Austin (Thèse UMI)
1979
- SIEBER S., Tendances de l'activité horlogère dans les régions, Groupe d'Etudes Economiques, Neuchâtel
1982
- STUDER T., Standortverlagerungen Nordwestschweiz-Nordostschweiz, DISP, No. 72, pp. 5-17
1983
- TAMI P., LEIBUNDGUT H., Die Pendlerbeziehungen in der Schweiz 1970, ORL, Zürich (Studienunterlagen, No. 37)
1978
- TARDY R., Le Pays de Gex, terre frontalière, Andin, Lyon
1970
- VANHOVE N., KLAASSEN L.H., Regional Policy, a European Approach, Saxon House, Westmead
1980
- VAN DER AUWERA G., Les régions frontalières et l'intégration européenne, Revue du Marché commun, No. 182, pp. 65-78
1975
- VAN WETTERE-VERHASSELT Y., Les frontières du nord et de l'est de la Belgique, Société royale belge de géographie, Bruxelles
1966
- VERDIER J.-P., Genevois français: l'empreinte des travailleurs frontaliers, Points d'appui pour l'économie Rhône-Alpes, No. 7, pp. 7-21
1980
- WEISS M., HAEFLIGER C., Dreiländer-Agglomeration Basel/L'agglomération des trois frontières de Bâle, Service de coordination internationale de la Regio, Bâle (Rapport d'études No. 4)
1978
- WIDMER J.-Ph., Le rôle de la main-d'oeuvre étrangère dans l'évolution du marché suisse du travail, Groupe d'Etudes Economiques, Neuchâtel
1978
- WONNACOTT T.H., WONNACOTT R.J., Introductory Statistics for Business and Economics, John Wiley and Sons, New-York
1972

LISTE DES TABLEAUX

No	intitulé	Page
5.1	Population et structure d'activité des principaux composants de la partie suisse de la zone frontitière	90
5.2	La balance suisse des revenus en 1981	94
6.1	Exportations par régions linguistiques et pays de destination en 1981 en valeur	111
6.2	Exportations par régions linguistiques et pays de destination en 1981 en quantité	111
6.3	Exportations par types de régions frontitières et linguistiques et par pays de destination en 1981 en valeur	114
6.4	Exportations par types de régions frontitières et linguistiques et par pays de destination en 1981 en quantité	115
6.5	Comparaison des effets de la proximité culturelle et géo-historique	116
6.6	Effet de proximité culturelle par catégorie de produits	121
6.7	Part des grandes entreprises dans l'emploi et part des exportations dans la production des branches de l'industrie en 1975	122
6.8	Coefficient de corrélation entre la répartition observée et théorique des exportations des régions suisses vers les pays voisins et le reste du monde	125
6.9	Degré de signification de l'effet de proximité calculé à partir de la répartition théorique des exportations des régions suisses	126
6.10	Indice d'orientation des exportations des Länder allemands en direction des pays limitrophes de la R.F.A. en 1968	128
6.11	Indice d'orientation des exportations des régions françaises en direction des pays limitrophes en 1981	130
6.12	Exportations du canton de Genève par produits et pays de destination en 1981	135
6.13	Exportations de la Suisse par produits et pays de destination en 1981	135
6.14	Commerce de la Suisse avec les zones franches des Pays de Gex et de la Haute-Savoie	137
6.15	Exportations du canton de Genève à destination des régions françaises voisines en 1981 et population de ces régions en 1982	141

6.16	Exportations de la Suisse du Nord-Ouest par produits et pays de destination en 1981	144
6.17	Les échanges de l'Alsace avec la Suisse selon quelques groupes de produits en 1981	146
6.18	Origine de la valeur ajoutée nette de la Suisse du Nord-Ouest en 1978 et 1981	150
6.19	Répartition géographique du chiffre d'affaires de l'industrie et des services et des exportations de la Suisse du Nord-Ouest en 1981	151
6.20	Exportations de la partie romande de la Chaine du Jura par produits et pays de destination en 1981	153
6.21	Les échanges de la Franche-Comté avec la Suisse selon quelques groupes de produits en 1982	155
6.22	Hôtellerie: offre et nationalité des hôtes étrangers dans les cantons suisses en 1981	158
6.23	Répartition géographique et quotient de localisation de certains services en Suisse en 1975	166
7.1	Emploi industriel et participations étrangères dans les régions françaises à fin 1980	174
7.2	Emplois contrôlés et indice d'orientation des participations des pays voisins dans l'industrie des régions françaises à fin 1980	177
7.3	Taux de dépendance des entreprises du canton de Genève par secteur et lieu d'origine en 1975	182
7.4	Origine des participations étrangères dans l'industrie alsacienne en 1973	183
7.5	Structure par sexe et âge de la population active résidente et des travailleurs frontaliers	204
7.6	Répartition par branche et degré de spécialisation des frontaliers et des autres étrangers en 1975	207
7.7	Provenance selon la nationalité des différentes catégories de travailleurs étrangers en 1983	209
7.8	Nationalité de la main-d'oeuvre étrangère résidente dans les différentes régions linguistiques en 1983	210
7.9	Emploi total, frontaliers et autres étrangers dans les cantons en 1975	211
8.1	Population résidente des agglomérations urbaines de la région frontière franco-suisse	214

8.2	Evolution de la population résidante des cantons suisses et des départements français	219
8.3	Evolution de la population résidante dans les secteurs de l'agglomération internationale de Genève	228
8.4	Evolution des emplois dans les secteurs de l'agglomération internationale de Genève	230
8.5	Emplois et migrations alternantes dans le canton de Genève au début des années "80"	232
8.6	Population active résidante, migrants alternants et frontaliers dans les communes françaises de l'agglomération genevoise en 1975	234
8.7	Evolution de la population résidante dans les secteurs de l'agglomération internationale de Bâle	235
8.8	Evolution des emplois et des actifs dans les secteurs de l'agglomération internationale de Bâle	237
8.9	Mouvements pendulaires orientés vers le centre des cinq principales agglomérations suisses	240
8.10	Structures de l'emploi total et frontalier à Genève et à Bâle en 1975	247
8.11	Répartition de l'emploi total et frontalier par branche économique à Genève et à Bâle en 1975	248
8.12	Structure par âge des frontaliers à Genève et à Bâle en 1983	250
8.13	Densité de la population dans la zone frontalière	253
8.14	Population résidante des principales communes de la zone frontalière	254
8.15	Evolution de la population résidante de la zone frontalière	256
8.16	Principales caractéristiques démographiques de la zone frontalière	257
8.17	Structure d'activité des cantons français en 1975	260
8.18	Structure d'activité des districts suisses en 1975	262
8.19	Evolution indicée de l'emploi en Suisse et dans les cantons frontalières	265
8.20	Demandes d'emploi et taux de chômage en fin de période dans les zones A.L.E.	269
8.21	Chômeurs à temps complet et taux de chômage en fin de période dans les districts suisses	269

8.22 Emplois et frontaliers par branche économique dans les cantons du Jura et de Neuchâtel en 1975	278
8.23 Evolution de l'emploi industriel total et frontalier dans les districts suisses	279
8.24 Structure par sexe et âge de la main-d'oeuvre frontalière dans les cantons de Neuchâtel et du Jura en 1983	284
8.25 Gains horaires moyens des travailleurs frontaliers et des ouvriers dans le canton du Jura et en Suisse en 1980	285
8.26 Gains horaires moyens des travailleurs frontaliers et des ouvriers dans le canton de Neuchâtel et en Suisse en 1981	285
9.1 Revenu régional par habitant dans quelques cantons en 1965 et 1978	307
9.2 Structure géographique des échanges commerciaux de la Suisse	315

LISTE DES FIGURES

1.1 Les effets d'une barrière douanière selon LOESCH	17
7.1 Evolution des effectifs des différentes catégories de travailleurs étrangers en Suisse	201
7.2 Part des différentes catégories de main-d'oeuvre étrangère soumise à contrôle en Suisse	202
8.1 Evolution de l'effectif des frontaliers à Genève et à Bâle	243
8.2 Evolution du nombre d'autorisations de travail et de l'effectif des frontaliers occupés à Bâle-Ville	245
8.3 Evolution indicée de l'emploi industriel dans la partie suisse de la zone frontalière	264
8.4 Evolution indicée de l'emploi en Franche-Comté	266
8.5 Structures démo-économique de la zone frontalière: analyse factorielle en composante principale	272
8.6 Effectif des frontaliers occupés dans les cantons de Neuchâtel et du Jura	275
8.7 Evolution mensuelle du nombre de chômeurs et de travailleurs frontaliers dans le canton du Jura	282

LISTE DES CARTES

No	intitulé	Page
5.1	Zones d'étude et principales limites administratives de la frontière franco-suisse	92
6.1	Les régions douanières suisses	101
6.2	Orientation des exportations des régions suisses en 1981	105
6.3	Les régions douanières suisses selon leur appartenance linguistique	108
6.4	Les régions frontières de la Suisse	109
6.5	Indice d'orientation des exportations des régions françaises vers la Suisse en 1981	131
6.6	Les régions du commerce transfrontalier franco-suisse	140
7.1	Taux de pénétration des investissements étrangers dans l'industrie des régions françaises à fin 1980	178
7.2	Indice d'orientation des investissements suisses dans l'industrie des régions françaises à fin 1980	178
8.1	Population résidente des agglomérations urbaines et des principales communes	215
8.2	Densité de population par commune dans la zone frontière franco-suisse	217
8.3	Structure sectorielle d'activité des districts suisses et des cantons français en 1975	218
8.4	Délimitation de l'agglomération internationale de Genève	227
8.5	Délimitation de la zone frontière de la Chaîne du Jura	252
8.6	Effectifs et importance relative des travailleurs frontaliers dans la zone frontière en 1975	227

ANNEXE STATISTIQUE :
LES EXPORTATIONS DES REGIONS
SUISSES EN 1981

ANNEXE STATISTIQUE

LES EXPORTATIONS DES RÉGIONS SUISSES EN 1981

Sommaire :

- Tableau A1 : Les régions douanières de la Suisse
- A2 : Exportations en valeur à destination des pays voisins
 - A3 : Exportations en quantité à destination des pays voisins
 - A4 : Indice d'orientation des exportations en valeur
 - A5 : Indice d'orientation des exportations en quantité
 - A6 : Répartition théorique des exportations en valeur
 - A7 : Répartition théorique des exportations en quantité
- Carte
- A1 : Indice d'orientation des exportations des régions vers l'Autriche (en valeur)
 - A2 : Indice d'orientation des exportations des régions vers la R.F.A. (en valeur)
 - A3 : Indice d'orientation des exportations des régions vers la France (en valeur)
 - A4 : Indice d'orientation des exportations des régions vers l'Italie (en valeur)
 - A5 : Indice d'orientation des exportations des régions vers le "Reste du monde" (valeur)

Tableau A1 : Les régions douanières de la Suisse
(état 1982)

01.0 Canton de Zürich	15.0 Canton de Saint-Gall
01.1 Zürich	15.1 St.-Gall agglomération
01.2 Limmattal	15.2 Reste du canton de St.-Gall
01.3 Glattal	16.0 Canton des Grisons
01.4 Oberland	16.1 Misox
01.5 Zimmerberg	16.2 Reste du canton des Grisons
01.6 Pfannenstiel	17.0 Canton d'Argovie
01.7 Winterthur et env.	17.1 Rheinfelden/Laufenb.
01.8 Reste canton de Zürich	17.2 Baden/Brugg/Zurzach
02.0 Canton de Berne	17.3 Reste canton d'Argovie
02.1 Laufental	18.0 Canton de Thurgovie
02.2 Jura/Bienne/Seeland	19.0 Canton du Tessin
02.3 Erlach/Seeland Est	19.1 District de Mendrisio
02.4 Berne	19.2 Sotto Ceneri
02.5 Burgdorf/Ogeraargau	19.3 Sopraceneri
02.6 Schwarzwasser etc.	20.0 Canton de Vaud
02.7 Thun-Innerport	20.1 Lausanne agglomération
02.8 Obersimmental etc.	20.2 Jura
03.0 Canton de Lucerne	20.3 Vallée du Rhône
03.1 Lucerne Agglomération	20.4 Reste du canton de Vaud
03.2 Reste canton de Lucerne	21.0 Canton du Valais
04.0 Canton d'Uri	21.1 Vallée du Rhône inférieur
05.0 Canton de Schwyz	21.2 Reste du canton du Valais
05.1 March	22.0 Canton de Neuchâtel
05.2 Reste canton de Schwyz	22.1 Région Lac
06.0 Unterwald (Obwald et Nidwald)	22.2 Reste du canton de Neuchâtel
07.0 Canton de Glaris	23.0 Canton de Genève
08.0 Canton de Zoug	28.0 Canton du Jura
09.0 Canton de Fribourg	29.0 LIECHTENSTEIN
10.0 Canton de Soleure	32.0 Inconnu
10.1 Dorneck/Thierstein	
10.2 Reste canton de Soleure	
11.0 Canton de Bâle-Ville	Source : Direction générale des
12.0 Canton de Bâle-Campagne	Douanes
12.1 Agglomération de Bâle (BL)	
12.2 Reste canton de Bâle-Campagne	
13.0 Canton de Schaffouse	
14.0 Canton d'Appenzell	

Tableau A2 : Exportations en valeur (millions de frs.)
des régions suisses à destination des
pays voisins en 1981

	AUTRICHE	RFA	FRANCE	ITALIE	RESTE DU MONDE	TOTAL
01.1.ZH.ZURICH..	241.8	780.9	193.6	214.0	2617.6	4048.0
01.2.ZH.LIXHATT	19.2	90.1	16.3	14.2	195.9	335.7
01.3.ZH.GLATTAL	42.8	166.8	50.1	24.9	271.0	555.6
01.4.ZH.OSERLAN	66.6	217.5	64.7	92.0	603.4	1044.3
01.5.ZH.ZIMMERB	28.6	90.3	28.6	32.3	233.1	412.9
01.6.ZH.PFANNEN	31.3	120.9	74.0	30.2	271.3	527.7
01.7.ZH.WINTHER	31.6	151.0	61.2	42.7	679.9	966.6
01.8.ZH.UNTERL..	29.6	84.6	25.8	14.6	157.6	312.2
01.9.ZH.AUTRE..	29.8	100.1	30.2	24.6	181.3	366.0
02.1.BE.LAUFENT	16.2	25.7	19.0	2.9	16.0	79.8
02.2.BE.BIENNE.	35.7	294.2	144.7	187.6	1291.7	1954.0
02.3.BE.BERNE..	5.1	23.5	9.0	5.4	57.2	100.2
02.4.BE.ERLACH.	33.6	207.9	62.9	122.2	433.7	860.3
02.5.BE.BURGOOR	42.0	139.5	80.5	91.3	368.0	721.2
02.6.BE.SCHWARZ	6.3	35.3	19.6	40.5	54.6	156.7
02.7.BE.THUN...	5.3	56.2	25.4	22.9	121.8	231.6
02.8.BE.DBERSJH	1.8	6.0	1.1	1.7	8.9	19.4
03.1.LU.AGGLO..	38.3	162.8	53.8	54.1	1521.3	1830.3
03.2.LU.AUTRE..	31.7	188.7	27.0	37.4	138.7	423.5
04.0.URI.....	6.3	37.5	5.4	2.1	42.9	94.3
05.1.SZ.MARCH..	10.9	69.8	13.8	9.7	146.3	250.5
05.2.SZ.AUTRE..	6.5	36.2	10.0	6.7	77.3	136.7
06.0.UNTERVALD.	17.7	54.9	7.0	7.4	148.8	235.8
07.0.GLARIS....	29.5	51.8	25.0	12.0	91.8	210.2
08.0.ZUG.....	51.4	236.1	65.7	76.1	572.4	1001.7
09.0.FRIBOURG..	40.8	125.7	101.8	58.0	386.9	713.1
10.1.SO.DORNECK	7.7	33.6	9.9	9.6	103.1	163.9
10.2.SO.AUTRE..	88.6	550.0	191.9	170.5	1466.8	2868.8
11.0.BALE.VILLE	142.8	927.5	831.4	543.2	5317.9	7767.7
12.1.BL.AGGLO..	30.6	201.2	66.7	47.1	428.3	774.0
12.2.BL.AUTRE..	11.9	98.3	30.9	24.1	200.5	365.7
13.0.SCHAFFHOUSE	46.2	301.7	66.9	83.5	507.5	1005.8
14.0.APPENZELL.	23.6	58.4	22.1	19.2	91.6	215.2
15.1.SG.AGGLO..	76.8	181.3	68.8	115.1	405.5	847.5
15.2.SG.AUTRE..	309.1	559.7	136.4	123.8	1240.0	2368.9
16.1.GR.NISOX..	0.8	14.6	1.4	5.7	11.3	34.1
16.2.GR.AUTRE..	24.9	137.8	29.2	42.6	156.7	391.1
17.1.AG.RHEINPE	5.5	58.9	25.4	12.3	104.5	206.6
17.2.AG.BADEN..	44.6	290.8	110.1	66.4	1627.6	2139.5
17.3.AG.AUTRE..	97.1	426.9	123.8	72.4	877.3	1597.5
18.0.TMURGOVIE.	83.0	392.9	111.6	58.6	642.3	1288.4
19.1.TI.HEMORI..	13.1	63.4	72.2	465.1	285.2	899.0
19.2.TI.SOTTOCE	18.1	82.4	63.8	132.6	300.8	597.6
19.3.TI.SOPRACE	26.7	138.3	21.4	96.2	159.0	441.6
20.1.VD.LAUSANN	26.2	173.6	173.9	86.8	798.7	1259.1
20.2.VD.JURA..	13.7	23.8	27.1	15.9	127.0	207.5
20.3.VD.PHONE..	1.4	10.4	7.1	1.0	25.7	45.6
20.4.VD.AUTRE..	20.6	97.5	125.7	67.1	467.4	778.2
21.1.VS.RNOME..	2.7	38.2	25.3	17.4	94.6	178.2
21.2.VS.AUTRE..	15.0	61.6	47.9	27.9	291.2	443.6
22.1.NE.LAC....	16.9	95.8	98.6	49.3	474.8	735.4
22.2.NE.AUTRE..	8.3	82.3	147.4	71.4	546.6	856.0
23.0.SEMEVE....	48.2	297.1	621.8	289.8	3142.3	4399.3
28.0.JURA..JU.	11.1	55.8	39.3	30.4	164.2	300.8
29.0.LIECHENST.	79.7	276.6	79.0	51.9	449.0	936.4
32.0.INCONNU...	67.6	402.7	157.9	45.8	852.4	1526.4
SUISSE.TOTAL...	2263.0	9687.4	4751.3	4069.9	32049.9	52821.6

Source : Direction générale des Douanes: Exploitation
 et calculs personnels

Tableau A3 : Exportations en quantité (1'000 tonnes)
des régions suisses à destination des
pays voisins en 1981

	AUTR ICHE	RFA	FRANCE	ITALIE	RESTE DU MONDE	TOTAL
01.1.ZH.ZURICH..	37.2	96.8	24.3	97.7	94.6	350.7
01.2.ZH.LIKHATT	5.4	8.0	1.3	2.1	11.0	27.8
01.3.ZH.GLAFTAL	3.5	9.1	2.0	12.7	10.5	37.8
01.4.ZH.OBERLAN	21.0	11.9	2.9	5.6	19.3	60.7
01.5.ZH.ZIHKERB	4.1	6.8	1.1	4.4	11.6	30.0
01.6.ZH.PFANHEN	6.3	5.4	1.8	14.7	7.2	35.3
01.7.ZH.WINTHER	7.5	14.7	4.7	5.5	27.4	59.7
01.8.ZH.WINTERL.	5.2	32.4	1.8	4.0	18.7	62.3
01.9.ZH.AUTRE..	5.4	14.0	2.6	6.5	11.4	39.8
02.1.BE.LAUPENT	8.4	8.0	6.6	1.0	3.3	28.1
02.2.BE.BIENNE.	1.8	9.6	6.8	9.5	10.6	38.3
02.3.BE.BERNE..	0.5	3.8	2.8	3.2	4.7	15.0
02.4.BE.ZRLACH.	4.3	30.7	7.8	78.0	27.3	148.1
02.5.BE.BURGDOR	5.2	12.2	6.8	40.8	26.3	91.3
02.6.BE.SCHWARZ	0.6	3.6	1.9	9.8	5.5	21.4
02.7.BE.THUN...	0.6	4.5	2.1	3.6	10.1	20.9
02.8.BE.OBERSIH	0.8	0.6	0.6	1.1	0.2	2.8
03.1.LU.AGGLO..	9.5	46.1	17.0	23.2	57.9	153.6
03.2.LU.AUTRE..	11.1	50.7	9.9	41.6	22.6	135.9
04.0.URI.....	1.0	2.8	0.7	0.8	3.1	8.5
05.1.SZ.NARCH..	1.3	4.4	0.5	2.2	4.8	13.1
05.2.SZ.AUTRE..	0.4	2.4	3.3	8.8	3.0	17.0
06.0.UNTERWALD.	2.2	4.2	0.3	1.9	4.0	12.6
07.0.GLARIS....	3.5	6.9	2.1	2.4	9.2	24.0
08.0.ZUG.....	8.1	26.2	2.7	19.0	20.3	76.3
09.0.FRIBOURG..	12.3	18.2	8.2	19.3	35.6	93.6
10.1.SO.ODRNECK	1.1	4.5	1.5	1.4	10.6	19.2
10.2.SO.AUTRE..	14.0	204.0	38.2	51.3	76.9	384.4
11.0.BALE.VILLE	11.8	104.1	38.7	34.7	259.5	448.7
12.1.BL.AGGLO..	5.4	54.6	17.5	52.5	32.2	162.2
12.2.BL.AUTRE..	1.2	3.6	1.6	12.3	3.7	22.3
13.0.SCHAFFOUSE	4.6	46.8	4.1	8.6	21.9	95.9
14.0.APPENZELL.	2.1	2.7	0.6	1.1	2.1	8.6
15.1.SG.AGGLO..	14.7	9.7	2.8	12.1	12.9	52.2
15.2.SG.AUTRE..	49.3	55.8	16.4	50.3	61.9	233.7
16.1.GR.NISOX..	1.3	9.6	1.0	4.0	1.1	16.9
16.2.GR.AUTRE..	9.6	27.1	4.4	90.5	20.0	151.7
17.1.AG.RHETHPE	2.8	21.3	13.4	19.7	8.9	66.2
17.2.AG.BADEN..	6.9	98.5	18.7	31.5	62.2	217.8
17.3.AG.AUTRE..	24.8	65.8	27.0	72.4	55.7	245.7
18.0.THURGOVIE	22.6	88.5	22.7	25.5	53.1	212.4
19.1.TI.MENDRI.	1.4	3.0	1.1	18.9	4.4	28.8
19.2.TI.SOTTOCE	3.8	9.5	4.8	80.3	12.0	110.2
19.3.TI.SOFRACE	13.5	150.9	2.2	96.9	16.3	279.7
20.1.VD.LAUSANN	1.2	6.5	9.1	70.6	28.4	115.8
20.2.VD.JURA..	1.8	0.6	5.9	5.9	7.4	21.6
20.3.VD.RHODE..	0.2	0.9	2.0	0.5	5.4	9.0
20.4.VD.AUTRE..	8.9	4.9	22.0	25.6	39.1	100.4
21.1.VS.RHODE..	0.3	3.9	12.4	6.1	5.6	28.2
21.2.VS.AUTRE..	3.9	15.0	10.2	8.9	45.5	83.5
22.1.NE.LAC....	4.7	4.8	6.1	25.1	20.5	61.2
22.2.NE.AUTRE..	0.3	1.5	4.8	4.6	3.4	14.7
23.0.GENEVE....	2.7	10.3	33.6	16.8	33.3	96.7
28.0.JURA...JU.	1.3	5.5	13.8	62.9	22.3	105.6
29.0.LIECHENST.	8.5	15.3	3.4	2.6	12.8	42.6
32.0.INCORNU...	2.3	14.1	17.7	6.8	5.0	45.7
SUISSE.TOTAL...	393.6	1480.3	479.6	1318.6	1414.2	5086.2

Source : Direction générale des Douanes; Exploitation et calculs personnels

Tableau A4 : Indice d'orientation en valeur des exportations des régions suisses en 1981¹⁾

	AUTRICHE	RFA	FRANCE	ITALIE	RESTE DU MONDE
01.1.2N.ZURICH..	1.394	1.052	0.532	0.686	1.066
01.2.2N.LINMATT	1.332	1.464	0.539	0.549	0.962
01.3.2N.GLATTAL	1.796	1.637	1.002	0.582	0.804
01.4.2N.OBERLAN	1.489	1.136	0.689	1.143	0.952
01.5.2N.ZIMMERE	1.619	1.192	0.771	1.015	0.930
01.6.2N.PFANNER	1.385	1.250	1.558	0.742	0.847
01.7.2N.WINTHER	0.766	0.852	0.704	0.573	1.159
01.8.2N.UNTERL..	2.213	1.478	0.919	0.606	0.832
01.9.2N.AUTRE...	1.903	1.492	0.917	0.872	0.816
02.1.BE.LAUFENT	4.729	1.753	2.651	0.476	0.331
02.2.BE.BIENNE.	0.426	0.821	0.823	1.246	1.090
02.3.BE.BERNE..	1.193	1.278	0.995	0.703	0.941
02.4.BE.ERLACH.	0.910	1.318	0.813	1.843	0.831
02.5.BE.BURGDOR	1.358	1.055	1.240	1.643	0.841
02.6.BE.SCHWARZ	0.935	1.227	1.406	3.355	0.577
02.7.BE.THUN...	0.532	1.323	1.221	1.283	0.867
02.8.BE.OBERSIN	2.109	1.679	0.632	1.150	0.752
03.1.LU.AGGLO..	0.488	0.485	0.327	0.384	1.370
03.2.LU.AUTRE..	1.746	2.429	0.710	1.146	0.540
04.0.URT.....	1.560	2.170	0.641	0.292	0.750
05.1.SZ.NARCN..	1.012	1.520	0.615	0.501	0.963
05.2.SZ.AUTRE..	1.102	1.444	0.811	0.637	0.933
06.0.UNTERNALD.	1.749	1.269	0.331	0.407	1.040
07.0.GLARIS....	3.278	1.345	1.322	0.739	0.720
08.0.ZUG.....	1.197	1.285	0.729	0.986	0.942
09.0.FRISOURG..	1.337	0.961	1.586	1.055	0.894
10.1.SO.DORHECK	1.100	1.116	0.675	0.761	1.036
10.2.SO.AUTRE..	0.838	1.215	0.865	0.897	0.980
11.0.BALE.VILLE	0.429	0.651	1.191	0.908	1.129
12.1.BL.AGGLO..	0.924	1.418	0.958	0.789	0.912
12.2.BL.AUTRE..	0.762	1.465	0.939	0.855	0.904
13.0.SCHAFFOUSE	1.072	1.636	0.739	1.077	0.832
14.0.APPENZELL.	2.561	1.479	1.144	1.159	0.703
15.1.SG.AGGLO..	2.115	1.166	0.902	1.762	0.789
15.2.SG.AUTRE..	3.045	1.288	0.640	0.678	0.863
16.1.GR.NISDX..	0.569	2.370	0.459	2.176	0.547
16.2.GR.AUTRE..	1.485	1.921	0.830	1.412	0.660
17.1.AG.RHEINFE	0.623	1.955	1.364	0.774	0.834
17.2.AG.BADEN..	0.487	0.741	0.572	0.403	1.254
17.3.AG.AUTRE..	1.419	1.457	0.862	0.568	0.905
18.0.THURGDVIE.	1.504	1.663	0.963	0.590	0.822
19.1.TI.MENDRI.	0.340	0.385	0.893	6.715	0.523
19.2.TI.SOTTCE	0.708	0.752	1.186	2.879	0.829
19.3.TI.SOPRACE	1.414	1.707	0.538	2.827	0.593
20.1.VD.LAUSANN	0.486	0.752	1.535	0.894	1.045
20.2.VD.JURA..	1.545	0.625	1.454	0.992	1.009
20.3.VD.RNOME..	0.697	1.247	1.726	0.289	0.930
20.4.VD.AUTRE..	0.618	0.683	1.796	1.118	0.990
21.1.VS.RHODE..	0.354	1.169	1.577	1.266	0.875
21.2.VS.AUTRE..	0.787	0.757	1.200	0.815	1.082
22.1.NE.LAC....	0.536	0.710	1.490	0.870	1.064
22.2.NE.AUTRE..	0.227	0.524	1.914	1.083	1.052
23.0.GENEVE....	0.256	0.368	1.571	0.855	1.177
28.0.JURA..JU..	0.858	1.012	1.454	1.312	0.900
29.0.LIECHENST.	1.987	1.611	0.939	0.720	0.790
32.0.LINCONNU..	1.033	1.438	1.150	0.398	0.920
SUISSE.TOTAL..	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000

Source : Direction générale des Douanes: Exploitation et calculs personnels

1) Pour le formule de l'indice d'orientation, voir 6.2.2

Tableau A5 : Indice d'orientation en quantité des exportations des régions suisses en 1981 1)

	AUTRICHE	RFA	FRANCE	ITALIE	RESTE OU MONDE
01.1.ZH.ZURICH..	1,371	0,949	0,736	1,074	0,970
01.2.ZH.LINHART	2,510	0,987	0,514	0,290	1,419
01.3.ZH.GLATTAL	1,204	0,828	0,553	1,293	1,001
01.4.ZH.OBERLAN	4,474	0,674	0,500	0,356	1,144
01.5.ZH.ZIMMERB.	1,756	1,004	0,396	0,569	1,393
01.6.ZN.PFANNEN	2,244	0,523	0,551	1,611	0,735
01.7.ZH.VINTHER	1,628	0,845	0,832	0,352	1,648
01.8.ZH.UNTERL.	1,081	1,791	0,313	0,250	1,083
01.9.ZH.AUTRE..	1,751	1,210	0,683	0,627	1,026
02.1.BE.LAUFENT	3,861	1,080	2,497	0,136	0,417
02.2.BE.BIENNE.	0,608	0,866	1,888	0,956	0,990
02.3.BE.BERNE..	0,392	0,881	1,955	0,836	1,123
02.4.BE.ERLACH.	0,377	0,713	0,559	2,030	0,663
02.5.BE.BURGDOR	0,740	0,458	0,785	1,725	1,037
02.6.BE.SCHWARZ	0,347	0,584	0,916	1,770	0,927
02.7.BE.THUN...	0,390	0,733	1,062	0,669	1,737
02.8.BE.OBERSIM	3,776	0,731	0,275	1,488	0,300
03.1.LU.AGGLO..	0,797	1,031	1,172	0,583	1,355
03.2.LU.AUTRE..	1,057	1,282	0,774	1,180	0,598
04.0.URI.....	1,589	1,145	0,878	0,376	1,307
05.1.SZ.MARCH.	1,238	1,153	0,393	0,641	1,315
05.2.SZ.AUTRE..	0,277	0,476	2,041	1,821	0,630
06.0.UNTERWALD	2,250	1,150	0,235	0,575	1,151
07.0.GLARIS....	1,863	0,987	0,917	0,384	1,377
08.0.ZUG.....	1,374	1,183	0,370	0,960	0,956
09.0.FRIBOURG..	1,700	0,669	0,924	0,793	1,369
10.1.SO.DORNECK	0,756	0,805	0,852	0,284	1,990
10.2.SO.AUTRE..	0,469	1,824	1,053	0,515	0,720
11.0.BALE.VILLE	0,339	0,797	0,914	0,298	2,060
12.1.BL.AGGLO..	0,432	1,156	1,144	1,247	0,715
12.2.BL.AUTRE..	0,695	0,546	0,747	2,124	0,598
13.0.SCHAPFOUSE	0,621	1,676	0,452	0,344	1,196
14.0.APPENZELL.	3,207	1,066	0,692	0,506	0,882
15.1.SG.AGGLO..	3,628	0,636	0,578	0,895	0,891
15.2.SG.AUTRE..	2,728	0,821	0,744	0,830	0,952
16.1.GR.MISOX..	0,841	1,958	0,656	0,924	0,228
16.2.GR.AUTRE..	0,819	0,615	0,311	2,300	0,475
17.1.AG.RHEINF.	0,539	1,108	2,149	1,151	0,485
17.2.AG.BADEN..	0,411	1,553	0,912	0,558	1,028
17.3.AG.AUTRE..	1,306	0,921	1,165	1,137	0,815
18.0.THURGOVIE.	1,373	1,432	1,132	0,464	0,899
19.1.TI.MENDRI.	0,618	0,358	0,420	2,526	0,552
19.2.TI.SOTTOCE	0,450	0,297	0,466	2,802	0,390
19.3.TI.SOPRACE	0,622	1,854	0,083	1,336	0,209
20.1.VD.LAUSANN	0,130	0,192	0,832	2,353	0,884
20.2.VD.JURA..	1,047	0,095	2,892	1,059	1,237
20.3.VD.RHONE..	0,277	0,353	2,337	0,213	2,159
20.4.VD.AUTRE..	1,142	0,166	2,326	0,983	1,399
21.1.VS.RHONE..	0,115	0,470	4,667	0,837	0,709
21.2.VS.AUTRE..	0,611	0,618	1,291	0,411	1,959
22.1.NE.LAC....	0,990	0,270	1,054	1,586	1,203
22.2.NE.AUTRE..	0,288	0,344	3,473	1,222	0,839
23.0.GENEVE....	0,357	0,367	3,682	0,671	1,239
28.0.JURA..JU.	0,158	0,178	1,381	2,296	0,757
29.0.LIECHENST.	2,571	1,234	0,854	0,233	1,082
32.0.INCONNU...	0,644	1,059	4,110	0,560	0,393
9UISSE.TOTAL...	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000

Source : Direction générale des Douanes; Exploitation et calculs personnels

1) Pour la formule de l'indice d'orientation, voir 6.2.2

Tableau A6 : Répartition théorique des exportations en valeur (millions de frs.) selon la structure par produits en 1981 ¹⁾

	AUTR ICHE	RFA	FRANCE	ITALIE	RESTE OU MONDE	TOTAL
01.1.ZH.ZURICH..	387.6	799.4	360.1	285.9	2415.6	4048.6
01.2.ZH.LIMMATT	14.7	72.0	27.5	22.3	199.2	335.7
01.3.ZH.GLATTAL	29.2	137.5	48.4	36.5	324.8	555.6
01.4.ZH.OBERLAN	48.4	211.4	86.1	69.4	628.9	1044.3
01.5.ZH.ZIMMERS	23.6	82.0	35.4	36.0	235.9	412.9
01.6.ZH.PFANNEN	25.7	118.6	46.4	31.7	305.3	527.7
01.7.ZH.WINTHER	44.4	192.4	88.9	59.3	589.6	966.6
01.8.ZH.WINTERL	21.6	69.9	27.4	22.8	170.6	312.3
01.9.ZH.AUTRE..	18.6	84.9	32.0	26.0	204.5	366.0
02.1.BE.LAUFEN	6.1	18.7	8.5	13.7	34.9	79.8
02.2.BE.BIEHNE	44.7	255.3	151.4	155.2	1347.4	1954.0
02.3.BE.BERNE..	4.4	20.7	8.5	7.4	59.3	100.2
02.4.BE.ERLACK	45.2	176.7	81.2	89.3	468.0	860.3
02.5.BE.BURGDOR	45.2	145.5	60.4	73.1	396.9	721.2
02.6.BE.SCHWARZ	8.4	28.6	13.0	23.3	89.3	156.7
02.7.BE.THUN...	11.0	47.7	26.8	21.7	130.5	231.6
02.8.BE.OBERSIM	1.4	5.1	1.8	1.3	9.9	19.4
03.1.LU.AGGLO..	74.3	245.0	163.0	170.0	1178.3	1830.4
03.2.LU.AUTRE..	29.1	102.9	42.2	35.3	214.2	423.6
04.0.URI.....	4.9	19.0	9.1	7.5	53.9	94.3
05.1.SZ.MARCH...	13.9	57.4	22.1	16.5	140.5	250.5
05.2.SZ.AUTRE..	9.9	36.9	12.7	9.6	67.6	136.7
06.0.UINTERWALD	12.6	51.1	17.6	18.4	136.0	235.8
07.0.GLARIS....	14.1	43.4	18.5	17.6	116.6	210.2
08.0.ZUG.....	50.9	226.0	93.4	69.7	561.7	1001.7
09.0.FRIEBURG..	32.2	135.6	64.1	56.5	422.7	713.2
10.1.SO.ODERHECK	9.2	36.9	15.6	12.6	89.7	163.9
10.2.SO.AUTRE..	119.3	522.0	213.2	161.1	1451.4	2467.8
11.0.BALE.VILLE	198.9	1305.1	791.0	588.9	5079.4	7763.2
12.1.BL.AGGLO..	35.8	158.3	76.0	56.2	447.7	774.0
12.2.BL.AUTRE..	16.1	71.2	36.5	27.0	220.8	365.7
13.0.SCHAFFHOUSE	43.8	189.0	82.7	82.5	608.0	1005.9
14.0.APPENZELLE	18.8	58.5	17.7	15.7	112.6	235.2
15.1.SG.AGGLO..	83.2	191.5	69.9	68.8	434.0	847.5
15.2.SG.AUTRE..	140.3	534.6	212.1	164.9	1317.0	2368.6
16.1.GR.NISQX...	2.7	8.8	3.7	2.5	16.4	34.1
16.2.GR.AUTRE..	24.3	78.0	39.9	34.8	214.1	391.1
17.1.AG.RHBINFB	13.2	50.2	17.4	15.1	112.7	206.6
17.2.AG.BADEN..	90.5	449.0	175.0	134.2	1298.8	2139.5
17.3.AG.AUTRE..	88.4	365.4	146.1	117.2	680.5	1597.5
18.0.THURGOVIE..	70.5	292.1	112.1	93.1	720.6	1288.4
19.1.TI.MENDRI..	29.2	120.2	81.6	78.7	589.2	899.0
19.2.TI.SOTTOCE	29.1	120.3	51.4	47.3	349.7	597.7
19.3.TI.SOPRACE	26.9	114.6	40.4	34.2	225.4	441.6
20.1.VO.LAUSANN	54.6	236.2	112.9	89.9	765.6	1259.1
20.2.VO.JURA...	9.0	36.3	17.0	23.4	121.9	207.5
20.3.VO.RHONE..	2.2	11.3	4.2	3.0	24.9	45.6
20.4.VO.AUTRE..	35.0	146.6	69.9	78.6	440.1	778.2
21.1.VS.RHODE..	6.7	34.3	17.0	13.4	106.7	178.2
21.2.VS.AUTRE..	15.8	84.1	54.4	35.4	253.8	443.6
22.1.NE.LAC....	25.5	103.4	65.5	63.2	457.8	735.4
22.2.NB.AUTRE..	18.5	106.0	65.0	68.6	597.9	856.0
23.0.GENEVE....	115.2	573.8	393.5	358.4	2958.4	4399.3
28.0.JURA..JU..	15.7	56.0	23.6	26.3	179.1	300.8
29.0.L.TECHENST.	50.8	230.6	82.9	57.7	514.4	936.4
32.0.INCONNU...	54.4	246.8	136.3	121.4	967.5	1526.5

Source : Calculs personnels

1) Pour le calcul des exportations théoriques, voir 6.2.4.2

Tableau A7 : Répartition théorique des exportations en
quantité (l'000 tonnes) selon la structure
par produits en 1981 ¹⁾

	AUTR ICHE	RFA	FRANCE	ITALIE	RESTE OU	TOTAL
01.1.ZH.ZURICH..	31.1	101.2	34.6	75.6	108.3	350.7
01.2.ZH.LINMATT	2.0	6.9	2.4	5.8	8.8	25.9
01.3.ZH.GLATTAL	3.5	10.7	4.2	8.0	11.8	38.2
01.4.ZH.OBERLAN	7.5	13.6	5.8	10.1	23.7	60.7
01.5.ZH.ZIMMERN	2.4	7.6	3.0	8.3	8.6	30.0
01.6.ZH.SPFANNEN	4.0	10.1	4.0	6.9	10.4	35.3
01.7.ZH.WINTHER	-3.9	14.8	5.4	7.8	27.8	59.7
01.8.ZH.UNTERL.	4.7	21.7	7.5	9.6	18.7	62.3
01.9.ZH.AUTRE..	3.4	11.1	3.9	7.7	13.7	39.8
02.1.BE.LAUFEN	2.1	9.6	3.6	8.7	4.1	28.1
02.2.BE.BIENNE	2.5	10.0	3.6	9.3	12.8	38.3
02.3.BE.BERNE..	0.8	2.9	1.1	6.4	3.8	15.0
02.4.BE.ERLACH	9.6	29.3	12.6	66.9	29.7	148.1
02.5.BE.BURGDOR	6.5	18.3	7.6	35.9	23.1	91.3
02.6.BE.SCHWART	1.1	3.7	1.6	10.4	4.7	21.4
02.7.BE.YHUN...	1.4	5.2	1.8	5.7	6.8	20.9
02.8.BE.OBERSIM	0.1	0.6	0.2	1.2	0.6	2.8
03.1.LU.AGGLO..	12.2	46.6	13.0	32.8	49.0	153.6
03.2.LU.AUTRE..	9.9	31.5	13.0	51.3	30.2	135.9
04.0.URI.....	0.9	2.4	0.9	1.3	3.0	8.5
05.1.SZ.MARCH..	1.1	3.2	1.3	2.0	5.5	13.1
05.2.SZ.AUTRE..	1.3	3.8	1.4	5.1	5.3	17.0
06.0.UNTERWALD	1.1	3.3	1.2	3.3	3.8	12.6
07.0.GLARIS....	2.2	6.5	2.6	5.6	7.1	24.0
08.0.ZUG.....	6.7	19.1	8.1	23.0	19.5	76.3
09.0.PRIBOURG..	6.8	26.4	8.8	30.9	20.8	93.6
10.1.SO.DORNECK	1.1	5.3	2.0	2.6	8.2	19.2
10.2.SO.AUTRE..	33.1	136.6	38.7	80.5	95.5	384.4
11.0.BALE.VILLE	35.0	138.0	44.7	85.8	165.2	440.7
12.1.BL.AGGLO..	11.9	57.5	18.5	30.6	43.7	162.2
12.2.BL.AUTRE..	1.3	4.7	1.8	8.6	5.9	22.3
13.0.SCHAFFHOUSE	6.4	29.1	9.2	20.6	30.6	95.9
14.0.APPENZELL.	0.8	2.1	0.8	1.3	3.7	8.6
15.1.SG.AGGLO..	8.7	12.1	4.9	10.5	16.0	52.2
15.2.SG.AUTRE..	18.7	72.1	21.4	48.6	72.9	233.7
16.1.GR.NISOX..	1.6	6.3	1.9	3.7	3.4	16.9
16.2.GR.AUTRE..	8.9	30.3	12.5	64.1	36.0	151.7
17.1.AG.RHEINPR	4.6	28.2	5.3	14.5	13.4	66.2
17.2.AG.BADEN..	12.0	56.3	18.3	68.5	62.8	217.8
17.3.AG.AUTRE..	17.1	76.0	21.1	67.2	64.3	245.7
18.0.THURGOVIE	19.5	59.8	19.8	46.4	66.8	212.4
19.1.TI.MENDRI.	2.5	8.5	2.8	4.3	10.8	28.0
19.2.TI.SOTTOCE	7.6	33.5	10.4	35.7	23.1	110.2
19.3.TI.SOPRACE	19.5	114.5	24.3	75.8	45.7	279.7
20.1.VD.LAUSANNE	6.7	28.6	10.9	36.4	31.2	115.0
20.2.VD.JURA...	1.3	4.7	2.0	8.8	4.9	21.6
20.3.VD.RHONE..	0.7	3.1	0.7	1.6	2.9	9.0
20.4.VD.AUTRE..	6.5	21.0	8.7	42.8	21.4	100.4
21.1.VS.RHONE..	1.8	10.1	3.3	6.7	6.3	28.2
21.2.VS.AUTRE..	5.4	24.6	8.9	13.2	31.3	83.5
22.1.NE.LAC....	7.2	9.9	4.4	29.3	10.3	61.2
22.2.NE.AUTRE..	0.8	3.0	1.1	4.7	4.9	14.7
23.0.GENEVE....	10.3	26.5	10.7	20.7	28.6	96.7
28.0.JURA...JU.	5.6	26.2	8.3	47.5	18.1	105.6
29.0.LIECHENST.	3.4	14.0	3.6	5.0	16.5	42.6
32.0.INCOMMU...	3.3	15.7	5.3	13.0	8.4	45.7

Source : Calculs personnels

1) Pour le calcul des exportations théoriques, voir 6.2.4.2

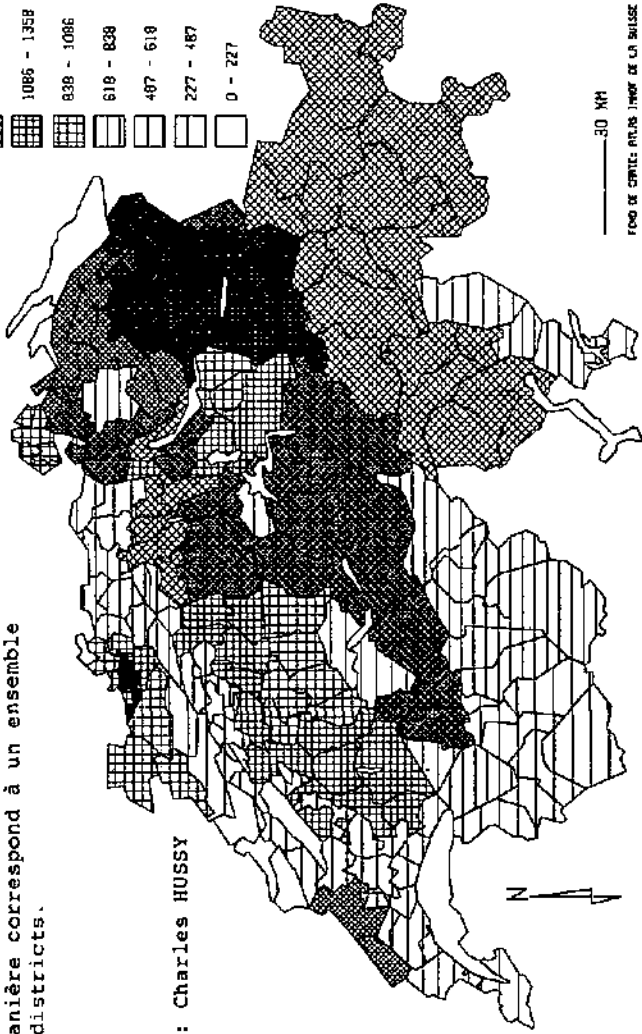
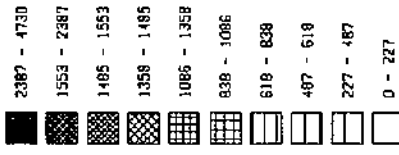
Carte A1 : Indice d'orientation des exportations des régions suisses¹⁾ vers l'Autriche en 1981 (en valeur)

Source : Direction générale des Douanes;
Exploitation et calculs personnels

1) Les limites qui apparaissent sur cette carte sont celles des districts. Chaque région douanière correspond à un ensemble de districts.

Carte : Charles HUSSY

indice (c/oo)



30 KM

FOND DE CARTES PUBLIS TIMOR DE LA BELGE

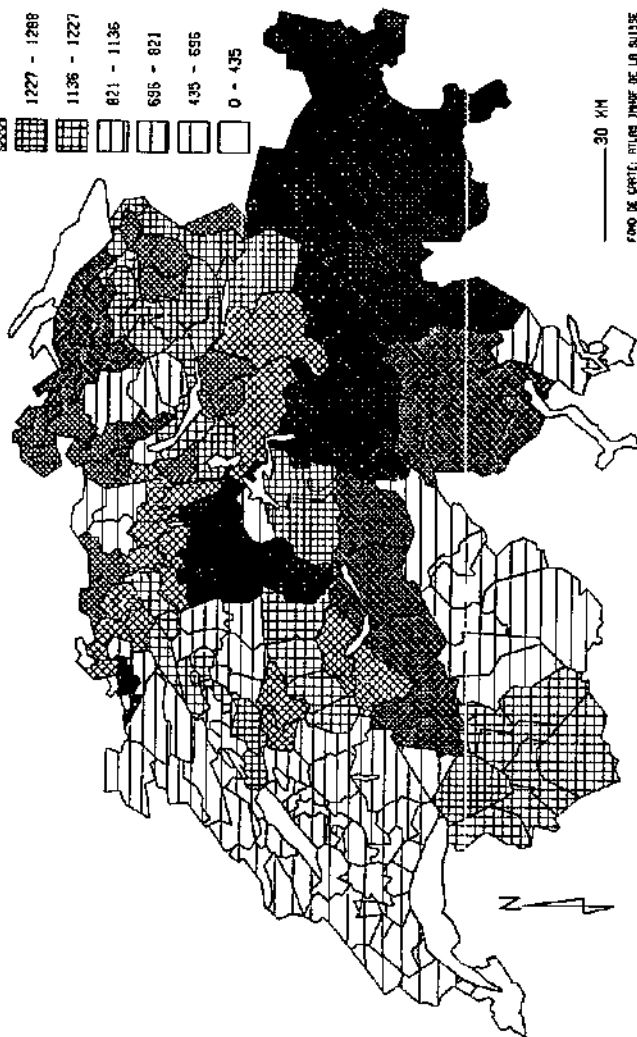
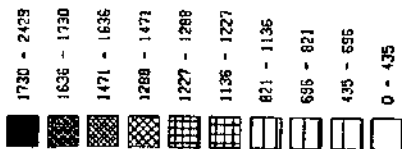
Carte A2 : Indice d'orientation des exportations des régions

suisses vers la R.F.A. en 1981 (en valeur)

Source : Direction générale des Douanes;
Exploitation et calculs personnels

Carte : Charles HUSSY

indice (0/100)



30 km

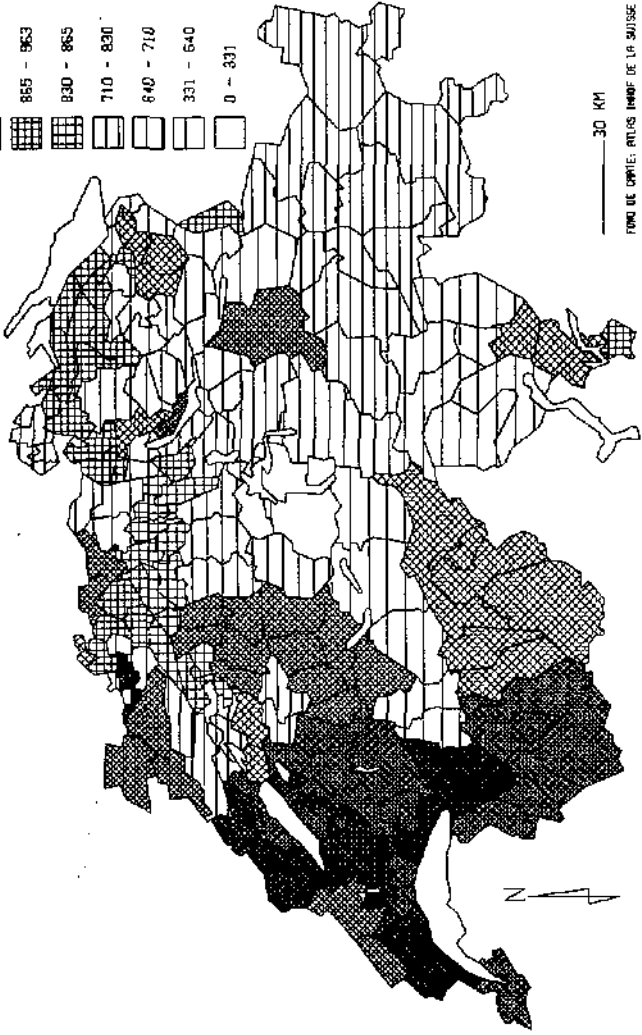
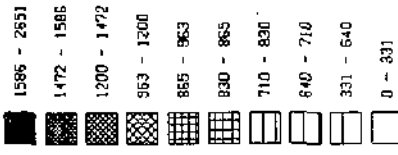
FOND DE CARTE: BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE

Carte A3 : Indice d'orientation des exportations des régions
suisses vers la France en 1981 (en valeur)

Source : Direction générale des Douanes;
Exploitation et calculs personnels

Carte : Charles HUSSY

indice (o/oo)



30 KM

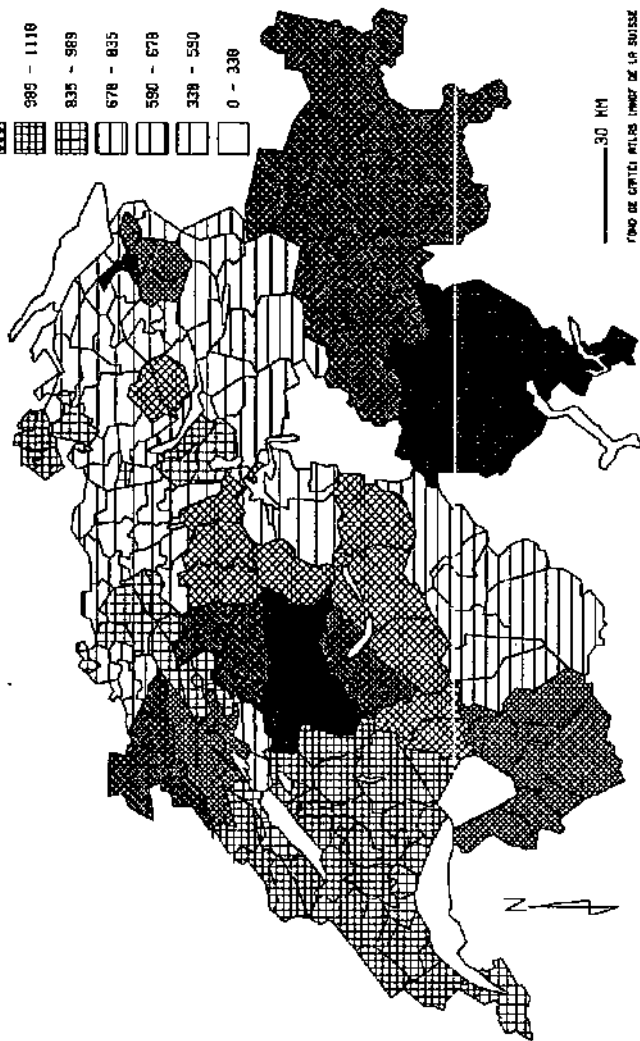
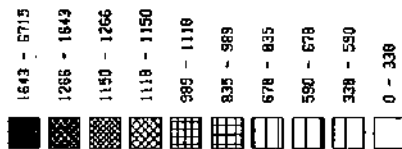
FOND DE CARTE: INSTITUT FÉDÉRAL DE LA SUISSE

Carte A4 : Indice d'orientation des exportations des régions
suissees vers l'Italie en 1981 (en valeur)

Source : Direction générale des Douanes;
Exploitation et calculs personnels

Carte : Charles HUSSY

Indice (0/100)



30 KM

OFICIO DE CARTAS AERIAS LIMITEZ DE LA SUISSE

Carte A5 : Indice d'orientation des exportations des régions suisses vers le "Reste du monde" en 1981 (en valeur)

Source : Direction générale des Douanes;
Exploitation et calculs personnels

Carte : Charles HÜSSI

